



**HAL**  
open science

# DU PASSE, FAISONS TABLE RASE? L'UNION EUROPEENNE ENTRE HISTOIRE ET MEMOIRE

Fabrice Larat

► **To cite this version:**

Fabrice Larat. DU PASSE, FAISONS TABLE RASE? L'UNION EUROPEENNE ENTRE HISTOIRE ET MEMOIRE: Contribution à une socio-histoire de l'Europe intégrée. Science politique. Université de Strasbourg (Unistra), FRA., 2017. tel-03747288

**HAL Id: tel-03747288**

**<https://hal.science/tel-03747288>**

Submitted on 8 Aug 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

**Fabrice LARAT**

**DU PASSE, FAISONS TABLE RASE ?**

**L'UNION EUROPEENNE ENTRE HISTOIRE ET MEMOIRE**

**Contribution à une socio-histoire de l'Europe intégrée**

Version légèrement remaniée du volume 2 du dossier présenté en vue de  
l'habilitation à diriger les recherches en science politique à l'Université de  
Strasbourg, le 29 septembre 2017

Composition du jury:

Jay Rowell (Garant), Yves Deloye (président),  
Sylvain Schirmann et Antonin Cohen (rapporteurs),  
Laure Neumayer et Dorothea Dakowka, examinateurs.

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	9
1. PROLEGOMENES.....	10
2. DEFINITION DE LA CONSTRUCTION EUROPEENE .....	14
3. DELIMITATION DU SUJET.....	18
4. L'UTILITE DE LA SOCIO-HISTOIRE DU POLITIQUE COMME CADRE THEORIQUE....	22
5. CONCEPTS MOBILISES ET APPROCHE SUIVIE.....	25
6. METHODOLOGIE .....	36
<b>PARTIE I : DISCOURS ET SYMBOLES</b> .....	<b>37</b>
CHAPITRE 1: DE L'IMPORTANCE DE LA QUETE DE LIEUX DE MEMOIRE ET D'UN RECIT FONDATEUR POUR LA CONSTRUCTION D'UNE COMMUNAUTE POLITIQUE.....	38
A. CHARLEMAGNE L'EUROPEEN : ENTRE MYTHE HISTORIQUE ET REALITE POLITIQUE.....	41
B. LES FONCTIONS POLITIQUES DE L'INSTRUMENTALISATION.....	45
C. LA SIGNIFICATION DE LA REFERENCE A CHARLEMAGNE POUR LE PROCESSUS D'INTEGRATION EUROPEENNE.....	47
D. FORCES ET FAIBLESSE DE LA SYMBOLIQUE CAROLINGIENNE.....	52
CHAPITRE 2 : ENTRE COMMEMORATION ET DISTINCTION : L'EUROPE ET SES GRANDS HOMMES .....	54
A. DE VIRIS ILLUSTRIBUS INTEGRATIONIS EUROPAE.....	54
B. LE PANTHEON INTROUVABLE.....	56
C. L'IRRÉSISTIBLE ASCENSION DU PRIX CHARLEMAGNE.....	58
D. LES ENJEUX DU PRIX.....	60
E. UNE VISION ESSENTIELLEMENT INSTITUTIONNELLE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE...	67
CHAPITRE 3 : L'« ACQUIS HISTORIQUE UNION EUROPEENNE COMMUNAUTAIRE » OU LA CRISTALLISATION DU RAPPORT DE L'UNION EUROPEENNE A L'HISTOIRE.....	70
A. HISTOIRE ET COMMUNAUTÉ IMAGINÉE.....	70
B. LA CREATION DE LA JOURNEE DE L'EUROPE, OU COMMENT RELIER LE PRESENT AU PASSE.....	72
C. INTERPRETER L'HISTOIRE POUR DONNER DU SENS AU PROCESSUS D'INTEGRATION.....	74
D. L'INSCRIPTION DES REFERENCES A L'HISTOIRE DANS L'ORDRE CONSTITUTIONNEL DE L'UNION.....	79
E. CONTENU ET FONCTIONS DE L'ACQUIS HISTORIQUE COMMUNAUTAIRE.....	87

<b>PARTIE II : TEMPORALITES ET INTEGRATION</b> .....	<b>92</b>
CHAPITRE 4 : TRAVAIL SUR L'HISTOIRE ET PROCESSUS DE CIVILISATION.....	<b>93</b>
A. DU POIDS DES PREJUGES HISTORIQUES.....	<b>93</b>
B. DE L'IMPORTANCE DU PASSE POUR LA POLITIQUE.....	<b>95</b>
C. CIVILISATION ET TRAVAIL SUR LA MEMOIRE.....	<b>97</b>
D. LE ROLE DE L'« ACQUIS HISTORIQUE COMMUNAUTAIRE » DANS LE PROCESSUS DE SOCIALISATION TRANSNATIONALE .....	<b>102</b>
E. LIMITES ET DANGERS D'UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE GESTION DU PASSE.....	<b>105</b>
F. REGLER LES ANTAGONISMES.....	<b>109</b>
CHAPITRE 5 : DECALAGE TEMPOREL ET DISSONANCE COGNITIVE ENTRE L'EST ET L'OUNION EUROPEENNE.....	<b>111</b>
A. CONSTRUIRE UNE EUROPE UNIE A L'OMBRE DE SES PASSES DOULOUREUX.....	<b>111</b>
B. UNE IDENTITÉ COLLECTIVE DIVISÉE.....	<b>114</b>
C. DEPASSEMENT DU PASSE ET REGULATION DES ANTAGONISMES.....	<b>122</b>
CHAPITRE 6 : LE POIDS DES MARQUEURS HISTORIQUES.....	<b>128</b>
A. EXPERIENCES HISTORIQUES ET CRITERES D'APPARTENANCE.....	<b>130</b>
B. COHERENCE ET HETEROGENEITE DES EXPERIENCES HISTORIQUES AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE.....	<b>138</b>
C. POIDS DE L'HISTOIRE ET RESONANCE NORMATIVE.....	<b>144</b>
D. COHESION ET CAPACITE D'ASSIMILATION.....	<b>152</b>
<b>PARTIE III : HISTORIOGRAPHIE ET MEMOIRE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE</b> .....	<b>156</b>
CHAPITRE 7: COMMENT LES INSTITUTIONS EUROPEENNES FONT LEUR HISTOIRE.....	<b>157</b>
A. UNE STRATEGIE EDITORIALE SINGULIERE.....	<b>157</b>
B. L'AUTO-HISTORIOGRAPHIE DE L'UNION COMME EXEMPLE D'HISTOIRE INSTITUTIONNELLE	<b>158</b>
C. ÉTAT DES LIEUX DE L'AUTO-HISTORIOGRAPHIE DANS LES PUBLICATIONS COMMUNAUTAIRES.....	<b>168</b>
D. ANALYSE DES THEMES ABORDES.....	<b>171</b>
E. LES ENJEUX DE L'AUTO-HISTORIOGRAPHIE.....	<b>177</b>
CHAPITRE 8 : LA COPRODUCTION POLITICO-ACADEMIQUE DES ETUDES EUROPEENNES .....	<b>179</b>
A. LES ETUDES EUROPEENNES OU LA TRANSFORMATION D'UN SUJET EN OBJET.....	<b>180</b>

B. LA CONSTITUTION D'UN CHAMP.....	184
C. PROMOUVOIR LES ETUDES EUROPEENNES PAR LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION....	189
D. UNE DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE.....	196
E. UNE NORMALISATION DES ETUDES EUROPEENNES ?.....	210
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>214</b>
A. LES RECITS SUR EUROPE ET L'INSTRUMENTALISATION DE LA MEMOIRE.....	215
B. COEXISTENCE DE DIFFERENTES TEMPORALITES ET GESTION DES CONFLITS MEMORIELS....	218
C. QUELLE CAPACITE DE L'UNION EUROPEENNE A FAIRE FACE AUX ENJEUX MEMORIELS ET IDENTITAIRES ?.....	222
D. LA NECESSAIRE PRISE EN COMPTE DE L'HISTORIOGRAPHIE DANS LA CONSTRUCTION DE L'OBJET 'EUROPE' .....	226
E. LA QUESTION RECURRENTE DE L'IDENTITE .....	229
<b>ANNEXES</b>	
ANNEXE 1 : EXPLICATIONS RELATIVES AU CONTENU DU TABLEAU N°6.....	233
ANNEXE 2 : LISTE DES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPEENNE PRISES EN COMPTE DANS LE CADRE DE L'ANALYSE CONDUITE AU CHAPITRE 7 .....	238
ANNEXE 3 : CRITERES UTILISES POUR LE POSITIONNEMENT DES INSTITUTS D'ETUDES EUROPEENNES EN FONCTION DE L'APPROCHE SUIVIE ET DE LEUR LOGIQUE DE FONCTIONNEMENT (Graphique 3).....	243
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>245</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIOS

Graphique 1: Evolution du nombre d'auto-publications concernant l'histoire des institutions européennes.....	163
.Graphique 2: Positionnements épistémologiques par rapport à l'objet d'étude « construction européenne ».....	166
Graphique 3 : Catégorisation des instituts d'études européennes en fonction de l'approche suivie et de leur logique de fonctionnement.....	198
Graphique 4 : Positionnement d'auteurs emblématiques des études européennes en fonction de de leur engagement européen et de leur ancrage académique.....	201
Tableau 1 : Liste des lauréats du Prix Charlemagne.....	62
Tableau 2 : Références au passé contenues dans les préambules des principaux traités communautaires.....	83
Tableau 3 : Raisons structurelles de la désunion mémorielle en Europe.....	120
Tableau 4 : Limites posées par l'acquis historique communautaire à l'expression d'arguments nationalistes.....	123
Tableau 5 : Présentation panoptique des pays européens en matière d'expériences historiques marquantes .....	141
Tableau 6 : Catégorisation des publications consacrées à la construction européenne en fonction de leur objet et du type de parties prenantes.....	163
Tableau 7 : Typologie des formes d'engagement pratiquées dans le champ des études européennes.....	183
Tableau 8 : Lien entre les propriétés biographiques des promoteurs des études européennes et leur positionnement dans le champ en construction .....	187
Tableau 9 : Marginaux-sécants et universitaires activistes : analyse croisée des contributions de huit pionniers des études européennes .....	194-195

## **AVANT PROPOS**

Cet ouvrage est l'aboutissement d'un long travail de réflexion combinant différents travaux de recherche s'étalant sur une vingtaine d'année, prolongé et formalisé à l'occasion de la préparation d'une habilitation à diriger des recherches en science politique soutenue en septembre 2017 à l'université de Strasbourg.

Le regard réflexif sur la réalisation d'un travail scientifique étant toujours éclairant, il convient de préciser que le présent manuscrit, même s'il se base en partie sur des textes déjà publiés ne se réduit pas à leur juxtaposition, loin s'en faut. Ainsi, certains d'entre eux ayant été à l'origine rédigés en anglais ou en allemand, ils ont fait l'objet d'une réécriture qui dépasse la simple traduction ou l'actualisation de certaines parties, mise à jour qui concerne également l'élargissement du type de références bibliographiques utilisées.

Le chapitre 1 reprend et développe l'article intitulé « L'Europe à la recherche d'une figure tutélaire. L'instrumentalisation de la symbolique carolingienne comme tentative de fondation d'un projet politique » publié en 2006 dans le numéro 18 de la revue *Politique Européenne* consacré à la socio-histoire de l'intégration européenne sous la direction d'Yves Déloye. Tout comme le chapitre suivant, il s'appuie sur des recherches conduites à l'université de Mannheim en 1997-1998 dans le cadre d'un projet financé par la fondation Hermann-Weber qui nous a permis de consulter les archives du Prix Charlemagne de Aix-la-Chapelle et de réaliser des entretiens.

Le chapitre 2 est la version adaptée et actualisée d'un texte publié en 2000 sous le titre de « L'Europe et ses grands hommes. Le Prix Charlemagne entre commémoration et distinction » dans l'ouvrage « Les intellectuels et l'Europe : convergences et solidarités, de la deuxième guerre mondiale aux années 90 » publié sous la direction d'Andrée Bachoud, Josefina Cuesta, Lorenzo Delgado et Michel Trebitsch aux Editions de l'université de Paris 7.

Le chapitre 3 est basé sur le texte d'une communication présentée à l'Université de Constance et publiée en allemand en 2006 sous le titre de « Vergegenwärtigung von Geschichte und Interpretation der Vergangenheit: zur Legitimation der europäischen Integration », in Matthias Schöning, Stefan Seidendorf (sd): « Reichweiten der Verständigung. Intellektuellendiskurse zwischen Nation und Europa », Heidelberg, Universitätsverlag C. Winter.

Le chapitre 4 s'appuie sur le contenu d'un texte publié en allemand en 2008 sous le titre « Aufarbeitung der Vergangenheit und Zivilisierung Europas », in Christian Joerges/Matthias Mahlmann/Ulrich K. Preuß (Hrsg.) "Schmerzliche Erfahrungen" der Vergangenheit und der Prozess der Konstitutionalisierung Europas, Wiesbaden: Verlag für Sozialwissenschaften, 2008.

Il s'agissait d'un commentaire des communications de Ch. Joerges et de K. Jarausch (toutes les deux reproduites dans le même ouvrage) suivi d'un développement sur le lien entre le rapport au passé et le processus de civilisation.

Ce chapitre 5 reprend et développe quant à lui un texte initialement publié en ligne en 2011 en anglais et en chinois sous le titre : “Split memories, cognitive dissonance, and the challenge of civilizing our way to deal with history in Europe”, dans la collection *Working paper series Governance and Globalization, Science-Po in China*, n°29.

En ce qui concerne le chapitre 6, il s'agit de la version complétée et approfondie d'un papier intitulé « Pour une prise en compte des facteurs géo-historiques de l'eupéanisation » présenté dans le cadre de la Section thématique 46 « l'Eupéanisation et ses coins d'ombres vers une normalisation des études européennes » au congrès de l'Association française de science politique à Strasbourg en 2011.

Le chapitre 7 est la version remaniée et enrichie du texte paru sous le titre “L'historiographie des institutions européennes et ses enjeux de mémoire” dans l'ouvrage « Les institutions européennes font leur histoire. Regards croisés soixante ans après le traité de Paris » édité sous la direction de Mangenot (Michel), Schirmann (Sylvain), aux éditions P.I.E Peter Lang Bruxelles en 2012.

Enfin, le chapitre 8 est le résultat de réflexions conduites à l'occasion de trois manifestations scientifiques auxquelles nous avons contribué : la section thématique 56 « Acteurs et généalogie des études européennes (1945-1992) » que nous avons dirigée avec Michel Mangenot lors du congrès de l'Association française de Science politique à Paris en 2013 ; le colloque international « La construction des études européennes : Trajectoires individuelles et réseaux nationaux », organisé sous la direction de Michel Mangenot les 22-23 mai 2014 à Nancy ; et le séminaire international « La construction transnationale des études européennes : Figures et instituts » que nous avons animé avec Michel Mangenot et Sylvain Schirmann à l'Université de Strasbourg le 5 février 2016. Il correspond en grande partie au texte publié dans l'ouvrage « La construction des études européennes », paru en 2017 aux Editions de l'Harmattan, collection FARE.

Les concepts mobilisés dans le cadre de cet ouvrage sont eux aussi le fruit d'une longue maturation. Celui d'acquis historique communautaire résulte de la découverte des thèses du juriste allemand Christian Joerges sur les “Darker Legacies of Law in Europe” (Joerges and Singh 2003) élaborées dans le cadre de ses travaux à la tête de la chaire de droit économique

européen à l'Institut universitaire européen de Florence. Sa conceptualisation a eu lieu suite aux discussions menées dans le cadre d'un séminaire auquel Christian Joerges nous avait invité à participer à Florence en mai 2004. Alors que le sujet et son approche étaient en grande partie influencés par sa réception dans l'espace académique de langue allemande, la volonté de l'équipe autour de Christian Joerges de donner à cette réflexion une visibilité internationale explique la publication dans une revue en langue anglaise (Larat 2005). Par la suite, l'approfondissement de ce concept est passé par d'autres publications, cette fois-ci en langue allemande (Larat 2006a ; 2008) en lien avec nos activités d'enseignant-chercheur à l'université de Mannheim. Le concept de dissonance cognitive doit quant à lui beaucoup aux échanges avec des collègues politistes allemands spécialistes de l'Europe centrale et orientale.

## **INTRODUCTION**

## 1. PROLEGOMENES : CONSTRUIRE L'EUROPE « DANS L'OMBRE DE SES PASSES »

« Du passé, faisons table rase » : La référence à l'injonction figurant au milieu du premier couplet du texte d'Eugène Potier dans le chant révolutionnaire l'*Internationale* peut à première vue surprendre quand on l'associe à l'Union européenne et au processus d'intégration dont elle est à la fois le résultat et la force motrice.

Pourtant, cette invitation à rompre avec ce qui a précédé et qui a été légué par l'histoire résume bien un aspect important de la relation au passé qui a présidé à la recherche d'une solution post-nationale lors de la réorganisation politique et économique de l'Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale. En même temps, elle fait ressortir le caractère paradoxal du rapport qu'entretient l'Union européenne à l'histoire et à la mémoire. Cette idée de rupture est en effet présente dans la déclaration Schuman de 1950 qui a jeté les bases de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, de même que dans la création des institutions qui suivirent, et de manière plus générale, dans la dynamique qui a conduit à l'Union européenne telle qu'elle se présente aujourd'hui. En même temps, la volonté ainsi affichée porte sa propre limite : le passé contre lequel les partisans de cette idée cherchaient à s'opposer et à se définir devient par la même occasion un élément constitutif de cette dynamique, et la lecture officialisée ainsi mise en avant n'est pas sans rappeler les pratiques d'instrumentalisation de l'histoire et de la mémoire avec lesquelles ils souhaitaient pourtant rompre.

En cela, l'image que renvoie la construction européenne n'est pas sans rappeler celle de l'ange de l'histoire évoqué par le philosophe Walter Benjamin dans ses *Illuminations*<sup>1</sup> : le visage de l'Europe en formation est à la fois tourné vers le passé, vers cette seule et unique catastrophe que représentent les conflits qui ont amoncelé ruines sur ruines dans son histoire, et en même temps il est irrésistiblement poussé vers l'avenir et doit se soucier de poursuivre son œuvre de construction, avec – ou malgré – les éléments épars et partiellement traumatisants que lui a légué l'histoire.

De fait, cette volonté affichée de rupture ne revient pas *in fine* à tirer un trait sur le passé, dans le sens où les acteurs de la construction européenne chercheraient à l'éradiquer ou de le nier. Bien au contraire, il s'agit d'un projet politique nouveau, soucieux de se construire en opposition à un certain passé, mais qui finalement ne peut s'en affranchir. L'héritage du passé est en effet

---

<sup>1</sup> La citation de l'*Angelus novus* figure en exergue du chapitre 3.

toujours présent et se rappelle au bon souvenir de l'Union européenne alors même que celle-ci peine à développer parmi les Européens la conscience d'une mémoire commune.

Pour reprendre les termes de Christian Joerges (2005), il semblerait que l'enjeu pour l'Union européenne dans son rapport ambiguë à l'histoire est de construire l'Europe « dans l'ombre de ses passés », et notamment en réaction aux atrocités d'une histoire marquée par les conflits à caractère impérialiste ou nationaliste qui ont culminé avec les expériences totalitaires du 20ème siècle.<sup>2</sup> C'est la raison pour laquelle on peut affirmer que la confrontation avec l'histoire tout comme la volonté affichée de dépasser un certain nombre de phases douloureuses en apprenant de l'histoire et en tirant les conséquences des erreurs accomplies<sup>3</sup> sont à l'origine du projet européen et caractérisent son rapport au passé et à la mémoire en général. Ce souci qui est l'objet même du présent ouvrage est tout à la fois la raison d'être et la justification de l'Union.<sup>4</sup>

Il importe alors d'examiner les fonctions que remplissent les récits et présentations de l'histoire en lien avec la construction européenne, comme les allusions contenues dans cet acte fondateur qu'est la Déclaration Schuman. Pour ce faire, il est nécessaire d'appréhender la manière dont l'Union européenne, en tant que résultat d'un processus donné de transformations politiques, économiques et sociales, cherche à s'inscrire dans le cours de l'histoire en donnant un sens à la trajectoire historique et en sélectionnant les faits qui confèrent à son avènement une nécessité historique et par la même occasion une forme de légitimation sciemment recherchée.

On gardera bien à l'esprit à ce sujet que l'Europe en tant que culture a toujours été hantée par la recherche d'une philosophie de l'histoire et par la conscience du passé (Schnapp 1993 ; Seebacher 1993). Même si les doutes par rapport au cours ascendant et émancipatoire de l'histoire qui sont apparus avec la crise de conscience survenue à la suite de l'expérience de la première guerre mondiale ont mis fin à la vision positiviste classique qui prévalait jusqu'alors (Vattimo 1993), la conception que le système politique qui incarne désormais le devenir d'une grande partie du continent européen se fait de son histoire mérite quant à elle d'être déconstruite.

---

<sup>2</sup> Pour une lecture critique de l'histoire de l'Europe au XXe siècle, comme « continent des ténèbres », voir Mazower 2005. Signalons que Norbert Elias voyait lui-aussi dans les expériences les plus amères une source de leçon : « Il a fallu deux guerres mondiales pour amorcer la création des faibles institutions centrales de la confédération d'Etats en formation (Elias 1997, 221).

<sup>3</sup> Ces points seront développés ultérieurement, notamment dans la première partie.

<sup>4</sup> C'est ce que résume bien Christian Joerges en constatant que «the post-war effort to create a European community derives its strength and legitimacy from the dignity of this response» (Joerges 2005, 7).

### ***Actualité des enjeux mémoriels et de l'invocation de l'histoire de l'Europe***

La pertinence de ce travail de déconstruction est d'autant plus nécessaire que les enjeux liés au rapport que l'Union européenne entretient à l'histoire et à la mémoire et plus largement à la place qu'elles occupent dans la construction européenne sont toujours aussi actuels. Trois exemples récents illustrent bien la manière dont certains acteurs politiques convoquent le passé historique européen à des fins de mise en récit.

La cérémonie des obsèques d'Helmut Kohl qui s'est tenue au Parlement européen à Strasbourg le 1<sup>er</sup> juillet 2017 a ainsi donné lieu à une véritable surenchère de références à l'histoire pour rendre hommage à la contribution de l'ancien chancelier allemand à la construction européenne. Ces convocations du passé se trouvent aussi bien dans le discours du président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, de celui du Conseil Donald Tusk ou d'Angela Merkel, et plus spécialement dans celui d'Emmanuel Macron qui n'a utilisé par moins de 7 fois le mot histoire ou historique dans un discours de 80 lignes...

Le deuxième exemple concerne justement le président de la République, Emmanuel Macron, et le fait que sa vision du projet européen semble être littéralement portée par une certaine conception du passé et de l'histoire à la fois comme source d'inspiration positive et négative<sup>5</sup>. A Athènes, le 7 septembre 2017 avec l'Acropole en arrière-plan, il expliquait ainsi que « Nous, Européens, nous partageons une histoire et un destin », et que c'est « parce que nous retrouverons le fil de ce chemin que nous pourrons rebâtir la confiance [en Europe] ».

Et dans le discours prononcé en Sorbonne le 26 septembre 2017, après avoir rappelé que « nous sommes les héritiers des deux déflagrations du siècle passé », et que désormais « le temps où la France propose est revenu », il fait référence au 9 mai 1950 et au caractère audacieux de la déclaration Schuman tout en rappelant les mots saisissants prononcé par son prédécesseur : « L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre ». Enfin, plus loin, il affirme que ne pas avoir d'ambition pour l'Europe, c'est « promettre notre jeunesse à tous les bégaiements de l'Histoire<sup>6</sup> ».

---

<sup>5</sup> Pour une analyse aussi fine que détaillée, cf. la notice du 8 novembre 2018 de Marc-Olivier Baruch « Emmanuel Macron et l'histoire (de France) », sur la plateforme *Politika* [<https://www.politika.io/fr/notice/emmanuel-macron-lhistoire-France>].

<sup>6</sup> Loin d'une hypothétique sortie de l'histoire, l'idée que l'Europe est toujours confrontée à l'histoire sera de nouveau exprimée le 10 mai 2018 dans son discours à l'occasion de la cérémonie de remise du Prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle : « Le mythe de ces 70 ans de paix suppose une Europe parfaite dont nous n'aurions qu'à soigner l'héritage, mais je ne crois pas à ce mythe car l'Europe est encore et toujours traversée par l'histoire et par le tragique de l'histoire ».

Le troisième exemple est celui de la résolution du Parlement européen du 19 septembre 2019 sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe<sup>7</sup>. Largement adoptée (535 voix pour, 66 contre et 52 abstentions), cette résolution rédigée à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire du début de la seconde guerre mondiale représente une tentative du Parlement européen de formaliser de manière consensuelle – c'est-à-dire en dépassant les clivages existant autour de l'appréciation du communisme – le rapport de l'Union européenne à la mémoire historique, et plus particulièrement au national-socialisme et du stalinisme. La raison d'être de cette prise de position est évoquée au point G des considérants au travers du rappel des origines de la construction européenne et de sa mission :

*« considérant que l'intégration européenne a constitué, dès l'origine, une réponse aux souffrances causées par les deux guerres mondiales et la tyrannie nazie qui a conduit à l'Holocauste, ainsi qu'à l'expansion des régimes communistes totalitaires et non démocratiques en Europe centrale et orientale, et que cette intégration a permis de surmonter de profondes divisions et de vives hostilités grâce à la coopération et à l'intégration, de mettre un terme à la guerre et de garantir la démocratie en Europe; considérant que, pour les pays Européens qui ont souffert de l'occupation soviétique ou d'une dictature communiste, l'élargissement de l'Union européenne à partir de 2004 a marqué leur retour au sein de la famille européenne, à laquelle ils appartiennent ».*

S'inscrivant dans le prolongement revendiqué des différentes déclarations sur la conscience européenne et le totalitarisme, la déclaration souligne la nécessité « de continuer de puiser dans le passé tragique de l'Europe l'inspiration morale et politique nécessaire pour relever les défis du monde contemporain, et en particulier pour lutter pour un monde plus juste, bâtir des sociétés et communautés tolérantes et ouvertes qui accueillent les minorités sexuelles, religieuses et ethniques, et s'assurer que les valeurs européennes bénéficient à tous ».

La référence à l'histoire dans les discours politiques sur la construction européenne qui, comme nous allons le montrer à fait l'objet d'une instrumentalisation visant à asseoir la légitimité du processus d'intégration, est donc loin d'appartenir au passé, c'est-à-dire à l'époque révolue des pères fondateurs. Visiblement, elle continue à remplir une fonction importante.

Il en va de même de l'instrumentalisation de l'histoire par les institutions européennes analysée dans notre troisième partie, qui, elle aussi, reste d'actualité. En témoigne cette brochure éditée en mars 2017 par l'office des publications sous la responsabilité du *European political strategy center* (lointain successeur de la cellule de prospective de la Commission, fondé en 2014 par

---

<sup>7</sup> Résolution 2019/2819(RSP).

Jean-Claude Juncker) qui porte le titre tout à fait programmatique de « L'histoire européenne : 60 ans de progrès partagé » et qui s'ouvre sur une citation d'Elie Wiesel, rescapé de l'holocauste et lauréat du prix Nobel de la paix 1986<sup>8</sup>.

Autre exemple concernant la présence persistante du passé et des enjeux politiques liés à la mémoire historique, le 14 septembre 2017, si on en croit les indiscretions parues dans la presse, les présidents Allemand et Polonais sont convenus qu'une « discussion dans le calme », était nécessaire afin de traiter la question des réparations allemandes réclamées par la Pologne au titre de la deuxième guerre mondiale. Faisant échos à l'idée de pacification des relations entre Etats-membres en ce qui concerne les contentieux liés au passé que nous développerons dans la deuxième partie de cet ouvrage, il est intéressant de relever que deux chefs d'Etat aient eu besoin de mettre en avant ce qualificatif pour évoquer les conditions de discussion d'un sujet, particulièrement conflictuel il est vrai, car en rapport avec la mémoire et à la question de la culpabilité.

## **2. DEFINITION DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE**

L'évolution du langage a toujours été un bon indicateur pour identifier des transformations d'ordre politique.<sup>9</sup> En ce sens, le glissement sémantique qui s'est produit au cours des dernières décennies quant à l'emploi du terme « Europe » est significatif à plus d'un titre.<sup>10</sup> Or l'utilisation de ce concept dans les médias et par les hommes politiques peut porter à confusion. Bien souvent, la signification des mots « Europe » ou « européen » ne correspond nullement à l'espace géographique auquel ils sont censés se rapporter d'un point de vue strictement sémantique, c'est-à-dire au continent dans son entier et à l'ensemble de ses habitants<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> European political strategy center, « L'histoire européenne : 60 ans de progrès partagé », Bruxelles, Union européenne, Mars 2017, 32 pages.

<sup>9</sup> Sur cet aspect, nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage sur l'histoire politique de l'intégration européenne (Larat 2003).

<sup>10</sup> « The very term of 'European project' illustrates the extent to which our existing disciplined languages seem unable to come to terms with European integration as a reformation of contemporary Europe and its social science knowledge" (Calhoun 2003, cité in Manners 2011, 244).

<sup>11</sup> Bo Stråth souligne à quel point l'Europe est contradictoire et tend à échapper aux définitions : le terme « représente à la fois une alternative à la vieille Europe à laquelle elle donne une nouvelle orientation, et le prolongement de l'Europe des empires et de leurs défauts, à l'image des deux lieux de mémoire [comprendre : le Berlaymont et l'arc de triomphe construit à l'occasion du cinquantième de l'indépendance de la Belgique] situés côte à côte à Bruxelles : la représentation symbolique de deux images qui rivalisent et se démarquent tout en se recoupant et en se renforçant ». En tant que lieu de mémoire, Bruxelles incarne moins des institutions ou des

Généralement, le sens qu'on leur donne renvoie à une réalité politique restreinte, limitée à l'action d'une organisation internationale donnée et à celle des États qui en font partie. Lorsque l'on évoque la nécessité pour l'Europe de parler d'une seule voix dans les enceintes internationales ou quand il est question de fonds structurels Européens, l'Europe en question signifie en fait l'Union européenne<sup>12</sup>. Un amalgame est alors établi entre, d'une part, la partie du continent représentée par les pays membres de l'Union et l'entité politique qu'elle constitue et, de l'autre, le reste du continent qui se trouve du coup exclu de la réalité que l'on veut ainsi décrire. Le caractère paradoxal du phénomène est encore plus évident lorsqu'il s'agit de concepts dérivés, comme celui « d'eupéanisation ».

L'existence de telles pratiques ne saurait s'expliquer uniquement par l'utilisation de raccourcis ou de généralisations hâtives, fort commodes il est vrai lorsqu'il s'agit de communiquer rapidement. Il existe en effet (tout au moins dans la langue française, jusqu'à la signature du traité de Lisbonne) la possibilité d'employer des termes idoines, comme l'adjectif « communautaire » renvoyant directement à l'entité politico-institutionnelle à laquelle on se réfère, à savoir la Communauté européenne. Le flou ainsi introduit est en fait révélateur de la logique propre au phénomène que l'on cherche à décrire, à savoir la vocation que semble avoir l'Union européenne à dépasser les limites qui lui sont assignées par le nombre de ses États membres à un moment donné et, de cette façon, à agir en tant que représentant institutionnel de son espace de référence tout entier compte tenu des larges compétences dont elle est dotée et du poids politico-économique qu'elle a acquis. Qui plus est, cette confusion révèle l'existence d'une identification plus ou moins explicite entre l'Europe en tant que territoire et le projet d'unification politique et économique incarné par un ensemble d'institutions et de mécanismes de coopération mis en place par certains pays. Entre d'un côté les États-nations qui, au cours des derniers siècles, constituaient traditionnellement l'espace politique de référence en Europe et de l'autre côté l'espace géographique qui correspond au continent européen dans son ensemble, s'intercale désormais une nouvelle entité de nature supra-étatique, qu'il faut bien désigner par un qualificatif approprié, et qui tend à se confondre avec le cadre dans lequel elle évolue. De ce point de vue, l'Union européenne ne représente certes pas toute l'Europe, mais elle évoque malgré tout plus que la somme des États qui la compose. En bref, il semble que la cause de cette

---

événements Européens en tant que tels que la traduction d'expériences collectives en attentes viables et en espoirs d'avenir (Stråth 2017, 475 et 477).

<sup>12</sup> Un des tous premiers cas d'amalgame de ce genre figure justement dans la déclaration Schuman du 9 mai 1950 dans laquelle le substantif « Europe » est utilisé comme synonyme pour désigner la réalisation de la future Communauté du Charbon et de l'Acier.

confusion doit être cherchée dans la pluralité des tentatives d'unification qu'a connu l'Europe depuis 1945, de même que dans les enjeux qui l'accompagnent : capacité de la partie d'Europe ainsi organisée à agir comme acteur, problème de visibilité et de concurrence entre institutions, légitimité de tel ou tel projet ou méthode par rapport aux alternatives existantes.

Pareillement, il existe différentes manières de qualifier le phénomène que l'on veut décrire. Selon la langue employée et la tradition intellectuelle à laquelle on se rattache, les auteurs d'ouvrages consacrés à ce sujet privilégient ainsi le concept de « construction européenne », d'« unification », d'« intégration » ou de « coopération ». Ces tendances soulignent le poids de la diversité linguistique en Europe, inséparable de la grande pluralité de traditions nationales en ce qui concerne le rapport au politique et à l'organisation de la société. Même s'ils relèvent tous du registre descriptif, chacun revêt une résonance et une teneur coercitive spécifique (Middelhaar 2012). En fonction du terme employé et à cause des métaphores qui y sont généralement associées, les angles d'approche utilisés varient et peuvent conduire à une perception différente du phénomène. Ces visions ne sont pas incompatibles les unes avec les autres étant donné que l'objet d'étude reste le même.

Toutefois, le choix du terme utilisé pour qualifier le phénomène n'est pas neutre et renvoie à une conception particulière de la situation que l'on cherche à décrire. Dans le domaine des relations internationales, le terme d'intégration désigne généralement le processus par lequel des liens se tissent entre des États ou directement entre des communautés nationales, et ce d'une manière et avec une intensité telles que leur souveraineté nationale s'en trouve remise en question. En ce qui concerne l'intégration européenne en particulier, les définitions existantes sont encore plus restrictives. En se basant sur l'évolution qu'a connu l'Europe de l'Ouest au cours des dernières décennies, des auteurs parmi les plus versés dans la question définissent l'intégration comme le rapprochement sur une base volontaire et pacifique de sociétés, États et économies au-delà des frontières nationales, constitutionnelles et économiques ayant jusqu'alors existé. Le concept d'intégration décrit tout à la fois une situation et un processus et contient une dimension normative (Kohler-Koch et Schmidberger 1996). L'intégration peut donc être comprise comme une action, un mouvement (dans le sens du verbe « intégrer ») ou comme une situation, le résultat de cette action (au sens du participe passé « intégré »).

Dans le cas de la notion de « construction » l'accent est mis, au moins de manière implicite, sur la réalisation d'un chantier censé être achevé un jour. Il y a donc une vision téléologique (existence d'un but défini à atteindre) qui fait la part belle aux architectes et aux fondateurs : les

Monnet, Schuman, De Gasperi, Spaak et Adenauer<sup>13</sup>.

Comparé à l'utilisation du concept de « construction », celui « d'unification » est à la fois plus concret et plus flou, en ce sens qu'il sous-entend l'existence d'une volonté d'agrégation d'un certain nombre d'éléments épars dans le but d'établir ou de rétablir une unité hypothétique. Dans le cas de l'intégration, l'accent est davantage mis sur l'existence d'un processus de transformation qui consiste, pour un élément, à se trouver inclus dans une totalité au sein de laquelle il fonctionne en interdépendance avec tous les autres.

Dans le cadre du présent travail, nous utiliserons essentiellement le concept de construction européenne, tout d'abord par ce qu'il correspond au terme le plus usité dans les publications en langue française et aussi par ce que la notion de construction renvoie au caractère socialement construit du phénomène<sup>14</sup>.

Enfin, pour ce qui est de la période couverte, même si notre analyse portera en première ligne sur l'Union européenne, elle couvrira également le processus qui a conduit à ce qu'elle est aujourd'hui, notamment du fait de l'évolution des traités et institutions qui se sont progressivement mises en place depuis la signature du traité de Paris le 18 avril 1951. Par construction européenne nous comprenons par conséquent l'évolution générale du phénomène de collaboration interétatique et de création d'institutions à l'œuvre depuis 1945, date fondatrice en ce qu'elle reste le point de fuite de tous les grands récits ultérieurs, qu'ils soient nationaux ou envisagent l'Europe dans son ensemble, et ce, même si la thèse de l'année zéro et d'un nouveau départ pur de toute compromission avec le passé a été révisée un peu partout en Europe (François et Serrier 2017, 28-29).

La finalité ou la finitude de la construction européenne n'ayant jamais été définies explicitement, l'état actuel de l'Union tant sur le plan géographique (28 pays membres – dont un, le Royaume-Uni a engagé une procédure de sortie – situés tant en Europe de l'Ouest, du Sud qu'en Europe Centrale et Orientale), que pour ce qui est de ses compétences et des domaines d'activité couverts (intégration économique, monétaire, politique extérieure et de sécurité commune, coopération administrative *etc*) doit être considéré comme transitoire et le résultat des évolutions passées tout comme de celles en cours, même si leurs conséquences ne sont pas encore

---

<sup>13</sup> Pour une présentation détaillée du rôle joué par les différentes personnalités européennes dans l'unification du continent, voir Bossuat 1994.

<sup>14</sup> Ce qui ne nous empêchera pas à l'occasion d'avoir recours à celui d'intégration si nous souhaitons mettre l'accent sur la dimension procédurale et systémique du phénomène.

pleinement perceptibles. Il convient donc de bien se garder de la double illusion de la linéarité et des explications téléologiques, tout en ne perdant pas de vue le caractère séquentiel des différentes vagues d'élargissement et d'approfondissement.

### **3. DELIMITATION DU SUJET**

L'objectif d'une sociologie historique et politique de l'Union européenne est de proposer un programme de recherche visant à inscrire ou réinscrire les questions européennes dans le giron des sciences sociales du politique (Georgakakis 2008). En même temps, elle prend pour objet d'étude les différentes formes de connaissances de l'Europe, ce qui lui donne une dimension réflexive dans la mesure où les travaux de recherche portant sur l'intégration européenne participent également à la construction de cette connaissance sur les institutions et leur inscription dans le temps et dans l'espace. Notre analyse nous conduira en conséquence à étudier non seulement la construction historique mais aussi la construction historique de l'Union européenne.

Au centre de notre attention figurent différents aspects de la dynamique de la construction européenne : rapport au passé et à l'histoire et rôle de la mémoire. A travers ces sujets nous aborderons les enjeux politiques qui s'y rattachent, comme les logiques de différenciation à l'œuvre, l'importance des symboles, le souci de soi des institutions et leur besoin récurrent de légitimation...<sup>15</sup>

Dans la continuité des premiers travaux portant sur une approche socio-historique de la construction européenne, nous aborderons la question du rapport que l'Union européenne entretient au passé de même que le rôle de l'histoire dans la construction européenne en ancrant notre analyse dans la profondeur historique du processus par lequel elle se manifeste. En effet l'existence d'une mémoire européenne ne va pas de soi. Cela concerne aussi bien le périmètre qu'elle peut englober, la concurrence de récits s'articulant à d'autres référents territoriaux, les versions divergentes dont elle peut faire l'objet, son abstraction faute de cadres sociaux enracinés dans les cultures collectives, et enfin la non-compatibilité des types de temporalité auxquels elle est confrontée (Calligaro et Foret 2012, 21).

---

<sup>15</sup> Ces aspects seront développés dans la partie suivante « Cadre théorique et concepts mobilisés »

C'est ce qui nous conduira à nous intéresser à différentes facettes de l'historicité de ce phénomène complexe et évolutif qu'est l'intégration européenne, manifestations dont l'Union européenne en tant que système de gouvernance à niveaux multiples est à la fois le résultat et un acteur. Ce faisant, et pour répondre à l'un des défis identifiés par Yves Déloye (2006, 9), nous tenterons de faire la part des choses entre, d'un côté un processus historique imbriqué dans des trajectoires plus anciennes, sources de tensions et de décalage entre les pays membres et agissant comme des marqueurs historiques sur la composition de l'Union européenne et, de l'autre, les mises en mémoire qui l'accompagnent désormais de manière instantanée et qui précèdent parfois certaines formes d'institutionnalisation. L'expérience du temps et du passé étant une source de réflexivité, ce sera également l'occasion de s'interroger sur le rapport qu'entretiennent les institutions européennes à leur propre histoire et, de manière plus générale encore, d'explorer le lien existant entre la production de savoirs savants consacrés à la construction européenne et la définition de ce phénomène, non seulement comme objet d'étude mais comme objet politique socialement construit.

Prolongeant cette réflexion sur la place de l'histoire dans la construction européenne, la question centrale que nous avons été amenés à nous poser est de savoir comment associer des sociétés qui paraissent n'appartenir que partiellement au même univers. Plutôt que d'une histoire de l'Europe, il convient en effet de parler de plusieurs histoires qui se croisent et se chevauchent dans des montages spatiaux et temporels à géométrie variables (Schaub 2008, 217).

A défaut de pouvoir étudier toutes ces facettes de manière systématique, nous avons cherché à prendre la mesure de certains facteurs sociaux, culturels et politiques qui facilitent ou entravent le développement historique du processus d'intégration, en n'hésitant pas à nous inscrire dans une perspective d'histoire longue : analyse de la symbolique carolingienne, évocation des conséquences de l'absence de destin partagé sur les différentes parties du continent européen, rôle des marqueurs socio-historiques comme sources de différenciation.

Pour ce faire, mais sans pour autant entrer dans le vaste débat sur l'articulation histoire/mémoire, nous utiliserons une définition large de la mémoire qui comprend toutes les formes de présence du passé, comme les traces de l'expérience vécue ainsi que les interactions entre usages politiques et représentations partagées du passé (Gensburger et Lavabre 2012). Cela étant, nous garderons bien à l'esprit que la pluralité des expériences mémorielles (telle qu'on peut notamment l'observer à l'Ouest et à l'Est de l'Europe) trouve son prolongement dans la prolifération des formes de mobilisation et d'invocation du passé (Maurel 2008). Cette

constatation nous amènera à nous interroger sur les formes que prend la constitution progressive de la mémoire en instrument d'action pour les institutions européennes ainsi que sur les enjeux institutionnels et politiques qui s'y rapportent<sup>16</sup>. On observe en effet que la résurgence de la référence au passé traduit une réactivation de la mémoire comme ressource politique par les institutions européennes, que cela soit en réponse à de nouvelles structures d'opportunité et aux contraintes liées aux élargissements, à la conjoncture politique interne de légitimation de l'Union européenne ou à la concurrence entre institutions européennes (Calligaro et Foret 2012, 19).

Notre analyse permettra enfin d'aborder les enjeux heuristiques et épistémologiques le plus souvent négligés dans l'étude de la construction européenne. Comme le font remarquer Cécile Robert et Antoine Vauchez (2010, 10), les catégories de classement de l'Union européenne, tout comme ses logiques de fonctionnement (principes implicites organisant son ordre juridique, logiques sous-jacentes de son économie politique, propriétés objectives de ses institutions) sont le produit historique de luttes pour la définition de l'Union européenne, de ses pouvoirs et des compétences attendues pour les exercer. Ce sera l'occasion d'aborder les différentes conceptions en présence de l'histoire et de ces usages : comment, en lien avec la construction européenne, l'histoire est-elle convoquée par les institutions nationales et européennes ? Quelle sélection et quels usages des symboles et des références historiques peut-on observer, par quels acteurs et dans quels contextes ? Comment la construction d'une historiographie de l'Europe ainsi que les débats afférant participent-ils aux luttes de classement et de définition de l'Union européenne ?

Pour ce qui est de la contribution du passé à un sentiment d'appartenance collective nécessaire à l'émergence d'une identité propre à la communauté politique européenne en voie de formation, on peut distinguer trois sources possibles d'utilisation de l'histoire. La première porte sur l'héritage historique de l'Europe. La seconde porte sur l'histoire de la construction elle-même. La troisième sur les politiques du souvenir par rapport à certains événements.

Aussi, l'étude de la symbolique et de ses usages que nous allons présenter dans un premier temps est-elle cruciale pour comprendre à la fois comment l'Union européenne se constitue en tant que réalité politique, mais aussi comment fonctionne le processus de construction européenne. Dans cette perspective, la question centrale est bien de savoir comment des symboles dont le sens et la reconnaissance ne sont pas substantiels peuvent le devenir, que cela

---

<sup>16</sup> A ce sujet, nous garderons bien à l'esprit que « tout discours historique est susceptible d'usages politiques, que cela soit le fait de son auteur, de ses destinataires ou encore qu'il faille l'attribuer au rapport particulier que les seconds entretiennent avec le premier » (Hartog et Revel 2001, 14).

soit dans un sens positif ou négatif (Manners 2011, 10). A cet égard, une attention particulière doit être portée aux facteurs qui peuvent influencer ce que Ian Manners qualifie de « résonance communicative » de ces symboles au sein et entre les sociétés composant l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle nous nous pencherons sur la manière dont les différentes expériences historiques ayant marqué ses États membres peuvent offrir des cadres de résonance convergents ou divergents.

En matière de construction des formes symboliques, nous chercherons toutefois à rapporter l'utilisation de symboles comme celui de Charlemagne ou la question de la définition des « grands Européens » à ce que Didier Georgakakis (2008) qualifie de conditions objectives des luttes politiques qui ont pour enjeux (ou pour effet collatéral) la définition de l'Europe. L'analyse des structures mentales et celle de la structure des positions et des concurrences sont ici extrêmement imbriquées, les unes n'existant pas indépendamment des autres<sup>17</sup>.

Contrairement à la place marginale accordée jusqu'à présent à l'historicité de la construction européenne (Déloye 2006), les études que nous avons conduites sur ce sujet et qui sont à la base du présent travail ont cherché à en explorer les différentes facettes. Inspirés par l'approche systémique du processus d'intégration développée dans notre panorama de l'histoire politique des différentes formes d'intégration à l'œuvre sur l'ensemble du continent depuis 1945 (Larat 2003), nous nous sommes intéressés aux dimensions historiques de la construction sociale de cette forme d'organisation politico-économique d'un nouveau type qu'est l'Union européenne, en tant que résultat non seulement d'une évolution institutionnelle mais aussi d'une volonté d'inscrire ce projet dans un rapport particulier à l'histoire ainsi que dans le prolongement d'un passé redéfini pour l'occasion.

A travers cette approche, ce sont les enjeux de légitimation qui apparaissent via la production de sens et les discours sur la finalité de ce processus. Cela nous amènera à nous pencher sur le rapport à la mémoire qu'entretiennent l'Union européenne en général et ses différentes institutions en particulier<sup>18</sup> ainsi qu'à ces phénomènes de « latences et résiliences historiques »

---

<sup>17</sup> Même si l'intégration européenne se présente comme une entreprise négociée et consensuelle au service du bien commun, on peut se demander à juste titre si elle n'a pas aussi ses vainqueurs et si elle échappe – ou non – au modèle des mécanismes monopolistiques décrit par Norbert Elias (Devin 1995).

<sup>18</sup> On peut définir l'aspect politique de la mémoire collective comme « la reformulation constante de vision [sic] du passé dans la compétition pour le pouvoir de manière à produire des effets politiques. Les objectifs poursuivis peuvent être multiples » (Calligaro et Foret 2012, 19). La conscience de l'existence d'un patrimoine mémoriel commun a quant à elle pour objectif concret d'aider chaque citoyen de l'Europe à se reconnaître à la fois comme original et solidaire au cœur d'un même ensemble (Jeanneney et Joutard, 2003).

(Déloye 2006, 6) qui se manifestent suite aux dernières vagues d'élargissement et d'approfondissement, ou à l'occasion de crises comme récemment pour la gestion de la dette grecque. S'intéresser à l'épaisseur temporelle de certaines pratiques, aux usages et réappropriation du passé, mais aussi aux contraintes cognitives ou institutionnelles liées à l'histoire permet d'appréhender l'historicité du processus de construction européenne (Cohen 2012). La sédimentation historique ne constitue pas simplement une contrainte : elle est également un réservoir de sens ou de répertoires d'action, soit autant de ressources dont les acteurs disposent pour interpréter le présent et agir sur le cours des événements.

Cette perspective d'histoire longue que nous avons volontairement adoptée permettra de prendre toute la mesure des facteurs qui favorisent ou entravent le développement de la construction européenne et, dans l'esprit des travaux de Norbert Elias, d'essayer de comprendre sa dynamique à travers le dialogue qui s'établit entre le présent et le passé. Pour ce faire, il nous faudra reconstituer un certain nombre d'aspects « historiquement situés » au cœur de la relation entre phénomène d'intégration et de désintégration (Devin 1995).

#### **4. L'UTILITE DE LA SOCIO-HISTOIRE DU POLITIQUE COMME CADRE THEORIQUE**

Le cadre théorique dans lequel s'inscrit ce travail est celui de la socio-histoire du politique. A l'image de ce que Norbert Elias a fait sur l'État et la nation modernes en Occident, il s'agit d'aborder l'intégration à l'œuvre en Europe depuis 1945 dans une approche comparative, multidisciplinaire, prenant en compte le temps long, tout en gardant à l'esprit le fait que, comme le souligne Florence Delmotte, le présent permet à son tour d'éclairer le passé (Delmotte, 2012, 45).

En se focalisant sur le passé et la dimension historique des relations sociales et politiques à l'œuvre dans le processus de construction européenne, cette approche est particulièrement adaptée pour comprendre la dynamique existante et dégager d'un côté ce qui lui confère du sens et fait sa cohérence, et de l'autre, ce qui est source de tensions et de contradictions. Conceptualisée en France à la fin des années quatre-vingt-dix (Déloye 1997), l'application de la sociologie historique du politique à la construction européenne est nettement plus récente. Elle s'insère dans un cadre d'analyse qui accorde une attention particulière au rapport passé-présent, à la notion d'historicité, à la lutte contre la réification notamment dans le langage et à

l'importance à accorder aux relations entre individus (Noiriel 2006).<sup>19</sup> Depuis le manifeste d'Yves Déloye paru dans la revue *Politique européenne* en 2006, suivi de son chapitre consacré à l'approche socio-historique appliquée aux études européennes dans l'ouvrage collectif *Science politique de l'Union européenne* (Déloye 2008), les travaux se multiplient, comme en témoignent pour ce qui est du champ académique français la publication d'inventaires (Georgakakis, 2008) ou la parution de numéros thématiques de revues (« Constructions européennes » *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, 2007 ; « L'Académie européenne » *Politix*, n°89, 2010 ; « D'une "mémoire européenne" à l'europanisation de la "mémoire" », *Politique européenne* n°37, 2012)<sup>20</sup>.

Ce faisant, nous serons amenés à étudier différents phénomènes de reconstruction et de récupération du passé, en particulier ces discours institutionnels qui transforment la mémoire en histoire. Notre propos n'est pas de considérer l'histoire comme un instrument participant à la quête des origines ou de recherche d'une hypothétique naturalité, comme ce fut le cas en Europe par le passé. Il s'agit plutôt d'étudier la manière dont l'histoire est convoquée (par qui, sous quelle forme et à quels dessins ?) en lien avec le processus d'intégration européenne, celui-ci étant comme fait historique à la fois un objet d'étude dont l'historiographie reste à faire, et en même temps sujet se construisant à partir d'un rapport au passé. Dans tous les cas, c'est un processus de construction qui cherche à montrer qu'il s'inscrit dans le cours de l'histoire et vise à donner une interprétation et un sens au mouvement qui la porte.

Dans ce cadre, et pour comprendre comment cette intégration fonctionne, le recours à l'analyse la sociologie historique comparative comme manière de « penser la nature, les modalités et effets de phénomènes ou processus actuels ou passés, à grande échelle, et humainement, politiquement importants... »<sup>21</sup> s'avère également particulièrement utile quand il s'agit d'analyser la constitution historique des états-nations, ainsi que les conséquences des structures

---

<sup>19</sup> Nous faisons notre l'interprétation suivante de ce qu'est la sociologie-historique du politique, laquelle est moins un dialogue disciplinaire qu'une manière de regarder et d'analyser le monde social, c'est-à-dire de procéder à une analyse dont le modèle incorpore à la fois l'attention aux structures sociales et à l'observation sociologique des conduites des acteurs, comme la nécessité de reconnaître que ces structures et ces acteurs doivent être historicisés (Cossart *et al.* 2014). L'existence conjointe d'une collection éponyme (*Socio-histoires*, aux éditions Belin) et de la revue *Genèses, sciences sociales et histoire*, fondée en 1990 témoignent de la notoriété grandissante de cette approche (Buton et Mariot 2006).

<sup>20</sup> C'est aussi le cas en langue anglaise avec la multiplication de travaux consacrés à la « mémoire européenne », et d'une manière moins systématique en Allemagne avec les travaux de Jan Werner Müller (2002) et de Stefan Seidendorf (2006, 2007, 2011, 2013a et 2013b).

<sup>21</sup> Selon la définition qu'en donne Theda Skocpol (Bollinger 2002, 139).

institutionnelles de cet état sur les objectifs, le pouvoir et les alliances des groupes sociaux politiquement actifs (Skocpol 1993, 26).

À la différence des approches systématiquement historique de phénomènes étudiés qui insistent sur l'influence du passé, l'importance de certains changements de longue durée à grande échelle, et de certains « moments » clés, l'approche suivie dans ce travail cherche également à prendre en compte le rapport au passé et à l'histoire comme facteur explicatif pour les évolutions étudiées.

En cherchant à prendre en compte les facteurs liés à la différenciation culturelle, économique et territoriale de l'Europe pour comprendre la dynamique de l'intégration européenne, notre travail s'inscrit dans le prolongement du souhait bien illustré par Stein Rokkan d'ancrer le référentiel espace/temps au cœur de la science-politique (Seiler 2014, 16)<sup>22</sup>.

S'interrogeant sur la manière dont les Européens mettent en commun les histoires, relations et délimitations qui distinguent l'Union européenne et ses membres de leurs voisins continentaux, Charles Tilly (2003) propose ainsi de définir les identités politiques comme des « arrangements sociaux », des histoires, des récits qui permettent aux individus de dire à la fois qui ils sont par rapport aux autres, et de caractériser les relations qui unissent les membres d'un même groupe. Ces récits sont l'objet d'une compétition permanente dans le monde social, entre les entrepreneurs de mobilisation qui parlent au nom de certains groupes sociaux et politiques, les médias, le système politique au sens large. Les individus sont immergés dans ces récits qui leur fournissent, quoique de façon toujours débattue, voire contestée, les réponses aux questions relatives à « qui ils sont » et « qui sont les autres ».

Charles Tilly distingue 4 composantes principales des identités : (a) séparation entre moi/nous et les autres ; (b) un ensemble de relations à l'intérieur de cette délimitation ; (c) un ensemble de relations qui traversent cette délimitation ; (d) un ensemble d'histoires relatives à cette délimitation et aux relations qui s'y rattachent (Tilly, 2003, 608). C'est à cette dernière composante que nous nous intéressons en particulier, ainsi qu'au rôle – dans la manière dont les récits à visée identitaire produisent des effets sur le plan politique – de ceux qu'il qualifie d'entrepreneurs de l'identité, c'est-à-dire d'individus occupant une position de passeurs en développant et diffusant des récits et en les reliant à d'autres éléments identitaires, dans le domaine intellectuel, artistique ou politique (616).

---

<sup>22</sup> En cela nous partageons entièrement la conception de Stein Rokkan de la causalité, qui n'est ni déterministes, (comme chez Karl Marx), ni statistique (comme chez Emile Durkheim), ni même adéquate (comme chez Max Weber), mais résulte « de boucles d'interaction qui s'entrecroisent et se tissent entre l'économie, le politique et le culturel » (Seiler 2014, 15).

## **5. CONCEPTS MOBILISÉS ET APPROCHE SUIVIE**

Le cadre théorique dans lequel le présent travail a été réalisé, tout comme les concepts mobilisés, sont le fruit de l'étude d'objets investis à différents moments de notre carrière académique<sup>23</sup>, sous des angles variés mais complémentaires. Ils empruntent à différentes disciplines (science politique, sociologie, histoire) ou traditions philosophiques et épistémologiques qui ont toutefois en commun de s'intéresser à la nature sociale des transformations affectant l'espace politique européen et de replacer ces phénomènes dans la durée et dans leur historicité. Il est à cet égard utile de considérer la construction européenne comme un ensemble de processus sociaux emboîtés qui s'enracinent dans l'histoire européenne pour mieux la transformer, et d'historiciser cette analyse pour mieux comprendre comment le passé pèse sur le présent (Déloye 2008, 136-137). L'accumulation d'approches permet quant à elle de traiter ce sujet complexe et protéiforme sous différents angles et de différentes manières, tout en mettant en perspective ce qui en constitue les principales caractéristiques.

Les concepts mobilisés pour conduire notre analyse tout comme les emprunts à certaines théories des sciences sociales peuvent être regroupés autour de cinq grandes thématiques, lesquelles ne correspondent pas forcément à des parties ou chapitres spécifiques mais traversent le présent travail dans son ensemble et représentent autant de facettes de la problématique que nous entendons traiter.

### **A) « SOUCI DE SOI » DES INSTITUTIONS ET CONSTRUCTION D'UNE COMMUNAUTE POLITIQUE EUROPEENNE**

A l'image de ce que Philippe Bezes sur la base d'un terme attribué à Michel Foucault a pu conceptualiser concernant le « souci de soi de l'État » et qui représente une composante à part entière de la forme contemporaine d'exercice du pouvoir (Bezes 2003, 309), les sujets abordés dans ce travail permettent de s'interroger sur l'existence d'un tel « souci de soi » de la part des institutions européennes. L'hypothèse que nous formulons est que, tout à son désir d'exister en maîtrisant l'image qu'elle donne d'elle-même par rapport à l'extérieur et à l'intérieur, l'Union européenne en tant qu'acteur collectif cherche non seulement à développer une conscience

---

<sup>23</sup> Pour plus de détails, cf. le volume 1 du dossier soumis pur l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches.

commune sous la forme d'une identité collective des Européens, mais aussi une conscience de soi en tant qu'institution(s) et que cette volonté passe par la nécessité de gouverner son rapport au passé et à l'histoire<sup>24</sup>.

Concernant la relation de l'Europe à la mémoire qui, comme nous allons le montrer, révèle un aspect fondamental de ce rapport et, à travers lui, de la quête de légitimité de l'Union européenne, nous distinguerons dans le sillage de la typologie établie par le politologue allemand Helmut König, trois niveaux de politique du souvenir en lien avec la mémoire, c'est-à-dire d'utilisation de la mémoire comme ressource à des fins politiques : il s'agit tout d'abord de la formation d'un ordre politique via le soutien et le renforcement de l'identité collective, de l'aspiration à un discours hégémonique, et enfin de la légitimation d'un nouvel ordre politique après des transformations ou un changement de système (König 2008).

Pour appliquer à notre thématique les objectifs de la socio-histoire tels que définis par Gérard Noiriel (2006), nous ferons également nôtre le concept utilisé par Georges Mink de « stratégies d'historicisation » fort utile pour comprendre les enjeux mémoriels en lien avec la diversité institutionnelle, tout comme le comportement des acteurs impliqués. Il s'agit d'une variante des politiques symboliques qui s'appuie sur la conviction que certaines représentations des faits historiques intériorisés à travers la socialisation formelle (par exemple à l'école) ou informelle (par exemple en famille) ont un potentiel de mobilisation collective nécessaire à l'influence politique (Mink 2008, 26).

On constatera à ce sujet que les exemples que nous allons mobiliser au cours de notre démonstration se rapportent tous à l'un ou l'autre des deux axes utilisés par l'Union européenne pour favoriser l'émergence d'une mémoire européenne, à savoir la reformulation de mémoires existantes pour montrer en quoi elles sont européennes, et la mise en mémoire du processus d'intégration en lui-même (Calligaro et Foret 2012). Compte tenu de l'aspect traumatique de la mémoire relative à certains événements historiques récents, nous serons par ailleurs amenés à travailler avec des concepts forgés, notamment en Allemagne, à l'issue de ces expériences dans

---

<sup>24</sup> La question de la « connaissance de soi » s'applique à l'État-nation tout comme à ce système politique d'un nouveau genre qu'est l'Union européenne. Il est alors intéressant de mettre l'accent sur les multiples dynamiques et interdépendances entre savoirs, institutions et élites étatiques qui donnent forme au « souci de soi » lesquelles comme le montrent les différents exemples que nous allons utiliser révèlent un souci de se gouverner soi-même en développant et en affichant des savoirs, des pratiques et des normes destinés à gouverner les rapports des États membres au passé dans leurs effets potentiellement destructifs (*cf.* la notion d'acquis historique communautaire développée ci-dessous) mais aussi son propre rapport à l'histoire, comme en témoigne son souci de développer un discours des origines et une lecture de la construction européenne qui servent son besoin de légitimité, de visibilité et de production de sens.

le but de pouvoir les dépasser, comme celui de travail sur l'histoire (*Geschichtsverarbeitung*), de travail sur le passé et la mémoire (*Vergangenheitsverarbeitung* ou *Vergangenheitsbewältigung*) et visant à « digérer le passé » et à l'assumer.<sup>25</sup>

Dans notre souci de questionner la dimension cognitive et normative des conceptions relatives à la nature et à la finalité du projet européen telles qu'elles se dégagent à la fois des discours de certains acteurs mais aussi des normes constitutives et principes d'action à l'œuvre dans les institutions européennes, nous nous appuyons sur les travaux se référant au courant de l'institutionnalisme discursif revendiqué par Vivien Schmidt (2010)<sup>26</sup> pour laquelle à la fois le contenu substantiel des idées et les procédures peuvent expliquer les préférences, stratégies et orientations normatives des acteurs.<sup>27</sup> L'analyse des discours portant sur le rapport existant entre la construction européenne et l'histoire à laquelle nous procéderons et qui prend en compte les différents types de sources, les fonctions exercées par le locuteur, le contexte, et le public auquel s'adressent ces discours, se rattache quant à elle plus largement à l'approche dite de constructivisme social telle qu'elle a pu être développée par des auteurs comme Antje Wiener, Thomas Diez, Thomas Christiansen ou Knud Erik Joergensen.<sup>28</sup>

Du fait de ses enjeux et des reconfigurations qu'il entraîne, l'émergence d'un sujet d'étude comme la construction européenne et son évolution au fil des années et des opportunités gagnent par ailleurs à être analysés à travers un concept comme celui de « champ du pouvoir » (Cohen *et alli* 2007), champ dont la structure est rendue constamment mouvante par l'extraordinaire hétéronomie qui y règne. Il s'agit en effet d'un espace où se produit «de l'État», des «formes» et des «normes» d'État, mais sans les monopoles caractéristiques du pouvoir d'État (monopoles militaire et policier, monopoles professionnel et corporatiste, monopoles économique et monétaire, monopoles linguistique et scolaire) ; un espace où, précisément, se joue la

---

<sup>25</sup> Sur les difficultés mais aussi les enjeux du travail sur le passé et la mémoire, cf. le texte fondateur de Theodor W. Adorno de 1959 « Was bedeutet: Aufarbeitung der Vergangenheit », [http://www.jd-jl-rlp.de/wp-content/uploads/joomla/stories/inhalte/pdf/theodor\\_w\\_adorno\\_-\\_was\\_heisst.pdf](http://www.jd-jl-rlp.de/wp-content/uploads/joomla/stories/inhalte/pdf/theodor_w_adorno_-_was_heisst.pdf).

<sup>26</sup> “Discursive institutionalism is an umbrella concept for the vast range of works in political science that take account of the substantive content of ideas and the interactive processes by which ideas are conveyed and exchanged through discourse” (Schmidt 2010, 4).

<sup>27</sup> Cette approche permet de définir les institutions de manière dynamique en se focalisant sur les “structures and contrasts of meaning internal to agents whose ‘background ideational abilities’ enable them to create (and maintain) institutions while their ‘foreground discursive abilities’ enable them to communicate critically about them, to change (or maintain) them” (Schmidt 2010, 1).

<sup>28</sup> Pour une présentation des particularités de l'approche constructiviste appliquée à l'Union européenne, cf. Saurugger 2009,

«démonopolisation» du pouvoir d'État, le devenir de tous ses monopoles pris dans les batailles d'élites (Cohen *et alli* 2007, 6).

Ce faisant, nous serons amenés à évoquer non seulement la contribution de ces politiques ou usages de la mémoire en termes d'intégration, mais aussi leur potentiel destructeur pour la communauté politique en construction au niveau européen. Il s'agit notamment du caractère conflictuel des représentations antagoniques du passé qui persistent entre certains États Européens ou en leur sein, potentiel qui découle de la persistance d'une vision de l'histoire par rapport à laquelle le processus de construction européenne telle que conçu par ses concepteurs cherche justement à rompre. C'est en effet la raison d'être de ce que nous qualifions « d'acquis historique communautaire » que de définir quels sont les usages légitimes ou au contraire tabous du passé au sein de l'Union européenne.

## **B) INSTRUMENTALISATION DU PASSE ET USAGES POLITIQUES DE L'HISTOIRE**

La référence au passé en lien avec le processus de construction européenne ne s'effectue pas de manière neutre mais relève, comme nous allons le mettre en exergue, d'une logique d'instrumentalisation, laquelle nécessite que l'on s'interroge à la fois sur les auteurs de cette instrumentalisation, les formes qu'elle prend et à quel(s) dessein(s) l'histoire se trouve ainsi convoquée.

Pour Jacques Revel et François Hartog (2001, 8-9), il existe trois grands types d'usage politique de l'histoire, lesquels serviront de cadre d'analyse pour notre sujet d'étude :

- Le premier type se rapporte à une réflexion sur des débats politiques qui se sont ouverts à propos de l'histoire récente ainsi que sur leur signification, autant pour le travail des historiens que pour les conséquences politico-culturelles qui découlent de ces débats. Cela concerne les conflits internationaux ou guerres civiles, processus de légitimation et de délégitimation des régimes autoritaires ou totalitaires.
- Le deuxième consiste en la portée tant historiographique que publique de la déformation de l'histoire pour des motifs nationaux : la nécessité, par exemple, de construire une image de la

nation qui soit cohérente, gratifiante, qu'elle soit enracinée ou ré-enracinée, tournée vers l'avenir ou traditionnelle, et ce à partir de la mobilisation des ressources offertes par le passé.<sup>29</sup>

- Enfin, le troisième domaine concerne l'usage des méthodes et des formes proposant des systématisations ou des classifications qui, volontairement ou non, coïncident avec les images de structures politiques et sociales dominantes ou renforcent leur légitimité, en particulier dans l'étude de phénomènes historiques de plus longue durée.

Si, comme le rappellent ces deux auteurs, l'histoire nationale est par excellence l'un des genres mobilisant un ou plusieurs des usages politiques de l'histoire, nous allons montrer que cette entité à la fois post- et supranationale qu'est l'Union européenne n'en est pas exempte. Cela est pour le moins paradoxal, puis qu'une large partie du discours de légitimation de la construction européenne repose justement sur la nécessité de rompre avec certains épisodes de l'histoire européenne ainsi qu'avec des pratiques d'instrumentalisation du passé, notamment à des fins de renforcement de l'identité nationale, lesquelles, dans cette perspective, se sont révélées porteuses de germes bellicistes et ont pu justifier des visées hégémoniques voire totalitaires.

Il en va de même de l'usage de l'histoire à des fins politiques quand il prend la forme de distinctions, comme pour le Prix Charlemagne créé par la ville d'Aix-la-Chapelle juste après la fin de la deuxième guerre mondiale. Dans les sociétés contemporaines, les distinctions que sont les prix ou médailles relèvent de ce qu'Olivier Ihl qualifie de « technique de gouvernement à part entière ». Les honneurs constituent d'abord des récompenses ; à ce titre ils entretiennent une émulation au sein de certains groupes sociaux et participent de véritables compétitions qui classent, partagent, hiérarchisent. Destinés à « exemplariser » certaines conduites, les honneurs indexent ensuite des manières de penser et d'agir. Chaque consécration ratifie comme une sorte de conversion : celle par laquelle un geste, une prouesse, une vie se transforme en modèle de comportement (Ihl 2004).

### **C) HISTORICITE ET TEMPORALITES DU PROCESSUS D'INTEGRATION**

---

<sup>29</sup> Jacques Revel relève que le roman national français tel que mis en avant par la Troisième république associait principalement trois thèmes sur l'entrelacement desquels une articulation du temps et de l'expérience historique était fondée : a) l'histoire de France comme étant celle d'une personne, b) la continuité du destin français, c) la communauté (Revel, 2011). On retrouvera certains de ces éléments au niveau européen, comme l'insistance sur l'existence d'une continuité à travers le temps, de même que l'idée de communauté historique et de communauté de destin.

Élément central de toute tentative d'élaborer la socio-histoire d'un objet d'étude, le concept d'historicité est entendu ici dans un double sens distingué par Jay Rowell en rapport avec l'ouvrage de Pascale Laborier et Dany Trom (2003) : il fait tout à la fois référence à la manière dont les agents convoquent le passé historique dans le cours de leurs activités, de même qu'au travail du chercheur qui détermine les éléments du passé produisant des effets dans l'action (Rowell 2004, 12).

Le concept de stratégies d'historicisation évoqué plus haut est essentiel pour comprendre ces formes de convocation du passé que sont la représentation de certains faits historiques intériorisés à travers la socialisation formelle ou informelle et qui ont un potentiel de mobilisation collective nécessaire à l'influence politique (Mink 2008, 26).

C'est cette capacité de mobilisation que nous nous appliquerons à dégager dans l'analyse des stratégies d'instrumentalisation des mythes fondateurs de l'Europe intégrée, dans les velléités d'auto-historiographie manifestées par les institutions européennes, dans la volonté affichée par certains textes ou déclarations officielles de neutraliser le risque de retour de la violence des héritages historiques en les encadrant par des canons démocratiques aseptisés (*ibidem*), mais aussi en dégageant le poids dans la cohérence de cet ensemble composite qu'est l'Union européenne de ce que nous avons identifié comme étant des marqueurs du passé issus d'expériences majeures dans l'histoire du continent.

En lien avec les régimes d'historicité, nous serons amenés à aborder deux autres notions importantes. Celles de filiation et de continuité renvoient à cette tentation évoquée par Jean-Frédéric Schaub d'inscrire l'action politique dans la légitimité historique des temps révolus, c'est-à-dire la prise en compte de l'histoire au titre de l'impératif de la continuité (Schaub 2008, 207). C'est ainsi que, comme le relève Marc Joly dans son étude sur Jean Monnet, la pensée de celui que l'on désigne comme étant le « Père de l'Europe » avait pour intérêt d'inscrire l'unité européenne dans un processus irréversible que Monnet qualifiait lui-même dans ses mémoires de « puissant mouvement de fond à la mesure des époques de l'histoire » (Joly 2007, 196).

Plus largement, la prise en compte de cette dimension sera l'occasion de réfléchir au rapport collectif que nos sociétés entretiennent avec le temps historique et la manière dont s'articulent les unes par rapport aux autres les catégories qui nous permettent de penser ce temps. Pour ce qui est de la construction européenne, de ses avancées mais aussi de ses moments de stagnation ou de rupture, on peut distinguer plusieurs temporalités en fonction des domaines (économique, politique et sociétal) touchés par le processus d'intégration (Heinich 2002, 58 et s).

Ces différences dans la manière dont s'écoule le temps, de même que le phénomène d'asynchronie entre anciens États membres de l'Union européenne et ceux issus de l'ancien bloc socialiste nous conduira à nous intéresser à l'existence de discontinuités dans le processus d'intégration, tant sur le plan spatial que temporel.

Il en va de même de l'hétérogénéité des héritages historiques au sein de l'Union européenne, laquelle s'explique par le fait que les États qui la rejoignent au fil des vagues successives d'élargissement n'ont pas tous été confrontés dans leur histoire aux mêmes expériences clefs. A la base de la transformation fondamentale que constitue en Europe le passage d'un modèle d'organisation politique stato-centré à une communauté en partie supranationale (Déloye 2008, 138), on trouve un certain nombre d'éléments structurants relevés par Stefano Bartolini (2007, 56-115) et ayant permis la construction de l'État, le développement du capitalisme, l'établissement d'une communauté nationale, et la démocratisation ; éléments qui puisent leurs racines dans des moments importants de l'histoire européennes lesquels n'ont pas concerné tous les États membres tels qu'ils existent aujourd'hui, ni dans la même mesure.

Au sein de l'espace européen, certains événements historiques ont en effet établi des points de ruptures entre les unités préexistantes, ou au contraire structurent de nouveaux espaces en traçant des limites liées à des oppositions ou à de similitudes. On observe également des cas de superposition, où malgré des situations d'opposition ou de confrontation, le fait pour certains ensembles d'avoir partagé la même expérience historique (comme la Shoah), devient un dénominateur commun voir un élément identitaire collectif (positif ou négatif) après coup, lorsqu'un travail sur le passé a été réalisé. En tout cas, la différenciation des expériences historiques en Europe a été et reste un facteur de fragmentation et de structuration de l'espace et du système politique européen. Il importe donc de prêter attention aux recompositions et aux interdépendances que représentent ces liens historiques dont la nature, le sens et l'intensité peuvent varier dans le temps comme dans l'espace.

A travers cela, il s'agit en fait de comprendre comment des événements survenus dans une partie de l'Europe affectent, au fil du temps, la perception que l'on a de certains phénomènes, valeurs, principes ou normes, notamment en ce qui concernent l'organisation politique et sociale de la communauté politique en voie de formation qu'est l'Union européenne. Ces expériences historiques en tant que forme d'apprentissage expliquent l'existence de perceptions différenciées au sein de l'Union pour ce qui est des priorités politiques, économiques et sociales, mais aussi concernant le rapport à l'État et à la chose publique, au caractère plus ou moins contraignant des normes

juridiques, bref à ce qui constitue la relation « nous-je ». Dans ces circonstances, la question qui se pose est alors celle de la possibilité de construire un récit historique commun à l'ensemble de l'Union européenne qui puisse fonctionner comme un marqueur d'identification pour les citoyens Européens (Littoz-Monnet 2012).

L'attention qu'il convient de porter à l'historicité de certaines actions et stratégies et à l'existence des différentes temporalités à l'œuvre dans la construction européenne est alors justifiée par ces situations potentiellement porteuses de conflits identifiées par Norbert Elias que sont les phénomènes de résistance de la part des identités collectives anciennes en passe d'être dépossédées lors du passage à un niveau supérieur d'intégration, comme celui que représente l'Union européenne (Devin 1995).

#### **D) L'UNION EUROPEENNE COMME PROCESSUS DE CIVILISATION**

La conception éliassienne de l'Union européenne comme système de relations et d'interactions au sein duquel les effets de l'intégration sont accompagnés d'effets de désintégration représente une autre source d'inspiration féconde pour ce travail. On trouve en effet chez Norbert Elias deux concepts qui s'avèrent fondamentaux pour notre analyse de la construction européenne : celui d'interdépendance et celui d'intégration.<sup>30</sup> Les réflexions qu'il consacra à la fin de sa vie aux transformations de l'équilibre « nous-je » et au rôle des expériences individuelles et collectives et qui l'amènèrent à s'intéresser à la construction européenne<sup>31</sup> sont particulièrement riches en enseignements : « Les hommes ne peuvent pas savoir *a priori*, il faut qu'ils apprennent quels dispositifs ils doivent mettre en place pour résoudre le problème de l'accession à un niveau d'intégration planétaire, et en général, la démarche de la pensée objective ne leur suffit pas pour apprendre. C'est le plus souvent des expériences les plus amères que les hommes tirent leurs leçons. Il a fallu deux guerres mondiales pour amorcer la création des faibles institutions centrales de la confédération d'États en voie de formations » (Elias 1997, 221).

Mais comme le souligne Guillaume Devin en étudiant l'apport de l'œuvre de Norbert Elias à l'analyse des relations internationales, l'expérience (ou la mémoire) n'est pas l'apprentissage, celui-ci supposant davantage, comme l'établissement de procédures plus ou moins formelles

---

<sup>30</sup> L'interdépendance étant « la figure changeante du monde social », l'intégration, « le processus qui la travaille et le sens probable de son orientation » (Devin 1995, 306).

<sup>31</sup> Ce chapitre date de 1987 et figure dans l'édition française de « La société des individus » alors que la première partie de l'édition en français correspond à un texte rédigé en allemand en 1939 et que la deuxième remonte aux années 1940-1950.

facilitant la reconnaissance de l'autre dans le cas des processus de réconciliation (Devin 1995).<sup>32</sup> Le concept d'acquis historique communautaire développé aux Chapitres 3 et 4 a justement pour objet de décrire une forme institutionnalisée du rapport au passé pratiquée au sein de l'Union européenne, sous la forme d'un corpus de normes, principes et règles juridiquement non contraignant mais ancré dans l'ordre constitutionnel de l'Union à travers les préambules aux traités Européens. Grâce au processus d'apprentissage réciproque des États membres dans leur relation et usages du passé dont l'acquis historique est l'expression, une forme de socialisation à l'échelle internationale s'établit, processus que Norbert Elias voit émerger à l'intérieur des États-nations, et également entre eux, du fait des transformations de l'équilibre « nous-je » et de leurs conséquences sur les rapports entre les individus et la société<sup>33</sup>.

Dans le but de gérer les interdépendances existant au sein de l'Union, on trouve en effet dans l'acquis historique communautaire plusieurs éléments qui facilitent l'adoption de ces « comportements coopératifs » propres aux procédures de socialisation à l'échelle internationale comme les autocontraintes et les mécanismes de maîtrise des tensions internes. De fait, si la coopération est bien un processus d'apprentissage qui renforce les liens d'interdépendance (Devin 1995), celle-ci a besoin de règles afin de fonctionner convenablement, c'est-à-dire en évitant les interactions qui lui seraient néfastes. L'acquis historique communautaire en cherchant à réguler les rapports des États-membres de l'Union européenne au passé et à l'histoire, notamment dans leur caractère conflictuel participe ainsi à un processus de civilisation, dans le sens d'un « progrès dans la mise à distance des affects et des émotions dans la représentation et la résolution des problèmes sociaux » (Delmotte 2012, 53).

Pour reprendre une hypothèse de Norbert Elias, et à l'image des mutations qui affectent les individus par rapport au « nous », on peut se demander si au sein de l'Union européenne, les liens d'interdépendance de plus en plus étroits, du fait de l'intégration économique, monétaire et même politique, ne portent pas en eux un dépassement de nos propres normes et ne favorisent pas une transformation de « l'économie psychique » des États membres en tant que parties constitutives de cette nouvelle entité de référence, et ce dans le sens d'un plus grand autocontrôle de leurs pulsions et affects. Cela passerait notamment par une pacification de l'expression des

---

<sup>32</sup> Ce n'est pas un hasard si Hermann van Rompuy président du Conseil européen déclare en 2011 que le continent tout entier s'est construit sur la réconciliation considérée comme la vertu la plus exigeante de toutes. D'où l'intérêt d'analyser la portée et les limites de la réconciliation comme lieu de mémoire européen (Rosoux 2017, 187).

<sup>33</sup> C'est tout le réseau d'interdépendances entre États qui se trouve d'après Elias transformé, les mailles du filet constituant ce réseau s'étant resserrées à vue d'œil au cours du XXème siècle du fait de la réduction des distances et de l'intégration globale croissante (Elias 1997, 216-217).

intérêts nationaux en neutralisant leurs aspects les plus dangereux pour la communauté des États membres<sup>34</sup>.

Ces transformations sont à l'origine de ces principes d'actions identifiés par Catherine Guisan (2012) et qui constitue d'après elle le cœur de l'identité de l'Union européenne : la réconciliation, à la fois préalable et fondement de l'intégration européenne, la priorité donnée à l'action concertée comme forme de pouvoir qui doit prévaloir sur les rapports de domination au sein de l'espace politique européen, la reconnaissance d'autrui comme préalable à l'élargissement à d'autres membres, et la capacité à avoir une mentalité élargie permettant d'adopter une perspective différente et de se mettre à la place des autres.<sup>35</sup> Dans son ensemble, c'est une forme de civilité (Bartolini 2007, 33) qui voit le jour, avec ses règles de comportement implicites, ses traditions et routines sociales<sup>36</sup>.

#### **E) LA CONSTRUCTION EUROPEENNE COMME DYNAMIQUE DE RESTRUCTURATION**

Un ultime cadre d'analyse particulièrement opérant pour notre objet d'étude est fourni par l'approche suivie par Stefano Bartolini dans sa réflexion sur le processus de restructuration que connaît l'Europe, entre une organisation basée sur un système d'États-nations et la montée en puissance de l'Union européenne. Bien comprendre le processus d'intégration européenne nécessite d'étudier les liens existant entre, d'un côté, des questions aussi fondamentales que les possibilités de prise de parole (*voice*) ou de sortie (*exit*) en cas de mécontentement par rapport au fonctionnement d'une organisation, et de l'autre, la formation et la modification des frontières et délimitations, l'existence d'une hiérarchie centrale correspondant au phénomène de formation d'un nouveau centre, avec d'autre part les questions de loyauté et d'identité en rapport avec

---

<sup>34</sup> Parmi les manifestations de ce phénomène, citons le règlement n°729/2014 du Conseil du 24 juin 2014 sur les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation qui prévoit l'obligation pour les États membres de s'informer mutuellement avant leur approbation des projets de dessins de nouvelles faces nationales des pièces destinées à la circulation ou des pièces commémoratives, tout État membre dont la monnaie est l'euro pouvant, dans un avis motivé adressé au Conseil et à la Commission, émettre une objection au projet de dessin proposé par l'État membre émetteur « si ce projet de dessin est susceptible d'engendrer des réactions défavorables parmi ses citoyens » (Article 10 al. 4). Cela vise la sensibilité à des symboles renvoyant à la mémoire et à l'histoire et a pour but d'éviter les tensions que pourraient créer la mise en circulation par un pays de pièces évoquant un épisode de l'histoire traumatisant pour les citoyens d'autres États de la zone euro.

<sup>35</sup> Ces principes étant, comme le remarque C. Guisan à juste titre, plus souvent implicites qu'articulés explicitement.

<sup>36</sup> Ainsi que le présente Guy Verhofstadt, alors premier ministre de Belgique, à la différence de l'Amérique, l'Europe aurait tiré les enseignements d'humilité des drames passés. L'Europe prendrait ainsi la forme d'un modèle pour le monde : longtemps « école de la guerre » elle serait devenue « une école de la paix », cf. Rosoux 2017, 194.

l'apparition d'un nouveau système et par rapport à l'influence d'expériences historiques sur les différentes parties composant le tout (Bartolini 2007, 36).

Nous emprunterons donc à Stefano Bartolini son approche de l'Union européenne en termes de construction d'un système (*system building*) fondée sur son interprétation des travaux de Stein Rokkan et d'Alfred O. Hirschman dont les apports pour une analyse socio-historique de la construction européenne s'avèrent particulièrement enrichissants<sup>37</sup>.

L'intérêt principal de ces approches réside dans la compréhension des différentes modalités participant de ce que Bartolini (2007, 116-176) qualifie de formation d'un nouveau centre via l'apparition combinée de lignes de délimitation de nature économique, administrative et juridique ou basées sur la coercition ; l'émergence de l'Union européenne apparaissant dans cette optique comme la sixième étape de l'histoire des États et du capitalisme depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle.

Au-delà des transformations affectant ce que Norbert Elias appelait la « société interétatique », dans le cadre d'une analyse de la construction européenne sous l'angle de la formation d'un système, l'approche suivie au fil de nos chapitres successifs nous conduira à nous demander comme le fait Guillaume Devin (1995) si, par analogie avec le lent déplacement de pouvoir d'unités inférieures s'administrant de manière autonome vers un niveau plus élevé de monopolisation des moyens de coercition physique et de contrainte fiscale qui a conduit à la naissance de l'État, on ne peut pas distinguer un nouveau déplacement de pouvoir du niveau de l'État à celui du continent ; l'Union européenne du fait de l'intégration régionale faisant office de « nouvelle unité de survie ». Ce faisant, se pose la question des éléments permettant - ou empêchant - l'apparition de comportements de confiance, de loyauté, de solidarité et d'identification avec la communauté politique en voie de formation qu'est l'Union européenne, d'autant plus que celle-ci est à la fois marquée par une faible territorialisation et par une dynamique d'expansion territoriale soutenue.

A travers l'identification des normes constitutives de ce système comme celles visant à la fois à réguler le rapport à la souveraineté, à l'identité, ou à la culture nationale des États membres, bref à ce qui lui permet d'assurer un certain degré de cohésion, mais aussi en identifiant ce qui constitue la nature et la finalité de l'Union en tant que projet politique dans la relation à ses parties constituantes

---

<sup>37</sup> Il s'agit de l'analyse développée par Rokkan (Rokkan 1999) sur le confinement et la configuration des acteurs/ressources dans des organisations de grande échelle comme les États, ainsi que du paradigme *exit/voice* de Hirschman (1970, 1974) qui permet de comprendre le comportement des individus face au fonctionnement des organisations de taille plus réduite.

ainsi que par rapport à l'extérieur (le reste du monde), c'est alors l'historicité des forces centrifuges et les forces centripètes à l'œuvre dans la construction européenne qui seront mise en lumière.

## 6. METHODOLOGIE UTILISEE

Notre analyse socio-historique du processus de construction européenne est structurée en trois grandes parties et en huit chapitres (*cf.* ci-dessous). Aux différents aspects étudiés correspond chaque fois un terrain spécifique.<sup>38</sup> Parmi les matériaux empiriques mobilisés, nous accorderons une attention particulière aux discours. Deux types de discours ont été utilisés. Le premier provient d'une institution comme le Prix Charlemagne (Chapitre 2) ou de certains débats au Parlement européen (Chapitre 5). Le second type relève d'acteurs très variés mais porte sur une thématique commune, comme la symbolique carolingienne (Chapitre 1) ou le rapport de l'Europe à son passé. Les documents officiels représentent une autre source de matériel empirique utilisé pour notre analyse, comme sera le cas avec les préambules des traités qui jalonnent les principales étapes du processus de construction communautaire. La production éditoriale portant sur l'histoire de la construction européenne au sens large fait quant à elle l'objet d'une étude systématique pour ce qui est des institutions et organes de l'Union européenne, tandis que d'une manière plus générale les savoirs savants, et notamment les contributions à l'historiographie de la construction européenne d'auteurs relevant des sphères académiques ou para-académiques, feront également l'objet d'une étude détaillée.

A ces sources primaires s'ajoute un travail important de compilations de données relatives à des facteurs sociaux, culturels, économiques et politiques, tirées d'atlas historiques et d'autres sources secondaires afin de construire un certain nombre d'indicateurs correspondant à des marqueurs historiques permettant de mettre en évidence l'existence de similarités ou de différences de profil les concernant parmi les États appartenant à l'Union européenne ou situés sur le continent européen.

---

<sup>38</sup> L'introduction de la thématique abordée dans chaque chapitre à travers une citation est destinée à illustrer la pertinence du sujet.

## **PARTIE I**

### **DISCOURS ET SYMBOLES**

## **CHAPITRE 1**

### **DE L'IMPORTANCE DE LA QUETE DE LIEUX DE MEMOIRE ET D'UN RECIT FONDATEUR POUR LA CONSTRUCTION D'UNE COMMUNAUTE POLITIQUE**

*« L'histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellectuel ait élaboré. Il fait rêver, il enivre les peuples, leur engendre de faux souvenirs, exagère leurs réflexes, entretient leurs vieilles plaies, les tourmente dans leur repos, les conduit au délire des grandeurs ou à celui de la persécution et rend les nations amères, superbes, insupportables et vaines ».*

(Paul VALERY, « Regards sur le monde actuel », 1931)

Les difficultés que rencontrent politistes et sociologues lorsqu'il s'agit de comprendre la nature et l'évolution de l'intégration européenne montrent bien qu'à côté des approches traditionnelles la construction européenne doit également être analysée comme le produit de processus discursifs. Sous forme de discours et d'autres pratiques visant à produire du sens, diverses représentations du politique sont en effet véhiculées et participent à la construction d'un espace de références communes, de même qu'à la prise de conscience de son existence.<sup>39</sup> Il est donc bien nécessaire de dépasser une approche essentiellement positiviste de l'intégration européenne, pour montrer que celle-ci est aussi un construit évoluant grâce à des discours, à des symboles, des représentations sociales (Lequesne 1998). Plus d'un demi-siècle après le lancement du processus d'intégration, une grande partie des difficultés rencontrées par l'Union européenne peuvent être résumées par la question suivante : comment développer à partir d'un ensemble des plus hétéroclites un sentiment d'appartenance commune pour un espace politique qui ne correspond pas aux modèles d'ordre politique expérimentés jusqu'à présent ? Pour certains auteurs, le problème de l'existence d'une identité européenne résiderait en effet dans la quasi-absence d'une communauté d'expérience et de souvenir, ce qui rendrait l'émergence d'un *demos* européen improbable (Weiler 1995 ; Kielmansegg 1996).

Dans le fonctionnement de la mémoire collective en général, et à travers les différents processus de commémoration et de transmission de la mémoire, on constate l'existence d'une importante

---

<sup>39</sup> Ainsi que nous l'avons présenté dans l'introduction, l'attention que nous portons aux discours sur l'Europe s'inscrit dans le prolongement du courant théorique qui se consacre à une analyse constructiviste de l'intégration européenne.

dimension symbolique qui, avec les rites, permet la codification des souvenirs et leur institutionnalisation. Par sa capacité à nourrir un sentiment d'appartenance, l'utilisation de symboles historiques est une manière indirecte - via la mémoire collective - de donner corps aux principes constitutifs de ce qui est présenté comme l'identité culturelle de la communauté et participe ainsi au besoin social d'unité et de continuité évoqué par Maurice Halbwachs (1994). On touche là à une dimension importante du rapport qu'entretient une société avec sa mémoire. De fait, l'historiographie officielle, mais aussi les discours politiques, servent souvent de vecteur aux mythes politiques et à la politique symbolique<sup>40</sup>. C'est ainsi que la conscience historique collective se trouve intimement liée à l'identité politique d'une communauté. De tels représentations du passé participent à l'intégration de la collectivité, à la légitimation de ses structures politiques et à la légalisation de ses valeurs et de ses façons de voir les choses (Speth 1999, 160).

La question existentielle à laquelle l'Union européenne est quant à elle confrontée rappelle fortement le titre du célèbre tableau de Gauguin « Qui sommes-nous, d'où venons nous, où allons-nous ». Compte tenu du caractère novateur du système européen de gouvernance à niveaux multiples, et du besoin de légitimation qui le caractérise depuis sa mise en place au début des années cinquante, un des enjeux majeurs est l'identification de précédents historiques existant qui, dans une logique de filiation et sur la base d'une interprétation sélective du passé, pourraient servir de fondement à une identité commune. La question qui se pose est donc de savoir, si, dans le passé commun des peuples Européens, il existe des traditions, mythes ou récits fondateurs dont la portée dépasse les limites de l'État nation et qui pourraient convenir à l'édification d'un espace politique transnational (Koslowski 1992, 21).

Le déficit symbolique et rituel qui caractérise l'Union européenne se doublant d'un déficit de tradition, la tentation est donc grande de d'inventer – ou de réinventer - de telles traditions afin de combler ce besoin<sup>41</sup>. C'est, entre autres, la tâche du musée de l'Europe, initiative lancée en

---

<sup>40</sup> Nous verrons dans la dernière partie comment ce que C. Robert et Antoine Vachez (2010) qualifie « d'enrôlement des historiens de l'intégration européenne » dans les anniversaires et autres entreprises commémorant les origines des communautés a été utilisé par les différentes institutions européennes par le biais de l'auto-historiographie pour cultiver leur mémoire institutionnelle et ainsi contribuer à diffuser une certaine lecture du processus de construction européenne.

<sup>41</sup> Pour Marc Abélès, tout se passe comme si l'Europe devait se réinventer chaque jour, affirmer une éternelle jeunesse. On semble ignorer le travail de la mémoire, si bien que chaque crise successive se trouve neutralisée par une chape d'oubli. La référence au passé se limite à une brève évocation des pères fondateurs ; aucun signe ne vient témoigner de la présence d'une tradition (Abélès 1997). Il y eu pourtant des tentatives d'inscrire les fondements juridique de l'Union dans une telle tradition comme en témoigne la références aux héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe qui figuraient dans le préambule de feu le Traité établissant une constitution pour l'Europe

1997 par un « petit groupe d'historiens et de promoteurs culturels issus de la société civile »<sup>42</sup> et qui organise des expositions visant à rendre manifeste les éléments d'histoire commune dans lesquels les citoyens de l'Europe pourraient se reconnaître. L'intitulé de l'exposition organisée en 1997 par le Conseil de l'Europe « Les Francs, précurseurs de l'Europe » témoigne, elle aussi, de cette volonté d'appropriation de l'histoire passée pour nourrir l'aventure politique actuelle et future<sup>43</sup>.

Ce partant, deux thèses principales figurent au centre de notre réflexion. La première a trait à la nature particulière de l'intégration européenne et de la création d'un espace politique supranational. Nous partons en effet du principe qu'il en va de la construction d'une Europe unie comme de l'apparition et du développement des États nations. Dans les deux cas, ces entités politiques sont le résultat d'un processus de construction au cours duquel l'histoire est mise en scène et fait l'objet d'utilisations diverses de la part des différents acteurs participant à cette construction. Sur le plan analytique, ce phénomène peut être décrit comme une instrumentalisation de la mémoire à des fins politiques. La seconde thèse postule que la figure de Charlemagne, et de manière plus large, tout ce que l'on peut regrouper sous le terme de la symbolique carolingienne (Charlemagne et sa famille, le thème de l'empire, la place de la ville d'Aix-la-Chapelle), occupent une place centrale dans les tentatives de légitimation du processus d'unification du continent, en particulier dans les décennies qui correspondent aux premières étapes de la construction européenne. A l'appui de cette constatation, on trouve une impressionnante série de références à Charlemagne et à l'empire carolingien de la part d'hommes politiques s'exprimant au sujet du devenir de l'Europe. Cette position particulière est parfaitement reflétée par l'existence de l'instance de distinction et de récompense des mérites liés à l'unification européenne qu'est le Prix Charlemagne.<sup>44</sup> L'empereur franc représente un

---

signé en 2004 à l'issue des travaux de la convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing, lequel avait notamment tenu à placer une citation de Thucydide en grec pour ouvrir le texte. [<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2004:310:0003:0010:FR:PDF>]

<sup>42</sup> *Dixit* la présentation figurant sur le site internet. Sur la genèse de ce projet, cf. Charléty 2006.

<sup>43</sup> Dans la même veine, l'exposition n°27 du Conseil de l'Europe inaugurée à Budapest en novembre 2000 (et placée sous le patronage des présidents de la république allemand, hongrois, polonais, slovaque et tchèque) portait le titre ambitieux de « Le centre de l'Europe aux alentours de l'an mil » et visait à démontrer dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne l'ancienneté de l'appartenance des pays concernés à la communauté des nations de l'Europe.

<sup>44</sup> Le Prix international Charlemagne de la ville d'Aix-la-Chapelle a été fondé en 1949 à l'initiative de diverses personnalités locales. Dans l'acte de fondation du prix, les signataires proclamaient que leur tâche en tant qu'habitants d'une ville frontalière marquée par l'histoire et détentrice d'une longue tradition était de participer à la résolution du problème de l'unification européenne. Le prix qui porte le nom de Charlemagne en souvenir « du grand fondateur de la culture occidentale », récompense une personnalité ou une institution qui a contribué à

symbole politique dans le sens où autour de son nom s'est opéré un travail culturel et politique de sédimentation de sens autour d'un signifiant (Braud 1996). Ceci étant, le présent article s'attachera tout d'abord de cerner la dimension européenne de l'empereur Charlemagne en reliant son utilisation aux fonctions politiques de l'instrumentalisation avant d'analyser sa signification pour le processus d'intégration européenne et finalement de présenter forces et faiblesses de la symbolique carolingienne.

#### **A. CHARLEMAGNE L'EUROPEEN : ENTRE MYTHE HISTORIQUE ET REALITE POLITIQUE**

Du fait de leur dimension symbolique, certaines personnalités historiques se prêtent particulièrement bien pour remplir la fonction de vecteur de la mémoire collective. La raison pour cela est qu'elles incarnent des valeurs et marques de reconnaissances qui peuvent être perçues comme formant, soit le dénominateur commun d'une communauté, soit au contraire ce qui la sépare du reste. Charlemagne appartenant aussi bien à l'histoire française qu'allemande, la figure historique de l'empereur franc qui a fait l'objet de tant de disputes peut être interprétée aussi bien à la lumière des histoires nationales qu'à celle d'une histoire européenne commune<sup>45</sup>. « Ecartée par les Français, jamais épousée par les Allemands, la figure de Charlemagne se situe dans l'espace neutre de l'entre-deux. Une telle neutralité permet à Charlemagne de dépasser en quelque sorte toute identification nationale et ouvre la voie à une appropriation européenne du grand homme » (Morrissey, 1997, 414).

L'instrumentalisation de la figure de l'empereur Charlemagne à des fins politiques est loin d'être un phénomène lié aux seuls besoins de la construction européenne. Dès le IXe siècle, l'Empereur d'Occident acquiert une importance de premier ordre dans la construction du pouvoir monarchique en France, comme en Allemagne et en Espagne. Il devient la source de légitimité - le point d'origine - auquel se rattache de multiples chartes et diplômes, souvent fabriquées sur mesure bien après sa mort (Morrissey 1997, 29)<sup>46</sup>. D'autre part, le système impérial carolingien

---

l'unification politique, économique et intellectuelle de l'Occident. Depuis 1950, la remise du prix fait l'objet d'une cérémonie dans la salle du couronnement de l'ancien palais impérial d'Aix-la-Chapelle, en général le jour de l'Ascension.

<sup>45</sup> Pour une bonne illustration de l'ancienneté du débat franco-allemand sur cette question, cf. Hampe (1935). La dimension européenne de l'empereur des Francs est, elle, bien rendue par Carl Ferdinand Werner (1995).

<sup>46</sup> Sur la place de Charlemagne en tant que lieu de mémoire franco-allemand, voir Werner 1996. Pour une analyse iconographique de la place du *Rex pater Europae* dans les imaginaires nationaux, cf. Deutsches Historisches Museum 2003, 63-65.

cherchait à s'auto légitimer en recourant à la généalogie des peuples, et en créant ses propres communautés imaginées, tout en revendiquant pour le peuple franc une universalité et une mission divine dépassant celle de Rome. Cette invention survécut plus de mille ans à la fin de l'empire franc (Geary 2004, 198). Ces précédents en matière d'instrumentalisation du passé expliquent pourquoi la référence à l'empire de Charlemagne était bien adaptée pour fournir l'ancrage historique qui manquait au processus d'intégration européenne à ses débuts.

Le lien établi au cours des dernières décennies entre la symbolique carolingienne et le projet d'unification européenne ne doit toutefois pas cacher que l'Europe n'a jamais été un concept politique ou spirituel dans la pensée de Charlemagne ou de sa cour (Fried 2003, 41). Dans le rapport que les sociétés entretiennent avec leur passé, l'amnésie et les lacunes sont, il est vrai, tout aussi importantes que le souvenir et la commémoration (Strâth 2005). Les références faites à la mémoire collective sont par nature parcellaires et sélectives et passent consciemment sous silence les contradictions possibles entre réalité historique et objectif de l'instrumentalisation, afin de mettre uniquement en avant ce qui sert à mettre en valeur l'unité et l'existence de points communs. Ainsi, dans les discours visant à faire de l'empereur franc un modèle de référence, la polygamie de Charlemagne tout comme le fait qu'il ne savait pas écrire, sont le plus souvent ignorés<sup>47</sup>. En bref, la présentation de Charlemagne en tant que figure tutélaire de l'Europe unifiée est donc des plus subjectives et relève en grande partie du mythe<sup>48</sup>.

Il convient par ailleurs de rappeler que dans l'Europe de l'après deuxième guerre mondiale, le souvenir d'autres personnalités historiques fut également instrumentalisé. Ce fut le cas avec de Benoît de Murcie, proclamé saint protecteur de l'Europe en 1964 par le pape Paul VI à la suite d'une initiative lancée dès 1947. Pareillement, la figure de l'empereur Othon le Grand fit l'objet en RFA d'une intense campagne de commémoration en 1955 à l'occasion du millénaire de la bataille du Lechfeld qui vit l'écrasement des envahisseurs hongrois, symbole du nouveau péril en provenance de l'Est qui menaçait l'Europe occidentale dans ces années de guerre froide. Cela étant, aucune instrumentalisation ne rencontra autant de succès que celle de la figure de

---

<sup>47</sup> Dans le discours qu'il prononça à Aix-la-Chapelle le 29 mai 2003 à l'occasion de la remise du Prix Charlemagne, Valéry Giscard d'Estaing fait référence au traité établissant une constitution pour l'Europe et relève toutefois que Charlemagne aurait eu quelques difficultés à accomplir une telle tâche, car il n'avait pas acquis la maîtrise de l'écriture...

<sup>48</sup> Ce qui n'enlève en rien de son importance, bien au contraire. Ainsi que le remarque André Reszler, ce sont dans les archives du mythe que l'homme politique, l'homme de parti ou le théoricien puise les récits, légendes et faits historiques qui lui permettent de fonder sa culture - la culture politique et de donner au pouvoir qu'il détient et auquel il aspire sa légitimité, son rayonnement, et parfois, sa grandeur (Reszler 1981).

Charlemagne.<sup>49</sup> Cette place prééminente s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs qui contribuent à faire de l'empereur franc un symbole particulièrement bien approprié pour servir de figure de ralliement aux partisans de la réconciliation franco-allemande et de l'unification du vieux continent.

C'est Angilbert, gendre de Charlemagne et poète officiel de sa cour, qui, en l'an 799, qualifie le premier l'empereur de *Rex pater Europae*. Charles, roi des Francs (*Rex francorum*) devint après son couronnement par le pape à Rome en l'an 800 *Imperator romani*. En sa personne se trouvent désormais réunis l'*Imperium christianorum* et l'*Imperium romanorum*, c'est-à-dire deux des sources majeures de l'identité culturelle de l'Europe. La renaissance carolingienne permet, on le sait, de renouer avec l'héritage classique et de s'inscrire en continuité avec l'antiquité. Plus encore, avec la présence de clercs francs, italiens, anglo-saxons et irlandais à la cour, c'est une forme de culture européenne qui fait son apparition sous le règne de Charlemagne. A cela s'ajoute le fait que l'empire carolingien est un des rares exemples où l'Europe se définit de l'intérieur plutôt qu'en se différenciant par rapport à l'extérieur (Münkler 1996, 117). La symbolique carolingienne a donc l'avantage appréciable de fournir les bases d'une identité européenne qui se définirait de manière endogène.

La dissolution de l'empire carolingien – et à travers elle l'échec de la première tentative d'unification de l'Europe en formation – est d'autre part liée à deux moments cruciaux de la mémoire européenne. Ce lien est occasionnellement évoqué dans les discours faisant référence à la symbolique carolingienne. C'est lors du serment de Strasbourg en l'an 842 que Charles et Louis, les petits enfants de Charlemagne ont scellé leur alliance contre leur demi-frère Lothaire. Etant donné que Charles le Chauve prononça son serment en langue germanique et Louis en ancien français, cet événement est souvent présenté comme l'acte de naissance des deux langues nationales<sup>50</sup>, et cela dans la ville qui pendant de longs siècles symbolisa l'affrontement entre l'Allemagne et la France avant de finalement devenir en 1949 le siège du Conseil de l'Europe ; première institution fondée dans le dessein d'établir la paix et la coopération entre les nations du vieux continent. A cela s'ajoute que le traité qui marqua en 843 la partition officielle de l'empire fut signé à Verdun, un autre haut lieu des luttes fratricides qui opposèrent les différentes parties

---

<sup>49</sup> Citons encore la figure du roi franc Clovis revendiquée par les Français et les Allemands, mais dont la portée est loin de valoir celle Charlemagne.

<sup>50</sup> Importance symbolique dont témoigne l'exposition « Les serments de Strasbourg : le premier document écrit en français », organisée par le Musée d'histoire de la ville de Strasbourg du 10 novembre 2012 au 10 février 2013

du continent désuni. Pour certains responsables politiques, la tentation est de ce fait grande de recourir à des rapprochements évocateurs<sup>51</sup>.

Dans tous les cas, derrière l'idée d'Europe qui est propagée en association avec la symbolique carolingienne se trouve le postulat que cette idée est à la fois plus récente et plus ancienne que les États-nations. Si une Europe politique a existé sous la forme de l'empire carolingien avant même que les États-nations ne fassent leur apparition, il est alors possible d'invoquer l'Histoire afin de justifier le dépassement de la souveraineté nationale grâce à l'intégration du continent. L'importance de Charlemagne comme figure tutélaire de la construction européenne est donc liée tout à la fois à l'émergence de ce qui (l'empire) a longtemps été la forme centrale d'organisation politique en Europe et de son dépassement. On sait en effet aujourd'hui, que le véritable lieu de naissance du complexe féodal – expérience fondamentale pour l'apparition des États-nations – a été l'Europe continentale de l'Ouest, l'ancien territoire des Carolingiens. De là, il s'étendit lentement et inégalement à l'Angleterre, l'Espagne et la Scandinavie, puis, moins parfaitement il gagna l'Europe orientale<sup>52</sup>.

Concrètement, comme nous le montrerons au chapitre suivant, l'instrumentalisation de la figure historique de Charlemagne prend la forme d'un discours sur l'Europe dans lequel la nécessité de l'intégration est étroitement liée au rappel de ses mérites. L'effet ainsi produit a été évoqué de manière paradigmatique par deux membres du directoire du Prix Charlemagne pour lesquels « L'unification de l'Europe ne se fera certes pas par des discours. Peut-elle cependant être atteinte sans que l'on en parle ? Agir en faveur de l'Europe et l'évoquer sont deux formes de comportement qui s'influencent réciproquement ».<sup>53</sup> De telles pratiques discursives associant symboles, références et idées directrices visent, on le voit, à faire émerger ce que l'on peut qualifier de communauté d'expression dans laquelle l'identité collective s'exprime, c'est-à-dire le sentiment de l'individu de tirer une partie de son identité de son appartenance à un groupe plus grand (Peters 1993).

L'objectif premier de l'instrumentalisation de la symbolique carolingienne est de susciter une adhésion de type émotionnelle au projet européen. Pour ce faire, des symboles et des

---

<sup>51</sup> « Fallait-il vraiment que Charlemagne eut trois petits enfants ? » s'interroge ainsi Michel Rocard en faisant allusion aux conséquences dramatiques des conflits franco-allemands pour l'Europe. Discours prononcé à Heidelberg le 7 mai 1997.

<sup>52</sup> C'est tout du moins l'analyse que Perry Anderson fait des trajectoires étatiques dans son livre *Lineages of the Absolutist State* (1974). Cité par Déloye (1997, 47).

<sup>53</sup> Kurt Malangré, maire d'Aix-la-Chapelle, et Hugo Cadénbach, porte-parole du Prix dans leur préface à l'ouvrage édité par Harald Kästner (Kästner 1982).

représentations historiques sont mis en relation avec des thèmes politiques contemporains. Grâce à ces connexions explicites ou implicites, les discours en question produisent de la légitimation et peuvent conférer celle-ci au processus d'intégration ainsi qu'aux initiatives proposées par les responsables politiques qui ont recours à ces symboles. L'utilisation de la symbolique carolingienne à des fins politiques est productrice de sens, en particulier grâce à l'accentuation d'événements ou de personnalités historiques qui passent pour incarner certaines valeurs et caractéristiques et qui, pour cette raison, sont proposés comme modèle et point de référence. La condition pour qu'un symbole agisse est qu'il possède une capacité virtuelle d'évocation. La charge affective des symboles a le pouvoir, dans certaines occasions, de déclencher de riches associations, notamment de réactiver une mémoire faite de savoirs engrangés d'émotions éprouvées ou inculquées (Braud 1996, 89). Dans le cas de Charlemagne, on est bien en face d'une mémoire historique commune à une partie de l'Europe ; mémoire certes recomposée au fil des récits historiques nationaux mais suffisamment porteuse d'imaginaire et donc de sens potentiel pour être réactivée<sup>54</sup>.

## **B. LES FONCTIONS POLITIQUES DE L'INSTRUMENTALISATION**

Dans le cas de l'Europe, la recherche de grands ancêtres et de filiations à travers les générations, la volonté de magnifier l'action de certains personnages-clés, tout cela est aussi bien le fait d'intellectuels militants de la cause européenne que d'acteurs politiques participant au processus d'intégration du continent.<sup>55</sup> Ces attitudes renvoient à des nécessités fonctionnelles propres à la communauté en construction qu'est l'Europe politique. Il s'agit par leur intermédiaire de répondre à un certain nombre d'incertitudes sur la légitimité historique du processus, d'offrir des possibilités d'identification aux citoyens, d'assurer une plus grande visibilité de la construction européenne en favorisant la personnification, c'est-à-dire l'incarnation des idées par des individus qui, aux yeux de l'opinion publique, en deviennent de vivants synonymes. La référence à l'empereur Charlemagne comme grand européen par excellence correspond à cette logique<sup>56</sup>.

---

<sup>54</sup> John Walton décrit bien le rôle de tels récits dans l'écriture et l'interprétation de l'histoire : « Narratives make claims for the virtue of their individual and institutional authors, often as counterpoint to rival claimants. They characterize the past in certain ways for purpose of shaping the future. The ability of narratives to effect change depends in the first instance on their institutional power » (cité in Tilly 2003, 612).

<sup>55</sup> L'analyse de ce phénomène sera développée au chapitre suivant.

<sup>56</sup> Il convient toutefois de relever que cette référence semble plus répandue chez les élites politiques que dans l'opinion publique. Selon une enquête comparative menée en 2005 dans six grands pays Européens, Charlemagne

Lorsque l'on parle de Grand Européen en liaison avec l'identité européenne, deux hypothèses s'offrent immédiatement (Wismann 2003, 134) : ou bien le Grand homme – quel qu'il soit – est considéré comme celui qui produit cette identité (ce qui suppose que celle-ci ne lui préexiste pas), ou bien il apparaît comme celui qui l'exprime (en quel cas il est requis que cette identité existe avant et en dehors de lui). L'instrumentalisation de la figure de Charlemagne permet, quant à elle, de poser l'existence d'une première manifestation de l'identité européenne et acquière ainsi un caractère exemplaire.

Si la construction du sentiment national est bien passée par un travail de manipulation des référents et symboles historiques et que l'affirmation d'un patriotisme repose sur le partage d'une mémoire commune (Déloye 1997) on peut s'attendre à ce que la construction d'une entité politique nouvelle devrait s'accompagner également de telles pratiques relevant de l'instrumentalisation du passé afin d'ancrer le nouveau projet politique dans une mémoire commune et de développer un sentiment d'appartenance collective. Cette instrumentalisation remplit de fait trois fonctions. Elle permet tout d'abord d'ancrer dans le passé le projet politique à laquelle elle se rattache en s'appuyant sur ce qui est présenté comme des précédents historiques ou des antécédents. Parfois, elle fait intervenir la magie des origines en reliant présent et future à un passé plus ou moins mythique en utilisant l'argument de la succession (par exemple en soulignant l'existence de similitudes et de points communs). Certaines qualités, droits – mais aussi obligations – sont alors transposés d'une communauté à une autre à travers les âges<sup>57</sup>. Des revendications territoriales et dynastiques, tout comme l'existence de hiérarchies sociales ou culturelles, se trouvent ainsi justifiées. L'idée de *translatio imperii* qui s'est effectuée de Rome à Aix-la-Chapelle au bénéfice de la monarchie carolingienne tout comme le concept de *renovatio Romae*, correspondent à ce qu'un auteur avisé comme Herfried Münkler (1996) qualifie de perpétuation à la fois rétroactive et prospective à travers les mythes politiques.<sup>58</sup> Ce qui importe pour cette fonction, c'est l'illusion de la continuité et non pas sa réalité historique. Pour les promoteurs de l'intégration européenne qui font référence à l'empereur franc, il s'agit

---

figure bien pour les personnes interrogées parmi les personnages historiques représentant l'identité européenne, mais derrière Léonard de Vinci et Christophe Colomb (Jeanneney et Joutard 2003).

<sup>57</sup> La tentative de rattacher l'origine des Francs à une improbable ascendance troyenne (à travers Astyanax, fils d'Hector), montre l'importance du mythe des origines.

<sup>58</sup> On sait ce que l'idée de Moscou comme « troisième Rome » reprenant le flambeau de la Rome impériale et de Constantinople a joué dans le discours de légitimation du pouvoir des souverains russes au 16<sup>e</sup> siècle. Le terme de tsar étant directement dérivé de celui de César.

ainsi de situer leur propos dans le cadre d'une longue succession d'architectes et de penseurs de l'Europe<sup>59</sup>.

La deuxième fonction est celle de l'exemplarité. L'instrumentalisation de la mémoire collective sert à influencer le comportement des individus en leur livrant des exemples à suivre. Ce type de discours vise à reproduire un modèle ou une norme à partir desquels la situation politique contemporaine et les comportements qui en découlent doivent être jugés. Les modèles en question associés aux symboles et idées employés indiquent le chemin à suivre et suggère des stratégies appropriées<sup>60</sup>. En cela, l'instrumentalisation de la symbolique carolingienne comporte un aspect programmatique.

La troisième et dernière fonction se rapporte à la capacité de mobilisation des symboles instrumentalisés. Elle permet de nouvelles identifications ainsi que de réactiver des loyautés et identités passées. En tant que fusion d'intérêts particuliers au sein d'une action collective, la mobilisation conduit au dévouement pour la chose commune et au soutien actif pour une cause. Le lien ainsi établi, de même que l'obligation qui en découle, ont un effet intégrateur et peut conduire à lancer de véritables croisades morales, voire participer à la mobilisation armée<sup>61</sup>.

### **C) LA SIGNIFICATION DE LA REFERENCE A CHARLEMAGNE POUR LE PROCESSUS D'INTEGRATION EUROPEENNE**

Les multiples références à Charlemagne dans le cadre de discours portant sur la construction européenne montrent bien que, dans les appropriations du passé, le présent et la volonté de construire ensemble un avenir jouent un rôle important (François, 2003, 121). L'instrumentalisation dont la figure de Charlemagne fait l'objet (que cela soit à travers le prix du même nom mais aussi dans tous les discours qui évoquent son nom en relation avec le devenir de l'Europe) a plusieurs objectifs qui tournent tous autour de la légitimité historique du projet

---

<sup>59</sup> Après celui de Federico Chabod « Storia dell'idea d'Europa » 1961, l'ouvrage pionnier de Denis de Rougemont « Vingt-huit siècles d'Europe : la conscience européenne à travers les textes » publié la même année est un bon exemple de cette volonté de dresser une généalogie d'une idée que l'auteur s'efforce par ailleurs de promouvoir sur le plan politique.

<sup>60</sup> Sur le concept de modèle de référence en matière d'intégration européenne cf. Schneider 1977.

<sup>61</sup> C'est le sens de la référence à Charlemagne dans la croisade contre le bolchévisme lancée par l'Allemagne nazie avec la complicité du gouvernement collaborationniste français. La 33<sup>ème</sup> division de la *Waffen SS* destinée à remplacer en 1944 la Légion des volontaires français se vit attribuer le nom de division Charlemagne. Sur l'écusson de la division figuraient à la fois l'aigle germanique et les lys de France.

d'intégration. Ainsi, l'accent mis par les promoteurs de l'intégration européenne au lendemain de la deuxième guerre mondiale sur l'empire de Charlemagne comme proto-structure de l'unification du continent visait à dépasser la lecture nationalisante du moyen-âge faite au XIXe et au début du XXe siècle avec l'invention des origines médiévales des principales nations européennes, évoquée de manière magistrale par Patrick Geary (2004). Dans le même temps le recours à l'exemple carolingien souligne rétrospectivement les mérites d'un ordre politique préalable aux États-nations et aux tensions qui ont failli être fatales à l'Europe. Plus concrètement, les invocations de la figure de Charlemagne tournent autour de trois grands thèmes qui ont tous en commun d'occuper une place importante dans le débat sur la construction européenne et sur ses fondements.

### 1) *L'idée d'unité*

Le premier complexe d'idées qui émerge dans les discours utilisant la symbolique carolingienne se réfère à l'idée d'unité. L'empire de Charlemagne passe pour le premier exemple d'unité politique, religieuse, économique et culturelle du continent<sup>62</sup>. Dans le même temps il incarne le principe d'unité dans la diversité, c'est-à-dire la possibilité de rassembler sous un même toit des peuples et cultures différents. De manière générale, les discours s'accordent à voir en Charlemagne le premier réalisateur de l'unité européenne, un précurseur qui montre la voie à suivre<sup>63</sup>. L'empire carolingien est alors perçu comme une préfiguration de la Communauté Economique Européenne ; thèse facilitée par la correspondance géographique entre le royaume franc et l'Europe des Six. Dans certains cas, l'idée d'unité est mise en rapport avec sa politique défensive et pacificatrice (Charles le défenseur de l'empire contre les barbares et les ennemis intérieurs), ou au contraire en soulignant ses qualités de conquérant, unificateur par le fer et le feu.

L'attachement à Charlemagne comme père de l'unité européenne s'appuie sur l'idée que les carolingiens auraient perpétué et complété l'œuvre entreprise par César. Elle renvoie pareillement à la nostalgie de l'unité perdue qui subsista chez certains peuples à la suite de

---

<sup>62</sup> Cf. Jacques Le Goff, *La vieille Europe et la notre*, Seuil 1994, cité in Hersant et Durand-Bogaert (2000, 43-54).

<sup>63</sup> L'analyse qu'en donne les historiens est plus circonspecte. Comme Bertrand Voyerne, Fernand Braudel voyait en Charlemagne le précurseur des tentatives qui viseront à unifier l'Europe par la force, cité in Hersant et Durand-Bogaert (2000, 366).

l'effondrement de l'empire<sup>64</sup>. Pour Adenauer, l'unification d'une partie de l'Europe dans le cadre de la Communauté du Charbon et de l'Acier permet ainsi d'effectuer un retour à aux temps bénis de Charlemagne. Aux yeux du chancelier fondateur de la République Fédérale Allemande, l'empire carolingien symbolisait l'époque pendant laquelle l'Europe était encore unie et disposait encore d'un pouvoir spirituel et politique constructif<sup>65</sup>. De son côté, dans une conférence de presse tenue en 1950, De Gaulle qui aimait les grands parallèles historiques, n'hésitait pas, lui aussi, à évoquer la figure du grand empereur en liaison avec la perspective d'une Europe unie. La réconciliation franco-allemande permettrait de reprendre sur des bases modernes – c'est-à-dire économiques, sociales, stratégique, culturelles – l'entreprise de Charlemagne (De Gaulle 1970, 350)<sup>66</sup>. La référence à Charlemagne servait dans ce cas-là à légitimer la coopération politique et militaire entre anciens ennemis qui, comme le montre l'exemple de l'empire franc, n'avaient en fait rien d'héritaires.

## 2) *La modernité politique*

Le deuxième type d'association se concentre sur la modernité politique de l'empire fondé par Charlemagne. Ce type de discours met en avant la tradition qui voit en Charlemagne tout à la fois un législateur (il est alors fait référence à ces célèbres capitulaires) et un administrateur et organisateur hors pair (on évoque ses envoyés, les *missi dominici*). Dans cette optique, comparé au désordre sensé caractériser la période féodale, l'empire carolingien fut marqué par une renaissance de l'ordre romain, à travers la mise en place d'une administration, d'une juridiction et d'un système législatif unifiés<sup>67</sup>. Au-delà de ces caractéristiques, ce qui est mis en exergue dans mains discours est une forme de pouvoir qui combinait centralisme avec décentralisation. Certains auteurs veulent même y voir la source du principe de subsidiarité.<sup>68</sup> Abstraction faite du symbole de grandeur et de puissance, la référence à l'empire est enfin présentée comme une

---

<sup>64</sup> Dans son texte intitulé *Der Friede* rédigé à Paris en octobre 1943, Ernst Jünger écrivait que le désir lancinant de l'union est plus ancien que la couronne de Charlemagne, mais jamais encore il n'a été si brûlant, si urgent que de notre temps (Jünger 1971, 77).

<sup>65</sup> Allocution de Konrad Adenauer à l'occasion de la réception du Prix Charlemagne en 1954.

<sup>66</sup> Dans ses mémoires, le fondateur du mouvement Paneuropa, Richard de Coudenhove-Kalergi évoque la proposition qu'il aurait faite en 1951 à De Gaulle de lancer à partir de la ville d'Aix-la-Chapelle un appel à la restauration de l'empire carolingien dans l'esprit du XXe siècle. L'idée aurait plu à De Gaulle mais aurait échoué « à cause de ses conseiller nationalistes » (Koudenhove 1958, 340).

<sup>67</sup> « La renaissance carolingienne » écrit l'historien Charles Seignobos dans les années 30 « régénéra les formes devenues barbares » (1931, 21).

<sup>68</sup> Sur le plan administratif, des recherches approfondies ont montré l'origine carolingienne de certaines pratiques politico-administratives aujourd'hui au cœur du fonctionnement de l'Union européenne (Puntscher-Riekmann 1998).

forme de gouvernement traditionnellement bien adaptée pour réunir différents peuples et nations au sein d'un même système politique.

### 3) *L'idée de civilisation*

A côté de l'idée de stabilité et de sécurité qui est associée au souvenir de Charlemagne, l'évocation de son empire sert souvent pour appeler à la défense de la civilisation contre la barbarie ambiante<sup>69</sup>. L'empereur franc a su soumettre les peuplades païennes et repousser les Slaves, un fait d'armes auquel il est souvent fait allusion dans les années d'après-guerre, marquées en Europe occidentale par la crainte d'une invasion soviétique. La notion d'Occident chrétien est très présente dans ce type de références. L'action civilisatrice de l'empire carolingien est alors mise en relation avec le rôle positif de l'église et la christianisation des peuplades païennes. Le concept de chrétienté est partie intégrante de ce type de discours, surtout en l'Allemagne<sup>70</sup>. Plus largement, Charlemagne représenterait l'union harmonieuse entre l'humanisme, le rationalisme et la spiritualité et cette union est présentée comme étant la meilleure chance de l'Europe (Bordonove 1989, 13).

Aux yeux des hommes politiques d'outre Rhin, l'empereur a également l'avantage de combiner l'héritage antique et l'apport de la religion chrétienne avec les traditions germaniques<sup>71</sup>. L'alliance heureuse de la culture classique et de la foi chrétienne avec les traditions propres aux différents peuples Européens a pris forme au sein de l'empire de Charlemagne et s'est épanouie en tant qu'héritage culturel et spirituel au fil des siècles sous différentes formes. Même si l'Europe moderne représente une autre réalité à maints égards, c'est la raison pour laquelle, aux yeux de personnalités de premier rang comme le pape Jean-Paul II, la figure historique de Charlemagne se voit reconnaître une grande valeur symbolique.<sup>72</sup>

### 4) *Constantes et transformations*

Il n'est pas étonnant de constater que la (re)découverte et la mise en valeur des mérites réels ou inventés de Charlemagne aient lieu en fonction du contexte politique et du message que l'auteur du discours souhaite faire passer. Ainsi en France au début des années cinquante, un courant

---

<sup>69</sup> Pour Joseph Calmette (1941, 7), l'effort carolingien procède de l'opposition à la dégénérescence des rois fainéants mérovingiens, d'une intense réaction vers la centralisation, vers la réalisation d'une idée d'État.

<sup>70</sup> En octobre 1952, Mgr Frings, archevêque de Cologne exhortait les jeunes qui assistaient au congrès des Jeunesses catholiques de son diocèse à contribuer à restaurer l'Empire de Charlemagne.

<sup>71</sup> Voir par exemple le discours tenu à Aix-la Chapelle par le président de la RFA, Roman Herzog, le 31 janvier 1999 à l'occasion de la Saint Charlemagne.

<sup>72</sup> Cf. l'allocution de Jean-Paul II, à l'occasion de la cérémonie de remise du prix exceptionnel Charlemagne, Rome, 24 mars 2004.

d'inspiration laïque, jacobin et antiallemand s'était mobilisé contre le projet de la Communauté européenne du charbon (CECA) et de l'acier et contre la Communauté européenne de défense (CED) en assimilant l'idée européenne à une tentative de recréer l'empire de Charlemagne, ce qui mènerait à une domination de la France par l'Allemagne et une subordination aux intérêts de l'église catholique. Ce n'est pas un hasard, remarquaient les défenseurs de ce point de vue, si les deux principaux protagonistes de l'Europe, Konrad Adenauer et Robert Schuman « sont deux rhénans de culture toute germanique qui ont puisé dans leurs séjours à Bonn la tradition même de l'empire carolingien et qui en ont fait, consciemment ou non, le principe de leur politique » (Lavergne 1952, 2).

En fonction de l'époque, mais aussi de la nationalité des personnes pratiquant l'instrumentalisation de la symbolique carolingienne, les discours renvoient à certains aspects de la figure de Charlemagne plutôt qu'à d'autres. Le caractère polysémique de cette symbolique permet en effet une utilisation diversifiée selon le but politique à atteindre. Au début des années 90, François Mitterrand avait besoin de recourir à la puissance évocatrice de l'empereur franc, d'une part pour donner corps à l'idée d'Europe unifiée, et d'autre part comme moyen pour intégrer dans cette Europe une Allemagne réunifiée et agrandie (Bender 1995, 95). Comme nous le montrerons plus loin dans le chapitre consacré à l'invention des grands hommes de l'Europe, l'instrumentalisation de la symbolique carolingienne vise à donner vie à ce qui n'est, tout compte fait, qu'une tradition inventée ; laquelle dans le cas du prix qui porte son nom prend forme grâce à un processus de formalisation (fonction distinctive du Prix, caractère répétitif chaque année), de ritualisation (lors de la cérémonie de remise du prix) et par les références à un passé interprété à la lumière de la situation politique du moment. L'usage qui est fait de cette tradition à des fins politiques est donc un bon exemple d'une tentative de construction par le haut de ce qu'il convient d'appeler une communauté politique imaginée (Anderson 2002).

#### **D. FORCES ET FAIBLESSES DE LA SYMBOLIQUE CAROLINGIENNE**

Comme le montre l'analyse des discours présenté au chapitre suivant, il est intéressant de constater que la référence à Charlemagne en relation avec construction européenne est essentiellement le fait d'hommes politiques et non de penseurs. Par ailleurs, il s'avère que les

institutions communautaires y ont peu recours<sup>73</sup>. Son utilisation répétée et continue démontre en tout cas que son potentiel politique a été reconnu dès le début du processus d'intégration. Dans les années 50 et 60, elle remporta un grand succès, entre autres par ce que, associée au projet d'unité européenne, la référence à Charlemagne permettait aux Allemands de raviver positivement l'idée d'empire qui avait été sérieusement disqualifiée par l'expérience du IIIème Reich et par l'épisode Wilhelminien<sup>74</sup>. Par ailleurs, sa dimension religieuse en faisait une option très attractive pour les tenants de l'idée de chrétienté. Le fait que des catholiques convaincus comme Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi et Robert Schuman aient adhéré à l'idée d'Europe carolingienne comme incarnation de l'Europe chrétienne est certainement à mettre en relation avec le paganisme affiché par le bloc communiste (Münkler 1996, 147). Enfin, il se trouve que, du fait de la guerre froide et de la séparation du continent par le rideau de fer, à travers l'action des six pays participant à l'aventure de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, les limites de l'intégration en Europe occidentale correspondaient *grosso modo* aux frontières de l'empire de Charlemagne.

La création du Prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle en 1950 offrit une occasion d'invoquer à intervalles réguliers le souvenir de l'empereur franc, l'instrumentalisation de la symbolique carolingienne étant en quelque sorte institutionnalisée et pérennisée par le mécanisme de distinction. Cependant, malgré les tentatives répétées de relier la situation actuelle au passé carolingien de l'Europe, au fil des ans, la rhétorique développée autour du symbole de Charlemagne est devenue de plus en plus générale et abstraite ; ce qui restreint sa capacité à susciter une légitimité émotionnelle et limite par la même occasion son effet mobilisateur. L'analyse des discours tenus par les récipiendaires du prix comme celui tenus par les personnes chargées de la *laudatio* montrent que la référence à Charlemagne s'éloigne de la réalité historique pour se concentrer sur l'aspect mythique, à savoir son aura d'unificateur, dont la réputation dépassait les frontières de son empire. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui avec l'élargissement à l'Est de l'Union européenne, la figure de Charlemagne n'est plus suffisamment rassembleuse et ne dispose pas d'une dimension pan-européenne suffisante pour être autre chose qu'une vague figure tutélaire. Même si en Europe centrale et orientale l'instrumentalisation du

---

<sup>73</sup> Un des bâtiments de la Commission européenne porte le nom de Charlemagne. De son côté, le Parlement européen a voté en 1986 une motion pour accorder des crédits pour la rénovation de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle sous prétexte de l'importance symbolique du monument qui abrite la tombe de Charlemagne.

<sup>74</sup> Il convient de relever que l'intérêt que portaient à Charlemagne certains responsables allemands comme Heinrich von Brentano (ministre des affaires étrangères de 1955-1961) qui a activement soutenu le Prix à ses débuts, renvoyait à une vision néo-médiévale de l'Europe comme chrétienté, illustrée en son temps par le poète Novalis.

passé à des fins politiques est encore une pratique courante, la figure de Charlemagne ne trouve que peu d'échos dans la mémoire collective de ces peuples. Là où elle avait un ancrage historique, ce genre de références à un passé lointain a en revanche perdu beaucoup de sa portée.

Ainsi que le remarquait l'observateur attentif de l'intégration européenne que fut Ernst Haas, les références faites aux gloires passées comme celle de Charlemagne, des papes et de la civilisation occidentale ont certainement été entendues, même si ce ne sont pas elles qui ont permis de lancer la CECA (Haas, 2004, 68). En tant que « mythomoteur » politique moderne, la référence au mythe impérial carolingien s'est toutefois avérée peu opérante (Smith 1997, 337). Cette constatation n'est en fait guère surprenante. Dans le cadre de son étude sur les organisations internationales fonctionnelles, Karl Deutsch avait déjà émis l'hypothèse, que compte tenu de leur caractère élitaire, il était peu probable qu'un transfert de loyauté se fasse en faveur des agences internationales et de leurs symboles, et que la capacité d'attraction des symboles nationaux en revanche ne devrait pas faiblir (Deutsch 1968, 198). Cela expliquerait pourquoi, en Europe, à l'heure actuelle, nos mémoires sont encore structurées de manière nationale, et les embryons de mémoires européennes que nous discernons ont encore des contours incertains et flous (François 2003).

L'instrumentalisation d'une figure historique comme Charlemagne a pu toutefois, pour un temps, remplir une certaine fonction. En reliant le passé à un projet politique orienté vers l'avenir, elle a donné à la construction européenne la profondeur historique dont l'Europe occidentale avait besoin après-guerre, lorsqu'il s'agissait par la création d'institutions supranationales de dépasser les limites du cadre national qui prédominait jusqu'alors. Même si cette instrumentalisation a permis de faire ressortir un dénominateur commun aux mémoires nationales et de montrer sa pertinence pour le futur du continent européen, elle ne saurait toutefois à elle seule susciter l'apparition d'un sentiment commun d'appartenance. L'identité collective, en effet, s'élabore plus qu'elle ne se décrète. Comme nous l'exposerons dans les chapitres suivants, après un demi-siècle d'intégration en Europe, plutôt que la référence à une hypothétique figure tutélaire, c'est le regard porté sur l'expérience de l'intégration telle qu'elle se déroule en Europe depuis un demi-siècle, ainsi que sur ses fondements historiques, qui peut aider à développer la conscience commune d'une histoire partagée.

## **CHAPITRE 2**

### **ENTRE COMMEMORATION ET DISTINCTION : L'EUROPE ET SES GRANDS HOMMES**

*« Ma demeure sera bientôt dans le néant, quant à mon nom vous le trouverez dans le panthéon de l'histoire ».*

(Danton, lors d'une séance au tribunal révolutionnaire, 2 avril 1794)

« Aux grands hommes, la patrie reconnaissante ». Cette dédicace inscrite au fronton du Panthéon à Paris, témoigne, s'il le fallait, de l'importance du culte des grands hommes dans la vie des nations. Par son histoire mouvementée, elle illustre également la grande difficulté de s'accorder sur le nom d'individus qui fassent vraiment l'unanimité autour de leur personne et de leurs actes (Ozouf 1997).

Avec ou sans panthéon officiel, chaque communauté a ses grands hommes et s'applique à cultiver leur mémoire, afin de donner en exemple la vie et l'œuvre de ces individus hors du commun (Bonnet 1997). Cette constatation, relativement évidente pour la plupart des États Européens, est loin d'aller de soi si on essaye de la transposer au niveau de l'Europe conçue comme un tout, ou si on considère l'historiographie de la construction européenne. La question de l'existence – ou non – de « grands Européens » et de la définition d'une telle notion devient particulièrement pertinente lorsqu'on la relie à la question de l'identité de l'Europe intégrée qui se met en place depuis la fin des années quarante. L'étude des facteurs participant à la construction sociale et politique de l'Union européenne comme système politique ne peut faire l'économie d'une analyse des discours et des enjeux qui s'y rattachent.

#### **A. DE VIRIS ILLUSTRIBUS INTEGRATIONIS EUROPAE**

Dans un chapitre incisif – *The Life and Teachings of the European Saints* – l'historien britannique Alan S. Milward (1992, 318) constate avec justesse que l'historiographie de l'intégration européenne est dominée par des légendes sur les grands hommes. Cette remarque soulève certaines interrogations stimulantes : qui sont exactement ces « grands Européens », par quelle procédure certaines personnalités se retrouvent-elles porteuses de ce qualificatif ; en quoi

sont-elles grandes ; quels critères président à leur distinction ; quelle(s) fonction(s) remplit la construction de ces légendes ?<sup>75</sup>

Tenter de répondre à ces questions est d'autant plus important qu'existe une certaine confusion, du fait de la multiplicité des appellations en circulation. On constate tout d'abord qu'il s'est produit une sorte de glissement sémantique. Alors qu'auparavant l'expression « grands hommes de l'Europe » se rapportait à des grandes figures nationales (Charles V, Richelieu, Bismarck...) qui ont contribué à écrire l'histoire du continent européen, la notion de « grands Européens » sert désormais à désigner les individus qui ont participé de manière particulièrement significative au processus d'unification de l'Europe. On les trouve également qualifiés de « fondateurs », « architectes », « bâtisseurs », voire « précurseurs », « pionniers », ou tout simplement « pères de l'Europe »<sup>76</sup>. Quelle que soit leur signification exacte, le choix de ces qualificatifs n'est pas neutre et s'inscrit dans une logique bien déterminée. Qu'on se réfère aux « pères fondateurs » les plus connus, ou qu'on remonte jusqu'aux innombrables « pères spirituels », l'histoire de l'intégration européenne est alors présentée dans une perspective téléologique, quasi linéaire.

L'attribution de ces qualificatifs à certaines personnalités, la recherche de grands ancêtres et de filiations à travers les générations, la volonté de magnifier l'action de certains personnages-clés, tout cela est aussi bien le fait d'intellectuels militants de la cause européenne que d'acteurs politiques participant au processus d'intégration du continent<sup>77</sup>. Ces attitudes correspondent aux besoins particuliers de la communauté en construction qu'est l'Europe politique. Il s'agit par leur intermédiaire de répondre à un certain nombre d'incertitudes sur la légitimité historique du processus, de combler le besoin d'identification des citoyens, d'assurer une plus grande visibilité de la construction européenne en favorisant la personnification, c'est-à-dire l'incarnation des idées par des individus qui en deviennent aux yeux de l'opinion publique de vivants

---

<sup>75</sup> L'utilisation des termes « légende » ou « mythe » au sujet des grands Européens ne remet pas en cause leur rôle dans l'histoire de la construction européenne, mais renvoie à la dimension sociale et anthropologique que revêt l'utilisation de tels symboles par une société.

<sup>76</sup> Cf. les titres suivants : François Saint-Ouen, *Les Grandes figures de la construction européenne*, Genève, Georg, 1997 ; Gérard Bossuat, *Les Fondateurs de l'Europe*, Paris, 1994 ; Thomas Jansen et Dieter Mahncke, *Persönlichkeiten der europäischen Integration*, Bonn, 1981 ; Norbert Kohlhasse, "Architekten und Baumeister der europäischen Einigung", in *Integration* 7. Jg. 3/1984 ; Henri Brugmans, *Prophètes et fondateurs de l'Europe*, Bruges, De Tempel, 1974.

<sup>77</sup> L'ouvrage militant de Denis de Rougemont, *28 siècles d'Europe, la conscience européenne à travers les siècles* en est un bon exemple, de même que les références de Jacques Delors à l'héritage des Pères des traités", lors du colloque universitaire du quarantième anniversaire tenu à Rome le 25 mars 1997.

synonymes<sup>78</sup>. En même temps, les stratégies d'héroïsation de certains acteurs de la construction européenne par rapport à d'autres peut se lire comme la volonté de privilégier une certaine lecture des faits plutôt qu'une autre : la dévalorisation du rôle de Robert Schuman par rapport à celui de Jean Monnet pouvant ainsi être interprétée comme celle de l'apport de la politique parlementaire au profit de la compétence technique du groupe des modernisateurs incarné par l'ancien Commissaire au plan (Cohen 2012).

L'acte de distinction et de consécration des « grands Européens », la célébration de leur contribution et l'entretien de la mémoire de ces hommes illustres sont donc inséparables du processus même de la construction européenne et remplissent une fonction symbolique et politique importante<sup>79</sup>.

## **B. LE PANTHEON INTROUVABLE**

Les noms d'un certain nombre de personnalités connues pour avoir joué un rôle déterminant dans le processus de construction de l'Europe reviennent systématiquement dans les manuels scolaires et les livres d'histoire. Mais, en l'absence de manuels véritablement Européens, la présentation des faits, tout comme le rôle et les mérites attribués à telle ou telle personnalité, varient généralement d'un pays à l'autre<sup>80</sup>. Malgré certaines initiatives sur lesquelles nous allons revenir, il apparaît d'autre part que les principaux organes intéressés, c'est-à-dire les diverses institutions européennes, ne jouent pas un rôle déterminant en matière de reconnaissance et de distinction. Cette situation est en partie due à l'absence sur le plan supranational d'instances disposant de compétences explicites en la matière, mais également au fait que le terme d'Europe recouvre une grande variété de réalités politiques et institutionnelles.

---

<sup>78</sup> Ce qui aboutit par exemple à l'association suivante : « la CECA, c'est Schuman ». On remarquera que cette personnification facilite une présentation simpliste de l'écriture de l'histoire de la construction européenne ainsi que du rôle respectif de différents acteurs, ceux-ci ayant eux-mêmes parfois intérêt à réinterpréter rétrospectivement leurs choix et leur contribution réelle comme a pu le monter Marc Joly en ce qui concerne la priorité donnée par Jean Monnet à Euratom par rapport à la CEE au moment de la négociation des traités de Rome (Joly 2007).

<sup>79</sup> La mise en avant du rôle de ces grands hommes est également révélatrice d'une lecture de la construction européenne qui insiste sur l'importance des individus dans les prises de décisions par rapport à d'autres facteurs pouvant expliquer la dynamique de l'intégration comme le contexte géopolitique, le facteur institutionnel, les effets de *spill over* etc. Pour une analyse comparative de ces différents facteurs explicatifs, cf. Kohler-Koch, Conzelmann et Knodt (2004) ; ainsi que Saurugger (2009).

<sup>80</sup> Malgré de récentes tentatives comme l'*Histoire de l'Europe* réalisée par un collectif de douze historiens Européens (édition française parue chez Hachette en 1994), qui demeurent au stade expérimental.

Lorsqu'on parle d'intégration, on se trouve en effet en face d'une pluralité d'organisations (Union européenne, Conseil de l'Europe) et d'institutions (Parlement, Commission, Conseil) plus ou moins concurrentes. Aucune n'est en tout cas habilitée à parler au nom de l'Europe entière et de tous ses peuples. A l'intérieur de l'Union européenne, au-delà du consensus sur la mise en exergue du rôle de Jean Monnet, la concurrence existe entre les prétentions de ses différentes institutions à « dire » l'Europe, d'où elle vient, ce qu'elle est ou doit être. C'est la raison pour laquelle, à ce niveau, les prises de position au sujet des grands hommes se font de manière plus ou moins détournée.

Faisant suite à une décision du Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement, il existe depuis 1985 une journée de l'Europe : en célébrant le 9 mai la déclaration Schuman, c'est en même temps la contribution décisive à l'histoire de la construction européenne de son initiateur et de son équipe qui se trouve commémorée. D'autre part, il faut signaler qu'un autre « grand Européen » de renom, Jean Monnet, s'est vu conférer de son vivant le titre de citoyen d'honneur de l'Europe par une résolution du Conseil européen du 2 avril 1976<sup>81</sup>. On remarque néanmoins que, nonobstant les nombreux colloques et ouvrages de circonstance publiés avec le soutien de la Commission, une véritable consécration post-mortem du « père de l'Europe » n'a pas encore eu lieu<sup>82</sup>. Ironie de l'histoire, les cendres de Jean Monnet sont conservées depuis 1988 à Paris, au Panthéon des grands hommes de la République française, sur décision personnelle de François Mitterrand. Faut-il y voir une volonté de « récupération » nationale ou tout simplement l'impossibilité de trouver un lieu de commémoration véritablement européen ?

De son côté, le Conseil de l'Europe donne une définition des « pères fondateurs » synonyme de « bâtisseurs de l'Europe », c'est-à-dire « les hommes qui ont lancé le processus de construction européenne avec la fondation du Conseil de l'Europe en 1949, la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1950 et de la Communauté économique européenne (CEE) en 1957. Ces hommes de dialogue qui ont connu les deux guerres mondiales et ont été en contact avec plusieurs cultures européennes sont les précurseurs d'une Europe en

---

<sup>81</sup> L'ex-chancelier allemand, Helmut Kohl a également été fait citoyen d'honneur de l'Europe par une résolution du Conseil européen du 11-12 décembre 1998.

<sup>82</sup> « Un des rôles essentiels de la Commission [...] est d'être la mémoire vivante du développement institutionnel et juridique [de l'Europe], mais aussi mémoire de ceux qui ont inspiré ce développement », écrit Jacques Delors dans la préface des actes du colloque organisé à Bruxelles le 12 novembre 1988 par la Commission des Communautés européennes à l'occasion du centenaire de la naissance de Jean Monnet (Commission des Communautés 1989, 7). Cette remarque est tout à fait révélatrice du rapport que cette institution, gardienne des traités, a établi avec la mémoire de l'intégration.

paix fondée sur les valeurs des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit »<sup>83</sup>. Etrangement, et en contradiction partielle avec la mention de la CEE et de la CECA parmi les organisations ayant contribué au processus de construction de l'Europe, seuls six noms sont donnés en exemple : Winston Churchill ; Konrad Adenauer ; Robert Schuman ; Paul-Henri Spaak ; Alcide de Gasperi ; Ernest Bevin<sup>84</sup>.

Quoi qu'il en soit, cet exemple met bien en évidence les limites d'un culte des grands Européens qui serait le seul fait des organes politiques de l'Europe<sup>85</sup>. D'ailleurs, celle-ci n'ont pas le monopole du culte de la mémoire des « grands Européens » (Constantin 2011). C'est pourquoi il importe d'étudier la contribution des différents réseaux et autres initiatives contribuant à diffuser et à entretenir une telle mémoire.

Les difficultés rencontrées par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne pour s'accorder sur des symboles, leur inaptitude à imposer des supports permettant d'exprimer le « culte des grands Européens », sont hautement révélatrices<sup>86</sup>. De fait, les étudiants Européens peuvent fréquenter les chaires Jean Monnet pour l'étude de l'intégration européenne financées par la Commission, les habitués du quartier des Communautés à Bruxelles utiliser chaque jour le célèbre rond-point Schuman, véritable carrefour de l'Europe, l'utilisation de ces patronymes symboliques ne remplace pas l'absence d'un Panthéon officiel de l'Europe<sup>87</sup>.

---

<sup>83</sup> D'après la rubrique « Père fondateurs » figurant sur le site internet officiel du Conseil de l'Europe [<http://www.coe.int/aboutCoe/index.asp?page=peresFondateurs&l=fr>]. Consulté le 23 mars 2013.

<sup>84</sup> Signalons que le Conseil de l'Europe a édité en 1998 une anthologie des idéaux et objectifs Européens « exprimés dans les discours des plus grands hommes d'État ». Contrairement aux publications des institutions communautaires (cf. le Chapitre 5), les publications du Conseil de l'Europe traitant du passé et de l'histoire sont essentiellement consacrées à l'enseignement de l'histoire et à l'étude des manuels scolaires.

<sup>85</sup> Tout ce que l'Union européenne peut faire, c'est d'organiser des colloques, des hommages ou des cérémonies commémoratives à usage interne. Les seules marques distinctives ou honorifiques accordées par les organisations européennes sont les médailles frappées par le Conseil de l'Europe depuis 1968 et la médaille d'or attribuée depuis 1971 par le Parlement européen. En revanche, l'idée de créer un ordre européen sur le modèle de la Légion d'honneur française n'a jamais abouti.

<sup>86</sup> Sur les symboles Européens, on pourra se référer à Goeldner (1988) et Foret (2008). L'unanimité en matière de symboles est tellement difficile à obtenir qu'aucune représentation d'une personnalité de l'intégration européenne, ni même de hauts lieux de l'histoire de la construction ne figurent sur les projets de billets en Euros et qu'il a fallu se contenter de symboles abstraits (ponts et portes) pour ne pas froisser les susceptibilités nationales

<sup>87</sup> Signalons toutefois que ce panthéon existe au moins en pensée chez certains Européens, comme en témoigne le discours de Louise Weiss, doyenne d'âge des députés Européens, lors de la séance d'ouverture du Parlement européen élu pour la première fois au suffrage universel direct en 1979. Ayant brossé une grande fresque de l'histoire de l'idée européenne et rappelé le rôle de ses précurseurs, elle appela Aristide Briand, Gustav Stresemann, Konrad Adenauer, Charles de Gaulle, Paul Valéry, Robert Schuman et Jean Monnet « à entrer dans le panthéon européen » (Pflimlin 1991, 327).

### C. L'IRRÉSISTIBLE ASCENSION DU PRIX CHARLEMAGNE

C'est donc dans ce contexte de recherche de symboles et d'absence de consécration officielle de la part des organes politiques au niveau supranational ou transnational que s'inscrit l'originalité du Prix Charlemagne. Parce que sa fondation est concomitante des premiers efforts d'intégration politique dans l'après-guerre et parce qu'il a justement pour vocation d'honorer certaines personnalités engagées en faveur de l'unification du vieux continent, ce prix occupe une place à part. Son étude est intéressante à maints égards : elle apporte une illustration de ce que peuvent être ces hypothétiques « grands Européens », elle permet également d'appréhender de manière concrète les conceptions dominantes, voire concurrentes que ceux-ci développent vis-à-vis du processus d'intégration européenne.

Le Prix international Charlemagne de la ville d'Aix-la-Chapelle a été fondé en 1949 à l'initiative du maire, le Dr. Albert Maas, et de diverses personnalités locales et a été décerné pour la première fois en 1950<sup>88</sup>. Dans l'acte de fondation du prix, les signataires proclamaient que leur tâche en tant qu'habitants d'une ville frontalière marquée par l'histoire et détentrice d'une longue tradition était de participer à la résolution du problème de l'unification européenne. Le prix qui porte le nom de Charlemagne en souvenir « du grand fondateur de la culture occidentale », récompense une personnalité ou une institution qui a contribué à l'unification politique, économique et intellectuelle de l'Occident<sup>89</sup>. Depuis 1950, la remise du prix fait l'objet d'une cérémonie dans la salle du couronnement de l'ancien palais impérial d'Aix-la-Chapelle, en général le jour de l'Ascension. De nombreux discours sont alors prononcés par le maire, le récipiendaire, une personnalité politique éminente qui fait son éloge, parfois même par le président de la RFA. A la fin, le lauréat se voit remettre une médaille commémorative représentant l'empereur Charlemagne.

Dans l'énoncé des raisons les ayant amené à créer ce prix, les fondateurs portaient du constat que « les

---

<sup>88</sup> Ce prix (*Internationaler Karlspreis der Stadt Aachen*) ne doit pas être confondu avec le Prix européen Charles (*Europäischer Karlspreis*) décerné, en référence à l'empereur romain germanique Charles IV, par l'association patriotique des Sudètes, ni avec le prix Charles Quint attribué en Espagne.

<sup>89</sup> L'utilisation du terme Occident (*Abendland*) plutôt qu'Europe, renvoie à un courant, fort répandu dans l'Allemagne de l'après-guerre, marqué par la référence à une Europe chrétienne et une idéalisation du Moyen Âge, dans le droit fil de la tradition romantique allemande. Ce courant conservateur porté par des revues catholiques comme *Neues Abendland* ou protestantes comme *Die Tat*, s'opposait à la conception socialisante de l'Europe défendue par des intellectuels comme Eugen Kogon et Walter Dirks dans les *Frankfurter Hefte*.

progrès accomplis par l'humanité ont toujours été initiés par des personnalités géniales »<sup>90</sup>. Ce faisant, et dans le but d'assurer la paix et l'unité de l'Occident, il est utile de donner ces personnalités en exemple aux peuples Européens, pour que leurs idées trouvent un vaste écho et qu'elles puissent se réaliser sur le plan politique. Le prix Charlemagne remplit de fait trois fonction sur le plan symbolique : une fonction de distinction (qui est digne d'être choisi ?), une fonction de consécration (la personnalité choisie est reconnue comme étant un « grand Européen ») et une fonction de célébration et de commémoration (les actes de ces « grands Européens » sont rappelés à la mémoire des participants et de l'opinion publique à travers les discours prononcés lors de la remise du prix). Ce rappel se fait lui-même sous le patronage suprême de l'empereur Charlemagne, promu père de l'Europe, et auquel chaque orateur cherche à rendre hommage lors de son passage dans la ville d'Aix-la-Chapelle, « capitale » de l'Europe, le temps de la remise du prix.

Initiative purement privée, le prix est décerné par le *curatorium* (directoire) de la *Gesellschaft für die Verleihung des internationalen Karlspreises*, une société de droit associatif dirigée par diverses personnalités locales (maire, prieur de la cathédrale, recteur de l'université technique, etc.). Depuis 1990, il ne porte plus le nom de Prix Charlemagne de la ville d'Aix-la-Chapelle, mais de Prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle.<sup>91</sup> Plus que son montant (5 000 €), la valeur du prix est avant tout honorifique. Cela tient en partie au lieu et au symbole qui y est attaché (Aix-la-Chapelle, capitale de l'empire de Charlemagne, présenté comme étant le premier unificateur de l'Europe. C'est aussi que le Prix s'est hissé au fil des années au rang de véritable événement politique européen, notamment par la qualité des personnalités présentes – les plus hautes autorités politiques allemandes, celles du pays dont est originaire le lauréat, de nombreux ambassadeurs et représentants de toutes sortes, sans oublier des anciens lauréats. Compte tenu du renom de ces lauréats et étant donné le succès médiatique de la cérémonie, on peut dire, comme le chancelier Kohl, que le Prix Charlemagne représente la distinction la plus importante que l'Europe puisse attribuer.

### C. LES ENJEUX DU PRIX

Deux aspects du prix permettent de prendre bonne mesure des enjeux auxquels il donne lieu : la liste des lauréats à travers laquelle se manifeste la fonction distinctive du prix et le contenu des discours prononcés lors de la remise du prix où l'on trouve le reflet de la dimension commémorative.

---

<sup>90</sup> Proclamation des fondateurs du prix Charlemagne, Aix-la-Chapelle, Noël 1949.

<sup>91</sup> *Internationale Karlspreis zu Aachen* : ce changement de nom est à mettre sur le compte des critiques émises par les partis d'opposition siégeant au conseil municipal qui contestaient souvent les choix du *curatorium*, arguant que ce dernier ne saurait agir au nom de toute la ville.

Dans leur grande majorité, les lauréats sont des hommes politiques, ex-hommes d'État (Paul-Henri Spaak, 1957), chefs de gouvernement en exercice (Konrad Adenauer, 1954 ; Constantin Karamanlis, 1978 ; Felipe Gonzalez, 1993, Tony Blair 1999, Jean-Claude Juncker 2006, Angela Merkel, 2008...), responsables d'institutions européennes (Jean Monnet, 1953 ; Robert Schuman, 1958 ; Walter Hallstein, 1961 ; Jacques Delors, 1992...), voire souverains régnants (Juan Carlos d'Espagne, 1982 ; Béatrice des Pays-Bas, 1996). A côté de cela, on relève de rares personnalités intellectuelles (Hendrik Brugmans, 1951 ; Salvador de Madariaga, 1973) ou religieuses (Frère Roger de Taizé, Jean-Paul II 2004, Andrea Riccardi pour la communauté Sant'Egidio 2009, le Pape François 2016). Jusqu'à présent seuls quatre non Européens ont reçu le prix (le général George Marshall en 1959, Henry Kissinger en 1987, Bill Clinton 2000, le Pape François en 2016). Il arrive parfois que le prix soit attribué à deux candidats (François Mitterrand et Helmut Kohl en 1988) ou à toute une communauté (le peuple luxembourgeois en 1986). Enfin, à de nombreuses reprises, le prix n'a pas été attribué faute de propositions ou faute d'accord sur une personne jugée digne de se voir décerner cette distinction.

En ce qui concerne la fonction distinctive que remplit le prix, il apparaît que le choix des lauréats correspond toujours à un message adressé par les membres du *curatorium* à l'opinion publique européenne. Selon la personnalité concernée ou les circonstances, ce message peut viser à encourager soit un mouvement de relance politique du processus d'intégration, soit l'élargissement de la Communauté, puis de l'Union européenne, soit le passage (ou le retour) à la démocratie dans certains pays. C'est ainsi que Jacques Delors se voit récompensé en 1992 pour son programme d'achèvement du grand marché unique. Le choix d'Edward Heath en 1963 apparaît, quant à lui, comme une réponse au veto de Charles de Gaulle à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE, tandis que celui de Roy Jenkins en 1972 semble saluer l'adhésion de ce pays et récompenser l'attitude méritoire du député travailliste. En 1982, le prix décerné au roi Juan Carlos d'Espagne salue l'action courageuse du monarque un an auparavant, lors de la tentative de coup d'État menée aux Cortès. Plus récemment, certaines institutions ou avancées de la construction européennes se voient directement ou indirectement récompensées comme l'Euro en 2002, le travail de la Convention européenne en 2003, le Parlement européen en 2004 et la Banque centrale européenne en 2011.

**Tableau 1 : Liste des lauréats du Prix Charlemagne**

1950 Comte Coudenhove-Kalergi Fondateur du Mouvement Pan-Européen (*1894-1972)	1991 Václav Havel Président de la République Tchèque (*1936-2011)
1951 Hendrik Brugmans Recteur du Collège d'Europa à Bruges (*1906-1997)	1992 Jacques Delors Président de la Commission des Communautés (*1925)
1952 Alcide de Gasperi Premier Ministre Italien (*1881-1954)	1993 Felipe González Márquez Ministre-Président espagnol (*1942)
1953 Jean Monnet Président de la Haute-Autorité de la CECA (*1888-1979)	1994 Gro Harlem Brundtland Ministre-Président norvégienne (*1939)
1954 Konrad Adenauer Chancelier de la RFA (*1876-1967)	1995 Franz Vranitzky Chancelier de l'Autriche (*1937)
1955 Winston S. Churchill Ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne (*1874-1965)	1996 Beatrix (*1938) Reine des Pays-Bas
1957 Paul Henri Spaak Secrétaire Général de l'OTAN (*1889-1972)	1997 Roman Herzog Président de la RFA (*1934)
1958 Robert Schuman Président du Parlement Européen (*1886-1963)	1998 Bronislaw Geremek Ministre des Affaires Etrangères de Pologne (*1932-2008)
1959 George C. Marshall Ancien Ministre Américain des Affaires Etrangères (*1880-1959)	1999 Tony Blair Premier Ministre de Grande-Bretagne (*1953)
1960 Joseph Bech Président de la Chambre des Députés, Luxembourg (*1887-1975)	2000 Bill Clinton Président des États-Unis (*1946)
1961 Prof. Dr. Walter Hallstein Président de la Commission de la CEE (*1901-1982)	2001 György Konrad Écrivain et sociologue hongrois (*1933)
1963 Edward Heath Lord du Sceau Privé (*1916-2005)	2002 L'EURO, Monnaie Européenne
1964 Antonio Segni Président de la République Italienne (*1891-1972)	2003 Valéry Giscard d'Estaing Président de la Convention Européenne (*1926)
1966 Jens Otto Krag Premier Ministre du Danemark (*1914 -1978)	2004 Prix International Charlemagne exceptionnel Pape Jean Paul II. (*1920-2005)
1967 Joseph Luns Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas (*1911-2001)	2004 Pat Cox Président du Parlement Européen (*1952)
1969 Jean Rey La Commission des Communautés Européennes (*1902-1983)	2005 Carlo Azeglio Ciampi Président de la République Italie (*1920)
1970 François Seydoux de Clausonne Ancien Ambassadeur de France en RFA (*1905-1981)	2006 Jean-Claude Juncker Premier Ministre luxembourgeois (*1954)
1972 Roy Jenkins Ministre d'État britannique (*1920-2003)	2007 Javier Solana de Madariaga Secrétaire général du Conseil et Haut Représentant de l'UE (*1942)
1973 Salvador de Madariaga Homme politique et écrivain (*1886-1978)	2008 Angela Merkel Chancelière de la RFA (*1954)
1976 Leo Tindemans Premier Ministre Belge (*1922)	2009 Andrea Riccardi Fondateur de Communauté de Sant'Egidio (*1950)
1977 Walter Scheel Président de la RFA (*1919)	2010 Donald Tusk Premier Ministre de la République de Pologne (*1957)
1978 Konstantin Karamanlis Premier Ministre de la République Hellénique (*1907-1998)	2011 Jean-Claude Trichet Président de la Banque centrale européenne (*1942)
1979 Emilio Colombo Président du Parlement Européen (*1920)	2012 Wolfgang Schäuble Ministre des finances de la RFA (*1942)
1981 Simone Veil Président du Parlement Européen (*1927)	2013 Dalia Grybauskaitė Présidente de la République de Lituanie (*1956)
1982 Juan Carlos I. Roi d'Espagne (*1938)	2014 Herman Van Rompuy Président du Conseil européen (*1947)
1984 Karl Carstens Président de la RFA (*1914-1992)	2015 Martin Schulz Président du Parlement européen (*1957)
1986 Le Grand-Duc Jean (*1931) et le peuple luxembourgeois	2016 Le Pape François (*1936)
1987 Henry A. Kissinger Ancien Ministre Américain des Affaires Etrangères (*1923)	2017 Timothy Garton Ash Historien et essayiste (*1956)
1988 François Mitterrand (*1916-1996) Président de la République Française et Helmut Kohl (*1930) Chancelier de la RFA	2018 Emmanuel Macron Président de la République française (*1977)
1989 Frère Roger Fondateur de la Communauté de Taizé (*1915-2005)	2019 António Guterres Secrétaire général des Nations unies (*1945)
1990 Gyula Horn Ministre des Affaires Etrangères de Hongrie (*1932)	2020 Klaus Iohannis Président de la Roumanie (*1959)

Deux critères contribuent, outre la personnalité des lauréats, au message ainsi délivré : leur origine géographique et leur appartenance politique. La répartition géographique est assez équilibrée, puisqu'en 2020 on répertorie 9 Allemands, 8 Français, 5 Italiens, 5 Anglais, 3 Espagnols, 3 Néerlandais, 4 Belges, 3 Luxembourgeois, 3 Polonais, 2 Autrichiens, 2 Hongrois, 1 Grec, 1 Suisse, 1 Norvégienne, 1 Danois, 1 Tchèque, 1 Irlandais, 1 Lituanienne, 1 Portugais, 1 Roumain ; les quatre seuls non Européens étant des Américains et un Argentin. On relève enfin que rares sont les femmes à avoir reçu le Prix (Simone Veil, Gro Harlem Brundtland, la reine Beatrix des Pays-Bas, Angela Merkel, Dalia Grybauskaitė). Sur le plan politique, l'équilibre est moins évident, puisqu'on constate une très forte représentation de politiciens démocrates-chrétiens. Associés aux libéraux et autres conservateurs, cela donne un rapport de force favorable à la droite de l'échiquier politique, même si le nombre de lauréats socio-démocrates a nettement augmenté ces dernières années. Il est par ailleurs révélateur qu'aucune personnalité communiste ou issue des rangs de l'extrême-droite ne figure parmi les lauréats.

Si la présence de certaines personnalités sur cette liste est hautement significative, il en va également de même des absents de marque : Willy Brandt, qui aurait pu faire un candidat parfait selon les critères définis par les fondateurs du prix, n'a jamais été choisi, visiblement pour des raisons de politique intérieure. D'autres absences peuvent surprendre, comme celles du Premier ministre néerlandais Johan Beyen, des fédéralistes Altiero Spinelli et Denis de Rougemont, voire celle de De Gaulle, pourtant protagoniste incontournable de la construction européenne. Ces absences soulèvent en fait la question du caractère plus ou moins arbitraire des choix effectués, qui sont en effet parfois surprenants : celui de Walter Scheel, président de la RFA, lauréat 1977, dont l'engagement européen à la tête du mouvement *Europa Union* est postérieur, celui de Karl Carstens, son successeur à la présidence, ex-membre du Parti national-socialiste, ou encore le choix – à l'époque très controversé – d'Henry Kissinger en 1987. De fait, ces choix sont révélateurs d'une certaine tendance germano-centrée, qui se manifeste par des préférences politiques claires (sensibilité démocrate-chrétienne) et par l'affirmation de la fidélité atlantiste de l'Allemagne.

Cette constatation incite à prendre en considération les évolutions perceptibles dans l'histoire du prix depuis 1950. On peut distinguer quatre grandes périodes. La première décennie récompense les initiateurs et les grandes figures de la mise en place de l'Europe intégrée (CECA puis CEE). La période qui s'étend de 1961 à 1973 correspond, elle, au développement des communautés et aux premières tentatives d'élargissement. Celle qui s'étend de 1976 (date

de la remise du prix à Léo Tindemans) à 1987 est marquée par des hésitations et la difficulté à s'accorder sur le nom de personnalités jugées dignes de se voir attribuer le Prix ; la dernière période est placée sous le triple sceau de la chute du mur de Berlin, de la relance européenne et des élargissements passés, actuels et futurs.

### 1) *Convergences et divergences en matière de distinction des « grands Européens »*

Revenant aux questions formulées au début de ce chapitre, on peut se demander dans quelle mesure cet échantillon de personnalités est représentatif. La comparaison avec les listes de « grands Européens » établies par deux autres instances de distinction est à cet égard fort instructive : celle des lauréats du Prix Robert Schuman attribué de 1966 à 1999 par la fondation FVS de Hambourg<sup>92</sup> et celle des personnalités donnant depuis 1949 leur nom aux promotions d'étudiants du collège d'Europe de Bruges<sup>93</sup>. Que le but soit de consacrer une personnalité européenne vivante ou de donner une grande figure de l'histoire de l'Europe en exemple aux futurs cadres de la haute fonction publique européenne, il s'agit bien, comme pour le Prix Charlemagne, de distinguer, c'est-à-dire d'établir des choix de personnes.

Dans les deux cas, nombreuses sont ces personnalités à figurer également sur la liste de lauréats du prix Charlemagne : quinze parmi les quarante-huit personnalités contemporaines sélectionnées par le Collège d'Europe, huit parmi les 25 lauréats du Prix Robert Schuman. A côté de ces convergences apparaissent aussi des différences intéressantes, comme une plus grande proportion d'artistes et d'intellectuels parmi les « parrains » des promotions du Collège d'Europe ou la présence de politiciens de second plan – Pierre Pflimlin, Gaston Thorn ou Kai-Uwe von Hassel – parmi les lauréats du Prix Schuman. Quoi qu'il en soit, et cela mérite d'être relevé, une certaine unanimité règne sur une poignée de noms, ce qui permet de

---

<sup>92</sup> L'acronyme FVS a deux significations : il renvoie aussi bien au chevalier (*Freiherr*) vom Stein (1757-1831), réformateur de l'administration prussienne, qu'au poète Friedrich von Schiller. La fondation dispose de capitaux importants légués par l'industriel hambourgeois Alfred Toepfer et finance plusieurs prix, dont le Prix et la médaille d'or Robert Schuman, destinés à récompenser l'engagement en faveur de l'unité européenne de personnalités politiques, scientifiques ou issues des milieux journalistiques. Du fait des affinités de son fondateur avec le régime national-socialiste et des réactions critiques qui se sont multipliées dans les années 90, les nombreux prix qu'il avait fondés ont été supprimés par la fondation. Sur cet aspect, cf. le site de la fondation <http://toepfer-fvs.de/index.php?id=2274&L=2>.

<sup>93</sup> Ces personnalités, hommes politiques, mais aussi artistes, savants et hommes de lettres des siècles passés ou présents, doivent toutes être décédées au moment du choix du nom de la promotion par le recteur du Collège, à la différence d'autres institutions comme l'École nationale d'administration en France où le choix du nom de promotion est le résultat d'un vote des élèves. Sur le lien entre le nom de promotion et l'invitation d'une personnalité européenne à faire un discours devant les étudiants à l'occasion de la rentrée universitaire, cf. Perchoc (2012).

définir un noyau dur de « grands Européens », à savoir le quatuor composé par Schuman, Adenauer, De Gasperi et Spaak, avec à leur tête Jean Monnet dans le rôle du chef d'orchestre.

Dans ce genre de prix, comme pour les témoignages des principaux protagonistes de la construction européenne, si on s'accorde généralement sur un certain nombre de noms, tout dépend en fait de la portée que l'on entend donner à la notion de « grands Européens »<sup>94</sup>. Lorsqu'on se réfère aux fondateurs de l'Europe, le choix est tout de suite plus limité, étant donné qu'il porte sur une période déterminée et sur un nombre relativement restreint d'acteurs ayant participé aux négociations et à l'élaboration des projets d'institutions européennes. Dans le cas des protagonistes actuels, ce sont bien leurs mérites respectifs qui sont jugés et hiérarchisés. La question qui ne manque pas de se poser à leur sujet est alors celle des normes qui sous-tendent ces choix.

Incontestablement, il y a là un enjeu interprétatif en ce qui concerne le cours suivi par l'intégration de l'Europe et le rôle respectif tenu par les personnalités qui y ont participé. Outre les visions particulières incarnées par ces individus et leur signification pour l'actualité politique du moment, c'est donc une certaine lecture – voire relecture – de l'histoire de la construction européenne qui est proposée à l'opinion publique via le choix de certaines personnalités plutôt que d'autres.

## 2) *Communauté d'appellation et diversité des conceptions*

Les différents discours prononcés lors de la cérémonie de remise du prix Charlemagne sont l'occasion d'autant de prises de position, credo et professions de foi en faveur de l'Europe. On constate ainsi que, dans les dernières décennies, les lauréats se sont écartés des généralités et formules de rhétorique souvent en usage dans les deux premières phases de l'histoire du prix et qu'ils se réfèrent désormais de plus en plus à l'actualité politique de la construction européenne, nourrissant de cette manière le débat en cours. A travers le choix de certaines personnalités, les priorités géographiques et politiques qu'il exprime, la préférence accordée à la sphère politique plutôt qu'aux personnalités culturelles et intellectuelles, c'est un ensemble de conceptions et de visions du monde, plus ou moins cohérentes, plus ou moins compatibles entre elles, qui se dégage de l'analyse du prix.

---

<sup>94</sup> François Mitterrand donnait une liste assez large des fondateurs de l'Europe (Schuman, De Gasperi, Spaak, Adenauer, Beyen, Spinelli, Hallstein, Churchill, Bech et bien sûr, Monnet), tandis que François Fontaine, proche collaborateur de Monnet, se limite, outre celui-ci, à Schuman et Adenauer (Tausch 1995, 106).

De quelle Europe s'agit-il exactement, quel projet politique pour l'Europe s'inscrit en filigrane des choix effectués ? Une étude, même succincte, du contenu des discours révèle des conceptions divergentes, que cela soit sur le plan politique (clivage droite/gauche), par rapport à la question cléricale (référence à la chrétienté ou perspective résolument laïque), à celle de la souveraineté (priorité donnée à la coopération intergouvernementale ou au principe de supranationalité), ou enfin en ce qui concerne la taille et l'identité de l'Europe (Europe carolingienne, communauté atlantique ou Europe de l'Atlantique à l'Oural). Le Prix Charlemagne est donc un reflet fidèle des préoccupations, conflits et tensions qui se manifestent depuis le début de la construction européenne, en même temps qu'il est un enjeu pour définir ce qu'est l'Europe, ce qu'elle doit devenir, et par quels moyens. Par-delà les nuances, voire des conceptions franchement divergentes de la construction européenne dont les lauréats sont porteurs, tous entendent défendre et promouvoir une certaine idée de l'Europe à la base de laquelle se trouve l'intégration politique. La diversité des opinions n'empêche donc pas l'existence d'une certaine unité.

Un autre facteur intervient pour donner un semblant de cohésion à cette liste pour le moins composite de lauréats. L'existence de personnalités chargées de prononcer l'éloge des nouveaux lauréats renforce les liens existants entre ces derniers, en particulier par l'établissement de rapprochements. En devenant lauréat du Prix Charlemagne, la personnalité choisie se retrouve membre d'une communauté déterminée, celle formée par l'ensemble de ces prédécesseurs. Ainsi, le nom du lauréat de l'année 1992, Jacques Delors, fut-il mis en rapport avec celui des autres lauréats les plus prestigieux (Monnet, De Gasperi, Churchill, Adenauer, Spaak) par Mario Suarès, chargé de prononcer le discours d'éloge. La présence d'ex-lauréats à la cérémonie de remise du prix matérialise quant à elle l'existence de cette communauté, tandis que les références aux lauréats antérieurs, morts ou vivants, établissent une certaine continuité et filiation.

Cette appartenance confère par ailleurs aux lauréats une certaine légitimité pour parler d'Europe. La cérémonie de remise du prix est alors l'occasion pour le lauréat de revisiter et éventuellement d'interpréter l'histoire de son pays à la lumière de l'intégration européenne. Les discours prononcés à cette occasion permettent aux orateurs de se référer à des figures intellectuelles nationales pour montrer leur dimension extra-nationale et souligner à travers elle la communauté de civilisation existant en Europe<sup>95</sup>. L'interpellation de la mémoire

---

<sup>95</sup> Felipe González parle par exemple de Salvador de Madariaga, Franz Vranitzki cite Franz Grillparzer, Gro Harlem Brundtland se réfère à Ibsen, tandis que la reine Beatrix évoque Johan Huizinga...

collective établie par ces références à d'illustres prédécesseurs (les lauréats antérieurs), ou d'une manière plus large encore à diverses personnalités politiques et intellectuelles européennes, constitue de fait un véritable appel à être fidèle à l'exemple donné par ces grands hommes et leur vision de l'Europe.

Cela étant, par le choix qu'elle opère (une personne plutôt qu'une autre), la distinction établit un modèle à la fois positif (les exemples qu'il convient de suivre) et négatif (les attitudes répréhensibles qu'il convient de condamner au nom de l'Europe). Elle a par conséquent un contenu normatif non négligeable. Alan Milward (1999) n'a donc pas tort de parler de « Saints » à propos des personnalités éminentes de la construction européenne, lesquelles se voient reconnaître une aura particulière teintée de sacré voire une dimension de « héros » (Constantin 2011), acquérant par la même une dimension quasi prophétique<sup>96</sup>. En invoquant leur exemple et en étant fidèles à leur enseignement, les acteurs présents de la construction européenne sont certains de suivre le bon chemin. Les fameux acquis communautaires résultant des progrès de l'intégration se trouvent de cette manière personnifiés par ces figures tutélaires qui en deviennent, vivantes ou mortes, les gardiens attentifs.

#### **E. UNE VISION ESSENTIELLEMENT INSTITUTIONNELLE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE**

« Un jour, prédisait Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes, les noms des grands Européens de notre temps - Robert Schuman, Alcide de Gasperi et Konrad Adenauer - seront vénérés dans la postérité comme les noms de George Washington, Thomas Jefferson et Abraham Lincoln le sont aujourd'hui aux États-Unis. Un jour, nos descendants se rendront en pèlerinage à la maison de Robert Schuman à Scy-Chazelle en Lorraine, comme les jeunes Américains se rendent aujourd'hui au Mont Vernon sur les bords du Potomac»<sup>97</sup>.

Près de vingt ans après, cette prédiction semble bien loin d'être réalisée. La maison de Robert Schuman ne fait pas plus l'objet de véritables pèlerinages de masse que celle de Jean

---

<sup>96</sup> Certains comme François Fontaine parlent également « d'apôtres » (Trausch, 1995). Saint ou apôtre, ces termes ont tous les deux une connotation religieuse qui va de pair avec le caractère exemplaire de leurs actes et une attitude de vénération à leur égard.

<sup>97</sup> Discours prononcé à Aix-la-Chapelle le 14 mai 1969. Jean Rey recevait le Prix Charlemagne au nom de la Commission des Communautés Européennes. La Maison de Robert Schuman a été un des premiers sites labellisés « Patrimoine européen » en mars 2007. A l'origine initiative intergouvernementale, le label est désormais une action de l'Union suite à la décision n°1194/2011/Union européenne du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011. La maison abrite aujourd'hui un musée « dédié au Père de l'Europe ». Cf. le site de l'association <http://www.centre-robert-schuman.org/> [consulté le 22 mars 2013].

Monnet<sup>98</sup>. Cela montre bien qu'il n'y a pas encore de lieux emblématiques de l'Europe, dans lesquels se reconnaîtrait automatiquement chaque Européen, même si, comme le relève Ian Manners (2011, 255), la vénération dont font l'objet les « pères de l'Europe » à travers le culte qui leur est rendu remplit une fonction symbolique indéniable autour de la naissance de la Communauté européenne.

En ce qui concerne les noms des « grands Européens », la situation est plus complexe. L'étude de la liste des lauréats du Prix Charlemagne montre à quel point la notion de « grand Européen » est subjective et avant tout affaire de circonstances, de choix politiques et, plus largement, de la conception de l'Europe et de son devenir que défendent les membres du *curatorium* qui décernent le Prix. Les « grands Européens » définis par les choix du Prix Charlemagne sont avant tout des politiciens, plus précisément, des personnalités que l'on pourrait regrouper sous l'étiquette de « fondateurs » (ceux qui ont œuvré à la mise en place des institutions) et de « constructeurs » (ceux qui ont participé et participent aux développements et à l'évolution des institutions européennes). Le peu de place faite aux intellectuels est caractéristique de la double difficulté qui se rattache à leur cas. Elle a trait à la différence de lisibilité qui existe entre les actes (directement identifiables en termes d'origine et de causalité) et les idées qui les inspirent, idées dont la généalogie et l'interaction des influences est par nature beaucoup plus complexe. Il est alors compréhensible que, visant par le choix de ses lauréats à intervenir sur le cours de la construction européenne, un prix comme le Prix Charlemagne privilégie les décideurs et exécutants par rapport aux initiateurs et à tous ceux que l'on pourrait appeler les « penseurs de l'Europe ».

On peut à cette occasion méditer la phrase de Jacques Delors, prononcée en 1992 alors qu'il recevait le Prix Charlemagne : d'après lui, le Congrès européen de La Haye en 1948 tentait de faire l'Europe « par le haut » : la création du Prix Charlemagne un an après entendait faire l'Europe « par le bas »<sup>99</sup>. Les priorités accordées dans les choix à certaines catégories de personnalités tout comme les références au déroulement de la construction européenne qui apparaissent dans les discours des lauréats montrent pourtant que le prix, malgré son caractère « d'en bas », incarne une conception de l'Europe avant tout institutionnelle, centrée sur l'Union européenne et les institutions qui l'ont précédée (CECA, CEE).

---

<sup>98</sup> Acquise et restaurée par le Parlement européen en 1984, la maison de Jean Monnet à Houjarray dans les Yvelines reçoit environ 20 000 visiteurs par an, principalement des groupes scolaires. Sur le rôle des associations d' « amis » dans la diffusion de la mémoire des pères fondateurs, notamment en lien avec la gestion des « maisons du souvenir », cf. Constantin (2011).

<sup>99</sup> Discours de Jacques Delors, prononcé à Aix-la-Chapelle le 28 mai 1992.

Outre cette caractéristique, on constate que le Prix Charlemagne donne une vision très individualisée de l'histoire de la construction européenne. Il fait la part belle à l'action des hommes en tant qu'individus et renforce l'idée que la création d'une Europe intégrée fut le fait de révélations ou de conversions personnelles. Cela étant, on peut dire que l'entreprise de distinction des « grands Européens » participe à l'élaboration des mythes entourant la construction européenne, mythes dont on sait l'importance pour ce qui est de l'interprétation de la réalité et pour l'apparition d'une identité collective (Hansen-Magnusson, Wüstenberg 2012). Parce qu'un tel prix permet aux simples citoyens d'identifier qui sont les grands hommes de l'Europe, il ouvre également la porte à cette phase essentielle de l'émergence d'une identité qu'est l'identification avec des personnes et des idées.

Une telle présentation des tentatives européennes existantes a mis en évidence l'absence de reconnaissance et de distinction des figures marquantes de la construction européenne de la part des autorités supranationales. L'étude du Prix Charlemagne montre quant à elle qu'il existe bien une structure remplissant *de facto* cette fonction. Il demeure toutefois difficile d'évaluer son impact exact sur l'opinion publique dans les pays autres que celui où le prix est décerné. En tout cas, l'existence d'une institution comme le prix Charlemagne comble un espace laissé vide par l'absence au niveau européen d'une instance officielle comparable à un panthéon ou à un ordre honorifique national<sup>100</sup>. Pour que à travers sa fonction de distinction et de commémoration, le prix contribue à la construction d'un récit historique commun à l'ensemble de l'Union européenne qui puisse fonctionner comme un marqueur d'identification pour les citoyens Européens (Littoz-Monnet 2012) d'autres conditions doivent toutefois être réunies, qui sont, elles aussi, directement liées au rapport de la construction européenne avec l'histoire.

---

<sup>100</sup> Etant donné la position privilégiée du Prix Charlemagne vis-à-vis des autres prix à vocation européenne, il serait tout à fait superflu de créer un « conseil des lauréats de prix » réclamé par certains, organe de l'Union européenne qui fonctionnerait comme une instance morale gardienne de l'idée européenne - une sorte de boîte à penser (Evers 1994).

### **CHAPITRE 3**

## **L'« ACQUIS HISTORIQUE COMMUNAUTAIRE » OU LA CRISTALLISATION DU RAPPORT DE L'UNION EUROPEENNE A L'HISTOIRE**

*« Il existe un tableau de Klee qui s'intitule « Angelus Novus ». Il représente un ange qui semble sur le point de s'éloigner de quelque chose qu'il fixe du regard. Ses yeux sont écarquillés, sa bouche ouverte, ses ailes déployées. C'est à cela que doit ressembler l'Ange de l'Histoire. Son visage est tourné vers le passé. Là où nous apparaît une chaîne d'événements, il ne voit, lui, qu'une seule et unique catastrophe, qui sans cesse amoncelle ruines sur ruines et les précipite à ses pieds. Il voudrait bien s'attarder, réveiller les morts et rassembler ce qui a été démembré. Mais du paradis souffle une tempête qui s'est prise dans ses ailes, si violemment que l'ange ne peut plus les refermer. Cette tempête le pousse irrésistiblement vers l'avenir auquel il tourne le dos, tandis que le monceau de ruines devant lui s'élève jusqu'au ciel. Cette tempête est ce que nous appelons le progrès ».*

(Walter Benjamin, *Über den Begriff der Geschichte*, IX. *Illuminationen*. [1940]. Trad. Française: *Sur le concept d'histoire*, Gallimard, Folio/Essais, 2000).

### **A. HISTOIRE ET COMMUNAUTE IMAGINEE**

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, interpréter l'histoire à partir du présent avec des considérations politiques n'est nullement une pratique qui relève d'époques révolues. Ce type de rapport instrumental à l'histoire perdure dans nos sociétés dites « post-modernes » et notamment dans l'Europe en voie d'unification. L'instrumentalisation de l'histoire à des fins de légitimation et de construction d'une communauté ne relève en aucune manière du seul cadre national. L'histoire relativement courte de la construction européenne n'est ainsi pas exempte d'exemples édifiants de tentatives de création de ce que l'on peut qualifier de « communauté imaginée » pour reprendre le concept forgé par Benedict Anderson (2002).

Dans les paragraphes suivants, nous allons donc nous employer à retracer les différentes références historiques mobilisées par des dirigeants Européens à différentes phases de la construction européenne tout en apportant des éléments d'analyse qui permettent de comprendre les enjeux politiques et mémoriels auxquels ces références renvoient.

Pour ce faire, nous partons du principe qu'à travers les discours qui mettent en avant une interprétation donnée du passé, notamment en ce qu'ils soulignent l'importance de certains événements historiques pour la période actuelle, les récits politiques de l'histoire européenne ainsi proposés au public visent à faire du passé un élément constitutif du présent de manière à justifier l'existence du processus d'intégration européenne qui a débuté après-guerre, de même que les orientations qu'il a prise depuis<sup>101</sup>. Ce genre de récit est, comme nous allons le voir, fort répandu au sein des différentes déclarations officielles faites en lien avec les grandes étapes de la construction européenne. Bien que de tels propos émaillent également les débats politiques et d'opinion publiques nationaux, notre analyse se concentre sur les discours institutionnels, c'est-à-dire provenant d'acteurs individuels ou collectifs habilités à s'exprimer au nom de pays membres de l'Union (ou des Communautés qui l'ont précédé) ou de ses organes<sup>102</sup>.

A travers les rapports de cause à effet qu'ils établissent et la manière dont ils présentent certains faits et événements et les articulent les uns par rapport aux autres, ces récits sont créateurs d'ordre et de sens et contribuent ainsi à la construction sociale de la réalité. Ainsi le préambule du projet de traité constitutionnel rejeté lors des référendums français et néerlandais. Lors du sommet qui se tint à Bruxelles les 17 et 18 juin 2004, les chefs d'État et de gouvernement des 25 pays membres se mirent d'accord sur l'énoncé suivant qui aurait dû servir d'introduction aux articles du traité constitutionnel et justifier le saut qualitatif ainsi fait en matière d'intégration :

---

<sup>101</sup> Pour un panorama détaillé de la relation existant entre mémoire et pouvoir dans les différents pays Européens depuis la deuxième guerre mondiale, voir Müller (2002).

<sup>102</sup> Sur la contribution des récits à la reconstruction de la réalité, qu'il nous soit permis de renvoyer aux travaux que nous avons conduits sur ce sujet : « *Similar to the social constructivism developed by Alexander Wendt (1992), we defend the idea that past, present and future are socially constructed according to the meanings actors hold about themselves and their world. An important source of meaning is provided by the different sorts of narrative, which supply people with a particular presentation of facts and events and give them an interpretation of the world: how it is, and sometimes, how it should be. (...). Storytelling is based on a rearrangement of the events. In narratives, sequences of events are not presented at random. Describing events, situations and attitude aren't neutral. It's automatically a choice and a selection: some events are highlighted, while others are neglected or forgotten. Moreover, the words used for the description are expressing values and judgement. They are socially and culturally embedded and cannot be regarded as giving a purely objective presentation of reality. In this sense, even historiography doesn't constitute a real objective narrative. Since language is both representative and performative, all language-based narratives are not only a mirror but also an instrument acting on the worldviews and the ideas that form the public opinion. Narratives instigate interactions of selves and others, of meanings and interpretations, of intentions and projects. Hence, the presentation of events and deeds and the construction of a subjective reality have indubitably an influence on the perception of the social world and on political beliefs. What we could call the cognitive dimension of narrative, is not only a way to deliver information. It also provides individuals with examples, patterns of action and thinking, prescriptions, norms* » (Larat 1999, 9-10).

*Persuadés que les peuples d'Europe, tout en restant fiers de leur identité et de leur histoire nationale, sont résolus à dépasser leurs anciennes divisions et, unis d'une manière sans cesse plus étroite, à forger leur destin commun.*

Cet énoncé, de même que le passage précédent qui faisait allusion au fait que l'Europe se retrouvait réunie « au terme d'expériences douloureuses » n'avait pas été choisi au hasard. Il avait pour but d'établir une connexion présentée comme un enchaînement logique entre la décision d'adopter un traité constitutionnel afin de préparer l'avenir de l'Europe et la volonté de dépasser certains traumatismes hérités du passé.

En fait, cette déclaration, malgré sa portée ne constitue en rien une nouveauté, mais comme l'illustrent les exemples présentés un peu plus loin, elle s'inscrit au contraire dans une longue chaîne de références historiques et d'interprétations du processus de construction européenne visant à enraciner ce dernier dans le terreau fécond, bien que pollué par de nombreux conflits sanglants, des profondeurs de l'histoire européenne.

## **B. LA CREATION DE LA JOURNEE DE L'EUROPE, OU COMMENT RELIER LE PRESENT AU PASSE**

Depuis 1985, la Communauté, puis l'Union européenne fêtent chaque année le 9 mai la « journée de l'Europe » en hommage à la déclaration prononcée ce jour-là par Robert Schuman, alors ministre français de Affaires étrangères, qui lança ainsi son projet de création d'une communauté du charbon et de l'acier. Bien que la journée de l'Europe jouisse par d'un niveau de notoriété chez les citoyens de l'Union comparable à celui des fêtes nationales, elle dispose toutefois comme eux d'une portée symbolique non négligeable. Avec la décision quelque trente-cinq années après d'organiser une journée de commémoration officielle, le Conseil a voulu signifier qu'il voyait dans la date du 9 mai 1950 l'événement fondateur de l'histoire de la Communauté européenne. Bien que symbolique, la portée de cette reconnaissance ne doit pas être sous-estimée, car ce qui est en jeu dans la construction d'un récit collectif sur les origines de l'Europe, c'est bien l'histoire comme ensemble de représentations du passé propres à fonder une identité collective (Cohen *et alli* 2007).

Depuis, la commémoration annuelle et les célébrations qui l'accompagnent ont pour vocation de remettre en mémoire aux Européens et à leurs dirigeants que c'est le destin de l'Europe d'être unie et par la même occasion que c'est bien l'Union européenne qui représente le cadre institutionnel dans lequel le processus d'intégration a lieu et où il continuera à se développer.

Si on se place dans la perspective d'une analyse constructiviste de la construction européenne telle qu'elle a pu être proposée par certains auteurs (Christiansen, Joergensen and Wiener 2001), la célébration d'une journée de l'Europe commémorant la déclaration Schuman remplit trois grandes fonctions :

- Tout d'abord, en ce qu'elle présente le plan Schuman comme un tournant dans l'histoire de l'Europe, elle contribue à populariser une certaine lecture de l'évolution qu'a connu l'Europe depuis 1945, participant ainsi à la diffusion d'une historiographie officielle de la construction européenne.
- Par ailleurs, elle établit un lien direct entre la déclaration et son contenu d'un côté, et de l'autre les institutions européennes qui virent le jour ultérieurement. L'Union européenne apparaît de ce fait comme le résultat direct d'un processus lancé il y a maintenant plus de 60 ans avec le traité de Paris établissant la CECA, puis ceux de Rome créant la CEE et Euratom, ainsi que tous les autres traités qui suivirent.
- Enfin, elle souligne la continuité existant entre les objectifs politiques poursuivis à l'origine par le plan Schuman (réconciliation franco-allemande, établissement d'une paix durable, stabilité et croissance économique) et les principes fondateurs de l'Union (transferts de compétences et partage de souveraineté de la part des États membres, rejet du nationalisme).

A travers les cérémonies de célébration de l'anniversaire de cette date symbolique, l'Union établit un lien de cause à effet entre son développement et ce qui est présenté comme une évolution positive du cours de l'Histoire sur le vieux continent depuis lors. L'idée renvoie à un projet politique dont les racines remontent aux heures les plus sombres de la deuxième guerre mondiale. Depuis ses débuts, le projet de construction de l'Europe se pose comme le seul remède possible aux désastres causés par des siècles d'expansionnisme, de comportements impérialistes et de guerres incessantes en Europe, comme la seule alternative au déclin et à son autodestruction.

Cette présentation des choses est caractéristique de la relation que l'Union européenne entretient avec le passé en général et sa propre histoire en particulier. La création de la journée de l'Europe peut ainsi être interprétée comme une interprétation de l'histoire récente de l'Europe à des fins politiques en ce qu'elle tente de démontrer de cette manière l'existence d'une nécessité historique au rapprochement pacifique des peuples et États Européens.

Qui plus est, elle met en avant l'existence d'une continuité en rapprochant le processus d'intégration européenne d'un certain nombre d'événements et d'idées qui l'ont précédé et en le présentant comme étant partie prenante d'une tradition bien établie. La confrontation avec le passé qui a ainsi lieu s'explique par ce que Catherine Guisan appelle le paradoxe de la fondation (Guisan 2003) : plus une initiative comme le plan Schuman est caractérisée par son aspect novateur, plus il est important pour elle et pour sa capacité à se faire accepter de se rattacher à une forme de mémoire collective et de s'inscrire dans une interprétation du cours de l'Histoire. Dans les deux cas, ce n'est rien moins que la capacité à légitimer l'existence de la construction européenne ainsi que ses institutions qui est en cause. L'analyse d'extraits de déclarations et de discours officiels que nous allons présenter ci-dessous met en lumière la vision de l'histoire ainsi livrée par les acteurs de la construction européenne.

### **C. INTERPRETER L'HISTOIRE POUR DONNER DU SENS AU PROCESSUS D'INTEGRATION**

Le projet d'intégration sectorielle présenté par Robert Schuman le 9 mai 1950 consistait à soumettre l'industrie du charbon et de l'acier en France et en Allemagne à une autorité commune. Dans sa déclaration, il avançait que la paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. Il justifiait son plan par la nécessité de mettre fin à l'opposition séculaire entre la France et de l'Allemagne, ce qui constituait à ses yeux la condition nécessaire à l'établissement de la stabilité et de la prospérité sur le vieux continent et au rassemblement des nations européennes.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier et d'un certain nombre d'éléments constitutifs de la souveraineté nationale étaient censée jeter les bases du développement économique commun et changer le destin de régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes. Pour Schuman, l'élément moteur du processus qu'il entendait initier était la solidarité de production ainsi nouée, laquelle rendrait toute guerre entre la France et l'Allemagne non seulement impensable, mais matériellement impossible. Afin de bien souligner la nécessité historique que représente son plan, il fait référence à l'échec des Européens au lendemain de la première guerre mondiale à assurer une stabilité durable sur le continent, lequel a conduit à la catastrophe d'un nouveau conflit deux décennies plus tard : « L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre »<sup>103</sup>. La

---

<sup>103</sup> Déclaration Schuman [<http://www.robert-schuman.eu/fr/declaration-du-9-mai-1950>].

création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier correspond à une décision historique qui visait à mettre définitivement fin aux conflits entre les nations européennes. En conséquence, le projet était ouvert à tous les États du continent, y compris ceux situés à l'Est du Rideau de fer car ils partageaient la même histoire conflictuelle.

Par ce que la décision courageuse de mettre en commun les ressources de charbon et d'acier était connectée dès le début à la création d'un nouvel ordre politique européen, la déclaration Schuman était tout à la fois programme et pronostic, ce qui lui conférait une portée singulière. A la différence de la prophétie, le pronostic est imbriqué la situation politique présente, de telle sorte que comme le relève Reinhard Koselleck (2000), établir un pronostic revient déjà à changer une situation.

La prédiction de Robert Schuman énoncée dans sa déclaration et reprise dans le préambule du traité instituant la CECA (« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait ») se base donc sur un diagnostic explicite (l'échec d'autres solutions auparavant) qui projette le passé dans le présent afin de construire un futur partagé.

Une lecture politique du passé figure également dans les motifs évoqués par les signataires des traités établissant la Communauté économique européenne ainsi que EURATOM lors de la cérémonie qui s'est tenue à Rome le 25 mars 1957. Comme le rappelait le maire de la ville Tupini dans son discours, ces festivités étaient placées sous les auspices de « la ville éternelle ». Ce *genius loci*, évoqué par les différents orateurs était plus qu'un simple effet de rhétorique. Il signalait la volonté commune de jeter les bases d'une union toujours plus étroite des peuples Européens, ainsi que le proclamait le préambule du traité CEE, tout en reliant cet objectif à l'apport civilisateur de l'empire Romain, de la *Pax romana* et de la culture juridique introduite par le droit romain. Même si la création de la communauté se distingue par de nombreux aspects du rêve d'une *Restauratio imperii*, caressé par certains, les références au passé soulignaient toutes le fait que le projet de réunir le destin des six dans un même cadre institutionnel correspondait à une occasion unique qu'il convenait de saisir. Alors que certains participants comme le ministre italien des affaires étrangères soulignait l'importance de cet instant qui ouvrait une nouvelle ère dans l'histoire du continent, le premier ministre belge Paul-Henri Spaak ne craignait pas d'avancer que si l'effort ainsi initié se trouvait complété dans le futur, le 27 mars marquerait à l'avenir une date centrale dans l'histoire de l'Europe. Toutes les personnalités qui assistaient à la cérémonie étaient convaincues qu'elles venaient

d'écrire une nouvelle page dans le grand livre d'histoire européen.<sup>104</sup> Pour le premier ministre néerlandais Joseph Luns, il ne faisait aucun doute que les nouveaux traités allaient apporter la paix et la prospérité à l'Europe<sup>105</sup>.

Du fait de la Guerre froide, les pays qui se trouvaient dans la sphère d'influence de l'Union soviétique ne purent donner suite à l'invitation qui leur été adressée de rejoindre la communauté. Après plusieurs vagues d'élargissement, le nombre d'États membres de la Communauté passa à 12, mais tous étaient situés en Europe de l'Ouest. Les événements qui secouèrent l'Europe centrale et orientale entre 1989 et 1991 vinrent toutefois changer radicalement la situation. Pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, une union à dimension pan-européenne semblait possible.

Dans les conclusions du Conseil européen qui se tint les 8 et 9 décembre 1989 à Strasbourg, la présidence française souhaita se faire l'écho du sentiment des populations. Les événements qui avaient conduits à la chute du mur de Berlin furent qualifiés d'historiques et comme étant les plus importants survenus depuis la deuxième guerre mondiale : ces transformations donnaient l'espoir que la séparation du continent allait finalement pouvoir être surmontée. De tels propos montraient bien que dans l'esprit de la plupart des dirigeants politiques ouest-Européens le Rideau de fer qui séparé l'Europe était considéré comme une situation anormale. C'est la raison pour laquelle les responsables de la Communauté européenne apportaient leur soutien au processus de transformation à l'œuvre dans ces pays et avec les peuples desquels ils partageaient « un héritage et une culture commune » : cela allait rapprocher les différentes parties de cette Europe qui avait surmonté la séparation artificielle due à des raisons idéologiques et à la confrontation Est/Ouest<sup>106</sup>. Le but implicite d'une telle lecture des faits était de présenter l'Europe comme une entité allant de soi. De cette manière, l'appartenance à l'Europe apparaissait comme étant naturelle et par conséquent préexistante<sup>107</sup>.

Dans le même esprit, la réunification allemande est considérée comme étant un moment historique auquel le Conseil européen a souhaité rendre hommage. C'était d'autant plus volontiers que le chancelier Helmut Kohl et son ministre des affaires étrangères avaient

---

<sup>104</sup> Konrad Adenauer utilise l'expression de « *geschichtlichen Augenblick* », c'est-à-dire d'instant historique.

<sup>105</sup> On remarquera le caractère inclusif de ces déclarations qui dépassent volontairement le cadre limité des pays signataires des traités (les « six »), pour englober l'Europe dans son ensemble, un qualificatif qui renvoyait autant à une réalité géographique qu'à la conscience d'une communauté historique. Les citations utilisées dans ce paragraphe sont toutes tirées de l'ouvrage de Franz Knipping (2004, 10-11).

<sup>106</sup> Conclusions du Conseil européen de Dublin, 28 avril 1990.

<sup>107</sup> Sur le rôle de ce genre de métaphores dans l'élargissement à l'Est de l'Union européenne, voir Hülse (2003, 233).

décidé de combiner la réunification avec une nouvelle avancée en direction d'un approfondissement de l'intégration européenne<sup>108</sup>. Cela montre que la plupart des responsables Européens considéré que le destin de l'Allemagne était étroitement lié au processus de construction européenne. Ce point de vue a été exposé dans les conclusions du Conseil européen qui s'était réuni le 28 avril 1990 à Dublin, déclaration à travers laquelle les pays membres exprimaient leur conviction comme quoi « *German unification - the result of a freely expressed wish on the part of the German people - will be a positive factor in the development of Europe as a whole and of the Community in particular* ».

Au cours de l'année 2003, soit 46 ans après la signature des traités de Rome et 14 ans après la chute du mur de Berlin les dirigeants Européens se rassemblent en un autre lieu symbolique, l'Acropole d'Athènes, présentée comme le lieu de naissance de la démocratie, pour signer les traités d'adhésion des dix nouveaux membres de l'Union. Comme à l'occasion de la déclaration Schuman, l'événement est qualifié de « moment historique ». En rejoignant l'instance de coopération qu'incarne l'Union européenne, les pays d'Europe centrale et orientale n'était désormais plus exclus du processus d'intégration. Les conséquences amères de la deuxième guerre mondiale étaient enfin surmontées. Une nouvelle ère allait s'ouvrir pour l'Europe, laquelle s'inscrivait dans le prolongement de celle initiée par le plan Schuman. Le rêve de l'unité politique qui n'avait pas pu se réaliser du fait de la guerre froide allait désormais pouvoir devenir réalité...<sup>109</sup>

A travers ces discours qui qualifient la partition de l'Europe comme un phénomène anormal et contraire à la nature, c'est en fait son aspiration à l'unité qui se trouve légitimée sur le plan moral et historique. Ce n'est pas par hasard qu'ils se réfèrent souvent au concept d'« unité dans la diversité » et qu'ils se rattachent à l'idée que depuis Charlemagne, toutes les tentatives de rétablir l'unité de l'Europe avaient pour but de rassembler ce qui avait de toute façon vocation à l'être<sup>110</sup>. Dans de nombreuses déclarations, les orateurs tentent de dépasser la tension existante entre le principe d'unité et celui de diversité par l'utilisation du concept de pluralité. Comme le fait remarquer l'historien allemand des idées Herfried Münkler, ce dernier ne constitue pas une norme « imaginée » (*erfundene*) mais plutôt « trouvée »

---

<sup>108</sup> Conclusions du Conseil européen de Rome, 27, 28 octobre 1990.

<sup>109</sup> Pour le président de la Commission européenne Romano Prodi, l'élargissement de l'Union à ces pays renvoyait à un « *Common commitment to unify our continent and finally to end the artificial division that the Iron Curtain imposed on us for more than half a century* ». Allocution de R. Prodi à l'occasion de la conférence consacrée le 1er mai 2002 à l'élargissement. [www.eu2004.ie](http://www.eu2004.ie).

<sup>110</sup> Le concept d'*unitas in diversitas* a été forgé par le théologien et philosophe Nicolaus von Cues (1401-1464). Il était mentionné à l'article I-8 de feu le projet de traité constitutionnel.

(*gefunden*), étant donné qu'elle se trouve déjà profondément ancrée dans l'histoire du continent (Münkler 1996, 148–149).

Dans l'allocution qu'il prononça à l'occasion du sommet européen consacré le 1<sup>er</sup> mai 2002 à l'élargissement le président irlandais du Conseil européen, Bertie Ahern déclarait :

*We look forward to the unique contributions that the new members will make to the European Union. Each of us brings our own culture. We bring a particular history and a unique vision.*<sup>111</sup>

Dans la plupart des discours, le nouvel élargissement est présenté comme un enrichissement de l'Union. En même temps, ces derniers ne manquent pas de souligner le fait que la contribution positive que les États-Nations et leur histoire doit surtout être comprise en liaison avec l'histoire commune de l'Europe qui est en train de s'écrire dans le cadre du processus d'unification. La diversité est considérée comme un facteur positif et bienvenu tant qu'elle s'exprime dans cadre de l'unité et non comme source de différences conduisant à la désunion et à la confrontation<sup>112</sup>.

Dans l'histoire de la construction européenne, de tels arguments remplissent une fonction essentielle en lien avec la relation que les peuples européen entretiennent avec la mémoire collective ainsi que par rapport à l'émergence d'une identité commune. En étudiant l'évolution de la balance nous/je au cours des siècles, Norbert Elias a en effet constaté que lorsqu'un groupe d'individus fusionne avec d'autres unités et perd ainsi son indépendance, cela ne concerne pas uniquement les vivants mais avait également un effet sur la façon dont s'était constitué l'identité collective jusqu'à présent : « Une grande part de ce qui s'est passé dans les générations antérieures, qui s'est perpétué par la transmission permanente dans la mémoire collective, et a survécu dans l'image du nous du groupe, perd son sens ou en change dès lors que changent l'identité du groupe et par conséquent en même temps l'image du nous » (Elias 1997, 290).

Pour cette raison, ce qui constitue la mémoire collective européenne doit également être « intégré » et faire l'objet d'une nouvelle définition. A travers la combinaison d'arguments

---

<sup>111</sup> Discours reproduit sur le site [www.eu2004.ie](http://www.eu2004.ie).

<sup>112</sup> En ce sens l'actuelle devise de l'Union européenne est plus proche de celle des États-Unis d'Amérique (*E pluribus unum*) que du vieux principe *In unitas pluribus*. Ian Manners voit dans la devise « Unis dans la diversité » un exemple de ce qu'il appelle les icônes symboliques de l'Union, lesquelles constituent une manifestation tangible de l'intégration européenne (Manners 2011, 253).

d'ordre normatif et en établissant des rapports de causalité, notamment sous la forme de métaphores ou de pronostiques qui articulent entre elles différents types de récits, ce genre de discours sur l'Europe peuvent créer une nouvelle réalité (Seidendorf 2007). En se référant au besoin d'unité propre à toute société, Maurice Halbwachs a démontré pourquoi celles-ci tendent à exclure de leur mémoire tout ce qui peut séparer les membres et éloigner les groupes les uns des autres. A ces fins, à chaque époque les souvenirs se trouvent manipulés afin de les adapter aux conditions changeantes de leur équilibre (Halbwachs 1994).

Il en va pareillement dans l'Union européenne lorsque dans les discours officiels certains éléments ou les événements de l'histoire commune comme le nationalisme ou l'impérialisme se trouvent déconsidérés et qu'à la place, certains dénominateurs communs se trouvent valorisés. Dans de nombreux récits, l'histoire de l'Europe est ainsi réinterprétée de manière à fournir des explications à l'échec du concert des États-nations, tel qu'il a fonctionné jusqu'en 1950, lequel s'est trouvé incapable de garantir la paix, la stabilité et le développement économique de l'Europe. Par ailleurs, à travers ces récits, l'Europe se présente comme un sujet collectif de sa propre histoire (que cela soit comme victime passive dans le passé, ou désormais comme acteur) ainsi que comme un vecteur d'espoir pour l'avenir en forgeant son destin grâce à la coopération dans les domaines économique et politique, contribuant ainsi à développer un sentiment d'appartenance collective et à l'émergence d'un « nous » européen.

#### **D. L'INSCRIPTION DES REFERENCES A L'HISTOIRE DANS L'ORDRE CONSTITUTIONNEL DE L'UNION**

La présence de ce genre de récits, qui enracinent la construction européenne dans l'histoire du continent, dans les préambules des différents traités relatifs aux communautés, puis à l'Union européenne est particulièrement significative. Ils fournissent d'utiles indications sur les objectifs et les motivations du processus d'intégration et s'efforcent de mettre en exergue l'existence de continuités entre la situation actuelle et certaines périodes ou événements relevant du passé, inscrivant les initiatives actuelles dans le cadre d'une riche tradition<sup>113</sup>. Ces contributions à la définition de la raison d'être des institutions européennes revêtent une grande utilité politique parce que les États-nations ont très longtemps occupé une place

---

<sup>113</sup> En ce qui concerne les efforts entrepris par la Commission européenne pour souligner cette continuité, cf. Vigezzi 2004.

centrale dans notre imaginaire politique et qu'ils apparaissaient comme les seules formes possibles de *Politeia* conforme à la modernité.

Les exemples tirés du passé montrent *a contrario* que d'autres formes d'organisation politique sont possibles, ne serait-ce que par ce qu'il y a eu des précédents. En même temps, la nécessité de transformer la nature des relations interétatiques en Europe se trouve justifiée par les raisons « historiques » ainsi avancées (les enseignements à tirer du passé) et par la présentation de l'intégration comme une chance de faire progresser l'humanité sur la voie de la civilisation.

Dans le texte de sa déclaration de mai 1950, Robert Schuman s'appuyait sur l'exemple du plan d'Aristide Briand de créer une fédération européenne<sup>114</sup>. Ce faisant, il donnait une image de la politique étrangère française depuis la première guerre mondiale comme étant essentiellement préoccupée par la recherche de la paix. La référence à l'initiative de son prédécesseur Aristide Briand récompensé par le prix Nobel de la paix lui permettait également de profiter de son autorité morale. De plus, l'allusion qu'il faisait à l'« idée européenne » dans sa déclaration inscrivait celle-ci dans la lignée de ces poètes et philosophe, qui, comme le soulignait déjà Aristide Briand dans son discours de Genève en 1929 ont pendant des siècles contribué à lui donner corps. D'Emmanuel Kant à Jean Monnet, il y a en effet une longue tradition de penseurs de l'Europe qui ont préparé le chemin de l'unification et à laquelle Robert Schuman pouvait se rattacher. Grâce à ces références, il apparaît clairement que l'idée de paix et de coopération appartiennent aux meilleures traditions de la culture européenne.

Ce genre d'articulation discursive entre initiatives et idées montre que les intentions, principes et normes énoncés dans les préambules des différents traités Européens ne peuvent être vraiment compris qu'en association avec d'autres proclamations ou discours sur la construction européenne. Il existe des connexions intertextuelles instructives entre les traités qui composent l'ordre constitutionnel de l'Union et les déclarations officielles et autres allocutions faites à l'occasion d'événements historiques.

Même si les raisons avancées pour justifier la construction européenne, tout comme les objectifs fixés ainsi que les méthodes à mettre en œuvre pour les atteindre aient été énoncées dans la déclaration Schuman, au fil des nouvelles initiatives et des différents élargissements, il est possible de distinguer une certaine évolution des arguments utilisés. Le contenu de chacun

---

<sup>114</sup> Lorsqu'il déclarait qu'« En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix », Robert Schuman faisait allusion au mémorandum du 1<sup>er</sup> mai 1930 sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne.

des préambules aux traités qui se sont succédés, bien qu'ils reflètent nécessairement la situation du moment se trouve toujours relié aux déclarations précédentes et à l'interprétation de l'histoire qu'elles contiennent. Les différentes références et évocations d'événements ou de développements historiques forment ainsi les maillons d'une longue chaîne qui présente la construction européenne comme un processus linéaire et ininterrompu, une évolution irrémédiable qui s'inscrit dans le sens du progrès<sup>115</sup>.

Les nombreuses allusions à une tradition avec laquelle on aurait renoué et qui se trouvent dans les discours visant à conférer un sens à la construction européenne sont toutes caractérisées par une interprétation normative de l'histoire européenne<sup>116</sup>. Une analyse détaillée de ces allusions fait apparaître que leur conception de l'histoire est pour le moins ambivalente et qu'elle couvre aussi bien la propre histoire de l'Union européenne que celle du continent dans son entier. Dans cette optique, il est logique que certains aspects de cette histoire se trouvent privilégiés et systématiquement mis en avant tandis que d'autre font l'objet de rejet. D'un côté, le discours officiel européen affirme que les citoyens de l'Union sont fiers de leur identité nationale et de leur histoire<sup>117</sup>. Les traditions nationales et la grande variété des historiographies nationales sont alors présentées comme un riche héritage ; elles représentent en effet la principale caractéristique de l'identité culturelle européenne et doivent pour cette raison absolument être préservées. De l'autre, le passé de l'Europe est perçu comme une succession de guerres et de séparations projetant une ombre tenace sur le présent et qui pourrait menacer la stabilité et l'ordre démocratique actuels.

L'arrivée de dix nouveaux membres fournit une occasion propice de raviver cette mémoire. Le destin de ces états Européens qui aux débuts de la construction européenne avaient été exclus des bienfaits du processus fit en conséquence l'objet de déclarations incantatoires : « *Europe suffered terribly from the evils of tyranny and war. For some, these afflictions persisted into the last quarter of the Twentieth Century* »<sup>118</sup>.

---

<sup>115</sup> Les récits qui revisitent l'histoire peuvent jouer un rôle dans l'évolution de comportements politiques et sociaux dans le sens où ils peuvent par exemple faciliter l'acceptation d'institutions ou de principes directeurs et fournir des raisons de ne montrer loyal par rapport aux dirigeants politiques et à l'encontre du système dans lequel on se trouve.

<sup>116</sup> Nous nous référons aux déclarations publiques faites par des dirigeants Européens (chefs d'États ou de gouvernements, ministres, responsables d'institutions européennes ou parlementaires Européens) s'exprimant au nom des Communautés puis de l'Union européenne.

<sup>117</sup> Cf. le préambule du traité constitutionnel.

<sup>118</sup> Présidence irlandaise de l'Union: *Declaration for a Day of Welcome*, 1er Mai 2004.

A l'opposé de l'évolution que l'Europe centrale et orientale a connue entre 1945 et 1989, la dynamique qui a vu le jour en Europe occidentale s'est caractérisée par son aspect pacifique et par une coopération librement consentie (Larat 2003). Le processus de construction européenne dont l'Union européenne est l'aboutissement est le résultat d'une volonté délibérée de rompre avec les catastrophes qui ont si souvent marqué l'Europe dans le passé afin de la conduire « *on a better way* »<sup>119</sup>. Au cœur de cette transformation, se trouve la conscience qu'il est non seulement possible mais aussi absolument nécessaire d'apprendre de tirer des enseignements de l'histoire, ce qui peut amener à chercher des solutions radicalement différentes de celles pratiquées par le passé<sup>120</sup>.

Les interprétations – positives ou négatives – du passé commun ont dès le début influencé, et continuent d'influencer, la définition des objectifs de la construction européenne et de la façon dont elle doit être conduite. La manière dont l'histoire se trouve reflétée dans les discours officiels comporte une dimension heuristique qui permet de dégager dans celle de l'Europe un fil conducteur qui lui donne un sens. En même temps, cet usage du passé a une dimension prescriptive qui pousse à l'action et engage les Européens à identifier les erreurs qu'ils ont pu commettre par le passé, à en tirer les conséquences qui s'imposent afin d'éviter qu'elles ne se répètent.

---

<sup>119</sup> Présidence irlandaise de l'Union, *Ibidem*.

<sup>120</sup> « Our collective project, our European Union, is a dynamic one. Constant renewal, while learning from our rich traditions and history, is our very nature ». Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Athènes, 16 April 2003. Le lieu de la déclaration n'était pas neutre : « Avec le choix de l'Acropole plutôt que du siège bruxellois des institutions comme décor, la célébration de l'élargissement qui ouvrait de nouveaux horizons à la Communauté, devenait simultanément la commémoration d'un passé commun » (Calligaro et Foret 2012, 26).

**Tableau 2 : Références au passé contenues dans les préambules des principaux traités**

Déclaration Schuman 1950	Préambule du traité CECA 1950	Préambule traité CEE 1957	Préambule traité Union européenne 1992	Projet de traité constitutionnel 2004
<b>Objectifs</b>				
Cinq ans, presque jour pour jour, après la capitulation sans conditions de l'Allemagne, la France accomplit le premier acte décisif de la construction européenne et y associe l'Allemagne. Les conditions européennes doivent s'en trouver entièrement transformées. Cette transformation rendra possibles d'autres actions communes impossibles jusqu'à ce jour. L'Europe naîtra de tout cela, une Europe solidement unie et fortement charpentée. <sup>20</sup>	RÉSOLUS à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé,	DÉTERMINÉS à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples Européens,	RÉSOLUS à poursuivre le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises le plus près possible des citoyens, conformément au principe de subsidiarité, DANS LA PERSPECTIVE des étapes ultérieures à franchir pour faire progresser l'intégration européenne,	PERSUADES que les peuples de l'Europe, tout en restant fiers de leur identité et de leur histoire nationale, sont résolus à dépasser leurs anciennes divisions et, unis d'une manière sans cesse plus étroite, à forger leur destin commun,
<b>Raisons de s'engager dans le processus d'intégration</b>				
L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.	CONSIDERANT que la paix mondiale ne peut être sauvegardée que par des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent ; CONVAINCUS que la contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques ;	RÉSOLUS à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort,	RAPPELANT l'importance historique de la fin de la division du continent européen et la nécessité d'établir des bases solides pour l'architecture de l'Europe future.	PERSUADÉS que les peuples d'Europe, tout en restant fiers de leur identité et de leur histoire nationale, sont résolus à dépasser leurs anciennes divisions et, unis d'une manière sans cesse plus étroite, à forger leur destin commun ; ASSURÉS que, «Unie dans la diversité», l'Europe leur offre les meilleures chances de poursuivre, dans le respect des droits de chacun et dans la conscience de leurs responsabilités à l'égard des générations futures et de la planète, la grande aventure qui en fait un espace privilégié de l'espérance humaine;
<b>Méthode à suivre</b>				
L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait.	CONSCIENTS que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait et par l'établissement de bases communes de développement économique;	DÉCIDÉS à assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe,	RÉSOLUS à franchir une nouvelle étape dans le processus d'intégration européenne engagé par la création des Communautés européennes, DANS LA PERSPECTIVE des étapes ultérieures à franchir pour faire progresser l'intégration européenne, DÉSIREUX d'approfondir la solidarité entre leurs peuples dans le respect de leur histoire, de leur culture et de leurs traditions	RECONNAISSANTS aux membres de la Convention européenne d'avoir élaboré le projet de cette Constitution au nom des citoyens et des États d'Europe,

<sup>20</sup> Source: *Déclaration liminaire à la conférence de presse*. Cette partie de la déclaration n'était pas contenue dans la version du texte préparée par Jean Monnet.

Le contenu novateur et ambitieux du plan Schuman ne peut ainsi être compris sans la prise de conscience des conséquences catastrophiques du traité de Versailles auxquelles il est explicitement fait allusion dans la déclaration du 9 mai 1950<sup>121</sup>. Dans cette perspective et dans le prolongement de ce processus d'apprentissage et de prise de conscience, l'Union européenne a une responsabilité à l'encontre de ses citoyens et plus largement encore de l'ensemble des Européens, notamment de ceux qui n'ont pas pu bénéficier des bienfaits du processus initié en 1950. En effet, comme le montre notamment les extraits tirés des préambules des différents traités regroupés dans le tableau 2 ci-dessus, un certain nombre de décisions importantes prises au cours des soixante dernières années dans le cadre du processus d'intégration européenne sont liées au souci de tirer du passé les leçons qui s'imposent.

En utilisant la tournure rhétorique qu'est la nécessité « d'apprendre de l'histoire », ces discours se servent du vieux *topos* de l'histoire comme *Magistra vitae*<sup>122</sup>. Il ne s'agit en fait plus de la croyance dans l'existence de lois immuables à l'aide desquelles les humains pourraient éclairer l'avenir mais bien plus de pouvoir relier la vision du futur à la compréhension du passé<sup>123</sup>. A travers la volonté de se démarquer d'une partie de son passé, l'Europe comme projet politique se voit moralement obligée d'agir lorsque les principes fondamentaux qui découlent de ce rejet se trouvent de nouveau violés.

La réaction de nombreux dirigeants Européens à la suite du massacre de Srebrenica en 1996 montre que leur lecture de cet événement été fortement influencée par le souvenir d'Auschwitz<sup>124</sup>. De fait, la décision prise à la fin des années quatre-vingt-dix de mettre sur pieds une politique de défense commune doit beaucoup au sentiment d'impuissance qui régnait pendant le conflit provoqué par l'implosion de la Yougoslavie. A cela s'ajoutait la peur de commettre la même erreur que les démocraties occidentales à Munich en 1938. Il en va de même en ce qui concerne la décision des États membres de prendre des sanctions contre le régime autrichien coupable d'avoir formé une

---

<sup>121</sup> Dans son discours prononcé le 12 mai 2000 à l'université Humboldt de Berlin, Joschka Fischer alors ministre des affaires étrangères qualifie le processus d'intégration initié par la déclaration Schuman de réponse à des siècles d'équilibre des forces précaire sur le continent qui régulièrement déboucha sur des guerres visant à assurer l'hégémonie d'une nation sur les autres et qui culmina avec les deux guerres mondiales. « Avec la proposition de création de la CECA, l'histoire de l'Europe change fondamentalement de cours » (notre traduction).

<sup>122</sup> Sur l'utilité de ce lieu commun et pour une analyse des différentes interprétations auxquelles ce *topos* a pu donner lieu au cours des siècles, on se reportera au chapitre consacré par Reinhard Kosseleck « *Historia Magistra Vitae. Über die Auflösung des Topos im Horizont neuzeitlich bewegter Geschichte* » (Kosseleck 2000, 38–87).

<sup>123</sup> Par ailleurs, l'argument de la nécessité de tirer des leçons du passé ne perd jamais de sa pertinence du fait de l'évolution de la situation présente et nous ainsi dans un espace d'expérience toujours renouvelé.

<sup>124</sup> On se rappelle que le ministre des affaires étrangères allemand Joschka Fischer justifia son soutien à l'intervention armée de la Bundeswehr au Kosovo en 1999 par l'établissement d'un parallèle entre ce qui s'était passé à Auschwitz puis à Srebrenica et la nécessité d'éviter que l'histoire ne se répète.

coalition avec le parti d'extrême droite FPÖ dirigé par Jörg Haider, lesquelles ne peuvent être comprises sans avoir à l'esprit le souvenir dramatique qu'avait laissé l'arrivée au pouvoir d'Hitler en 1933 (Seidendorf 2005).

L'importance du souvenir tout comme l'aspect constructif des enseignements tirés du passé, constituent un thème récurrent des discours sur la construction européenne, en particulier dans les déclarations faites à l'occasion des élargissements ou approfondissements de l'intégration. La logique et les principes qui sous-tendent la conception que ces discours cherchent à donner du processus de construction européenne est parfaitement reflétée dans la déclaration suivante :

*We must never forget that:  
From war, we have created peace.  
From hatred, we have created respect.  
From division, we have created union.  
From dictatorship and oppression,  
We have created vibrant and sturdy democracies.  
From poverty, we have created prosperity.*<sup>125</sup>

Ce genre de proclamations, du fait de leur double caractère affirmatif et performatif produise du sens tout en prouvant que la construction va dans la « bonne » direction. Le nationalisme, le totalitarisme ou la division, ces caractéristiques de la part d'ombre de l'histoire européenne servent dans ces discours de repoussoir et d'exemples négatifs autour desquels leurs auteurs espèrent pouvoir mobiliser les Européens afin de faire émerger une identité commune<sup>126</sup>.

En évoquant régulièrement les chapitres sombres de l'histoire du continent qui constituent une expérience et une mémoire partagée, les auteurs de déclarations officielles donnent ainsi forme à de véritables rituels du souvenir, lesquels représentent un moyen répandu de perpétuer les souvenirs communs (Manners 2011, 257).

Il en va de même de la valorisation du rôle de ceux qui sont qualifiés de « Pères fondateurs » que nous avons évoqués plus haut, laquelle laisse non seulement penser que l'histoire de la construction a bien un sens puisqu'elle a ses architectes et ses bâtisseurs, mais aussi que certains individus du fait de leur talents de visionnaire sont en mesure de nous indiquer le chemin à suivre. Cette tradition est considérée comme étant digne d'être maintenue ; certains discours se faisant même un devoir de rappeler aux dirigeants Européens actuels leur devoir de rester fidèles à l'héritage de leurs grands

---

<sup>125</sup> Présidence irlandaise de l'Union: *Declaration for a Day of Welcome*, 1er Mai 2004.

<sup>126</sup> Notons que les anciens camps de concentration nazis ont été reconnus dès 1993 par l'Union européenne comme «monuments historiques Européens » (ce qui leur permet d'être éligible aux subsides communautaires) contribuant par la même à inclure la mémoire négative de l'Europe dans la définition institutionnelle du patrimoine européen (Calligaro et Foret 2012, 227).

anciens. Pat Cox, alors président du Parlement européen déclarait ainsi à l'occasion des festivités organisées le 28 avril 2004 pour l'arrivée des dix nouveaux États membres :

*Fifty years ago, a generation of European leaders, after a devastating war that divided our continent, saw all too clearly what was, but were prepared to dream of what could be. They had the courage of their European convictions. They opened for Europe a pathway to creative reconciliation and progress which none had walked before. We are the beneficiary of that legacy and their foresight. With the ceremony today we give a new meaning, a new raison d'être to and a new vindication of that vision.*<sup>127</sup>

A travers le contraste qu'ils établissent entre les exemples négatifs du passé (l'Europe comme théâtre d'incessants conflits), et les exemples positifs mis en avant (l'Union européenne comme succès) ces récits sur l'histoire fournissent des arguments montrant le caractère bien fondé de l'intégration et des principes sur lesquelles elle repose. On trouve ainsi dans les préambules aux différents traités un mélange intéressant d'idéalisme et de positivisme. Le fait de s'appuyer sur l'histoire, de même que la tentative d'éclairer le passé à partir du présent en regardant vers l'avenir, ne doivent toutefois pas être interprétés comme une idéalisation du passé européen. Cela reflète plutôt l'intention de se projeter dans l'avenir et de poursuivre l'effort européen de civilisation<sup>128</sup>. Il n'est guère surprenant à cet effet que les préambules reproduits ci-dessus témoignent d'un message humaniste universalisant marqué par la tradition des Lumières. C'est par ce que l'Europe est « unie dans la diversité » que ses peuples peuvent « conscients de leur responsabilité à l'encontre de la terre et des générations futures » continuer cette la grande aventure qui en fait un espace privilégié de l'espérance humaine<sup>129</sup>.

Dans le droit fil de la pensée de Kant et de Hegel, cette conception des choses traduit une croyance bien ancrée dans l'idée de progrès compris comme une tendance lourde et positive ainsi que dans la linéarité de l'histoire<sup>130</sup>. Pris sous cet aspect, le projet européen devient un programme d'action légitimé par la philosophie de l'histoire.

Il convient de souligner que malgré ces caractéristiques, la représentation de l'histoire véhiculée dans les traités Européens et bon nombre de discours officiels n'est pas vraiment de nature

---

<sup>127</sup> Le président du Parlement européen Pat Cox lors de la conférence de presse organisée sur l'élargissement [consultable sur : [www.eu2004.ie](http://www.eu2004.ie)].

<sup>128</sup> Il est par exemple question d'une Europe unie qui veut contribuer au développement de la civilisation en faisant profiter du progrès et du bien être qu'elle produit tous ses habitants, y compris les plus pauvres et les plus faibles. De son côté, Robert Schuman évoquait dans sa déclaration la contribution qu'une Europe organisée et vivante apportera à la civilisation.

<sup>129</sup> Préambule du Traité établissant une Constitution pour l'Europe [<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2004:310:0003:0010:FR:PDF>]

<sup>130</sup> Kant, on le sait, voyait dans la Paix perpétuelle à la fois un objectif à atteindre mais aussi une idée qui s'impose dans l'histoire comme moteur de progrès. Pour une présentation de son projet de paix perpétuelle, cf. Rougemont (1990, 172-174).

téléologique. A la lecture des déclarations précitées, on pourrait certes avoir l'impression que l'évolution de la construction européenne est présentée *ex-post*, c'est-à-dire de manière rétrospective, alors même qu'il était impossible à l'origine de prévoir la réussite des institutions européennes créées au cours des 50 dernières années. Toutefois, il faut garder à l'esprit que pour les auteurs de ces déclarations, les objectifs, principes et moyens qui ont fait le succès de la construction européenne étaient déjà contenus et énoncés dans l'acte de naissance de ce processus<sup>131</sup>.

Pour le projet cosmopolite européen tel qu'il perçu par Ulrich Beck, la volonté de rupture avec le passé guerrier du continent est elle-même devenu source de tradition (Beck et Grande 2004, 49). Depuis qu'il s'est mis en place, ses réalisations apparaissent comme autant de tentatives de créer de manière systématique une identité commune en faisant ressortir l'existence de valeurs partagées et d'expériences fondatrices communes<sup>132</sup>.

La description des deux guerres mondiales comme guerres civiles ou comme suicide de la culture européenne contribue par ailleurs à donner de la substance à l'Europe en tant que « communauté imaginée »<sup>133</sup>. L'image de l'Europe comme une communauté de destin s'est bien répandue parce que dans de très nombreux discours, l'histoire de l'Europe est présentée comme un espace d'expériences communes et le projet Européen comme l'horizon d'attente de ses peuples<sup>134</sup>.

## E. CONTENU ET FONCTIONS DE L'ACQUIS HISTORIQUE COMMUNAUTAIRE

A côté de ce désir quelque peu naïf de promouvoir le sentiment des Européens de partager le même destin, l'ancrage de ce genre d'interprétations (ou de réinterprétation selon le cas) dans les textes à la base de l'ordre constitutionnel de l'Union a d'autres effets, certes plus diffus mais essentiels. Si

---

<sup>131</sup> Richard van Dülmen relève que c'est la dialectique de la structure et de la pratique qui établit l'histoire comme processus dans le sens d'un progrès qui n'a pas besoin d'être justifié de manière théologique (*Erst die Dialektik von Struktur und Praxis konstituiert Geschichte als Prozess im Sinne eines nicht teleologisch erklärbaren Fortschritts*). Dans cette perspective et compte tenu des interactions existantes entre les structures de coopération mise en place depuis 1950 et les expériences qui ont en résulté, l'histoire de l'intégration européenne peut bien être considéré comme un tel processus (Richard van Dülmen 1996, 36).

<sup>132</sup> « Our Union represents a collective project: A project to share our future as a community of values », Déclaration des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union, Athènes 16 avril 2003.

<sup>133</sup> Se référant à la manière dont la guerre des Albigeois dans la France du 13<sup>ème</sup> siècle ou la guerre de Sécession américaine étaient représentées dans les livres d'histoire de ces deux pays, Benedict Anderson constate dans son chapitre Mémoire et oubli, qu'ils font apparaître une « fraternité imaginaire » et par la même occasion le sentiment d'appartenir à la même communauté (Anderson 2002).

<sup>134</sup> Pour une présentation des deux concepts clef d'*Erfahrungsraum* et d'*Erwartungshorizont*, cf. Koselleck (2000, 349–375).

on en croit les proclamations faites au nom des États-membres, l'Union européenne incarne la volonté de construire « *a new future based on co-operation, respect for diversity and mutual understanding* »<sup>135</sup>. De fait, parallèlement à la déclinaison des objectifs initiaux de la déclaration Schuman dans les préambules des différents traités, de telles annonces véhiculent bien plus que des promesses sans engagement.

Les normes fondatrices du processus d'intégration diffusés au fil du temps dans les récits officiels sur l'histoire de la construction européenne se sont cristallisées sous la forme d'un corpus de principes directeurs et de règles comportementales dont la raison d'être est d'encadrer et d'orienter la politique de l'Union. Il s'agit en premier lieu de garantir la paix et la prospérité, de protéger la démocratie, les droits de l'homme et la liberté, tout en évitant la division.

Tous les éléments composant ce corpus dérivent d'une commune interprétation du rapport que l'Europe entretient avec son passé en particulier et avec l'Histoire en général. En liaison avec l'environnement intertextuel que représentent les différents discours et déclarations officielles, les récits sur les origines et la finalité de la construction européenne composent ce qui est présenté comme une conviction partagée concernant les devoirs et responsabilités que l'histoire impose sur le plan politique à l'Europe unie.

Du fait de la connexion établie entre d'une part la dimension morale des conclusions tirées de l'interprétation du passé et d'autre part les objectifs affichés du projet européen, et à cause du caractère juridiquement contraignant des traités dans lesquels ces principes directeurs de l'Union ont été inscrits, le cadre normatif qui se dégage du contenu des différents préambules forme un ensemble que l'on peut qualifier d'acquis historique communautaire.

Derrière ce concept, on trouve la capacité formatrice des valeurs, normes et croyances partagées qui servent à guider la coopération entre les États-membres de l'Union. Prises en tant que tout cohérent, elles remplissent la fonction de points de référence lorsqu'il s'agit d'identifier des problèmes, de fixer des priorités, de prendre des décisions et de trouver des solutions appropriées. En même temps, elles servent de paramètre pour définir ce qui doit être amélioré et pour réguler le comportement des États-membres.

En d'autres mots, l'acquis historique communautaire est la transposition sous une forme quasi constitutionnelle de l'interprétation que l'Union européenne se fait du projet historique dont elle résulte, en voyant dans le processus continu d'intégration animé par l'objectif d'une « union sans cesse plus étroite des peuples de l'Europe » la seule alternative possible au traditionnel dilemme des

---

<sup>135</sup> Déclaration des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union, Athènes 16 avril 2003.

relations interétatiques en Europe : l'équilibre d'un côté, l'hégémonie de l'autre. Du fait de son ancrage dans le système juridique de l'Union et grâce au consensus concernant son contenu, l'acquis historique permet un processus de socialisation. Il s'agit donc bien plus que d'une simple accumulation de déclarations d'intention. Par rapport aux idées directrices qu'elle contient, certaines attitudes ou types de relations entre États membres ou par rapport aux idéaux de l'Union se trouvent disqualifiés. A l'inverse, des discours ou initiatives qui vont dans le sens de ces principes sont perçus comme souhaitables.

Par ailleurs, comme l'indiquent les références à la domination de l'État nation comme mode d'organisation politique en Europe au cours des derniers siècles, l'enjeu pour l'Union européenne est également de légitimer la forme post-nationale de gouvernance qu'elle incarne. Afin de mieux pouvoir se détacher du cadre national comme référence dominante, le caractère légitime du processus d'intégration est exprimé au travers d'une tradition redécouverte et réinventée. Celle-ci prend la forme d'une croyance en la valeur intrinsèque de certaines normes ou principes<sup>136</sup>.

Ainsi que le montre l'exemple suivant, en tant que corpus de normes et de valeurs, l'acquis historique communautaire fonctionne à la fois comme convention sociale et comme fondement éthique de l'Union. Dans leur appel commun lancé à l'occasion de la deuxième guerre d'Irak, Jürgen Habermas et Jacques Derrida constataient que « le succès de l'Union européenne a conforté les Européens dans la conviction qu'il n'y avait de domestication possible du recours à la violence étatique, y compris au niveau mondial, que par la restriction mutuelle de marges de manœuvre laissées à la souveraineté » (Habermas et Derrida 2003). La nécessité de l'autolimitation déjà mise en avant par Robert Schuman dans sa déclaration va de pair avec le contrôle mutuel exercé par les États-membres les uns sur les autres. L'originalité de l'acquis historique communautaire est d'élargir cette limite posée à la liberté et à la souveraineté nationale au domaine d'interprétation et d'instrumentalisation de l'histoire afin d'éviter, compte tenu du passé, que son potentiel clivant soit utilisé à des fins de déstabilisation, de revanchisme ou de négationnisme.

Parmi les principes directeurs que comportent l'acquis historique, le rejet de l'hégémonie repose sur l'idée de parité et d'égalité des États-nations dont aucun n'est supérieur ou inférieur aux autres. Cela implique que ces derniers acceptent de limiter leur souveraineté étatique et d'instituer un système de contrôle mutuel avec une composante supranationale afin d'éviter toute velléité d'impérialisme et d'éliminer les situations qui pourraient conduire à la domination d'un État sur les

---

<sup>136</sup> Pour Max Weber, à côté de la croyance affective et des dogmes à la légalité desquelles on croit, la tradition et la croyance rationnelle dans l'ordre de la valeur comptent parmi les moyens à travers lesquels un ordre politique se trouve légitimé par les acteurs sociaux (Weber 2005, 24s). Cette légitimation revient à transformer une configuration de rapports de pouvoir purement factuels en un cosmos de droits acquis et, par là de la sacrifier (Sintomer 2013, 29).

autres, comme ce fut si souvent le cas par le passé. Autre principe directeur, la solidarité se révèle nécessaire du fait de l'existence d'un destin commun et pour renforcer l'intégration. Cela conduit à renoncer aux égoïsmes nationaux et devrait impliquer, à long terme tout du moins, la fusion des intérêts particuliers des États-membres. Enfin, le souhait de faire changer les choses, couplé à la détermination de prendre des décisions à la mesure des enjeux existant lorsqu'elles se révèlent nécessaires, renvoie à un autre principe directeur qu'est le volontarisme<sup>137</sup>. Dans cette optique, la construction européenne tout entière constitue dans son essence même un refus de tout déterminisme historique et est au contraire le résultat d'une volonté de l'Europe d'agir sur son environnement.

Contrairement au droit communautaire et à l'ensemble de la jurisprudence accumulée depuis son introduction qui forment la substance de l'acquis communautaire tel qu'on l'entend traditionnellement, les principes directeurs contenus dans l'acquis historique n'ont pas de portée juridique et leur respect ne peut faire l'objet de recours devant la cour de justice de l'Union<sup>138</sup>.

Cependant, il se trouve que les pays candidats, lorsqu'ils souhaitent rejoindre l'Union européenne, doivent intégrer l'acquis historique, tout comme ils doivent s'engager à respecter l'acquis communautaire, et ceci même s'il s'agit d'une obligation morale et non juridique. On peut dire qu'en tant que corpus de normes et de principes s'imposant à tous, anciens et nouveaux arrivants, l'acquis historique communautaires contribue à définir l'identité européenne<sup>139</sup>.

Ceci posé, il apparaît que les limites de l'acquis historique communautaire et de son utilité découlent justement du phénomène de dépendance de sentier qui le caractérise ainsi que de son

---

<sup>137</sup> Dans la partie liminaire de sa déclaration du 9 mai 1950, Robert Schuman évoquait la nécessité d'un acte hardi, et constructif, rompant avec les solutions traditionnelles de la diplomatie.

<sup>138</sup> Certains comportements pouvant blesser la sensibilité des citoyens des États de l'Union par rapport à l'utilisation de symboles à dimension historique ont toutefois été pris en compte par la réglementation européenne. Ainsi l'article 4 du règlement (Union européenne) No 729/2014 du Conseil du 24 juin 2014 sur les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation prévoit que « tout État membre dont la monnaie est l'euro peut, dans un avis motivé adressé au Conseil et à la Commission, émettre une objection au projet de dessin proposé par l'État membre émetteur, si ce projet de dessin est susceptible d'engendrer des réactions défavorables parmi ses citoyens ». Il s'agit d'éviter le choix de dessins qui pourraient être considérés comme inadéquats dans certains États membres. En février 2015, la France a ainsi invoqué cette clause pour s'opposer à une proposition de la Belgique de consacrer une pièce de 2 € à la commémoration du deux centième anniversaire de la bataille de Waterloo. Cf. *The Telegraph*, 10 mars 2015, Peter Dominiczak, « French try to block Battle of Waterloo coin » [<http://www.telegraph.co.uk/news/politics/11462782/French-try-to-block-Battle-of-Waterloo-coin.html>]

<sup>139</sup> Pour reprendre l'argument du juriste allemand Armin von Bogdandy concernant le potentiel que représente le droit constitutionnel pour la formation d'une identité européenne, on peut dire que l'acquis historique communautaire remplit une telle fonction en fournissant les critères nécessaires au processus d'identification. (Bogdandy 2003, 170). En même temps, il s'agit d'une condition nécessaire à l'émergence d'une identité collective européenne qui permette selon les termes de Cornelia Constantin aux États membres de prendre en compte dans la définition de leurs propres intérêts également ceux des autres (Constantin, 2011).

historicité<sup>140</sup>. Les valeurs et objectifs qui étaient considérés comme valables par les fondateurs des Communautés européennes reposent sur une lecture du passé et une interprétation du cours de l'histoire qui sont sujettes à modifications en fonction du contexte et de l'évolution des événements mais aussi, ainsi que nous le montrerons plus loin au chapitre 6, en fonction de la transformation du profil des différentes parties qui compose l'Union, chaque nouvel État-membre étant le fruit d'expérience historiques collectives particulières<sup>141</sup>. Ce qui est en jeu, c'est donc la justification du projet d'intégration tel que le concevait la génération des pères fondateurs. Dans cette perspective, on ne peut que souscrire à l'analyse développée par Joseph Weiler en ce qui concerne la portée du débat constitutionnel sur l'Union tel qu'il a pu avoir lieu dans la deuxième moitié de la dernière décennie : il ne s'agit pas tant de déterminer les théories et les valeurs sur lesquelles repose l'ordre constitutionnel actuel de l'Union, que de définir plutôt leur signification pour une nouvelle génération et une nouvelle époque (Weiler 1999, 9).

\*

\*      \*

Pour ce faire, dans la partie suivante nous aborderons les différents facteurs qui peuvent intervenir dans la manière de l'Union européenne de concevoir son rapport au passé et le cadre normatif qui en découle, l'effet que ce dernier peut avoir sur les relations entre États et nations à l'intérieur de l'Union européenne, tout en accordant une attention particulière aux différentes temporalités qui coexistent dans la construction européenne.

---

<sup>140</sup> Ainsi, des années cinquante aux années quatre-vingt, le couple franco-allemand pouvait s'appuyer sur une double source de légitimation : la légitimité historico-morale que lui conféré l'idée d'une réconciliation entre deux anciens «ennemis héréditaires», et une légitimité politique qui reposait sur l'efficacité du moteur franco-allemand pour faire avancer la construction européenne. Cette source s'est aujourd'hui affaiblie, d'une part du fait du renouvellement des générations (les nouvelles considérant cette réconciliation comme une évidence alors que disparaît le souvenir des antagonismes), tandis que du fait des élargissements multiples ainsi que de l'approfondissement de l'intégration, le «moteur» franco-allemand donne des signes de faiblesse.

<sup>141</sup> Si l'on part du principe que les institutions ne sont pas uniquement enracinées dans un environnement social particulier mais aussi qu'elles se développent dans un certain contexte historique, il convient alors de prendre en compte dans leur analyse les modifications importantes qui affectent leur fonctionnement et leur acceptation, notamment en ce qui concerne leur couverture géographique.

## **PARTIE II**

### **TEMPORALITES ET INTEGRATION**

## **CHAPITRE 4**

### **TRAVAIL SUR LE PASSE ET PROCESSUS DE CIVILISATION**

*« [...] N'oubliez pas que ce fut,  
Non, ne l'oubliez pas :  
Gravez ces mots dans votre cœur.  
Pensez-y chez vous, dans la rue,  
En vous couchant, en vous levant ;  
Répétez-les à vos enfants.  
Ou que votre maison s'écroule,  
Que la maladie vous accable,  
Que vos enfants se détournent de vous »*

(Primo LEVY, « Si c'est un homme », 1947.  
Traduction française de Martine Schruoffeneger,  
Julliard/Pocket 1990, p. 12)

#### **A. DU POIDS DES PREJUGES HISTORIQUES**

Une des particularités de la construction européenne comme objet d'étude est que le rapport que tout observateur entretient avec ce sujet est forcément parcellaire et biaisé, et ce indépendamment de l'opinion personnelle que tout un chacun peut avoir par rapport à ce phénomène politique. En effet, du fait de son caractère transnational, nous avons à faire à un processus commun à un nombre évolutif de pays et qui dépasse les frontières nationales qui nous façonnent, y compris pour ceux qui cherchent à l'aborder de manière scientifique. Ce qui est en cause, c'est tout à la fois notre formation intellectuelle, nos références, nos capacités linguistiques et nos connaissances, bref tout ce qui contribue à influencer la manière dont nous approchons et interprétons cet objet. Toute personne qui s'intéresse à l'Europe se trouve donc pris dans un double espace d'expériences, lesquelles concernent à la fois chacune des histoires nationales prise séparément, et l'histoire commune de l'Europe telle qu'elle se construit depuis une soixantaine d'année.

Aussi, il convient d'être bien conscient des limites de notre capacité à appréhender ce phénomène dans son ensemble, étant donné que des parties importantes de sa réalité ne peuvent que nous échapper. Adopter une démarche réflexive qui questionne nos propres étonnements, incompréhensions ou possibles malentendus en lien avec l'objet lui-même ou avec la manière dont

d'autres le perçoivent et le comprennent est par conséquent particulièrement riche d'enseignements. En tant que mise en abîme, l'exemple ci-dessous fournit une excellente illustration des enjeux et difficultés qui se posent en lien avec notre rapport à l'histoire et la manière dont certaines expériences historiques influencent durablement notre perception du passé et notre interprétation de certains concepts s'y afférant. Il s'agit d'une expérience vécue personnellement dans le cadre de nos activités de chercheur, qui plus est en lien direct avec le sujet du présent travail.

Dans une conférence scientifique, le rôle de commentateur de papiers présenté par des collègues peut parfois fournir l'occasion d'un exercice heuristique salutaire car contribuant à une meilleure connaissance du sujet traité, quand elle met en lumière la difficulté de faire complètement abstraction de ses propres projections et *a priori* dans l'interprétation d'un sujet. Lorsque notre propre rapport au passé est en cause, une telle expérience nous force à reconsidérer les conditions d'application de la neutralité axiologique qui ne serait pas que théorique.

C'est bien ce que démontre l'exemple suivant : devant commenter un papier du juriste allemand Christian Joerges lors d'une conférence interdisciplinaire, nous avons choisi d'ouvrir notre propos par une remarque sur la réaction qu'avait suscité en nous le titre de la communication en question<sup>142</sup>. La version initiale du papier s'intitulait « Working through Bitter Experiences towards a Purified European Identity? A Critique of the Disregard for History in European Constitutional Theory and Practice ». Le point d'achoppement dans ce titre était l'utilisation du qualificatif « purifié » en association avec la notion d'identité : l'idée d'identité européenne purifiée avancée dans le titre avait quelque chose d'inquiétant. Précisons que cette irritation était tout à fait paradoxale étant donné que nous partagions tout à fait les conclusions du papier et que, connaissant personnellement l'auteur, nous pouvions être certain que le propos était au-dessus de tout soupçon. D'où venait alors ce préjugé de défiance et dans quelle mesure cette réaction était-elle en lien avec le thème du colloque : les expériences douloureuses du passé et le processus de constitutionnalisation en Europe ?

Visiblement, il y avait de notre part une sensibilité particulière. Aux yeux du français que nous étions perdu au milieu de collègues allemands, l'idée de combiner le concept d'identité avec celui de pureté ne pouvait qu'être suspect, *a fortiori* peut être lorsqu'elle venait d'un allemand, et ce parce que l'histoire récente de l'Europe nous a montré à quel point cette association pouvait être dangereuse lorsqu'elle est utilisée à des fins de propagande nationaliste et raciste.

---

<sup>142</sup> La conférence qui s'est tenue les 20 et 21 octobre 2006 à Berlin était organisée par l'Institut universitaire européen et la Hertie School et avait pour titre « Europe's Bitter Experience and the Constitutionalisation Process » [Programme : [http://www.aei-ecsa.de/tagung\\_konstitutionalisierung\\_programm\\_en.pdf](http://www.aei-ecsa.de/tagung_konstitutionalisierung_programm_en.pdf)].

Par ailleurs, il était surprenant de constater que de telles réactions pouvaient survenir même dans un cénacle académique. La persistance de préjugés là où on ne les attendrait normalement pas montre combien il est difficile de se libérer de tout a priori lorsque l'on traite de ce sujet, et à quel point les événements traumatisant de notre passé continuent à jeter leurs ombres sur le présent. Le seul moyen de dépasser cette situation est alors la prise de conscience de l'aspect forcément biaisé de notre approche ainsi que des raisons de l'effet que certains éléments du passé continuent à avoir sur notre manière de penser<sup>143</sup>. C'est pour cette raison que notre commentaire sur le papier en question a été introduit par de telles considérations, étant donné qu'elles mettent bien en exergue l'intérêt d'une démarche autoréflexive lors que l'on se penche sur les usages et la présence d'un passé dont en tant qu'individu personne ne peut faire complètement abstraction de ses effets.

## **B. DE L'IMPORTANCE DU PASSE POUR L'UNION EUROPEENNE**

Afin de comprendre les modes de gestion de l'Union européenne par rapport au passé, en particulier dans l'optique d'une pacification des relations interétatiques, il est intéressant de constater que deux auteurs aussi différents que le juriste Christian Joerges (2008) et l'historien Konrad Jarausch (2008), bien que chacun à leur façon, ont recours aux mêmes concepts clefs pour illustrer l'importance du passé pour l'Union : le travail sur le passé, le processus de constitutionnalisation de l'Union européenne et l'idée de pluralité, laquelle renvoie au défi que pose à l'intégration politique de l'Europe la grande diversité de traditions, cultures et points de vue sur l'histoire qui cohabitent au sein de l'Union. La thèse défendue par Christian Joerges est la suivante : c'est en travaillant sur ce que nous avons nous-mêmes qualifié d'«acquis historique communautaire» (Larat 2005, 2006), que l'Union européenne pourra se renouveler et approfondir son intégration. L'objectif est de pouvoir légitimer le projet européen d'unification et de relever de manière pertinente le défi posé par la grande diversité existante au sein de l'Union et par les difficultés qui en découlent. C'est dans ce contexte que Joerges s'interroge sur comment donner une forme juridique à ce qui, avec le projet de traité constitutionnel, aurait dû être la devise de l'Union : *Unitas in Pluritate*. De son côté Konrad Jarausch voit plutôt la difficulté de constitutionnaliser le processus d'intégration tel qu'il existe aujourd'hui dans le fait que d'une part les images existantes de la notion d'unité dans la

---

<sup>143</sup> Pour une présentation des différents termes utilisés en ce qui concerne le travail sur la mémoire, notamment pour ce qui est de la traduction des concepts allemands de *Vergangenheitsbewältigung* et de *Geschichtsverarbeitung*, cf. les explications fournies dans l'introduction.

diversité sont encore trop rudimentaires et d'autre part qu'il n'y a pas de culture commune du souvenir au sein de l'Union.

Pour ces deux thèses, le point de départ se trouve dans l'importance que les deux auteurs accordent sur le plan politique au passé dans la conduite actuelle du processus d'intégration. Si on considère l'histoire de l'Europe avant tout comme une succession de conflits dont les conséquences continuent à se faire sentir et qui pour cette raison font planer une menace sur la paix et la stabilité, une confrontation avec ces événements visant à les dépasser ne peut qu'être bénéfique.

Dans cette optique, le rapprochement progressif et pacifique des peuples Européens à travers la coopération qui est à l'œuvre au sein de l'Union européenne vit de la volonté commune des États membres de rompre avec les pratiques qui, par le passé ont provoqué autant de pertes humaines, de destructions et de malheur afin de conduire l'Europe sur une voie « meilleure »<sup>144</sup>. Dans cette société postmoderne qui cherche à rompre avec un passé fait de guerre et de conquêtes (Beck et Grande 2004, 54) qu'est devenue l'Europe, se pose la question de savoir qu'est ce qui permet au passé et à son potentiel destructeur d'être encore opérant et comment alors neutraliser ses effets afin qu'ils ne pèsent plus sur son devenir. Joerges et Jarausch évoquent tous les deux ces ombres que continuent à projeter dans le présent certains traumatismes survenus dans le passé. Il s'agit là d'un aspect certes important mais qui ne suffit pas à expliquer la manière dont cette situation peut être dépassée. A cet égard, il importe de se pencher sur les moyens qui, d'après les différentes déclarations et discours prononcés à ce sujet, permettent de tirer des enseignements du passé de manière à ne pas reproduire les erreurs commises et de voir dans quelle mesure de tels mécanismes ont été développés dans le cadre de la construction européenne et ont trouvé leur place dans son ordre constitutionnel.

La relation qui existe entre histoire, histoire du droit et le droit peut se révéler particulièrement éclairante à cet égard. En ce qui concerne les mécanismes permettant de combiner à la fois la recherche de l'unité et le maintien d'une grande pluralité au sein du nouvel ensemble et de désactiver les effets déstabilisateurs que peuvent avoir certains legs de l'histoire, Joerges (2008) évoque la solution qui consisterait à développer ce qu'il qualifie de « droit des collisions » (*Kollisionsrecht*). A travers ce mode de fonctionnement, il s'agit de pouvoir résoudre les constellations complexes de conflits qui se posent lorsque des systèmes différents se rencontrent. Dans un cadre non hiérarchique (le droit communautaire s'imposant aux droits nationaux mais fonctionnant de manière horizontale) les États membres reconnaissent mutuellement et de manière

---

<sup>144</sup> Cf. la *Declaration for a Day of Welcome* de la présidence irlandaise de l'Union du 1<sup>er</sup> 1. Mai 2004 citée plus haut.

générale la validité de leurs lois et réglementations respectives et conservent leur autonomie, là où ils considèrent que des sujets ou orientations essentielles pour eux sont concernés. Joerges souligne que des différences entre membres de l'Union peuvent ainsi continuer à cohabiter, le droit des collisions n'intervenant que pour faire en sorte que ces différentes cultures se respectent et coexistent de manière pacifique en réglant uniquement les points de friction dans le sens de l'intérêt commun.

Si ce genre de garantie juridique apportée à la diversité peut paraître souhaitable, il ne peut toutefois expliquer pourquoi son corrélat qu'est la capacité de délibération des parties prenantes nationales (c'est-à-dire l'échange factuel d'arguments entre représentants de nations autrefois ennemies et qui se sont souvent infligées des dommages majeurs dont le souvenir est toujours présent) peut fonctionner aujourd'hui au sein de l'Union quand il s'agit de sujets sensibles sans donner lieu à des confrontations qui pourraient mettre en danger la coopération.

### **C. CIVILISATION ET TRAVAIL SUR LA MEMOIRE**

C'est là qu'apparaît toute l'utilité du concept de processus de civilisation forgé par Norbert Elias afin de comprendre les interactions existant entre le travail réalisé sur la mémoire et la résolution pacifique et harmonieuse de conflits interétatiques. Ce que Joerges qualifie de nouvelle sensibilité développée dans le prolongement d'expériences historiques souvent douloureuses (Joerges, 2008) correspond bien à l'analyse de Norbert Elias (1997 [1969]). Selon cette dernière, le processus de civilisation que connaît l'Europe ne conduit pas seulement à un changement de comportement mais aussi à une modification de la sensibilité dans une certaine direction.

Plusieurs indices laissent à penser que le travail sur le passé auquel se livrent les États dans le cadre de la construction européenne apporte une contribution importante au processus de civilisation des relations entre États et entre sociétés dans l'Europe contemporaine. Une telle civilisation des mœurs interétatiques indispensable au bon fonctionnement de la coopération ne peut toutefois voir le jour qu'une fois que les conflits qui ont opposé certains États et peuples les uns aux autres ont été apaisés, c'est-à-dire que tout ce qui pouvait venir interférer négativement dans les relations entre ces pays du fait de traumatismes non surmontés a été désamorcé. Ce dépassement passe par une confrontation critique vis-à-vis des expériences négatives (ou «d'expériences amères», pour reprendre les termes qu'il avait été prévu d'utiliser dans le préambule du traité constitutionnel)

partagés par les peuples et nations européennes et qui les lient les uns aux autres au sein d'une mémoire conflictuelle<sup>145</sup>.

Si on se rapporte à des études poussées de l'apport du processus de civilisation dans les relations internationales (Devin 1995 ; Rittberger, Mogler et Zangl 1997), on constate que le travail sur le passé permet d'améliorer la prévisibilité mutuelle des États en ce qui concerne leur comportement. Dans le même temps, cette pratique réduit ce que l'on appelle le dilemme de confiance entre voisins, dans le sens où elle introduit des règles en ce qui concerne la manière dont les conflits peuvent s'exprimer afin de pacifier et de réguler leur société. La confrontation critique avec le passé commun remplirait de ce fait une fonction stabilisatrice par ce qu'elle permet une coopération dépourvue de crainte entre États Européens et leurs peuples.

Dans le cadre du processus de constitutionnalisation de l'Union, il peut certes être utile de développer des mécanismes comme le droit des collisions capables de réguler les conflits d'ordre normatifs tout en respectant la pluralité des cultures nationales qui caractérise l'Europe. Mais l'existence de mémoires collectives plurielles qui se sont généralement construites en opposition les unes par rapport aux autres représente dans l'Europe des 28 une source de conflits qui ne doit pas être sous-estimée.

Lors de la reconnaissance mutuelle des spécificités juridiques, constitutionnelles et sociopolitiques des différents systèmes, le point crucial ne réside pas tant dans la coexistence de différentes histoires nationales que dans la prise en compte de la manière dont celles-ci ont contribué à la formation des systèmes étatiques nationaux et à l'image qu'ils se font d'eux-mêmes, et ce afin qu'une véritable relation puisse être établie entre eux (Castiglione 2006, 370). En d'autres termes, afin de permettre une reconnaissance réciproque des différences existant entre les diverses parties constituant ce système en formation qu'est l'Union tout en évitant les collisions dommageables qu'elles peuvent produire, le travail sur le passé doit prendre la forme d'une confrontation critique et sans tabous avec les éléments des différentes histoires nationales qui constituent des obstacles à cette reconnaissance.

---

<sup>145</sup> Précisons que le travail sur le passé n'a pas pour but d'éliminer les conflits dont on sait qu'ils sont non seulement inévitables mais qu'ils ont des effets structurants, et comme l'a démontré Georg Simmel qu'ils remplissent une fonction régulatrice et de socialisation importante (G. Simmel, « Le conflit », cité par Constantin 2001). Il s'agit uniquement d'éviter que le potentiel destructeur des souvenirs liés à des conflits passés entre nations européennes (irrédentisme, ressentiments, désir de vengeance) ne soit réactivé à cette occasion et ne vienne parasiter les éléments factuels du conflit actuel, empêchant ainsi de trouver une solution.

Dans un régime politique comme celui de l'Union dont l'objectif est de garantir la stabilité et la sécurité et qui est basé sur la pertinence et l'autorité du droit, certains éléments constitutifs des mémoires nationales qui renvoient à des sentiments toujours actuels et non dépassés d'injustice, d'oppression et de souffrances passées non reconnues font peser une menace sur la coopération européenne et sur le caractère pacifique de la coexistence entre les peuples et nations rassemblés au sein de l'Union. Le fait que des peuples très différents soient prêts à vivre ensemble de manière pacifique au sein d'une même communauté n'implique pas que les drames qui ont marqué leur histoire commune fassent l'objet d'une amnésie générale ou qu'ils doivent être retouchés.

L'important est au contraire de procéder à leur actualisation, c'est-à-dire de traiter le passif issu de l'histoire à la lumière de la situation présente, à savoir en rapport avec la nécessité d'accepter et de reconnaître en l'Autre – celui auquel les réminiscences du passé nous oppose – un partenaire égal et disposant des mêmes droits ainsi qu'une partie constituante aussi légitime que les autres du système auquel nous appartenons nous-mêmes. Car sans *reframing* de la façon dont nous nous définissons nous-mêmes et les autres (en évitant de nier son existence ou l'aspect légitime de ses propres sentiments), il ne peut y avoir de véritable rapprochement entre les ennemis d'hier (Ropers 2000, 239). Pour ce faire, la confiance est indispensable, car sans assurance que les autres membres de la communauté se comporteront toujours de manière prévisible par rapport aux règles communes, il serait pratiquement impossible d'approfondir la coopération politique entre pays membres et de mettre en œuvre des politiques distributives ou redistributives établissant une solidarité entre eux (Delhey 2007)<sup>146</sup>.

De fait, on retrouve dans le concept d'acquis historique communautaire présenté plus haut plusieurs éléments qui facilitent l'adoption de ces « comportements coopératifs », qui pour certains analystes sont propres aux procédures de socialisation à l'échelle internationale (Devin 1995)<sup>147</sup>. A cela s'ajoute que l'acceptation par une minorité de décisions prises à la majorité nécessite « la reconnaissance même diffuse d'appartenir à la même communauté politique » (Seidendorf 2006, 277). Or, il se trouve que le sentiment de loyauté et l'acceptation des règles sont influencés par les

---

<sup>146</sup> Depuis l'instauration de la citoyenneté de l'Union, il semble plus difficile d'admettre que les citoyens de pays amis de l'Union européenne puissent connaître des conflits de loyauté et menacer la sécurité d'un autre État membre (Mangenot 2005, 29).

<sup>147</sup> Notre analyse s'inscrit en cela dans le prolongement de celle de Karl Deutsch et de ses co-auteurs dans leur définition de ce qu'ils qualifiaient de communautés de sécurité marquées par l'apparition de pratiques et d'institutions communes et d'un sens de la communauté (*sens of community*) basé sur un accord comme quoi « *common social problems must and can be solved by processes of peaceful change* » (Deutsch 1959, 5). Voir aussi Ah-Pine (2017 966-969).

expériences faites dans le passé<sup>148</sup>. Peut-on alors attendre des citoyens d'une Europe multinationale qu'ils se sentent représentés par des personnes qui le cas échéant sont porteuses de traditions lesquelles, étaient par le passé caractérisées par l'oppression voire même par la volonté de destruction d'une partie de ce qui constitue aujourd'hui la communauté politique ? Toutes les attitudes qui, comme le ressentiment, le revanchisme ou le négationnisme, peuvent être perçues par une partie de la communauté comme représentant une menace pour leur existence ou leur intégrité sont de ce fait des plus problématiques (Maurel, 2008)<sup>149</sup>.

Ce genre de cas de figure n'est nullement hypothétique mais représente un problème bien réel pour la poursuite de la construction européenne. Si le processus d'intégration a pu être initié sur la base de la réconciliation franco-allemande, les élargissements successifs apportent leur lot de sujets conflictuels liés au passé et aux mémoires nationales antagoniques. Le souvenir toujours vivace des drames liés aux suites de la première guerre mondiale continue par exemple à se faire sentir dans les relations entre la Hongrie et la Roumanie. D'autres conflits liés aux mémoires antagoniques pèsent sur les relations entre certains États-membres, comme c'est le cas avec le vif débat qui agite certaines parties de l'opinion publique en République Tchèque et en Allemagne par rapport au jugement à porter sur l'expulsion des Sudètes après la fin de la deuxième guerre mondiale (affaire dite des « Décrets Beneš »), ou entre l'Allemagne et la Pologne en ce qui concerne la reconnaissance à apporter à ce que les expulsés de Silésie ont vécu (Rupnik et Bazin, 2006)<sup>150</sup>. La question de la sécurité comme elle s'entendait au sens classique du terme ne se pose plus entre pays membres de l'Union européenne. Il existe néanmoins des relations tendues du fait de conflits latents et de contentieux non résolus, surtout quand certains souvenirs délétères se trouvent réveillés. Outre la question de la reconnaissance du statut de victime pour soi-même et celle de responsabilité de l'autre partie lorsqu'il y a eu traumatisme, les conflits liés à l'histoire se cristallisent souvent autour

---

<sup>149</sup> Dans le contexte de crise économique et financière qui secoue l'Union européenne depuis 2011, on assiste à un regain des références à des événements historiques clivant à des fins de stigmatisation de certains pays ou gouvernements. Ainsi, l'imagerie nazie est régulièrement convoquée à Madrid, Lisbonne, Rome, Athènes en association avec la chancelière allemande Angela Merkel. "On ne se débarrasse pas comme ça de son histoire", constate à ce sujet Ulrike Guérot, chercheuse au Conseil européen des relations étrangères (*Le Monde*, « L'Allemagne, bouc émissaire d'une Europe du Sud en crise, 23.03.2013). Il en va de même avec la référence à l'or de la banque de Grèce que les allemands avaient emporté durant l'occupation.

<sup>150</sup> Des études empiriques montrent que certains nuages sombres qui continuent de planer au-dessus de l'Europe après la deuxième guerre mondiale ont une influence négative sur le degré de confiance existant entre Tchèques et Allemands ou entre Polonais et Allemands (Delhey, 2007). Le rôle des médias dans le traitement des questions historiquement conflictuelles apparaît comme étant central, comme l'indique l'utilisation qui est faite de la figure d'Adolf Hitler dans les médias polonais (Urban 2007).

de questions liées à la définition de l'identité nationale et de la délimitation de la citoyenneté, du statut des minorités, ou de revendications territoriales.

Pour toutes ces raisons, la négation dans une société démocratique à composante multinationale de faits pourtant historiquement avérés comme un génocide n'est pas acceptable, tout comme l'absence de reconnaissance de l'existence légitime d'un autre membre de la communauté ou le fait de considérer d'autres peuples pourtant constitutifs de cette communauté comme étant inférieurs et leur dénier la jouissance des mêmes droits. Dans le cas de l'Union européenne, de telles attitudes violeraient le principe de non-discrimination qui, comme le rappelle Christian Joerges, aux côtés du bien-être et de la paix constitue la *raison d'être* du processus d'intégration. Ce n'est pas par hasard si la condition nécessaire à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier était d'une part la disparition du militarisme allemand en tant que menace pour la paix et la stabilité du continent et d'autre part la reconnaissance de la RFA qui avait succédé aux zones d'occupation occidentales comme partenaire disposant des mêmes droits et placé sur un pied d'égalité. Dans cette perspective, il serait difficilement concevable qu'une future éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union ne soit pas précédée par une reconnaissance sans condition de Chypre par Ankara ou sans un abandon de l'article 301 du code pénal turc qui sanctionne de peines d'emprisonnement de six mois à deux ans le dénigrement public de la nation turque<sup>151</sup>, de l'État ou de la République Turque, souvent invoqué pour condamner les personnes osant évoquer une possible responsabilité turque dans le génocide des Arméniens.

Les principes à la base de la construction européenne que sont l'autolimitation de la souveraineté nationale, sont également valables en ce qui concerne la relation que les États membres doivent entretenir avec leur histoire. Cela implique de renoncer à des traditions, pratiques ou attitudes qui constituent un obstacle à l'intégration du fait de leur incompatibilité avec les principes et valeurs suprêmes de l'Union. Il s'agit donc de rendre les différentes interprétations du passé compatibles avec ses objectifs et de favoriser la compatibilité progressive des mémoires nationales. Idéalement, cela veut également dire que chaque État-membre de l'Union européenne doit veiller aux effets que peut produire sur les autres sa politique mémorielle et garder ses distances par rapport aux aspects liés à son passé qui pourraient les blesser.

Il n'est pas étonnant que ce souci soit exprimé par le Parlement européen dans sa résolution 2019/2819(RSP) du 19 septembre 2019 sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe qui « condamne le révisionnisme historique et la glorification des collaborateurs nazis qui

---

<sup>151</sup> Dans une version précédente de la loi du 30 avril 2008, il était même question d'insulte à la « turquitude ».

ont cours dans certains États membres de l'Union; s'alarme de l'acceptation, qui va croissant, d'idéologies radicales et d'une régression vers le fascisme, le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance au sein de l'Union européenne », car ces actes « ébranlent les valeurs de l'Union que sont la paix, la liberté et la démocratie » (point 7 de la résolution). Par ailleurs, le Parlement européen demande expressément aux États membres « de condamner et de combattre la négation de l'Holocauste sous toutes ses formes, notamment la banalisation et la minimisation des crimes commis par les nazis et leurs collaborateurs, et de veiller à ce que les discours politiques et médiatiques soient exempts de ce type de banalisation » (point 9). Il se dit également préoccupé par le fait que des symboles de régimes totalitaires continuent à être utilisés dans les espaces publics et à des fins commerciales (point 17) et condamne le recours croissant par les forces politiques extrémistes et xénophobes en Europe « à la dénaturation des faits historiques et leur emploi d'une symbolique et d'une rhétorique qui font écho à certains aspects de la propagande totalitaire » (point 19).

Cette posture se rattache à ce que Jean-Marc Ferry appelle l'éthique reconstructive, laquelle exprime une disposition marquée publiquement par les États à « décentrer leur propre mémoire nationale dans l'attitude d'ouverture autocritique qui consiste à reconnaître l'autre à travers des fautes que l'on a pu commettre à son endroit » (Ferry 2000, 145-146).

Il ne s'agit pas seulement d'être prêt à reconnaître l'autre comme égal en droit, mais à reconnaître également la légitimité de ses peurs et de ses craintes à l'égard de la nation ou du peuple qui les inspirent du fait de son passé. Pour les apaiser, il faut reconnaître sa responsabilité dans les forfaits commis contre les autres ou s'accorder avec eux sur une éventuelle responsabilité partagée (Jarausch 2008). L'état moderne, pour apparaître comme étant pleinement démocratique est en effet obligé de faire rentrer les crimes commis au nom de la nation dans la mémoire collective, étant donné que ses initiatives sur le plan mémorielle se trouveront forcément mesurées à l'aune des standards élevés qui sont dictés par le marché mondial des politiques du souvenir (Garcia 2006).

#### **D. LE ROLE DE L'« ACQUIS HISTORIQUE COMMUNAUTAIRE » DANS LE PROCESSUS DE SOCIALISATION TRANSNATIONALE**

Reconnaissance et pardon réciproques conduisent à se libérer du poids du passé (Müller-Fahrenholz 2000). Pour ceux qui ont été à l'origine d'atrocités ou d'injustices commis contre les autres, cela permet de se débarrasser de la peur d'une vengeance à venir de la part des anciennes victimes. Pour

ces dernières, cela veut dire se délivrer de la menace d'une potentielle réédition des horreurs qu'elles ont dû subir.

Le résultat du processus de civilisation des mœurs des États-membres à travers le travail sur la mémoire n'implique pas que ces derniers aillent jusqu'à développer d'hypothétiques sentiments d'« amitié ». Faisant suite à la coopération dans le cadre d'institutions communes, aux contacts répétés et multiples et à travers la référence à des normes et à des principes communs, un discours sur le bien commun – au sens aristotélicien du terme – peut toutefois voir le jour, lequel est nécessaire pour pouvoir s'identifier à la nouvelle communauté. Le souvenir des souffrances que les nations européennes se sont infligées les uns aux autres, doit servir d'avertissement tandis que les aspects positifs de l'héritage commun, tout comme la pratique du travail sur l'histoire peuvent servir à les rassembler.

La pacification des relations entre acteurs sociaux ne peut être atteinte dans le cas de conflits provenant du passé que par une mise à plat des éléments constitutif de ce conflit et de la manière dont son souvenir continue d'être véhiculé dans la mémoire collective. C'est la raison pour laquelle qu'un auteur comme Konrad Jarausch estime qu'en cas de nouvelle tentative d'adoption d'une constitution, l'Union européenne devrait thématiser de façon explicite la question du rapport au passé problématique. Si l'on part du principe qu'une constitutionnalisation n'est pas envisageable sans volonté d'écarter toutes les sources de conflit à dimension historique, il reste encore à déterminer comment l'instrument que représente le droit des collisions, c'est-à-dire le processus délibératif de reconnaissance mutuel sur la base de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas, doit se référer à une certaine interprétation du passé.

Actuellement, l'identité de l'Union repose essentiellement sur le respect de normes d'inspiration libérale comme les droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit, l'économie de marché ainsi que la résolution des conflits interétatique de manière pacifique par l'intermédiaire de négociations multilatérales (Schimmelfennig, 2003, 77-85). A cela s'ajoutent ces valeurs et principes qui au fil du temps ont pris corps et ont été répandus au travers des grands récits à teneur historique et forment l'acquis historique communautaire que nous avons décrit au chapitre précédent. Par rapport aux fonctions du droit des collisions évoqué plus haut, cela signifie que l'Union européenne dispose déjà d'un corpus de normes pouvant servir dans le cadre d'un système forcément complexe de reconnaissance mutuel des différences lorsque celles-ci peuvent constituer un contentieux lié au poids du passé (Guisant 2003). En tant qu'interprétation du passé marquée par les fondements normatif de la construction européenne, l'acquis historique fonctionne à la fois comme une convention sociale et comme une éthique qui sert de facteur d'orientation pour le système juridique

communautaire. A travers l'adhésion aux principes directeurs qu'il énonce comme la nécessité de tirer de l'histoire les enseignements qui s'imposent, de rejeter tout comportement hégémonique et de se reconnaître dans l'idée de solidarité qui découle de notre communauté de destin, le travail sur l'histoire comme instrument de civilisation est de facto partie intégrante du système de valeur de l'Union.

Une juridisation de l'acquis historique communautaire n'a toutefois pas encore été réalisée. Pour que ses principes puissent être utilisés dans le cadre du droit des collisions, il faudrait que la substance de l'acquis historique fasse l'objet d'une reconnaissance formelle au sein des traités et plus seulement sous forme diffuse au sein des préambules, ce qui leur conférerait un caractère juridiquement contraignant et leur permettrait d'être invoqué devant les instances judiciaires de l'Union. Une telle avancée contribuerait sans aucun doute à approfondir le processus de civilisation des relations interétatiques en ajoutant une dimension juridique formelle à la socialisation qui a déjà lieu.

Grâce au travail sur l'histoire, les représentations de l'autre en tant qu'ennemi ainsi que les vellétés de revanchisme peuvent être dépassées et les interprétations réductrices du passé sous forme d'accusation d'un État partenaire (ou de son peuple) sous prétexte d'une « faute » commise par le passé se trouvent ainsi disqualifiées. Cela donne lieu à une internalisation consciente et voulue de certaines normes qui participe au processus commun d'apprentissage et de socialisation des Européens. Cette socialisation européenne peut être définie comme un processus à travers lequel des individus et acteurs sociaux intègrent le schéma de fonctionnement de la construction européenne ainsi que les règles qui vont avec et les acceptent (Schimmelfennig, 2005, 63-64). Dans ses travaux pionniers sur les premiers temps du processus d'intégration, Karl Deutsch définissait ce dernier comme le développement d'un sens de la communauté dans un territoire donné. Un tel sentiment d'identification à un « nous » apparaît lorsqu'un groupe partage la conviction qu'un problème commun peut et doit être réglé dans le prolongement d'un processus de transformation pacifique (Deutsch *et al*, 1957). L'objectif est de maintenir la stabilité et une paix durable entre les membres de cette nouvelle communauté.

A travers la civilisation des relations entre peuples et nations européennes du fait du travail sur l'histoire, l'Union européenne acquiert les principales caractéristiques d'une « communauté de sécurité pluraliste » au sens de Karl Deutsch (1957), à savoir le caractère prévisible du comportement de tout un chacun au sein de la communauté, le cohérence des normes existantes et leur compatibilité les unes par rapport aux autres, et l'existence d'une certaine sensibilité par rapport aux partenaires, son mode de fonctionnement et ses besoins. Pour cela, les problèmes

sociaux communs peuvent et doivent être résolus par des procédures institutionnalisées pacifiques (Ibidem). Le discours prononcé en commun par les présidents allemand et polonais le 29 octobre 2003 à Gdansk fournit un bon exemple de l'importance accordée au développement d'une telle sensibilité. Mus par le souci de la réconciliation, Johannes Rau et son homologue Aleksander Kwasniewski lançait un appel aux Européens à ne faire de mauvais usage du souvenir et du deuil, en ravivant sans cesse les blessures de la seconde guerre mondiale<sup>152</sup>.

#### **E. LIMITES ET DANGERS D'UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE GESTION DU PASSE**

Une fois ces éléments posés, il convient de relever qu'en lien avec le processus de constitutionnalisation à l'œuvre dans l'Union, le travail sur l'histoire pose trois types de problèmes qui ne sont pas évoqués par Joerges et Jarausch et qui soulignent les limites de ce que pourrait être une politique commune de dépassement du passé. Il s'agit tout d'abord du danger que pourrait représenter une institutionnalisation du rapport critique au passé sous la forme d'une politique européenne de l'histoire. Il en va de même de l'hétérogénéité des expériences historiques et par conséquent de la mémoire collective en Europe qui rend très difficile la possibilité de développer une lecture commune du passé. Enfin, l'idée même d'une politique visant à surmonter de façon systématique les affres du passé, malgré son indéniable utilité, est également porteuse d'écueils dont il convient d'être bien conscient.

---

<sup>152</sup> Le texte de la déclaration est très explicite et mérite d'être cité en entier : *"In the 20th century, dozens of millions of Europeans suffered in effect of displacement, flight and expulsions. The Nations of Poland and Germany are particularly mindful of the atrocities experienced by the millions as the result of the war unleashed by the inhuman national-socialist regime. The death toll of those tragedies was counted in millions. Even greater numbers of European citizens suffered pain, humiliation and material losses. That brought about deep changes in many nation states and still has an impact on relations among our citizens. Displacements, flights and expulsions are part of Europe's history and hence part of its heritage. This bitter heritage should lead to the unification of our efforts for a better future. We must remember the victims and make sure that they were the last victims. It is every nation's natural right to cherish their memory, but it also is our duty to assure that remembrance and grief shall not be abused to again divide Europe. Thus, there is no room whatsoever for material claims, mutual accusations and the counterposition of the suffered losses and perpetrated crimes. The Europeans should together re-examine and document all cases of displacements, flights and expulsions that have taken place in the 20th century in order for their causes, historical contexts and consequences to become readable for the public opinion. All this can be accomplished only in the spirit of reconciliation and friendship. This will unite us even more. We call for an honest European dialogue on this important issue concerning our past and future. We expect that the persons who enjoy the highest moral authority, politicians and representatives of civil society shall be willing to participate in this dialogue. Their task will be to draw up recommendations as to the forms and structures of this European process of examination and documentation. We are confident that the outcomes of such a European dialogue will significantly contribute to the mutual understanding and the deepening of our bond as the citizens of Europe"*. Traduction du site internet officiel de la présidence de la république polonaise [<http://www.president.pl/en/archive/news-archive/news-2003/art,107,presidents-of-poland-and-germany-took-part-in-ceremonies-marking-e-brosts-100th-birth-anniversary.html>].

Parallèlement aux discours de certains responsables Européens, des universitaires considèrent eux aussi qu'une des tâches centrales de l'histoire comme discipline scientifique au niveau européen devrait consister à souligner le danger que représenterait une « rechute » de l'Europe dans le mode de fonctionnement centré sur les États-nations qui fut le sien par le passé et qui est traditionnellement très conflictuel, au lieu de se prémunir des dangers que fait peser le passé sur la construction européenne grâce à l'acquis historique communautaire (Marcowitz et Pfeil 2006, 56). La tentation est grande de confier cette tâche à l'Union européenne<sup>153</sup>. On peut objecter à cela qu'une historiographie qui poursuivrait un tel objectif ne doit pas résulter d'une institutionnalisation verticale, c'est-à-dire dictée par Bruxelles des cultures mémorielles nationales, étant donné que dans une communauté libérale et l'écriture de l'histoire ne peut être déterminée par la sphère politique.

Ce qui est en revanche envisageable serait une européanisation progressive et horizontale de la manière dont les histoires nationales sont écrites et présentées (Wolf, 2007, 336). A cet égard, il importe de respecter le principe des perspectives multiples, tel qu'il a été mis en pratique de manière exemplaire dans le manuel d'histoire franco-allemand rédigé au cours de la première décennie du XXIème siècle par des équipes binationales de spécialistes<sup>154</sup>. Ce genre d'initiative n'apporte pas seulement une contribution utile au travail sur l'histoire commune de ces deux pays longtemps présentés dans les discours dominants comme des « ennemis héréditaires »<sup>155</sup> mais livre également une autre perspective sur l'histoire européenne (et notamment sur l'histoire commune en train de s'écrire depuis 1950), au-delà du prisme national qui prédominait jusqu'à présent. Plutôt que d'enseigner l'histoire d'une hypothétique nation européenne, l'intérêt principal d'un tel manuel est d'offrir une lecture consensuelle des relations conflictuelles que ces deux nations ont pu entretenir dans leur histoire et, là où une seule et même lecture n'est pas possible, de s'accorder sur la validité des lectures réciproques. En dépassant l'idée de la nation comme cadre exclusif d'interprétation, on peut ainsi arriver à une multiplication des points de vue sur ce qui fait que l'histoire européenne est également « une » (Seidendorf, 2006, 263). De plus, le fait de se

---

<sup>153</sup> Signalons que dans sa résolution du 19 septembre 2019 sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe, au point 12, le Parlement européen « demande à la Commission de fournir un soutien concret aux projets de travail de mémoire et de souvenir historique dans les États membres ainsi qu'aux activités de la plateforme pour la mémoire et la conscience européennes, et d'affecter des ressources financières suffisantes, dans le cadre du programme «L'Europe pour les citoyens», au soutien à la commémoration et au souvenir des victimes du totalitarisme, comme demandé dans la position du Parlement sur le programme «Droits et valeurs» 2021-2027 ».

<sup>154</sup> Le manuel a été publié en français aux Éditions Nathan, Paris et en allemand chez Klett Schulbuchverlag Leipzig : Tome 1: « L'Europe et le monde de l'Antiquité à 1815 » (paru en 2011) ; « Tome 2 : L'Europe et le monde du congrès de Vienne (1814) à 1945 » (paru en 2008) ; Tome 3 « L'Europe et le monde depuis 1945 » (paru en 2006).

<sup>155</sup> Le rapprochement des mémoires ainsi opéré passe notamment par le fait que le « nous » des récits nationaux concernant les conflits avec l'ancien « ennemi héréditaire » ne renvoient dorénavant plus à un « nous », peuple unanimement héroïque et à des « autres » stigmatisés comme des suppôts de Satan. La coopération entre les deux pays se trouve alors fondée sur la reconnaissance d'un passé finalement considéré comme commun (Rosoux 2017, 189).

confronter de manière croissante avec les autres perspectives existantes pousse à porter un regard controversé sur sa propre vision de l'histoire. C'est seulement de cette manière que le problème que pose le caractère réductionniste de la présentation du passé européen vu par chacun à partir sa propre perspective nationale peut être surmonté (Jarausch, 2008).

Ce ne sont pas seulement les élites politiques qui sont concernées par la confrontation avec le passé mais les citoyens également. Dans cette optique, le travail sur les éléments problématiques du passé dont les racines plongent profondément dans l'histoire a vocation à être mené en première ligne par les acteurs de la société civile. Comme le remarque Norbert Ropers, les confrontations ethno-politiques sont souvent précédées par une longue histoire qui fait que le conflit en question n'est pas seulement d'ordre factuel mais ont également une dimension relationnelle. Celle-ci se traduit par l'utilisation de stéréotypes et de certains modèles de perception et d'appréciation, qui se sont consolidés sur une longue période. Le travail sur le passé nécessite l'existence au niveau de la société de forums et de modes de résolutions des conflits au travers desquels une confrontation commune avec le passé et un processus social d'apprentissage ait lieu (Roper, 2000, 223). Bien plus qu'une politique unifiée, l'émergence d'un cadre européen du souvenir serait souhaitable s'il prend la forme d'une mise en réseau de mesures comme des programmes qui portent sur l'ensemble du continent et qui viendraient compléter les différentes initiatives privées ou publiques qui existent déjà au niveau national ou bilatéral<sup>156</sup>.

En attendant, un travail commun sur la mémoire apparaît comme étant particulièrement problématique dans une Union qui ne compte pas moins de 28 membres. Une des principales raisons en est le degré élevé d'hétérogénéité des histoires nationales qui se traduit par une multitude de strates de mémoires historiques différentes. Les mémoires collectives européennes sont en effet loin d'être uniformes (Joerges, 2008). Par rapport à l'objectif ambitieux de réaliser l'unité dans la diversité, la pluralité et la diversité des mémoires historiques nationales est un obstacle difficile à surmonter. De l'amnésie collective insouciant des années d'après-guerre aux accusations portées par la génération de 68 concernant la responsabilité des crimes perpétrés pendant la deuxième guerre mondiale, en passant par l'obsession du passé qui règne en Europe de l'Ouest depuis deux décennies et le passage à l'Est d'une histoire des libérations à une libération par rapport à l'Histoire : des cultures mémorielles très différentes ont vu le jour en Europe, lesquelles trouvent

---

<sup>156</sup> Comme nous allons le montrer au le chapitre suivant, cela ne va pas de soi. Ainsi, nouveaux pays membres remettent en cause le caractère unique de l'holocauste comme expérience historique et donc de son statut dans la mémoire officielle de l'Union européenne (Litzo-Monnet, 2012).

leur apogée en se heurtant les unes aux autres soixante ans après la fin du conflit majeur qui a divisé le continent (Eurozine 2005).

Les causes de cette hétérogénéité sont tout d'abord à chercher dans le phénomène d'asynchronie qu'a connu l'Europe de 1945 à 1990, ses parties occidentale et orientale étant marquées par des périodicités différentes en ce qui concerne les événements survenus au cours de cette période. Selon que l'on a vécu en Allemagne ou en Pologne, sur le continent ou de l'autre côté de la Manche, du fait des différents niveaux de coopération et d'intégration, les Européens n'ont pas fait les mêmes expériences et n'ont pas vécu les mêmes choses au même moment. L'effondrement du bloc socialiste et la fin de la confrontation Est/Ouest ont certes mis fin à la division du continent. Ce tournant n'a toutefois rien changé au fait que les États qui à partir de cette date ont pu adhérer à l'Union ont du se greffer à un processus très avancé duquel ils ont longtemps été exclus et qui par conséquent leur était en grande partie étranger.

Du fait de cette évolution séparée, les États d'Europe centrale et orientale ont développé une relation à leur passé national différente de leurs voisins occidentaux. Le souci de l'indépendance nationale peut ainsi être compris comme une réaction contre la domination soviétique et l'internationalisme socialiste. Il en va de même pour le principe d'intégration supranationale : celle-ci est généralement perçue comme une expérience positive dans les pays à l'origine de la création des Communautés alors qu'il évoque également une expérience traumatisante dans la partie orientale du continent qui a connu l'intégration forcée dans le cadre du Pacte de Varsovie et du COMECON.

Ces nouveaux membres de l'Union se trouvent pour cette raison encore au début du processus de socialisation transnationale pour ce qui concerne l'attitude à avoir par rapport au passé qui a eu lieu en lien avec l'émergence d'un acquis historique communautaire. Le besoin de faire dialoguer les différentes cultures mémorielles existantes les unes avec les autres n'en est que plus prononcé. L'effet négatif des mémoires concurrentes comme l'holocauste ou le goulag (Jarausch 2008), pour lesquelles on observe une comparaison des souffrances ne peut être désamorcé sur le plan bilatéral qu'au travers d'une dé-hiérarchisation des peines endurées, c'est-à-dire de leur reconnaissance mutuelle et sur le plan multilatéral par l'incorporation des expériences historiques propres aux pays d'Europe centrale et orientale dans les récits officiels qui servent à interpréter l'histoire commune de l'Europe et à donner du sens à la construction européenne<sup>157</sup>.

---

<sup>157</sup> « As a structure of order through European integration, remembrance helps people come to terms with the collective traumas of their lives, but also structures such strong emotions into socio-political practices” (Manners 2011, 258).

Indépendamment de la question de la responsabilité et de la culpabilité et en plus de la reconnaissance du mal que les nations européennes ont pu se causer les uns aux autres, il s'agit dans cette Union élargie par l'arrivée de nouveaux membres dont une partie de l'histoire récente s'est déroulée à part de celle des pays fondateurs de permettre une reconnaissance par les gardiens de la mémoire communautaire des traumatismes subis dans le cadre de l'histoire commune mais aussi de leur histoires nationales respectives<sup>158</sup>. Ainsi, il devrait être possible de lever les contestations de l'acquis historique communautaire émanant de certains opposants Est-Européens à une politique mémorielle européenne sous prétexte qu'il s'agirait d'une conception trop unilatérale des fondements historiques de l'idée d'Europe<sup>159</sup>.

Le devoir de mémoire et la conscience pour toutes ses nations d'avoir tous été, à un moment ou un autre, coupables d'injustice ou d'exaction les uns envers les autres figurent par conséquent parmi les éléments constitutifs du rapport qu'entretient l'Union européenne à l'histoire. Lorsque la démarche réflexive qui est à la base du travail sur l'histoire tourne à l'autocritique tous azimuts et prend la forme d'une stigmatisation destructive et d'une négation de sa propre identité, cela devient toutefois problématique. Dans cette optique, le travail sur le passé et la mémoire ne doit pas être délégitimé par des généralisations qui reviendraient à placer sur un pied d'égalité différents niveaux de responsabilité, de faute ou de souffrance.

Face à ces « bons » ou « mauvais » usages de la mémoire, il convient de garder à l'esprit que l'universalité des leçons qu'il convient de tirer de l'histoire ne garantit pas la mémoire contre les dangers d'une instrumentalisation ; sachant que, pour l'avenir, sa sacralisation n'est pas aussi dangereuse que sa banalisation (Todorov 2007). Nonobstant cela, tant qu'il ne tombe pas dans les travers de l'autodestruction, le travail sur l'histoire est constructif, surtout quand, comme c'est le cas avec la politique mémorielle conduite en Allemagne avec le passage d'une communauté de coupables à une communauté d'expiation (*Sühnegemeinschaft*) elle débouche sur une nouvelle position morale (Soeffner 2004).

## **F. REGULER LES ANTAGONISMES**

Le but d'une politique éclairée devrait par conséquent d'être toujours conscient de l'ambivalence et des limites inhérentes à toute instrumentalisation de l'histoire. Le problème intrinsèque qui se pose en cas de sacralisation de la mémoire réside dans la difficulté de distinguer comment, pourquoi et à quel moment le

---

<sup>158</sup> Sur cet aspect, cf. Jeismann 2008 ; Preuss 2008; Lottoz-Monnet 2012.

<sup>159</sup> Pour une perspective polonaise, cf. Cichocki 2006, 320-321. Le principal reproche adressé à l'acquis historique communautaire par cet auteur est qu'il reflète essentiellement une vision franco-allemande de l'histoire de l'Europe et d'être basé sur un rejet du nationalisme, lequel est au contraire perçu comme un élément positif dans des pays qui ont encore dû lutter jusqu'il y a peu pour préserver ou conquérir leur indépendance nationale.

principe positif d'émancipation et de libération qui l'anime peut se retourner et devenir une forme d'enfermement, un motif d'exclusion, et une arme de guerre (Nora 2002). Si on se rapporte au contenu normatif de l'acquis historique communautaire, le caractère fondamentalement pacifique de cette incarnation du projet européen qu'est l'Union européenne doit être compris comme l'engagement à devenir une autre forme de régime politique que ce que les États-nations incarnèrent à l'ère du nationalisme triomphant. C'est pour cela que la finalité d'une constitution européenne n'est pas de conduire peu à peu à la création d'un super État centralisé mais bien plus de réguler les relations entre les vieilles nations européennes souvent jalouses de leurs traditions de manière à permettre leur cohabitation pacifique et harmonieuses (Dehousse 2005, 73). Le désir de rompre avec les erreurs du passé nous oblige à faire un usage sobre et limité du potentiel de mobilisation que représente une politique mémorielle européenne.

Malgré cela, le travail de mémoire peut représenter une chance de légitimation en lien avec le processus de constitutionnalisation de l'Union. Son véritable potentiel en la matière réside vraisemblablement dans sa capacité à conférer du sens ainsi que d'orientation par rapport à l'ordre politique existant ou souhaité qui résulte de toute lecture de l'histoire et des réinterprétations de la mémoire collective. A cet égard, la diversité et l'hétérogénéité, ne constituent pas de problème en soi et ne devraient pas être craints. Que l'on se rappelle l'analyse prémonitoire que livrait Edgar Morin il y a plus de vingt ans déjà en ce qui concerne le potentiel constructif de nos différences : « Car c'est aujourd'hui que les antagonismes nous apparaissent fructueux, alors qu'ils étaient, pour ceux qui le sont vécus, irréconciliables voire mortels. C'est au regard d'aujourd'hui que les dialogues et les diversités qui étaient comme les sous-produits des divisions et des conflits Européens, deviennent pour nous les produits principaux. C'est aujourd'hui que nous pouvons comprendre que l'Europe s'est faite et développée parce qu'elle a été un marché commun culturel millénaire, et que l'unité de la culture européenne est dans la vitalité de ses antagonismes, c'est à dire sa dialogique. Ainsi, c'est par une conscience historique nouvelle que la communauté de destin, s'enracinant dans notre présent, peut rétroagir sur notre passé et le réinventer, non pas artificiellement, mais dans la perspective que fait surgir le présent » (Morin 1990, 198).

Cela étant, il s'avère que cette conscience historique nouvelle est loin d'être quelque chose de partagé par l'ensemble des composantes de la communauté de destin. Des lignes de fracture importantes se manifestent en la matière et leur origine est riche en enseignement sur le poids des différentes temporalités à l'œuvre au sein du processus commun d'intégration.

## **CHAPITRE 5**

### **DECALAGE TEMPOREL ET DISSONANCE COGNITIVE ENTRE L'EST ET L'OUEST**

*« Mais il est apparu assez vite que l'identité européenne laissait les gens des anciens pays communistes assez indifférents et que les gens de l'Est avaient pour l'histoire européenne une certaine méfiance. Les historiens de l'Ouest disaient qu'il fallait leur laisser du temps et que les quarante années de communisme avaient créé comme un trou dans la continuité historique et effacé de leur conscience toute notion de la dynamique de l'histoire. Mais les gens de l'Est voyaient les choses autrement et ils avaient le sentiment qu'ils pourraient fournir aux gens de l'Ouest de précieuses informations sur le temps vécu et ils se sentaient abandonnés et mal aimés ».*

(Patrik OUREDNIK, « Europeana. Une brève histoire du XXe siècle », Paris Allia, 2004).

#### **A. CONSTRUIRE UNE EUROPE UNIE A L'OMBRE DE SES PASSES DOULOUREUX<sup>160</sup>**

Ainsi que le montre notre étude, l'origine de la construction européenne se trouve le rejet du nationalisme comme source de conflits et le désir de rompre avec les pratiques néfastes du passé, c'est-à-dire, comme le relève l'historien britannique Tony Judt, de ne pas répéter ce qui est perçu comme étant les erreurs faites au cours de l'histoire (Judt 2006). Cette lecture de l'histoire du vieux continent faite au lendemain de la seconde guerre mondiale était dictée par les expériences récentes qui avaient amenées l'Europe deux fois en moins d'un siècle au bord de l'autodestruction.

Dans l'esprit de ses pères fondateurs, l'intégration de l'Europe telle qu'elle fut lancée par la création de la Communauté du charbon et de l'acier représentait le remède apporté à ce qui était perçu comme des siècles d'impérialisme, de guerres et de conflits interétatiques. A cela s'ajoutait la croyance en une communauté de destin des peuples Européens, communauté supposée entraîner l'apparition d'un vouloir

---

<sup>160</sup> Sur l'idée des ombres que le passé projette sur l'Europe d'aujourd'hui, cf. Joerges and Blokker 2005.

vivre collectif<sup>161</sup>. L'Union européenne serait ainsi mue par le souhait de construire une communauté politique différente de ce qui a pu exister par le passé, notamment sous la forme des États-nations. Cette aspiration est bien rendue par la manière dont certains analystes qualifient la nature de l'Union, que cela soit à travers les concepts de « *civilian power*» (Zielonka 2011), ou de « la norme sans la force» (Laidi 2005).

Cela dit, tout processus de prise de décision démocratique au sein d'un même ensemble nécessite de partager une compréhension commune des normes et valeurs fondamentales (Wiener 2007). Pour qu'une communauté économique et politique puisse avoir un caractère stable et durable, il est nécessaire d'éliminer tout ce qui peut être source de tensions destructrices et qui n'est pas compatible avec le socle de principes et de normes sur lequel repose cette communauté (Larat 2008). Dans une entité multinationale présentant des caractéristiques supranationales – comme c'est le cas de l'Union européenne – on peut alors présumer que la stabilité de la communauté politique en construction est mieux assurée si l'identité qu'elle développe est tournée vers l'avenir commun plutôt que de se référer à des identités nationales exclusives reposant sur des mémoires en concurrence et partiellement opposées du fait des expériences historiques sur lesquelles elles se sont construites.<sup>162</sup> A cet égard, le passé peut se révéler problématique lorsque, pour reprendre la formule de Georges Mink « il réarme les clivages partisans » (2008, 38)<sup>163</sup>.

Une lecture attentive des déclarations officielles faites à l'occasion d'un certain nombre d'événements importants de l'histoire de l'Union montre qu'au cours des dernières décennies, les responsables Européens ont essayé de surmonter cet obstacle. Ainsi que nous l'avons exposé au chapitre précédent, la conviction qu'il est non seulement nécessaire mais aussi possible d'apprendre du passé, tout comme l'interprétation de l'histoire de l'Europe qui s'en dégage ont ainsi été proclamées et exposées dans les préambules aux traités successifs relatifs à l'organisation économique et politique de la Communauté, puis de l'Union européenne<sup>164</sup>. Ces déclarations, de

---

<sup>161</sup> Rappelons qu'un des considérants du préambule au projet de traité constitutionnel de 2004 affirmait que « Persuadés que les peuples d'Europe, tout en restant fiers de leur identité et de leur histoire nationale, sont résolus à dépasser leurs anciennes divisions et, unis d'une manière sans cesse plus étroite, à forger leur destin commun ». Cette idée n'est pas sans rappeler la définition de la nation d'après le penseur autrichien Otto Bauer comme communauté de caractère fondée sur une communauté de culture issue d'une communauté de destin.

<sup>162</sup> On peut évoquer à ce sujet la crainte manifestée par cet observateur attentif de l'histoire de l'Europe que fut Jean-Baptiste Duroselle concernant la renaissance de certains nationalismes « enfouis sous les couches de l'histoire » (Chimot 1998, 8). Pour l'auteur de « L'Europe, histoire de ses peuples », l'histoire prouve que malgré les illusions dont certains ont pu se bercer, « les nations restent extraordinairement vigoureuses » (Duroselle 1995, 619). Le chapitre de son ouvrage dans lequel il traite des conséquences de l'effondrement du bloc socialiste porte le titre évocateur de « La flambée nationale ».

<sup>163</sup> Pour Habermas et Derrida (2003), la conscience nationale, dont sont imprégnées les langues, les littératures et les histoires nationales, a fonctionné pendant longtemps comme une pile explosive.

<sup>164</sup> Cf. notre présentation au Chapitre 3.

même que leur environnement intertextuel – c'est-à-dire les autres sources auxquels se réfèrent ces textes – codifient ce qui est présenté comme étant la croyance partagée dans le fondement historique du système de gouvernance de l'Union européenne et forme ce que nous avons qualifié d'acquis historique communautaire.

Il s'agit du pouvoir constitutif de valeurs fondamentales, normes et croyances partagées et rassemblées dans un cadre formalisé, de même que leur traduction dans des règles pratiques destinées à gouverner le comportement des États membres de l'Union européenne pour ce qui est de leur rapport au passé et de son caractère potentiellement conflictuel et destructeur. Concrètement, cet ensemble cohérent de principes est conçu pour agir comme cadre de référence lorsqu'il s'agit dans les relations entre États membres de fixer des priorités, d'interpréter les situations existantes, d'identifier l'existence de problèmes et de choisir les solutions appropriées en lien avec l'histoire.

Dans le même temps, il sert de paramètre pour évaluer le caractère légitime – ou non – des manières d'agir afin de réguler les agissements des États au sein de l'Union. En d'autres mots, l'acquis historique communautaire est l'articulation constitutionnelle d'un projet historique qui voit dans l'intégration économique et politique la seule alternative au dilemme traditionnel de l'histoire des relations interétatiques en Europe : l'équilibre des puissances (*balance of power*) d'un côté, ou les tentatives d'hégémonie de l'autre. Grâce à son ancrage dans le corpus juridico-constitutionnel de l'Union européenne du fait de son évocation dans les préambules aux traités successifs tel que nous l'avons détaillé ci-dessus, et compte tenu du consensus régnant au sein des élites politiques concernant son contenu et sa portée, un processus de socialisation s'est mis en place autour de cette forme spécifique d'acquis<sup>165</sup>. Il s'agit donc plus que d'une simple collection de déclarations d'intention puisqu'à travers les principes directeurs qu'il énonce, l'acquis historique disqualifie certains usages du passé dans les relations bilatérales entre États-membres ou dans le cadre de la gouvernance de l'Union européenne (*cf.* le tableau 4 ci-dessous). A l'inverse, certains types d'initiatives ou façons de procéder sont encouragés et considérés comme appropriés lorsqu'ils sont conformes à ces principes.

---

<sup>165</sup> En ce sens, l'acquis historique communautaire vient compléter ce socle commun de droits et d'obligations qui lie l'ensemble des États membres au titre de l'Union européenne qu'est l'acquis communautaire, lequel comprend la teneur, les principes et les objectifs politiques des traités, la législation adoptée en application des traités et la jurisprudence de la Cour de justice, les déclarations et les résolutions adoptées dans le cadre de l'Union, les actes relevant de la politique étrangère et de sécurité commune, les actes convenus dans le cadre de la justice et des affaires intérieures, les accords internationaux conclus par la Communauté et ceux conclus par les États membres entre eux dans le domaine des activités de l'Union.

Il convient néanmoins de relever que l'acquis historique communautaire n'a pas pour objectif de justifier l'existence d'une quelconque politique du souvenir qui serait menée par l'Union européenne de manière descendante, ni même de fournir les éléments nécessaires à la définition de ce que serait l'identité européenne. Plutôt, cette notion a pour but de décrire les règles que l'Union se fixe à elle-même et à ses États membres en matière de relation au passé, c'est-à-dire non seulement en ce qui concerne l'histoire européenne commune mais également les histoires nationales des différentes parties qui la composent. Ainsi que le relève Stefan Seidendorf, l'existence d'un tel acquis historique ne se traduit pas par la définition d'un métarécit européen unique qui pourrait s'imposer aux États-membres. Il s'agit en fait d'une certaine manière de raconter le passé basée sur une approche réflexive permettant l'existence de récits alternatifs à côté des récits nationaux dominants (Seidendorf 2008).

## **B. UNE IDENTITE COLLECTIVE DIVISEE**

Malgré l'existence d'une telle approche reconnue comme étant une nécessité pour l'Europe unie, le rapport au passé est loin d'être homogène dans l'Union et des clivages importants existent, notamment entre la partie occidentale et sa partie orientale. Quarante ans après le lancement de la construction européenne, ce processus incrémental d'intégration mémorielle s'est trouvé remis en cause par les élargissements successifs de l'Union européenne aux États d'Europe centrale et orientale, lesquels posent un défi en matière de gestion de la relation au passé et à l'histoire qui dépasse de loin ceux des élargissements précédents. En 1989, la chute du mur de Berlin représenta de fait une prise de conscience historique et pose un défi bien plus important que ne le fut la demande d'adhésion des Britanniques en 1961 ou lors de l'accession en 1981 et 1986 des États de l'Europe méridionale sortant de la dictature : « plus ou moins oubliée, la moitié orientale du continent fit son entrée dans la salle d'attente des Douze » (Middelaar 2012, 212). De manière pour le moins paradoxale, ce retour de l'histoire qu'a manifesté la fin de la séparation du continent en deux blocs opposés a profondément modifié la constellation sur laquelle reposait jusqu'à présent le rapport de l'Union européenne au passé.

Une nouvelle ligne de division semble alors avoir remplacé celle fondée sur l'appartenance à deux camps idéologiquement opposés pour ce qui est de l'identité collective. Le rideau de fer était en effet devenu peu à peu « un mur du temps de part et d'autre duquel les deux parties de l'Europe se sont, chacune à sa manière employées à effacer le passé » (Hartog 2012, 31). Avec la libération des sociétés

de l'Est européen, on a assisté à ce que Jacques Le Goff qualifiait de révolution dans les expressions de la mémoire collective conduisant à « un rendez-vous de vérité avec l'histoire » (Le Goff, préface à *A l'Est la mémoire retrouvée*, 1990, cité in Maurel 2008, 11).

Concrètement, dans le prolongement de l'effondrement du bloc soviétique, l'Europe de l'Ouest qui en tournant à sa façon la page de la deuxième guerre mondiale s'était engagée avec volontarisme dans l'ère post-nationale de l'intégration, s'est brusquement trouvée confrontée à un temps, qui pour reprendre l'analyse de François Hartog « s'était écoulé autrement » (2012, 30)<sup>166</sup>. Le « rideau de fer mémoriel » (Mink 2008) qui divisait l'Europe a certes disparu, mais à sa place une ligne de démarcation apparaît lorsque l'on considère l'attitude adoptée à l'Ouest et à l'Est du continent par rapport aux vertus ou aux dangers associés au nationalisme, et de manière plus large, le rapport à des expériences historiques perçues de manière très différente – bien que communes – comme la deuxième guerre mondiale. Cela est particulièrement vrai pour ce qui est de l'interprétation du passé et des formes d'instrumentalisation de ce dernier en tant qu'éléments constitutifs des identités nationales. Le diplomate polonais Janusz Reiter relève à juste titre qu'à l'Est, dans l'Europe post-élargissement, les identités collectives se trouvent divisées et cela concerne particulièrement les cultures mémorielles<sup>167</sup>, constat partagé par d'autres spécialistes pour lesquels le risque de désunion mémorielle dans l'Europe élargie est bien réel (Mink 2008).

Or, si on considère comme le fait Ian Manners que les rituels du souvenir tels qu'ils sont pratiqués au sein de l'Union européenne ont pour objectif de rendre les citoyens Européens conscients de leur histoire commune, et ce en particulier lorsque cette histoire est traumatisante (Manners 2011, 258), cette division en matière de mémoire se trouve être problématique en ce qu'elle constitue un obstacle à l'apparition d'un véritable sentiment d'appartenance commune.

Visiblement, pour reprendre l'image utilisée au début de ce chapitre, les ombres obscures projetées par le(s) passé(s) de l'Europe forment une nouvelle ligne de démarcation, invisible certes, mais omniprésente, et qui divise l'Europe<sup>168</sup>. Ce rideau de fer historique est fait de malentendus, préjugés

---

<sup>166</sup> Phénomène que la résolution du Parlement européen du 19 septembre 2019 sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe (2019/2819(RSP)) résume de la manière suivante en constatant « qu'après la défaite du régime nazi et la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'après-guerre a été synonyme, pour certains pays d'Europe, de reconstruction et de réconciliation, tandis que d'autres sont restés, pendant un demi-siècle, soumis à des dictatures, parfois sous l'occupation ou l'influence directe de l'Union soviétique, et privés de liberté, de souveraineté, de dignité, de droits fondamentaux et de développement socio-économique » (Considérant numéro D).

<sup>167</sup> Janusz Reiter, « Geteilte Erinnerung in vereinten Europa », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 07.05.2005.

<sup>168</sup> Cela étant, il existe des variations entre nouveaux pays membres comme le montre une étude récente qui analyse les tonalités normatives relatives à la nature du projet politique européen dans les discours des exécutifs des pays d'Europe centrale et orientale ayant en charge la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, l'effet des vieux malentendus de l'intégration européenne sur les nouveaux États membres n'est pas le même en fonction des responsables politiques qui s'expriment. Si on peut distinguer un discours dominant à teneur « national civique » chez

et de recours à mémoires conflictuelles et concurrentes qui conduisent à des dissensions et parfois à des accusations mutuelles (Habermas, Derrida 2003). Il en résulte une situation de dissonance cognitive entre les deux parties du continent en ce qui concerne l'histoire de la construction européenne, leurs histoires respectives et leur rapport au passé. Cela explique la manière dont le passé est mobilisé dans certaines circonstances pour exprimer des divergences sur les différents avènements souhaitables de la construction européenne, notamment lorsque certaines formes de solidarité ou d'oppositions sont en cause comme pour ce qui touche à la relation avec la Russie ou avec les pays d'Europe du sud en proie à la crise de la dette.

En ce qui concerne les tensions qui en découlent, la situation peut être résumée de la manière suivante : dans la perspective des opinions publiques et des États de la « vieille Europe », l'élargissement à l'Est était motivé par la dette morale envers ces pays qui, jusqu'à une date récente et suite à la division de l'Europe décidée à Yalta, n'avaient pas eu l'occasion pour des raisons politiques de rejoindre le mouvement de construction d'une Europe intégrée. Une des conséquences de leur adhésion à l'Union est que, dans l'optique des pays appartenant déjà à l'Union et notamment des pays fondateurs, il est attendu des nouveaux arrivants qu'ils se conforment à des règles qui ont été adoptées avant leur arrivée. En substance, le message implicite qui leur est communiqué est qu'ils doivent s'adapter sur le plan politique, économique et administratif. À l'opposé, dans le discours des nouveaux États membres transparaît le sentiment d'avoir été victimes d'une injustice historique du fait du partage de Yalta qui les a empêché de participer au processus de construction européenne à l'œuvre dans la partie occidentale du continent après-guerre<sup>169</sup>. À cela s'ajoute le sentiment que les souffrances qu'ils ont dû endurer depuis 1945 ne sont pas reconnues par les anciens pays membres. Aussi, à l'injonction de se plier à des règles qu'ils n'ont pas pu déterminer fait face la revendication d'être respectés et acceptés comme des membres non seulement à part entière mais aussi porteurs de la même légitimité historique à faire partie de cette union.

Le différentiel de perception de la nouvelle situation créé par les perspectives d'élargissement est d'autant plus problématique qu'il se greffe sur une ligne de partage économique, puisque la frontière interne du différentiel de prospérité se confond *grosso modo* avec le tracé du Rideau de

---

un V. Klaus (République Tchèque) ou un V. Orban (Hongrie), le contenu des discours des premiers ministres slovène J. Janša et polonais D. Tusk les rattache plus à un positionnement qui peut être qualifié de « fédéralisme républicain » intégrant les normes et principes démocratiques promus par l'Union européenne et qui ne voit pas dans l'intégration européenne une menace pour la souveraineté nationale malgré l'insistance sur les traumatismes infligés par l'histoire et notamment le passé communiste (Coman 2012). À noter que dans un même pays peuvent apparaître des tendances opposées comme c'est le cas en Pologne selon que l'on prend en compte les positions conservatrices défendues par J. Kaczyński ou celles libérales de D. Tusk.

<sup>169</sup> Dorota Dakowska parle « d'Occident rattrapé » ou de « normalité retrouvée » pour caractériser le sentiment exprimé dans l'opinion publique polonaise (Dakowska 2011, 109).

fer. La politique de cohésion et de redistribution menée par l'Union européenne et dont les nouveaux entrants bénéficient grandement se trouve alors doublée aux yeux des uns et des autres d'une couche de ressentiment d'origine historique nourri de sentiments d'injustice et de culpabilité. Le mélange émotionnel qui en résulte est potentiellement explosif. A l'Est, on constate une profonde déception quant à ce qui est perçu comme une marque d'indifférence et d'égoïsme tandis qu'à l'Ouest est répandu le soupçon de chantage moral au nom d'une souffrance incurable, tension que le hongrois Janos Kovacs résume de la manière suivante : « Soyez plus généreux ! – Non, soyez d'abord plus reconnaissants » (Kovacs 2006, 406).

La situation de dissonance cognitive qui s'en dégage est lourde de récriminations et contestations. Ainsi certains auteurs comme le spécialiste de philosophie politique polonais Marek Cichocki (2006 ; 2007) ou le politologue d'origine tchèque Stefan Auer (2007 ; 2010) remettent en cause de ce qui est perçu comme le récit hégémonique de l'histoire européenne, de même que la prétention des États fondateurs à décider seuls de ce qui serait conforme à l'esprit de la construction européenne. Du point de vue de notre analyse, il est révélateur que le principal argument mis en avant par ces auteurs soit que les peuples d'Europe centrale et orientale ont des vues et attentes par rapport à l'Union européenne radicalement différentes de celles des pays d'Europe de l'Ouest du fait de leurs particularités historiques.

Des luttes soutenues opposent de cette manière certains groupes de parlementaires Européens autour d'enjeux symboliques liés à l'histoire; une pierre d'achoppement et non des moindres étant l'attitude par rapport au nationalisme<sup>170</sup>. Le processus d'intégration européenne initiée en Europe occidentale après 1945 reposait en effet en grande partie sur le rejet du nationalisme vu comme facteur destructeur et comme une des causes du suicide collectif qu'a connu le continent lors des deux guerres mondiales alors qu'à l'inverse, sa connotation est positive pour les pays d'Europe centrale et orientale qui viennent seulement de retrouver leur pleine indépendance après l'effondrement du bloc soviétique (Auer 2010).

On observe ainsi de nombreuses tentatives faites sur le plan symbolique par des députés d'Europe centrale et orientale visant à l'obtenir de la part du Parlement européen une reconnaissance officielle des souffrances endurées par ces pays lors des dictatures communistes (Neumayer 2015). Ces députés Européens cherchent à obtenir une condamnation générale du socialisme, et ce alors

---

<sup>170</sup> Pour Stefan Auer, il s'agit pour les représentants des pays d'Europe de l'Est de remettre en cause l'exclusivité du mythe fondateur que représente l'holocauste pour la construction européenne en obtenant son élargissement aux crimes du totalitarisme soviétique, le rejet du stalinisme devant se situer au même niveau que celui du nazisme (Auer 2010, 7). L'enjeu fondamental est l'interprétation de la deuxième guerre mondiale et notamment de sa fin perçue à l'Ouest comme une libération alors que pour les nouveaux pays membres d'Europe centrale et orientale, celle-ci a été vécue comme la prolongation par les régimes communistes de l'oppression nazie.

même que leurs homologues issus des anciens pays membres ne sont en grande majorité pas prêts à reconnaître à ces traumatismes la même importance que ce que l'holocauste et le nazisme représentent à leurs yeux pour l'Europe.

A travers ce que Georges Mink (2008) qualifie de stratégies d'ajustement mémoriel, le souhait pour les nouveaux États membres, d'obtenir de la part de l'Union européenne la reconnaissance de la barbarie des crimes du Stalinisme peut être interprété comme étant lié à leur désir de construire un système étatique démocratique en absence d'expérience préalable en la matière. En même temps, la mise à l'agenda de l'Union européenne de la politique mémorielle est utilisée pour assoir leur position et obtenir une égalité de statut au sein de l'Union européenne (Littoz-Monnet 2012, 193).

De fait, il existe un désaccord majeur au sein de l'Union des 28 pour ce qui est de l'interprétation de certains événements et phénomènes centraux de l'histoire récente de l'Europe ainsi que pour ce qui est de l'attitude à adopter à leur égard. Cela concerne tout particulièrement la manière d'apprécier la deuxième guerre mondiale et ses conséquences, le caractère unique – ou non – de la Shoah, le jugement à porter vis-à-vis du communisme, la relation existant entre identité nationale et l'existence de minorités, voire pour ce qui est des attentes quant à la place et au rôle de l'État dans la société.

Les désaccords qui se font jour portent aussi bien sur les priorités mémorielles que sur l'appréciation de certains événements majeurs de l'histoire récente du continent. Ainsi, alors que l'identité ouest-européenne après-guerre s'est en grande partie construite autour de l'idée du « jamais plus Auschwitz, jamais plus de génocide » et donc par une analyse du nazisme comme mal absolu, les nations d'Europe centrales et orientales souhaitent voir figurer le stalinisme, voire le communisme, au même niveau<sup>171</sup>.

Au cours du débat au Parlement européen du 25 mars 2009 qui portait sur le thème de « Conscience européenne et totalitarisme », la députée tchèque Jana Hybášková (PPE-DE) faisait ainsi remarquer que l'Europe ne sera pas unie « tant que l'Ouest et l'Est ne se mettront pas d'accord sur une étude, une reconnaissance, une compréhension et un dialogue conjoints relatifs à l'histoire partagée du fascisme, du communisme et du nazisme ».<sup>172</sup> C'est également la conclusion à laquelle arrive

---

<sup>171</sup> Cf. le plaidoyer intitulé « Old Europe, New Europe » de l'ancienne ministre lettone des affaires étrangères et membre de la convention sur l'avenir de l'Europe à l'occasion de l'ouverture de la foire du livre de Leipzig en mars 2004. Sandra Kalniete est elle-même née en Sibérie dans une famille déportée par Staline.

<sup>172</sup> Parmi les principaux débats à contenu mémoriel ayant eu lieu au Parlement européen au cours des dernières législatures (2005-2009 et 2009-2014), citons ceux organisés à l'occasion de commémorations historiques : commémoration des déportations de 1941 dans les États baltes (06/06/2011) ; reconnaissance par l'Union européenne du génocide des Roms pendant la Seconde guerre mondiale (02/02/2011) ; séance solennelle à l'occasion du vingtième anniversaire de la réunification allemande (07/10/2010) ; débat sur la conscience européenne et le totalitarisme (25/03/2009) ; commémoration du 11 juillet comme journée de mémoire des victimes du massacre de Srebrenica

Georges Mink lorsqu'il indique que tant que l'on ne comprendra pas que dans la partie orientale de l'Europe les jeux mémoriels ont une spécificité de contenu liée au passé de la seconde guerre mondiale et de la soviétisation, l'eupéanisation des histoires des Européens ne pourra pas aboutir (Mink 2008, 47).

La principale explication pour cette forme de dissonance est le phénomène d'asynchronie, ou si on préfère de décalage, qui caractérise le développement des deux parties de l'Europe depuis 1939. Dans les faits, une grande partie du continent se trouve aujourd'hui unie au sein d'un même système politique et économique. Toutefois, les différentes parties constitutives de l'Union européenne actuelle se trouvent avoir suivi des chemins très différents au cours des six dernières décennies, ce qui explique l'existence de divergences significatives concernant le rapport à l'histoire de cette période ainsi que des dissemblances concernant le degré de familiarité avec le processus d'intégration à l'œuvre au sein et à travers l'Union européenne<sup>173</sup>.

Comparés aux États membres situés à l'Ouest de l'ancien rideau de fer, la plus part des pays d'Europe centrale et orientale entretiennent un rapport positif à leur histoire et à la notion de souveraineté nationale, en partie à cause de leur expérience d'oppression subi sous la domination soviétique, alors même que l'idée d'intégration est quant à elle négativement perçue du fait de son caractère imposé dans le cadre de structures de coopération internationales (Pacte de Varsovie et COMECON) ou dans le cadre d'une union politique (Union soviétique, Fédération yougoslave).<sup>174</sup> Enfin, les pays d'Europe centrale et orientale semblent avoir des vues différentes concernant la signification et le jugement à porter sur le nationalisme.

---

(14/01/2009) ; commémoration de l'Holodomor – la Grande famine en Ukraine (22/10/2008) ; proclamation du 23 août comme « Journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme » (22-09-2008) ; anniversaire du soulèvement hongrois de 56 (24/10/2006) ; commémoration des 25 ans de Solidarnosc (26/9/2005) ; débat sur l'avenir de l'Europe 60 ans après la deuxième guerre mondiale (11/5/2005) ; débat sur l'antisémitisme et le racisme à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la libération d'Auschwitz (26/1/2005). Pour une analyse détaillée de ces débats, cf. Schommer 2008 ainsi que les travaux Laure Neumayer (2015) sur les politiques historico-mémorielles sur les crimes du communisme et les demandes ajustements mémoriels exprimés par certains entrepreneurs de mémoires dans les anciens pays du bloc soviétique. On peut s'interroger sur mécanismes qui font que certaines questions liées au passé font l'objet de débat au Parlement européen tandis que d'autres sont confinées aux enceintes nationales ou au débat entre deux pays.

<sup>173</sup> L'analyse de Bronisław Geremek, historien polonais et parlementaire européen, est à cet égard particulièrement éclairante lorsqu'il remarque qu'il est plus facile d'unir des économies et des administrations que d'unir des mémoires : « Les nouveaux pays membres ont une mémoire différente : la Première Guerre mondiale, par exemple, nous [NdA : les polonais] fait moins penser aux immenses cimetières de Verdun qu'au recouvrement de notre indépendance nationale. Le début de la Deuxième Guerre, le 1er ou le 3 septembre 1939, est connu dans l'Europe toute entière. Mais le 17 septembre – quand l'armée soviétique, en accord avec l'Allemagne d'Hitler, est entrée sur le territoire de la Pologne – ou bien l'occupation des Républiques baltes par l'Armée rouge, sont des faits peu connus à l'Ouest. Cela a des conséquences... » (NOTRE EUROPE [document non daté], Rencontre avec Bronisław Geremek (<http://www.notre-europe.eu/media/RE9-BGeremek-fr.pdf>)).

<sup>174</sup> A ces structures s'ajoutent le mécanisme de contrôle très efficace que représentait la subordination des partis communistes nationaux au PCUS.

Après les derniers élargissements, on trouve donc à l'intérieur de cette communauté de destin qu'est censée être l'Union européenne à la fois différentes expériences de socialisation transnationale à travers l'histoire et des attitudes et opinions divergentes concernant la signification, le rôle et l'usage des identités nationales. Outre les deux niveaux de socialisation que constituent d'une part la mise en place de mécanismes de coopération plus ou moins contraignants entre Etats formellement souverains, ou l'intégration politique sous la forme d'entités fédérées comme dans le cas de l'ex-URSS, de la fédération yougoslave ou de la Tchécoslovaquie, une grande partie de ces pays avaient auparavant fait l'expérience de l'appartenance à un empire multiethnique que cela soit l'empire Austro-hongrois, l'empire Russe ou l'empire Ottoman. Des études sur les perceptions de l'Europe ont mis en lumière l'établissement de parallèles entre l'Union européenne et la forme politique de l'empire, que cela soit l'empire Austro-hongrois ou soviétique<sup>175</sup>. Il en ressort que la principale question à laquelle il convient de répondre quant à la réalisation d'une Europe unifiée n'est pas tellement de savoir quelle est la part de passé en commun mais plutôt comment arriver à une analyse pacifiée et acceptable par toutes les parties prenantes des mémoires partagées et non partagées qui sont encore potentiellement porteuses de conflits.

**Tableau 3: Raisons structurelles de la désunion mémorielle en Europe**

	<b>Pays d'Europe occidentale</b>	<b>Pays d'Europe centrale et orientale</b>
<b>Différences relatives à l'expérience faite depuis 1945 en termes de limitation de la souveraineté nationale</b>	Expérience majoritairement positive vis-à-vis d'un processus d'intégration à caractère partiellement supranational, mais librement consenti, de nature pacifique, non-hégémonique, et contrôlé de manière démocratique.	Expérience majoritairement négative vis-à-vis de différentes formes d'intégration politique, économique et militaire entre 1945 et 1990 du fait de leur caractère forcé, conflictuel et hégémonique.
<b>Différences en ce qui concerne le processus de construction de l'État-nation<sup>176</sup></b>	Zone 1: Apparition précoce de l'État-nation (France, Royaume-Uni) Zone 2: Concordance tardive entre la culture-nation préexistante et la création d'un état (Allemagne, Italie)	Zone 3: Installation tardive d'un État-nation (Slovaquie, Slovaquie...) Zone 4: Emergence d'un État-nation gelée par l'effet de l'impérialisme soviétique (Pays baltes)

<sup>175</sup> En ce qui concerne la présence de cette attitude de la population polonaise cf. Dokowska et Rowell (2011, 137-138). Ce genre de parallèle est également présent dans le discours des souverainistes britanniques : « The European Union is the ghost of the real Europe. When it calls itself "Europe" and believes it is Europe it is acting out a fiction which future historians will surely compare to the fiction of the Holy Roman Empire, the ghost of imperial Rome, which the French philosopher Voltaire once said was neither holy, Roman nor an empire, and which for centuries spoke German and was ruled from Vienna» (Coughlan 2015).

<sup>176</sup> Distinction basée sur la typologie élaborée par Ernst Gellner concernant les quatre principales formes de développement national (Gellner 1997).

Avec la prolifération des phénomènes mémoriels qu'a entraînée la chute du mur de Berlin, il y a bien une pression liée au souvenir (Mink 2008, 29) qui s'exerce en Europe à différents niveaux et par différents canaux. Certains épisodes de l'histoire douloureuse de l'Europe, cultivés par des minorités jusque-là inaudibles, se retrouvent soudainement projetés dans la lumière de l'actualité. Rappelons par exemple qu'au printemps 2002, le chancelier autrichien Wolfgang Schüssel, qui se trouvait à la tête d'une coalition conservatrice réunissant l'ÖVP et le parti de Jörg Haider (FPÖ), avait demandé l'annulation des décrets promulgués en 1945 par le président tchèque Edvard Beneš comme condition à l'entrée de la république Tchèque dans l'Union européenne<sup>177</sup>. Le premier ministre Miloš Zeman invoqua de son côté le rôle des Sudètes en tant que cinquième colonne d'Hitler comme justification de leur expulsion, ce qui conduisit à l'annulation d'une visite diplomatique du chancelier allemand Gerhard Schröder prévue en république Tchèque<sup>178</sup>.

Parmi les institutions européennes, il n'est pas surprenant que le Parlement soit devenu l'arène privilégiée de la confrontation des mémoires en concurrence (Calligaro et Foret 2012, 36). Comme l'illustre la liste des débats présentée plus haut, l'organe délibératif de l'Union est ainsi témoin de vives discussions autour de ces enjeux mémoriels qui concernent à la fois la reconnaissance d'une souffrance considérée comme occultée, avec également en arrière-plan la question de la (co)culpabilité ou du statut de victime<sup>179</sup>. Ce fut notamment le cas en septembre 2008 par rapport à la commémoration du Pacte Molotov-Ribbentrop de 1939<sup>180</sup>. Il s'agit là d'un cas typique d'exportation de stratégie historicisante dans une arène internationale où sont définies les normes de reconnaissance symbolique et de reconnaissance à vocation paneuropéenne qui permet aux protagonistes qui les portent de se positionner sur la scène internationale et de rapporter une légitimité patriotique confortée à l'intérieur de leur pays (Mink 2008, 34).

---

<sup>177</sup> Cette mobilisation du passé faisait elle-même suite au boycott diplomatique de l'Autriche organisé en 2000 par les autres Etats membres suite à la constitution d'une coalition permettant l'entrée au gouvernement du parti d'ultra-droite de Jörg Haider soupçonné de sympathies néo-nazies.

<sup>178</sup> Sur l'usage du passé en lien avec cette affaire, cf. Bazin 2003.

<sup>179</sup> C'est notamment le cas dans les pays baltes par rapport à l'engagement de nombre de leurs ressortissants dans la SS ou dans les unités de gardes des camps de concentration. Sur cette question, cf. Scheide 2008.

<sup>180</sup> Il est intéressant de relever que le champ mémoriel concerné par ces débats ne cesse de s'étendre comme en témoigne le projet de l'eurodéputé vert Jean-Jacob Bicep qui tente de faire adopter un texte instaurant une journée européenne reconnaissant les victimes de la colonisation et de l'esclavage, au prétexte que les anciens empires coloniaux ne sont pas les seuls à s'être enrichis grâce à la colonisation mais que toute l'Europe en a profité. Cette dernière aurait donc une dette envers les descendants d'esclaves et les ressortissants des ex-colonies. Pour réparer ses crimes, la première chose que l'Europe puisse faire serait de reconnaître que l'histoire des descendants d'esclaves et des anciennes colonies fait partie de la mémoire collective européenne. *Libération*, «Toute l'Europe a une dette envers les descendants d'esclaves», 10 mai 2013.

### C. LE DEPASSEMENT DU PASSE COMME REGULATION DES ANTAGONISMES

Par rapport à l'objectif de constitution d'une communauté politique unie en Europe, cette situation pose un défi majeur. Nombreux sont les exemples témoignant de tensions générées par les décalages entre des interprétations divergentes, voire totalement contradictoires d'événements se rapportant à l'histoire du continent. L'existence de désaccords importants sur l'interprétation de normes et de principes fondamentaux à la base du système de gouvernance d'une communauté politique plurinationale et multiculturelle comme l'Union européenne est potentiellement source d'opposition entre les différents éléments en présence s'il n'existe pas des mécanismes permettant de réguler ces conflits normatifs basés sur l'histoire, c'est-à-dire capable de désamorcer ce qui les rend dangereux pour le fonctionnement pacifique de l'Union ainsi que pour sa cohésion, tout en respectant la diversité et la spécificité de ses différentes parties. Le travail sur le passé et la mémoire (*Aufarbeitung der Vergangenheit*)<sup>181</sup> tout comme le concept de « dépassement du passé » (*Vergangenheitsbewältigung*) tels qu'ils ont pu être développés et mis en pratique en Allemagne depuis 1945 apparaissent à cet égard comme une solution incontournable pour la communauté européenne en construction<sup>182</sup>.

Compte tenu de la remise en cause du récit dominant concernant l'histoire de la construction européenne à l'occasion de l'élargissement de l'Union en 2004 et 2007, ainsi que le relève un observateur polonais critique, il n'est plus possible d'exclure de cette histoire celle traumatisante de ses nouveaux membres (Cichocki 2007). Il en ressort que d'ici un horizon assez proche, l'Union européenne pourra difficilement faire l'économie d'un débat sur l'interprétation qu'elle entend donner de son propre passé et, d'une manière plus large, de l'histoire contemporaine afin d'offrir à l'ensemble de ses membres la possibilité de s'identifier avec la communauté et leur permettre de s'approprier ses principes directeurs.

Même s'il y a un besoin visible d'incorporer l'histoire et les traditions des nouveaux arrivants, et notamment des pays d'Europe centrale et orientale, dans la manière dont l'Union européenne comprend son passé et pense sa relation à l'histoire, il existe en même temps des limites évidentes à cette demande, en particulier pour ce qui est de l'expression des sentiments relevant d'un discours

---

<sup>181</sup> Sur l'origine du concept et sa signification, cf. le texte de la conférence de Theodore W. Adorno prononcée en 1959 sous le titre de « *Was bedeutet: Aufarbeitung der Vergangenheit ?* ».

<sup>182</sup> On constate que depuis quelques années, la plupart des pays d'Europe occidentale se trouvent engagés dans un processus de confrontation avec leur histoire et de relecture critique du passé. C'est le cas en France par rapport à la période de l'occupation, de la guerre d'Algérie et plus récemment en ce qui concerne la question de la colonisation et de l'esclavage, en Allemagne pour ce qui est du nazisme et de la RDA, en Espagne avec la mémoire de la guerre civile ou en Italie pour ce qui est du Fascisme ou du mythe de la résistance).

nationaliste<sup>183</sup>. Comme le fait remarquer Stefan Auer (2007), il est difficile de dire à des Tchèques, Polonais ou Irlandais qu'ils sont les enfants ou petits-enfants d'un nationalisme barbare, étant donné que de leur point de vue, les tragédies qu'a connu l'Europe au vingtième siècle n'ont pas été causées par ces nationalismes mais par ces maux jumeaux du totalitarisme que sont le communisme et le nazisme<sup>184</sup>. Cependant, les principes directeurs véhiculés par l'acquis historique communautaire s'opposent justement à toute instrumentalisation ou utilisation nationaliste de l'histoire dans les relations actuelles entre États membres, dans le but par exemple de déstabiliser ou déconsidérer un partenaire afin d'en tirer des avantages politiques.

La réaction unanime des responsables Européens (y compris celle de dirigeants Est-Européens comme le premier ministre hongrois de l'époque) quant au caractère belliciste de la rhétorique employée par le chef du gouvernement polonais Jarosław Kaczyński lors d'un sommet européen en avril 2007 témoigne du rejet collectif de ce genre de pratique<sup>185</sup>.

**Tableau 4: Limites posées par l'acquis historique communautaire à l'expression d'arguments nationalistes**

	Comportement	Effet
<b>Condamné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instrumentalisation du passé à des fins politiques</li> <li>• Révisionnisme</li> <li>• Revanchisme</li> <li>• Ressentiment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité et confiance accrues grâce à l'existence d'un « droit de regard » réciproque sur la manière dans les différents États membres de l'Union gèrent leur relation à l'histoire et à leur passé.</li> </ul>
<b>Encouragé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relation critique et réfléchie avec son propre passé et avec celui des autres.</li> <li>• Connaissance approfondie et compréhension de l'histoire nationale des autres pays membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance mutuelle des peuples et nations comme étant égaux en droits et en valeur</li> </ul>

<sup>183</sup> La question de savoir qui s'exprime au nom de l'Union européenne en la matière sera traitée au chapitre 7.

<sup>184</sup> Bien que dans le cas des irlandais, ils n'aient eu à souffrir ni du nazisme ni du communisme. S. Auer avance par ailleurs que la France et l'Allemagne ainsi que les institutions européennes supranationales telles que la Commission vont devoir se faire à l'idée que les temps sont définitivement révolus lorsque le projet européen était exclusivement leur affaire. Les bouleversements profonds que les événements de 1989 ont entraîné remettent en question certains présupposés qui dès le départ furent à l'origine du projet européen. Alors qu'à l'Ouest, le projet d'unification reposait sur le rejet du nationalisme en tant que force destructrice, la partie de l'Europe marquée par le communisme a fait elle l'expérience du nationalisme comme force libératrice (Auer 2008, 22). Ce fut notamment le cas des pays baltes. On peut se demander à cet effet si la distinction opérée par Romain Gary dans son premier roman « Education européenne » dont l'action se déroule justement dans les forêts à la frontière entre la Pologne et la Lituanie pendant la deuxième guerre mondiale, et selon laquelle « Le patriotisme, c'est l'amour des siens – le nationalisme, c'est la haine des autres » est invalidée dans ce cas de figure ou si ce n'est pas avant tout un problème de sémantique.

<sup>185</sup> Dans le cadre du débat sur la répartition du nombre de voix pour chaque État membre au sein du Conseil et dans l'optique de l'introduction d'une double majorité qualifiée, il avait déclaré en substance afin d'appuyer sa position, qu'il fallait que l'on rende à la Pologne ce qu'on lui avait pris : si la Pologne n'avait pas eu à subir ce qu'elle a dû subir entre 1939 et 1945, elle aurait aujourd'hui une population de 66 millions d'habitants et donc droit à un nombre de voix plus important.

Réaliser un travail sur le passé et la mémoire de manière à prendre de la distance par rapport aux éléments de son histoire nationale donnant lieu à des conflits d'interprétation ou à des récriminations vis-à-vis de nations partenaires est essentiel à un fonctionnement pacifique de l'Union européenne. Dans cette optique, il est attendu des États-membres que dans les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres et dans l'expression de leur propre sentiment national, ils soient conscients des effets que certaines commémorations ou rappels d'événements historiques peuvent avoir sur leurs voisins. Il convient alors d'éviter de rouvrir des plaies mal cicatrisées et de raviver des passions nationalistes néfastes pour la coopération entre pairs. Dépasser les antagonismes issus du passé nécessite par ailleurs d'être prêt à porter un regard critique sur sa propre histoire et sur les usages que l'on fait de la mémoire nationale et pose question de la responsabilité qui en découle.

Cette nécessaire confrontation avec le passé porte particulièrement sur tout ce qui est à l'origine de ces « expériences douloureuses » faites au cours des siècles passés, et auxquelles il était fait allusion dans le préambule du traité constitutionnel avorté de 2005. Il s'agit d'une condition indispensable à un rapprochement des mémoires nationales<sup>186</sup>. À côté des cas d'instrumentalisation du passé au détriment des partenaires pour se procurer des avantages politiques, les discours révisionnistes ou l'esprit de revanche tout comme le ressentiment se trouvent être disqualifiés parce que incompatibles avec les objectifs portés par l'acquis historique communautaire. Cette limite posée à l'utilisation d'arguments relevant du registre nationaliste correspond à ce que Tanja Börsel et Thomas Risse (2012) identifient comme étant une des trois logiques d'action du processus de diffusion d'idées et de standards à l'œuvre au sein de l'Union, à savoir la rationalité normative, ou logique de ce qui est approprié : les acteurs au sein du système qui suivent les règles en vigueur cherchent à faire ce qui est « bien » afin d'être reconnus comme faisant partie de la communauté européenne et par ce qu'ils ont été socialisés à suivre les règles existantes<sup>187</sup>.

De manière similaire au principe de contrôle mutuel de ressources stratégiques nécessaire à la conduite d'une guerre moderne qui présida juste après la fin de la deuxième guerre mondiale à l'instauration de la Communauté du charbon et de l'acier, un effet collatéral du processus d'intégration est l'émergence

---

<sup>186</sup> « Si nous voulons que l'Union européenne se renforce, il faudra que cette réunification des mémoires progresse. Sans cela, nous courons le risque d'un retour au national. Les dangers de cette situation concernent tous les pays de l'Union, puisque nous avons désormais partie liée » remarquait Bronisław Geremek avant sa disparition. NOTRE EUROPE, Rencontre avec Bronisław Geremek <http://www.notre-europe.eu/media/RE9-BGeremek-fr.pdf>

<sup>187</sup> Cela étant, on voit que les dirigeants sont moins contraints par cette pression normative lorsqu'ils perçoivent qu'un discours qui actionne des formes de nationalisme peuvent s'avérer électoralement payant, comme c'est le cas actuellement en Hongrie, en Pologne, avec le UKIP et une majorité des conservateurs britanniques.

d'un contrôle mutuel sur la manière dont les partenaires au sein de la communauté gèrent leur passé et leur relation à l'histoire quand l'usage qui est fait de celle-ci les concerne. Une mémoire collective, même quand elle n'est qu'en voie de constitution n'est pas immunisée contre les observations et débats en provenance de ceux qui sont considérés comme étant membres du même espace de communication et qui se retourneraient contre elle-même (Eder 2005, 216).

Comme nous l'avons montré au chapitre précédent, les différentes fonctions de l'acquis historique communautaire participent au processus de civilisation des relations interétatiques en Europe dans le sens où elles permettent de rendre ces dernières moins imprévisibles et qu'elles contribuent à développer la confiance réciproque. Ces contributions ne permettent pas seulement la coexistence pacifique mais sont également une condition nécessaire à la solidarité entre membres et à l'acceptation mutuelle dans une union composite et en partie supranationale. A l'inverse, il n'est pas possible de créer une communauté politique stable si certains de ses membres maintiennent une attitude hostile et des relations antagonistes envers d'autres sur la base de traumatismes issus du passé et qui n'ont pas pu être « dé-passés »<sup>188</sup>.

A cet égard, les tensions ravivées récemment par l'instrumentalisation de références au passé lors de la crise grecque entre 2010 et 2015 montrent bien le danger que représente un tel usage du fait de la virulence des réactions qu'elle entraîne. Le recours par une partie des médias helléniques à des allusions aux atrocités commises en Grèce par les troupes allemandes pendant la deuxième guerre mondiale, de même que les caricatures dénonçant le caractère hégémonique des dirigeants allemands au travers d'attributs historiquement marqués tels que casque à pointe, croix de fer, ou svastika en est un bon exemple (Droumpouki 2013)<sup>189</sup>.

Il convient de préciser que la pacification de la politique européenne n'a pas pour objectif d'éviter les tensions en soi mais uniquement celles qui pourraient mettre en danger l'unité, la stabilité et la paix en son sein. Par ailleurs, le travail sur le passé est un élément essentiel pour que tous les membres de l'Union se reconnaissent comme étant égaux en droits et en valeur. Par conséquent, la solution n'est pas de créer une mémoire « identique »<sup>190</sup> ni « aseptisée » (Mink et Neumayer 2007),

---

<sup>188</sup> On peut ainsi se demander quels seraient la légitimité et le degré d'acceptation de la part des citoyens de l'Union européenne d'un Commissaire ou d'un membre du Conseil qui ferait preuve de négationnisme en ne voulant pas reconnaître l'existence de faits historiques avérés ou en refusant de reconnaître les souffrances que son pays a pu infligées à un autre par le passé.

<sup>189</sup> A noter que la trivialisation de la seconde guerre mondiale en Grèce qui s'exprime à travers les multiples analogies véhiculées par la presse et une partie des élites politiques et culturelles a également une forme dimension antisioniste, voire antisémite (Droumpouki 2013).

<sup>190</sup> « Si la construction européenne impliquait que se constitue une mémoire identique, donc commune à tous les peuples Européens, alors cette construction serait vouée à l'échec » (Todorov 2017, 339).

mais d'assurer l'acceptation mutuelle des différents récits historiques existant, ainsi que de leur validité du moment où ils ne représentent pas une menace pour les autres ou reposent sur une distorsion des faits<sup>191</sup>. La mise en équivalence des crimes du nazisme et du communisme apparaît cependant comme étant une limite symbolique difficilement franchissable.

Il existe de nombreux exemples de réflexion et de confrontation avec le passé menés par des historiens et intellectuels ou par des acteurs de la société civile impliqués dans des programmes d'éducation civique, et ce pas uniquement parmi les anciens États membres de l'Union. À côté de l'initiative franco-allemande pour la réalisation d'un manuel d'histoire commun que nous avons déjà évoquée plus haut, on trouve de telles réflexions communes sur le passé entre l'Allemagne et la Pologne, la République tchèque et l'Allemagne ou entre pays d'Europe centrale et orientale.<sup>192</sup> Certains sujets conflictuels ont fait l'objet de traitement au niveau bilatéral sans avoir donné lieu à un débat au niveau européen. En revanche, d'autres ne semblent pouvoir être traités que dans le cadre de débats généraux au Parlement européen compte tenu de la dimension générale et hautement symbolique nécessitant une prise de position institutionnelle<sup>193</sup>.

Étant donné que dans le cadre de la construction européenne le travail sur le passé et la mémoire ne peut être confiné aux limites de l'espace national, celui-ci a vocation à prendre une dimension transnationale. Outre la distance réflexive que les nations européennes ont commencé à adopter par rapport à elles-mêmes en apprenant, à partir de la perspective du vaincu, à se percevoir dans le rôle douteux de ces vainqueurs auxquels il est demandé des comptes pour ce qu'ils ont fait, comme le soulignent Jürgen Habermas et Jacques Derrida dans leur manifeste paru au moment de la deuxième guerre d'Irak (2003), c'est bien un processus d'apprentissage de l'autre qui apparaît nécessaire.

Pour Stefan Auer, et dans l'optique des demandes exprimées par certains parlementaires est-européens, la sphère publique européenne qui est en train de se constituer restera certainement incomplète aussi longtemps qu'elle ignorera les voix qui se font entendre en provenance de cette autre partie du continent longtemps exclue du projet européen (Auer 2007). Pour que cela puisse

---

<sup>191</sup> « What is really at stake for the EU citizens is the mutual assimilation of their own views on history to that of their fellow citizens from other countries and parts of the Union, and trying to relate the different collective memory to each other in another way so that at the end, they develop a shared memory of this emerging collective. Concretely, this can take place as part of a learning process in terms of narrating each other's particular past and to this extent, creating a common ground on which to see each other as particular others" (Eder 2005, 213).

<sup>192</sup> Cf. les exemples cités in Mink and Neumayer 2007.

<sup>193</sup> Mais là aussi, les perspectives peuvent diverger. Dans son analyse statistique de quelques 210 discours tenus à l'occasion d'une dizaine de débats à connotation historique en 2004 et 2007, Oliver Schommer (2008) montre que les interventions des députés européens de l'Europe centrale sont beaucoup plus chargées de références au passé que celles de leurs collègues d'Europe de l'Ouest, et que parmi les députés invoquant l'histoire, ceux d'Europe de l'Est ont une approche essentiellement nationale alors que les autres adoptent une approche européenne.

avoir lieu, il serait nécessaire que les différentes parties prenantes soient prêtes à développer une certaine empathie pour les différentes expériences historiques cohabitant à l'intérieur de l'Union avec leurs particularités respectives mais qu'en même temps chacune d'entre elles prennent au sérieux les règles établies par l'acquis historique en matière de gestion de leur relation au passé ainsi que les obligations et restrictions qui en découlent.

Ce besoin identifié, la nécessaire prise en compte des différentes sensibilités existantes fait à son tour ressortir une autre dimension de la problématique du rapport de l'Union européenne au passé, à savoir à savoir son hétérogénéité croissante en matière d'expériences historiques de même que ses conséquences.

## **CHAPITRE 6**

### **LE POIDS DES MARQUEURS HISTORIQUES**

*« Il est difficile de tenir sans malaise la Russie pour un pays d'Europe [...] La Russie n'a jamais eu ni Renaissance, ni Athènes ; ni Bacon, ni Montaigne. Il y a toujours, en Russie, ce qui se veut Sparte et ce qui se veut Byzance. Sparte s'intègre facilement à l'Occident, Byzance, non »*

(André MALRAUX, Postface à « Les conquérants », in Œuvres complètes, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1989, p. 275- 276).

On peut bien évidemment discuter la validité du point de vue du romancier devenu Ministre de la culture concernant le caractère problématique – ou non – de l'appartenance de la Russie à l'espace culturel européen. Il n'en reste pas moins que les arguments qu'il avance pour justifier son verdict méritent de retenir l'attention du chercheur intéressé par la définition de ce qu'est l'Europe et par la recherche de critères participant à sa délimitation. Si on se place dans la perspective adoptée par Malraux, la question de l'appartenance à l'Europe serait déterminée par l'existence – ou l'absence – dans le passé d'une nation d'expériences historiques particulièrement importantes à cause de l'empreinte qu'elles ont laissées. Le fait qu'un pays ait ou non été marqué par telle ou telle époque majeure de l'histoire du continent (dans le cas cité : l'Antiquité grecque et la Renaissance) le qualifierait pour ce qui est de son appartenance à cette communauté de civilisation qu'est l'Europe. A l'opposé, certaines formes d'organisation sociopolitique liées à une expérience historique donnée (en l'occurrence le césaro-papisme de Byzance) seraient quant à elles disqualifiantes. Il en va de même pour des courants culturels transnationaux incarnés par des penseurs ou artistes et présentant des caractéristiques partagées par les autres peuples et États Européens et qui sont visiblement considérées comme constitutives de ce qu'est ou doit être l'identité européenne.

Dans le même esprit, pour le penseur de l'Europe que fut Paul Valéry, sont Européens les peuples qui au cours de leur histoire ont subi trois grandes influences, celles que peuvent symboliser les noms de Rome, Jérusalem, Athènes. De Rome vient l'empire, avec le pouvoir étatique organisé, le droit et les institutions, le statut du citoyen. De Jérusalem, ou plutôt du christianisme, les Européens ont hérité la morale subjective, l'examen de conscience, la justice universelle. Enfin Athènes leur a

légué le goût de la connaissance et de l'argumentation rationnelle, l'idéal d'harmonie, l'idée de l'homme comme mesure de toute chose. Quiconque se prévaut de ce triple héritage, concluait Valéry, peut à juste titre être qualifié d'europpéen<sup>194</sup>.

Au-delà de leur signification pour l'analyse de la vision du monde de leurs auteurs, on peut se demander quelle est la pertinence de ces définitions pour une Europe qui a pris la forme inédite d'une union économique et politique et qui se trouve en pleine évolution concernant sa délimitation territoriale ? Dans quelle mesure une telle approche permet-elle de comprendre certains aspects encore peu explicites du processus d'europpéanisation par lequel cette communauté qu'est l'Europe progresse plus ou moins difficilement sur la voie de l'intégration ?

A l'image des grilles de lecture historique comme celle proposée par Stein Rokkan (1999) et basées sur des facteurs comme la relation Etat-culture, les rapports entre l'Etat et l'église ou la densité des réseaux urbains et dont l'analyse a permis de comprendre à la fois le processus d'édification stato-national en Europe et le paysage partisan, nous allons nous interroger sur le rôle d'un certain nombre de marqueurs historiques dans la constitution d'un centre de gravité dans la communauté politique en voie de constitution.

Pour ce faire, ce chapitre se propose d'éclairer les zones d'ombre liées au passé en prenant en compte la place de ces facteurs géo-historiques auxquels André Malraux fait allusion dans la citation reproduite ci-dessus. De fait, pour qui veut tenter d'ouvrir la boîte noire du phénomène complexe qu'est la dynamique du processus d'intégration européenne, une analyse en amont du cadre au sein duquel les différentes formes d'europpéanisation ont lieu présente bien des avantages. Elle permet notamment de raccrocher le temps court de l'histoire de la construction européenne telle qu'elle s'écrit depuis 1950 au fil des différents traités et élargissements, avec le temps long des expériences historiques qui ont marqué les différentes parties du continent au cours des siècles, apportant ainsi à la compréhension du processus la profondeur historique qui lui faisait en grande partie défaut jusqu'alors<sup>195</sup>.

Dans cet esprit, nous allons tout d'abord poser le cadre conceptuel de l'analyse en se penchant dans un premier temps sur le lien entre facteurs géo-historiques et les formes d'europpéanisation à l'œuvre au sein de l'Union européenne, ce qui nous donnera l'occasion de définir la problématique et de préciser notre hypothèse de départ avant d'aborder la dimension cognitive des expériences

---

<sup>194</sup> Paul Valéry, *Note (ou l'europpéen)*, in *Œuvres*, tome 1. Paris : Gallimard Bibliothèque de la Pléiade, p. 1008. Cette conférence fut prononcée à l'université de Zurich le 15 novembre 1922.

<sup>195</sup> Les rares exceptions portent essentiellement sur le cas des pays ayant participé aux deux derniers élargissements de l'Union européenne (Schimmelfennig et Sedelmeier 2005 ; Schimmelfennig et Sedelmeier 2009).

historiques collectives et leur signification politique. Dans une deuxième partie consacrée à la cohérence et à l'hétérogénéité des expériences historiques au sein de l'Union européenne, nous dresseront un état des lieux en introduisant les données rassemblées à cet effet puis en présentant les grandes tendances qui s'en dégagent. La troisième partie donnera l'occasion de s'interroger sur le poids de l'histoire dans le phénomène d'europanisation. La réalité de cette relation sera concrétisée autour de deux facteurs essentiels à l'action publique que sont l'identité, la confiance et le sentiment de familiarité tandis que dans la quatrième sous-partie nous exposerons la notion de résonance cognitive en la rattachant au rapport complexe qu'entretient l'Union européenne à l'histoire et à la mémoire.

#### **A. EXPERIENCES HISTORIQUES ET CRITERES D'APPARTENANCE**

Le phénomène d'europanisation (compris à la fois comme facteur et comme manifestation du processus d'intégration économique, politique et sociale) que connaît l'Europe depuis maintenant six décennies) a fait l'objet d'une attention croissante dans la littérature scientifique au cours des dernières années<sup>196</sup>. Sa conceptualisation comme processus de construction, diffusion et institutionnalisation de règles formelles et informelles, procédures et paradigmes politiques, styles, croyances et normes partagées qui sont définis et consolidés lors de la fabrication des politiques communautaires (Radelli 2001) permet d'appréhender l'europanisation dans son caractère évolutif et dans sa complexité. On constate en effet qu'à côté des politiques publiques, différents éléments importants pour le fonctionnement des institutions ou administrations des États de l'Union européenne sont également affectés par le processus d'europanisation<sup>197</sup>.

Toutefois, l'analyse de la nature et de l'influence des structures cognitives et normatives, qui sont parties constitutives du fonctionnement des Etats membres de l'Union européenne et conditionnent de ce fait l'europanisation, restent en grande partie sous-étudiées jusqu'à présent<sup>198</sup>. Ce chapitre se propose donc d'analyser les facteurs géo-historiques ayant marqué durablement une partie du

---

<sup>196</sup> Pour une bonne vue d'ensemble des travaux existants et de l'évolution des problématiques, cf. les *Living reviews* de Sedelmeier (2006) et Schimmelfennig (2009).

<sup>197</sup> Nous pensons en particulier à l'europanisation des cultures administratives dans le cadre de l'émergence d'un espace administrative européen (cf. la présentation de nos travaux dans l'axe D de la deuxième partie du Volume 1 de ce dossier « Retour sur les recherches conduites depuis la thèse »).

<sup>198</sup> Cf. le diagnostic d'Ulrich Sedelmeier (2006, section 4.1.2) sur les lacunes en matière d'analyse des facteurs domestiques de l'europanisation. Comme le relèvent de leur côté Cirtautas et Schimmelfennig (2010, 423) «It is fair to say that legacies have not played a major explanatory role in either strand of this literature. Instead, the almost exclusive focus has been on contemporary structures, institutions and actor dispositions ».

territoire européen à un moment donné de notre histoire, et qui, à travers la formation des valeurs, normes et principes qui se sont établis en lien avec cette expérience et l'utilisation qui en est faite, influencent tout à la fois le cadre de l'europanisation (à savoir sur la manière dont les États membres interagissent au sein de ce processus d'intégration par rapport aux institutions communautaires), de même que l'acteur central de l'europanisation qu'est l'Union européenne (ce qu'elle est et comment elle évolue).

A l'image de ce que Jean-Baptiste Duroselle qualifiait de « phases communautaires » dans l'histoire de l'Europe (Duroselle 1995), nous avons cherché à identifier les expériences historiques importantes qui ont produit des influences communes et qui ont donné naissance aux valeurs à fort contenu civilisationnel par lesquelles l'Union européenne se caractérise et qu'elle reconnaît officiellement comme siennes<sup>199</sup>. Elles représentent des éléments transversaux et synchrones qui ont constitué des spécificités du continent européen (Chimot 1998).

Pour ce qui est de la période de l'après-guerre, Jean-Frédéric Schaub évoque ainsi quatre grandes expériences historiques qui ont marqué les pays d'Europe occidentale : la reconstruction nationale par le plan et l'État providence, la conduite de la guerre froide au côté des États-Unis et de l'OTAN, la décolonisation en Asie et en Afrique, la construction des institutions communautaires (2008, 192). Cette liste peut être élargie en prenant en compte toutes les expériences ayant débouché sur la production de principes, normes et valeurs qui ont influencé la construction européenne et qui occupent une place importante dans le fonctionnement de l'Union. Formalisées pour la première fois par le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht en 1992, ces valeurs ont été par la suite confirmées et complétées par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne adoptée en 2000.

### **1) *Facteurs géo-historiques et europanisation***

L'adoption d'une approche systémique basée sur une analyse holistique de l'intégration européenne et de ses différentes dimensions permet de bien prendre en compte le rôle des facteurs géo-historiques dans le phénomène d'europanisation.<sup>200</sup> Comme nous allons le mettre en évidence dans

---

<sup>199</sup> Parmi les phases communautaires identifiées par Duroselle, nous avons retenu celles ayant produit une influence commune et dont certains éléments se révèlent être importants pour l'identité et le fonctionnement de l'Union européenne, comme l'héritage de l'empire Romain en matière de droit et d'administration. Pour la liste des phases communautaires, voir Duroselle 1995, 24-25.

<sup>200</sup> On peut distinguer cinq dimensions fondamentales dans le fonctionnement du processus d'intégration : a) interactions entre les différentes parties constitutives (intensité et nature des échanges entre États membres); b) démarcation des parties les unes par rapport aux autres et par rapport à l'entité qui les englobe (question de la répartition

les parties suivantes, ceux-ci représentent à la fois le terreau de l'eupéanisation (facteurs facilitateurs en termes de volonté et de capacité des États à se conformer – ou non – aux évolutions entraînées par l'intégration), des filtres affectant sa perception et son fonctionnement (manière dont les États conçoivent et appréhendent l'intégration, la légitimité, la finalité et les réalisations de l'Union européenne), ainsi que des éléments constitutifs des conditions de l'eupéanisation (cadre normatif de référence, capacité de l'Union européenne à se mettre d'accord sur ses orientations et ses politiques).

De manière générale, l'attention portée aux cadres historiques nationaux pour comprendre le contexte dans lequel s'opèrent l'eupéanisation et les interactions qui en découlent s'inscrit dans le prolongement de l'approche d'institutionnalisme historique développée par Paul Pierson (1996). Dans la perspective d'une conception élargie de la dépendance au sentier, si on peut postuler que les institutions sont formées et établies historiquement, il convient alors de vérifier dans quelle mesure ces caractéristiques issues du passé conditionnent éventuellement la manière dont se déroule l'eupéanisation<sup>201</sup>.

Pour Shmuel Eisenstadt (1994 – cité par Littoz-Monnet 2012, 1184), ce qui définirait la civilisation européenne est une forme particulière de pluralisme structurel et culturel qui tire ses origines de sources institutionnelles, culturelles et religieuses multiples. Prendre la mesure du rôle de l'histoire dans la construction européenne et dans la manière dont fonctionne l'Union passe alors par une attention particulière portée aux structures sociales existantes au sein de l'Union européenne et à l'observation sociologique des conduites des différents acteurs, de même que par la reconnaissance du fait que ces structures et ces acteurs doivent être historicisés. Ces caractéristiques de l'approche socio-historique du politique (Cossart *et al.* 2014) telles que nous les avons posées dans l'introduction impliquent d'identifier les sources du fondement structurel et culturel de l'Europe politique et de vérifier dans quelle mesure ces marqueurs historiques sont partagés par la communauté des États membres de l'Union européenne lors des différentes étapes de sa formation.

---

des compétences entre États membres et l'Union européenne) ; c) état des éléments composant les différentes parties constitutives de l'ensemble (modifications intervenues au sein des États membres de l'Union européenne du fait de l'intégration politique, économique ou sociale); d) interactions entre les parties constituantes et les organes communs du nouveau centre (relation entre les États membres et la Commission, le Conseil et le Parlement européen); e) délimitation extérieure de la nouvelle entité (capacité de l'Union à agir et à être perçue comme un acteur et une entité à part entière par rapport au reste du monde). Pour une présentation détaillée, cf. Larat 2003, 12-13.

<sup>201</sup> En cela, notre approche rejoint les préoccupations de Cirtautas et Schimmelfennig (2010, 425) dans leur analyse du lien existant entre conditionnalité, héritages (*legacies*) et conformité (*compliance*) dans le cadre du processus d'eupéanisation à l'œuvre avant et après l'accession des nouveaux états membres : « *This question then returns us to the structural, institutional and cultural legacies differentially enabling and constraining the transmission of liberal democratic norms, practices and institutions. Simply bracketing the past and beginning causal analysis with the dynamics of electoral competition and the strategic choices of actors in the immediate political context, still leaves open the origins of the power configurations that the analysis is based upon* ».

La compréhension de la dynamique de la construction européenne, de ce qui lui confère du sens et fait sa cohérence au travers l'analyse de ces marqueurs permet de combiner l'étude des sources qui nourrissent l'adhésion des pays et des citoyens aux valeurs de l'Union à la prise en compte des éléments émotionnels intervenant dans la construction d'une identité de groupe.

## 2) *Hypothèse de départ et problématique*

Si l'on part du principe que les institutions sont les agents d'une routinisation du sens, empêchant – ou du moins rendant très difficile – la rupture de la dépendance aux sentiers empruntés par les décisions politiques, les expériences historiques faites sur un territoire à un moment donné peuvent marquer durablement l'attitude des populations et de leurs décideurs en ce qui concerne la vision du monde dans laquelle s'inscrit la prise d'une décision, mais aussi pour ce qui est des réactions des différents acteurs impliqués par sa mise en œuvre<sup>202</sup>. Dans le cas du phénomène complexe qu'est l'europanisation, il s'agit notamment des facteurs conditionnant l'attitude par rapport aux objectifs de l'intégration européenne de manière générale<sup>203</sup>, et plus particulièrement pour les différents acteurs de la nécessité de se conformer aux règles, normes et procédures qu'elle génère. Il se trouve par ailleurs que l'Union européenne et ses institutions reposent sur un certain nombre de principes, valeurs et normes dont les racines sont profondément ancrées dans des expériences historiques déterminées (Larat, 2005).

Sans pour autant se placer dans une logique essentialiste ou souscrire à un quelconque déterminisme historique, nous postulons donc que certaines empreintes que le passé a laissées sur le cadre cognitif et normatif des États membres influencent dans une perspective dynamique à la fois la nature et les formes de l'europanisation, mais aussi la volonté et la capacité des composantes de l'Union à se conformer à ces règles et principes, et par extension à s'adapter en conséquence.

Par rapport au débat identitaire décrypté par Jany Pélabay (2014 ; 2015) dans son analyse des différents courants contribuant à une théorie politique de l'intégration européenne, la mise en exergue du rôle de certains marqueurs historiques au sein de l'Union européenne se distingue des tentatives d'essentialisation ou d'homogénéisation d'un « nous » européen et elle participe encore moins d'une quelconque volonté de substantier l'identité européenne par des traits civilisationnels spécifiques. Plus simplement, elle à faire

---

<sup>202</sup> Pour Tzvetan Todorov (2007, 336), dans la vie publique, le souvenir du passé n'est pas en lui-même sa propre justification. Pour être véritablement utile, il demande, comme la réminiscence personnelle, un travail transformateur, celui-ci consistant à passer du cas particulier à une maxime générale.

<sup>203</sup> Dans son essai sur la genèse d'un ordre politique européen, Luuk van Middelaar cite le politicien allemand Kurt Biedenkopf pour lequel « Les solidarités prescrites par la loi ne créent aucune cohésion au sein d'une communauté, mais la présuppose » (« In Vielfalt geeint. Was hält Europa zusammen? », *Transit*, hiver 2003/2004, 26, p. 46, in Middelaar 2012, 407).

ressortir l'existence de convergences ou de divergences entre pays membres concernant certaines expériences historiques marquantes.

Des travaux récents (Dakowska et Rowell 2011) fondés sur les résultats d'une enquête empirique auprès de ressortissants de plusieurs États membres de l'Union européenne montrent comment les références historiques et les cadres d'entendement nationaux sont mobilisés dans les discours sur l'Europe produits dans différents contextes nationaux et comment la mobilisation de ces répertoires peut varier d'un groupe social à l'autre. Parmi les éléments du passé européen faisant l'objet de réappropriation en lien avec les énoncés sur l'Europe, les expériences historiques collectives que constituent la deuxième guerre mondiale, le communisme, la transition démocratique et économique occupe une place particulière<sup>204</sup>.

De manière générale, les États qui deviennent membres d'une organisation internationale intègrent celle-ci avec leurs propres expériences. Il arrive que ces pays soient souvent en désaccord avec la signification des normes requises pour l'adhésion à cette organisation, tout comme pour les comportements qui sont sensés en découler (Scherperreel et Zierler, 2011). Ainsi, les normes et règles sur lesquelles repose l'Union européenne ne sont pas automatiquement partagées de la même manière et dans la même mesure par les États qui la rejoignent en cours de route que par ceux qui ont défini ces normes à l'origine. Du fait de leur caractère plastique et malgré leur objectif qui est d'être respectées par tous ceux auxquels elles s'appliquent, les normes sont en effet toujours relativisées d'une certaine façon<sup>205</sup>.

La question est donc de savoir, au-delà des intérêts dits « nationaux » mis en avant par certains analystes ainsi que par les représentants des États, quels sont les facteurs qui permettent une interprétation similaire et consistante des normes communes à un ensemble en voie d'intégration, alors même que l'on peut s'attendre à ce que ces différents acteurs (pays fondateurs, nouveaux États membres, candidats) présentent une image hétérogène en la matière du fait de la diversité de leurs parcours historiques et de la manière dont leurs propres normes et référentiels d'action publique se sont constitués<sup>206</sup>.

---

<sup>204</sup> Il ressort de cette étude que le recours à ces expériences historiques fonctionne moins comme un cadre qui relie le national à l'Europe que comme une ressource – les auteurs parlent également de répertoire – inégalement maîtrisée « qui est convoquée pour décrypter une réalité souvent abstraite » (Dakowska et Rowell 2011, 133)

<sup>205</sup> « *Norms are plastic phenomena, which can be deployed and interpreted in different ways, by different actors, at different times* ». C'est pour cette raison que l'élargissement d'une organisation internationale à de nouveaux membres est sujette à conditions : « *Enlargement will proceed (a) if members endorse and similarly interpret IO's underlying norms, and (b) if applicants interpret the norms in a community-consistent fashion* » (Scherperreel and Zierler, 2011, 21).

<sup>206</sup> La question des fondements socio-culturels de l'univers normatif des États, de leurs racines et de leur influence sur l'attitude de ces derniers en liaison avec les différentes formes d'europanisation est évidemment plus difficile à traiter

Aborder la question de l'europanisation comme un processus d'influence, d'adaptation et d'apprentissage conduit à étudier dans quelle mesure certains facteurs géo-historiques ont un impact en termes de similitudes ou de divergence de profil et d'orientation chez les États membres<sup>207</sup>. Ce qui importe à ce niveau-là, c'est l'influence des cadres de pensée structurant l'action politique et les choix initiaux des acteurs, notamment en ce qui concerne les clivages politiques et sociaux, les traditions, structures formelles ou informelles, visions, normes, valeurs et discours par rapport à des éléments aussi importants pour le fonctionnement et la légitimité de l'Union européenne que sont la nation, l'État, le droit, l'intérêt général, les limites et conditions de l'action publique, le rôle incombant à l'administration, etc.

Au-delà, l'étude de ces facteurs permet de mieux évaluer la qualité du ciment communautaire qui lie les différentes parties prenantes à l'europanisation et donc l'effet de ces facteurs sur des éléments plus flous mais tout aussi importants comme la confiance entre les différents peuples et pays composant l'Union européenne, la croyance en une communauté de destin ou l'existence d'un vouloir vivre collectif (Delhey 2007). Cette influence est bien visible sur les différentes composantes de l'image de l'identité européenne que l'Union européenne cherche à donner d'elle-même comme une entité cosmopolite, comme puissance civile (« la norme sans la force ») ou comme pouvoir normatif (Kaina et Karolewski, 2009).

### **3) La dimension cognitive de l'expérience historique et sa signification politique**

Afin de prendre toute la mesure du rôle que les facteurs géo-historiques peuvent jouer par rapport au phénomène d'europanisation, il convient de préciser comment le passé, ou plutôt la relation qu'une entité politique entretient à des événements ou périodes appartenant à l'histoire peut agir sur le présent. Pour ce faire, il est utile de se référer à ce que Philippe Braud (1996, 81) appelle le « travail culturel de sédimentation des projections qui s'opère autour d'un symbole » dont l'interprétation, rappelle-il, nécessite un véritable travail d'exégèse « car le symbole n'a pas de capacité d'évocation fixée *ne varietur* mais est affecté d'incertitudes et de fluidité » (*idem*). On peut en effet voir dans les traces qu'une expérience historique laisse sur une collectivité l'existence de ce que Philippe Braud, dans le prolongement des travaux d'Edward Sapir, qualifie de « symboles de condensation », lesquels contrairement aux symboles de référence dont le sens est fixé arbitrairement possèdent une forte charge émotive indépendamment de

---

que pour les facteurs plus facilement mesurables que sont les positions défendues par des acteurs lors de négociations formelles.

<sup>207</sup> Comme nous l'avons évoqué au chapitre précédent, les débats par rapport à des événements historiques majeurs ainsi que l'interprétation de ces derniers nous rappellent qu'au sein de l'Union européenne il y a encore une ligne de partage qu'il n'est pas possible d'ignorer entre les deux parties du continent qui furent séparées par le rideau de fer (Auer 2008, 22).

leur sens originel. Ce qui est intéressant dans ces symboles, c'est la charge affective liée à leur capacité virtuelle d'évocation, le symbole de condensation ayant dans certaines circonstances le pouvoir de déclencher de riches associations « réactivant à l'occasion une mémoire faite de savoirs engrangés, d'émotions éprouvées ou inculquées » (Braud 1996, 89). C'est à ce niveau là qu'interviennent ces instruments que Maurice Halbwachs (1994) a qualifié de « cadres sociaux de la mémoire » et dont l'individu et le groupe se servent pour recomposer une image du passé en harmonie avec les demandes du moment.

En fonction de la manière dont le passé agit et est utilisé à travers eux, on peut distinguer deux types de symboles de condensation ancrés dans l'histoire et qui influencent sur le plan cognitif le fonctionnement de l'eupéanisation : les références actives à certaines expériences historiques en relation avec les différents enjeux de la construction européenne, et le poids d'expériences historiques sur le développement de valeurs et de visions du monde concernées par les différentes formes d'eupéanisation.

(a) Dans le cadre européen, la référence faite par certains acteurs à tel ou tel aspects de la mémoire collective prend généralement la forme d'une instrumentalisation du passé à des fins de justification et d'argumentation, par exemple dans le cadre de prises de position liées à des enjeux politiques actuels ou dans un souci de mobilisation négative (contre un groupe ou une idée) ou positive (regroupement autour d'une figure ou d'un principe fédérateur). Ainsi, la référence à des expériences traumatisantes comme l'hyperinflation qu'a connue l'Allemagne pendant la période de l'entre-deux guerres sert par exemple à légitimer le refus de certains choix en matière de politique monétaire commune. Dans une veine opposée, l'invocation de figures présentées comme un précédent réussi d'unification d'une partie de l'Europe peut servir de symbole de ralliement, et ce, bien au-delà de la vérité historique<sup>208</sup>.

L'utilisation de symboles de condensation à dimension historique au niveau européen est facilitée par l'omniprésence dans nos sociétés d'un passé qui dans nombre de cas s'obstine « à ne pas passer ».<sup>209</sup> La chute du mur de Berlin a de cette manière permis à un certain nombre de conflits et de lignes de fracture historiques de remonter à la surface des débats Européens. Ainsi que nous l'avons mis en exergue au chapitre précédent, consécutivement à l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale, des cas de dissonance cognitive sont apparus entre les anciens et les nouveaux membres de l'Union européenne en ce qui l'interprétation de certaines périodes de l'histoire européenne et le jugement moral et

---

<sup>208</sup> C'est le cas de l'empereur Charlemagne souvent présenté comme *Pater europae* et dont les mannes sont volontiers invoquées par les défenseurs d'une certaine idée de l'Europe. Cf. nos développements sur le rôle de la symbolique carolingienne pour la construction européenne au Chapitre 1.

<sup>209</sup> Selon l'expression forgée par Henri Rousso et Eric Conan (2001) au sujet de Vichy.

politique qu'il convient de porter à leur égard, ces divergences portant en elles un aspect conflictuel non négligeable.

(b) Plus indirects et moins automatiques dans leurs effets, certains symboles de condensation découlant d'expérience historiques collectives ne se font sentir qu'à travers d'attitudes et prises de position : ressentiment à l'égard d'une autre nation, sentiment de fierté et éventuellement de supériorité, nostalgie, opposition ou adhésion à certains principes et valeurs, respect par rapport à des tabous, obligations morales ou principes considérés comme sacrés... Ces attitudes collectives qui sont bien entendu sujet à évolution et à variations peuvent se traduire par des positions politiques héritées d'une ou plusieurs expériences historiques, même si elles ne s'y raccrochent pas toujours explicitement : discours de victimisation, affirmation d'un irrédentisme, revendications territoriales ou frontalières, demandes de réparations ou de reconnaissance de ce qui est présenté comme une faute voire une responsabilité particulière par rapport à sa propre communauté.

Dans son analyse de la portée émotionnelle des symboles de condensation, Philippe Braud (1996, 89) relève à juste titre que la capacité d'évocation symbolique de certaines références au passé n'est nullement en rapport avec la connaissance précise de l'histoire à remémorer ou des événements rappelés. Le passé se prête ainsi à des usages variés dont l'effet dépend de sa capacité de résonance, c'est-à-dire de l'écho qu'il pourra trouver dans la population en fonction des associations qui peuvent être établies avec la situation actuelle<sup>210</sup>.

Le symbole de référence historique contient par conséquent un potentiel de rassemblement et par extension peut produire un effet de clivage en traçant une ligne de démarcation entre « nous » et « les autres », entre les « amis » et « ennemis », les « bons » et « mauvais », les « coupables » et « victimes », ou les « gagnants » et « perdants »<sup>211</sup>. Il fait appel à la figure de l'ennemi dit « héréditaire » comme celle d'alliés « historiques », ou « d'amitié indéfectible » entre certains peuples, établit la proximité ou la distance mais introduit également les notions de responsabilité collective ou de devoir de solidarité, voire de nécessité de ne pas répéter les mêmes erreurs.

---

<sup>210</sup> On pense notamment au symbole de condensation que représente pour les Serbes la bataille de Kosovo Polje, dite du « champ des merles » qui vit en 1389 la défaite face aux turcs de la coalition de princes chrétiens des Balkans emmenée par le prince serbe Lazare. En juin 1989, pour le 600e anniversaire de la bataille de cette bataille, Slobodan Milošević prononça un discours perçu à l'extérieur comme nationaliste et belliqueux et qui trouvera une grande résonance chez ses auditeurs.

<sup>211</sup> Philippe Braud relève à ce sujet qu'en politique, les symboles peuvent offrir des points d'ancrage et de ralliement à des groupes qu'ils contribuent ainsi à définir. Cette capacité du symbolique à structurer les enjeux de société entretient un rapport étroit avec les problématiques identitaires. Par ailleurs, les symboles ont la capacité à servir de levier pour mobiliser ressources et soutiens en suscitant par exemple des solidarités (1996, 86-87).

## **B. COHERENCE ET HETEROGENEITE DES EXPERIENCES HISTORIQUES AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE**

L'analyse du degré de cohérence ou d'hétérogénéité au sein de l'Union européenne par rapport à un certain nombre de marqueurs part de l'hypothèse que les différentes expériences historiques faites par les États membres peuvent offrir des cadres de résonance divergents (Manners 2011).

Le tableau suivant regroupe des données relatives aux principaux facteurs géo-historiques ayant marqué l'histoire du continent en général et de ses différentes entités politiques. Les États Européens existant en ce début de XXIème siècle ont été regroupés en fonction de leur date d'adhésion à l'Union européenne ou, pour ceux qui n'y appartiennent pas, en fonction de leur degré d'éloignement théorique par rapport à une potentielle adhésion. Ce classement permet d'analyser l'impact de ces facteurs géo-historiques sur l'europanisation, notamment en ce qui concerne les liens existant entre élargissements successifs, accessions et candidatures.

L'objectif de la comparaison ainsi réalisée est d'identifier les similarités et différences entre pays et de donner des indications en ce qui concerne l'évolution du degré d'homogénéité de l'Union en fonction des différentes vagues d'élargissement ou de candidature et par rapport aux marqueurs géo-historiques étudiés. Plus généralement, il s'agit de comprendre la nature et les conséquences de développements divergents ou asynchroniques entre États ou groupes de pays. D'un point de vue théorique, de telles différences d'héritage ne sont pas neutres et peuvent expliquer l'existence de clivages, contradictions et autres problèmes de cohésion et de compatibilité au sein de l'Union, notamment dans la perception des priorités et dans la manière de régler ou de dépasser les problèmes existants.

A travers une démarche exploratoire, il s'agit donc de vérifier l'existence ou l'absence de communauté d'expériences historiques entre les différentes sociétés participant à l'établissement d'un socle de valeurs communes au sein de l'Union européenne. L'enjeu dans ce genre de démonstration, comme le soulignent Oriane Calligaro et François Foret, étant de déterminer ce qui participe et surtout qui ne participe pas de cette civilisation (Calligaro et Foret 2012).

Pour ce qui est des valeurs et normes régissant le fonctionnement de l'Union européenne, tous les marqueurs historiques présentés dans le tableau n'ont pas la même importance. Cela tient tout d'abord au fait qu'en ce qui concerne leur pertinence, nous avons à faire à deux différents types d'expériences historiques : celles qui, de par les leçons qui en ont été tirées constituent un apport constructif au projet de société et de civilisation qu'entend incarner l'Union européenne (Renaissance, Lumières...) et celles dont les éléments majeurs les caractérisant sont négatifs et servent de repoussoir, c'est-à-dire par rapport auxquels l'Union européenne s'est construite en opposition (par exemple les

dictatures et régimes totalitaires)<sup>212</sup>. C'est l'enchaînement des expériences historiques et leur mise en perspective à un moment donné qui produit du sens, comme la perception du conflit mondial qui a mis l'Europe à feu et à sang de 1939 à 1945 dans le prolongement de la première guerre mondiale, elle-même déjà perçue comme une faillite collective.

### 1) *Présentation des données*

Dix-huit marqueurs historiques correspondant à des expériences socio-culturelles et politiques majeures dans l'histoire de l'Europe ont été sélectionnés pour les aspects qui y sont rattachés et qui peuvent être considérés comme étant nécessaires pour le fonctionnement de l'Union européenne. Leur pertinence respective pour chacun des États membres de l'Union européenne, ou des candidats déclarés ou potentiels a été mesurée à partir d'indications fournies par des sources de références comme des atlas historiques et par d'autres ouvrages de littérature secondaires permettant de définir la pertinence ou non d'un marqueur pour un pays donné<sup>213</sup>.

Les dix-huit marqueurs repris dans ce tableau renvoient à des expériences majeures de l'histoire politique, économique, culturelle et sociale du continent, que ce soit sous la forme de l'appartenance, en fonction des époques, à différents systèmes politiques (empires romain, byzantin, carolingien, ottoman ; Etat national) ou types de régimes (démocratie libérale, dictature), à travers des mouvements d'idées et des périodes de césure intellectuelle (Renaissance, Réforme, Lumières, Romantisme) ou économique et sociale (révolution industrielle, Etat providence), sous la forme de conflits traumatiques (première et deuxième guerre mondiale) ou de confrontation à une forme radicale d'altérité (expérience avec l'Outre-mer).

Le choix des marqueurs a été effectué en fonction de la pertinence des expériences historiques correspondantes en ce qui concerne l'apparition, la définition, la diffusion et l'institutionnalisation d'éléments fondamentaux du système normatif de l'Union européenne. Ces éléments figurent dans des documents comme la Charte des droits fondamentaux adoptée en 2000 et à laquelle le traité de Lisbonne de 2007 a conféré une valeur juridiquement contraignante, la liste des critères formulés à l'occasion du sommet de Copenhague en 1993 et fixant les conditions d'adhésion à l'Union européenne, ou faisant l'objet de références dans les différents préambules aux traités Européens ou

---

<sup>212</sup> Tout autant que la mémoire de certaines expériences historiques et des événements et manifestations positives ou négatives qui y sont associées, l'oubli est un élément fondamental de la relation au passé. Ainsi, le phénomène de pacification de la mémoire qui accompagne la construction européenne n'est possible que parce que la portée traumatique et conflictuelle au niveau des relations interétatiques et des opinions publiques de certaines expériences a considérablement diminué, par exemple le souvenir de la Guerre de trente ans et des désastres qu'elle a entraîné dans une grande partie du continent.

<sup>213</sup> Pour une liste de ces sources, cf. les explications techniques relatives à l'élaboration du tableau qui figurent en Annexe 1. Afin de ne pas alourdir notre démonstration, la présentation détaillée de ces 18 marqueurs a également été reléguée en annexe.

autres déclarations<sup>214</sup>. Il s'agit donc des « bases idéologiques et structurelles qui sous-tendent l'ordre juridique communautaire (Denys Simon cité par Joël Molinier 2005, 28). Ces éléments fondamentaux puissent leur origine dans différentes expériences historiques et se déclinent en de nombreux principes et valeurs dérivées, partie intégrantes du corpus normatif de l'Union européenne<sup>215</sup> :

- Droit : La primauté accordée au droit et l'attachement à l'Etat de droit ;
- Dignité : Droit à la vie, respect de l'individu et des minorités ;
- Justice : Impartialité des tribunaux, droits de la défense, possibilité de recours, égalité de traitement ;
- Liberté et ses différentes expressions (de pensée, de conscience, de religion, de réunion et d'association, d'entreprise, droit de propriété) ;
- Egalité : non-discrimination, diversité culturelle, religieuse et linguistique ;
- Citoyenneté (liberté de circulation, droit de vote et de participation à la vie publique, droit à une bonne administration ;
- Solidarité : conditions de travail justes et équitables, protection sociale, protection de la santé.

Comme a tenu à le préciser en juin 1999 le Conseil européen de Cologne au moment de l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux : « Le respect des droits fondamentaux est l'un des principes fondateurs de l'Union européenne et la condition indispensable de sa légitimité ». On peut considérer que sont des principes fondateurs au sens du traité sur l'Union européenne les notions, valeurs ou principes sur lesquels s'appuie ou que souhaite garantir le régime politique de l'Union (Molinier 2005, 25)<sup>216</sup>.

---

<sup>214</sup> Ainsi au moment du premier élargissement, lors du sommet de Copenhague en 1973, ce paragraphe de la Déclaration sur l'identité européenne : « Les neuf États Européens, que leur passé et la défense égoïste d'intérêts mal compris auraient pu pousser à la division, ayant dépassé leurs antagonismes, ont décidé de s'unir en s'élevant au niveau des nécessités européennes fondamentales, pour assurer la survie d'une civilisation qui leur est commune. Désireux d'assurer le respect des valeurs d'ordre juridique, politique et moral auxquelles ils sont attachés, soucieux de préserver la riche variété de leurs cultures nationales, partageant une même conception de la vie, fondée sur la volonté de bâtir une société conçue et réalisée au service des hommes, ils entendent sauvegarder les principes de la démocratie représentative, du règne de la loi, de la justice sociale - finalité du progrès économique - et du respect des droits de l'homme, qui constituent des éléments fondamentaux de l'identité européenne. » [<http://mjp.univ-perp.fr/europe/docue1973identite.htm>]

<sup>215</sup> Cette liste des valeurs dérivées n'a pas la prétention d'être exhaustive et à pour seule vocation de fournir une illustration de ces grands principes. On constate en tout cas que ces éléments se rattachent tous d'une manière ou d'une autre aux cinq chapitres de droits de la Charte des droits fondamentaux (à savoir : Dignité, Libertés, Egalité, Solidarité, Citoyenneté). Pour une présentation détaillée et une analyse des conditions d'adoption de la charte et des débats relatifs à certains articles, cf. Braibant 2001.

<sup>216</sup> Le traité sur l'Union européenne de 2009 (traité Union européenne), dans son article 2, indique que « l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des Droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités ».

**Tableau 5 : Représentation panoptique des pays européens en matière d'expériences historiques**

Marqueurs historiques / Indice d'homogénéité historique par groupe de pays	1) Empire romain	2) Empire byzantin	3) Empire carolingien	4) Empire ottoman	5) Renaissance	6) Réforme	7) Lumières	8) Mouvement romantique	9) Expérience outre mer	10) Révolution industrielle au 19ème siècle	11) Première guerre mondiale	12) Deuxième guerre mondiale	13) Démocratie libérale avant 1918	14) Indépendance avant 1914	15) Dictature avant 1939	16) Dictature après 1945	17) Etat providence avant 1950	18) Régime socialiste	
<b>Pays fondateurs</b>	Belgique	2	0	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	2	0	
	France	2	0	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	2	0	
	Italie	2	0,5	1	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	1	0	
	Luxembourg	2	0	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	2	0	
	Pays Bas	2	0	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	2	0	
	RFA	1	0	2	0	2	2	2	1	2	2	2	2	2	1	0	2	0	
	<b>68,29%</b>	<b>91,67%</b>	<b>4,17%</b>	<b>91,67%</b>	<b>0,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>83,33%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>75,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>66,67%</b>	<b>100,00%</b>	<b>25,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>91,67%</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Europe des 6 : Population = 229 millions d'habitants (population actuelle) ; superficie : 1,26 millions km2 (</b>																			
<b>1er engagement</b>	Royaume Uni	2	0	0	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	2	0	
	Irlande	0	0	0	0	1	2	2	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	
	Danemark	0	0	0	0	2	2	2	2	2	0	2	2	2	0	0	2	0	
	<b>60,65%</b>	<b>72,22%</b>	<b>2,78%</b>	<b>61,11%</b>	<b>0,00%</b>	<b>94,44%</b>	<b>77,78%</b>	<b>100,00%</b>	<b>61,11%</b>	<b>88,89%</b>	<b>77,78%</b>	<b>88,89%</b>	<b>77,78%</b>	<b>88,89%</b>	<b>16,67%</b>	<b>0,00%</b>	<b>83,33%</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Europe des 9 : Population = 305 millions d'habitants ; superficie : 1,62 millions km2</b>																			
<b>2ème</b>	Grèce	2	2	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0	2	2	1	0	0	
	<b>58,75%</b>	<b>75,00%</b>	<b>12,50%</b>	<b>55,00%</b>	<b>10,00%</b>	<b>85,00%</b>	<b>70,00%</b>	<b>90,00%</b>	<b>90,00%</b>	<b>55,00%</b>	<b>80,00%</b>	<b>80,00%</b>	<b>70,00%</b>	<b>90,00%</b>	<b>25,00%</b>	<b>5,00%</b>	<b>75,00%</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Europe des 10 : Population = 316 millions d'habitants ; superficie : 1,75 millions km2</b>																			
<b>3ème</b>	Portugal	2	0	0	0,5	2	2	2	2	0	0	0	0	2	2	1	0	0	
	Espagne	2	0	0,5	0,5	2	2	2	2	1	0	0	0	2	2	1	0	0	
	<b>57,41%</b>	<b>79,17%</b>	<b>10,42%</b>	<b>47,92%</b>	<b>12,50%</b>	<b>87,50%</b>	<b>75,00%</b>	<b>91,67%</b>	<b>91,67%</b>	<b>62,50%</b>	<b>70,83%</b>	<b>66,67%</b>	<b>75,00%</b>	<b>58,33%</b>	<b>91,67%</b>	<b>37,50%</b>	<b>12,50%</b>	<b>62,50%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Europe des 12 : Population = 370 millions d'habitants ; superficie : 2,35 millions km2</b>																			
	RDA	0	0	2	0	2	2	2	2	2	2	2	0	2	1	2	2	2	
	<b>58,33%</b>	<b>73,08%</b>	<b>9,62%</b>	<b>51,92%</b>	<b>11,54%</b>	<b>88,46%</b>	<b>76,92%</b>	<b>92,31%</b>	<b>92,31%</b>	<b>57,69%</b>	<b>73,08%</b>	<b>69,23%</b>	<b>76,92%</b>	<b>53,85%</b>	<b>92,31%</b>	<b>38,46%</b>	<b>19,23%</b>	<b>65,38%</b>	<b>7,69%</b>
<b>Europe des 12 + ex RDA : Population = 381 millions d'habitants ; superficie : 2,46 km2</b>																			
<b>4ème</b>	Suède	0	0	0	0	2	2	2	2	0	2	0	2	2	0	0	2	0	
	Autriche	2	0	1	0	2	2	2	2	0	2	2	2	0	2	0,5	0	0	
	Finlande	0	0	0	0	0,5	2	1	2	0	1	2	1	0	0	0	2	0	
	<b>55,56%</b>	<b>65,63%</b>	<b>7,81%</b>	<b>45,31%</b>	<b>9,38%</b>	<b>85,94%</b>	<b>81,25%</b>	<b>90,63%</b>	<b>93,75%</b>	<b>46,88%</b>	<b>75,00%</b>	<b>68,75%</b>	<b>71,88%</b>	<b>50,00%</b>	<b>87,50%</b>	<b>32,81%</b>	<b>15,63%</b>	<b>65,63%</b>	<b>6,25%</b>
<b>Europe des 15 : Population = 405 millions d'habitants ; superficie : 3,34 millions km2</b>																			
<b>5ème</b>	Pologne	0	0	0	0	2	2	2	2	1	2	2	0	0	2	2	0	2	
	Hongrie	2	0	0,5	0,5	2	2	2	2	0	1	2	2	0	2	2	0	2	
	Rép. tchèque	0	0	1	0	2	2	2	2	0	2	2	0	0	0	2	0	2	
	Slovaquie	0	0	0	0,5	2	2	2	2	0	1	2	2	0	0	2	0	2	
	Slovénie	2	0	2	0	2	2	2	2	0	0	2	2	0	0	2	2	0	
	Lettonie	0	0	0	0	1	2	2	2	0	0	2	2	0	0	2	2	0	
	Estonie	0	0	0	0	1	2	2	2	0	0	2	2	0	0	2	2	0	
	Lituanie	0	0	0	0	2	2	2	2	0	0	2	2	0	0	2	2	0	
	Chypre	2	2	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	
	Malte	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>51,87%</b>	<b>55,77%</b>	<b>8,65%</b>	<b>34,62%</b>	<b>15,38%</b>	<b>79,81%</b>	<b>80,77%</b>	<b>86,54%</b>	<b>88,46%</b>	<b>28,85%</b>	<b>55,77%</b>	<b>76,92%</b>	<b>78,85%</b>	<b>30,77%</b>	<b>53,85%</b>	<b>43,27%</b>	<b>40,38%</b>	<b>40,38%</b>	<b>34,62%</b>
<b>Europe des 23 : Population = 476 millions d'habitants ; superficie : 4,07 millions km2</b>																			
<b>6ème</b>	Roumanie	2	0	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0	2	2	2	0	2	
	Bulgarie	2	2	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0	2	2	2	0	2	
	<b>51,54%</b>	<b>58,93%</b>	<b>11,61%</b>	<b>32,14%</b>	<b>21,43%</b>	<b>74,11%</b>	<b>75,00%</b>	<b>80,36%</b>	<b>82,14%</b>	<b>26,79%</b>	<b>51,79%</b>	<b>78,57%</b>	<b>80,36%</b>	<b>28,57%</b>	<b>57,14%</b>	<b>47,32%</b>	<b>44,64%</b>	<b>37,50%</b>	<b>39,29%</b>
<b>Europe des 27 : Population = 503 millions d'habitants ; superficie : 4,44 millions km2</b>																			
<b>7ème</b>	Croatie	2	2	0,5	0	0,5	2	0	0	0	2	2	0	0	2	2	0	2	
	<b>51,48%</b>	<b>60,34%</b>	<b>14,66%</b>	<b>31,90%</b>	<b>20,69%</b>	<b>72,41%</b>	<b>75,86%</b>	<b>77,59%</b>	<b>81,03%</b>	<b>25,86%</b>	<b>50,00%</b>	<b>79,31%</b>	<b>81,03%</b>	<b>27,59%</b>	<b>55,17%</b>	<b>49,14%</b>	<b>46,55%</b>	<b>36,21%</b>	<b>41,38%</b>
<b>Europe des 28 : Population = 508 millions d'habitants ; superficie : 4,48 millions km2</b>																			
	Turquie	2	2	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0	2	1	1	0	0	
	<b>50,88%</b>	<b>61,67%</b>	<b>17,50%</b>	<b>30,83%</b>	<b>23,33%</b>	<b>70,00%</b>	<b>73,33%</b>	<b>75,00%</b>	<b>78,33%</b>	<b>25,00%</b>	<b>48,33%</b>	<b>80,00%</b>	<b>78,33%</b>	<b>26,67%</b>	<b>56,67%</b>	<b>49,17%</b>	<b>46,67%</b>	<b>35,00%</b>	<b>40,00%</b>
<b>8ème</b>	Norvège	0	0	0	0	0,5	2	1	2	0	0	2	2	2	0	0	2	0	
	Suisse	2	0	2	0	2	2	2	2	0	0	0	2	2	2	0	0	2	
	Islande	0	0	0	0	0,5	2	2	2	0	0	0	2	0	0	0	2	0	
	Liechtenstein	2	0	2	0	2	2	2	2	0	0	0	2	2	0	0	0	0	
	<b>49,63%</b>	<b>60,29%</b>	<b>15,44%</b>	<b>33,09%</b>	<b>20,59%</b>	<b>69,12%</b>	<b>76,47%</b>	<b>76,47%</b>	<b>80,88%</b>	<b>22,06%</b>	<b>45,59%</b>	<b>70,59%</b>	<b>72,06%</b>	<b>32,35%</b>	<b>58,82%</b>	<b>43,38%</b>	<b>41,18%</b>	<b>39,71%</b>	<b>35,29%</b>
<b>9ème</b>	Serb+Montenegro	2	2	0	2	0	0	0	1	0	0	2	2	0	2	2	0	2	
	Macedoine	2	2	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0	2	2	0	2	
	Bosnie-Hzg.	2	2	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0	2	2	0	2	
	Albanie	2	2	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2	2	0	2	
	<b>49,31%</b>	<b>64,47%</b>	<b>24,34%</b>	<b>29,61%</b>	<b>28,95%</b>	<b>61,84%</b>	<b>68,42%</b>	<b>68,42%</b>	<b>73,68%</b>	<b>19,74%</b>	<b>40,79%</b>	<b>71,05%</b>	<b>75,00%</b>	<b>28,95%</b>	<b>57,89%</b>	<b>49,34%</b>	<b>47,37%</b>	<b>35,53%</b>	<b>42,11%</b>
<b>10ème</b>	Russie	0	0	0	0	0	1	1	0	1	2	2	0	2	2	2	0	2	
	Ukraine	0	0	0	0,5	0	1	0	1	0	2	2	0	0	2	2	0	2	
	Moldavie	2	0	0	2	0	0	0	0,5	0	2	2	0	0	2	2	0	2	
	Géorgie	2	0	0	2	0	0	0	0,5	0	2	2	0	0	2	2	0	2	
	Arménie	2	0	0	2	0	0	0	0,5	0	2	2	0	0	2	2	0	2	
	Belarus	0	0	0	0	1	0	0,5	0	0	2	2	0	0	2	2	0	2	
	<b>47,79%</b>	<b>62,50%</b>	<b>21,02%</b>	<b>25,57%</b>	<b>32,39%</b>	<b>53,41%</b>	<b>61,36%</b>	<b>60,23%</b>	<b>68,18%</b>	<b>17,05%</b>	<b>36,36%</b>	<b>75,00%</b>	<b>78,41%</b>	<b>25,00%</b>	<b>52,27%</b>	<b>56,25%</b>	<b>54,55%</b>	<b>30,68%</b>	<b>50,00%</b>
<b>11ème</b>	San Marin	2	0	2	0	2	2	2	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	
	Andorre	2	0	2	0	2	2	2	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	
	Monaco	2	0	2	0	2	2	2	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	
	Saint Siège	2	0	2	0	2	2	2	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	
	<b>32,45%</b>	<b>48,66%</b>	<b>16,69%</b>	<b>16,99%</b>	<b>28,28%</b>	<b>38,89%</b>	<b>41,24%</b>	<b>43,27%</b>	<b>47,98%</b>	<b>8,08%</b>	<b>18,04%</b>	<b>44,97%</b>	<b>49,87%</b>	<b>15,33%</b>	<b>42,38%</b>	<b>35,75%</b>	<b>38,18%</b>	<b>13,91%</b>	<b>35,57%</b>

Outre ces dispositions juridiques fondamentales de l'Union, ses bases idéologiques et structurelles s'expriment à travers des principes de type constitutionnel qui régissent le fonctionnement de ses institutions : respect de la répartition des compétences et des pouvoirs, de l'équilibre institutionnel, de l'égalité et de la solidarité entre États membres, de l'uniformité d'application et de la primauté du droit européen (Molinier 2005, 28).

## 2) *Grandes tendances perceptibles*

Ce qui frappe à la lecture de ce tableau<sup>217</sup>, c'est tout d'abord l'existence de similarités de profils entre pays du même groupe, c'est-à-dire entre États qui ont rejoint l'Union européenne au même moment. A l'image de ce qui aurait dû être la devise de l'Union européenne en cas de ratification du projet de traité constitutionnel (« L'unité dans la diversité »), on peut parler d'éléments de cohérence malgré l'hétérogénéité des situations. C'est notamment le cas pour le 3<sup>ème</sup>, le 5<sup>ème</sup> (avec un sous-groupe constitué par Malte et Chypre) et le 6<sup>ème</sup> élargissement. Ainsi, alors que les pays fondateurs des Communautés ont presque tous en commun d'avoir connu une expérience coloniale, d'avoir été industrialisés au 19<sup>ème</sup> siècle, de même que d'avoir existé comme Etat indépendant et d'avoir connu un régime politique relevant partiellement ou complètement de la démocratie libérale avant 1914, c'est le cas opposé pour la grande majorité des pays ayant rejoints l'Union lors du cinquième élargissement.

Au-delà des groupes constitués par les vagues d'élargissement, l'existence de fortes similitudes concernant le profil de certains États quant à ces marqueurs fait apparaître des proximités relatives à leur appartenance dans le passé à des grands ensembles, notamment des empires, facteurs d'intégration. De la même manière, certains États comme la Grèce, Chypre, Malte, mais aussi la Bulgarie et la Roumanie n'ont pas connu des expériences aussi marquantes pour le reste de l'Europe que la Renaissance, la Réforme, les Lumières ou la période romantique. Si la Turquie ne partage que 4 des expériences historiques sélectionnées avec la France sur 18 retenues pour ce tableau, son profil en la matière est quasiment semblable à celui de la Bulgarie et de la Roumanie.

L'évolution du degré de similitude à l'intérieur de l'Union européenne est également riche d'enseignements. C'est particulièrement vrai pour le bloc des 6 pays fondateurs caractérisé par un fort degré d'homogénéité (indice de partage d'expériences de presque 68,29%). Cette caractéristique est d'autant plus importante que ce sont ces pays ont jeté les bases juridiques et

---

<sup>217</sup> Le mode de calcul des données indiquées dans le tableau est présenté en détail dans l'annexe I qui figure en fin de volume. Celles-ci ont avant tout une valeur indicative et visent à faire ressortir au travers d'une représentation à la fois graphique et quantifiée les grandes tendances perceptibles pour ce qui est du degré de partage d'expériences historiques marquantes entre Etats Européens membres de l'Union européenne ou ayant éventuellement vocation à en faire partie un jour.

politiques du fonctionnement de la Communauté puis de l'Union européenne. La diminution progressive de l'indice d'homogénéité historique au fil des élargissements n'est pas une surprise en soit. Il est logique que plus la taille d'un ensemble s'accroît par l'adjonction d'éléments additionnels, plus il est probable que la diversité des parties constituantes augmente<sup>218</sup>. On peut toutefois s'interroger sur les conséquences d'une hétérogénéité croissante quand elle concerne des éléments fondamentaux pour le corpus normatif de l'Union.

Au sein de l'Union européenne des 28, certains marqueurs semblent constituer de véritables expériences historiques communes comme la Renaissance (taux d'homogénéité de 72,4%) et les Lumières (81%). Comme nous l'avons déjà fait ressortir dans les chapitres précédents, la première et la deuxième guerre mondiale représentent certes des expériences communes majeures – voire fondatrices pour le projet européen à ses débuts, mais leur portée pour ce qui est de la vie en commun au sein de l'Union est limitée par le fait que pour une grande partie des nouveaux pays membres, la période de l'entre-deux-guerres comme celle de l'après deuxième guerre mondiale ne s'est pas déroulée pour eux de la même manière que pour les pays fondateurs et pour ceux des 4 premiers élargissements du fait de la séparation provoquée par la mise en place du Rideau de fer à partir de 1946 (*cf.* les marqueurs 15, 16 et 18).

Ce premier survol des données appelle deux remarques. La première porte sur les conséquences pour le fonctionnement de l'Union d'une hétérogénéité historique croissante. Il convient à cet égard de préciser qu'en théorie l'hétérogénéité des profils en question peut aussi bien se traduire aussi bien par une situation certes de différences, mais neutres en termes d'impact sur la capacité d'intégration de l'Union (dans ce cas-là le contenu normatif et identitaire qui découle des expériences diffère certes selon les pays mais n'entre pas en collision avec les autres), ou alors par une situation d'opposition, qui elle est problématique, notamment lorsque les expériences en question renvoient à des points de vue antagoniques débouchant sur des situations de rivalité ou de désaccord graves par rapport à des principes et valeurs essentielles au fonctionnement pacifique de l'Union européenne<sup>219</sup>.

---

<sup>218</sup> La diminution de l'indice d'homogénéité historique est par ailleurs inversement proportionnelle à l'accroissement de la communauté pour ce qui est de sa population et de sa superficie comme le reflètent les indications figurant sur le tableau 6 entre les différents regroupements de pays.

<sup>219</sup> On constate que les conflits entre Etats membres se cristallisent principalement autour d'expériences historiques mobilisées à l'origine pour fonder la construction européenne (Deuxième guerre mondiale, rejet des dictatures) alors que par rapport à des mouvements d'idées comme la Renaissance ou les Lumières dont l'influence bien qu'essentielle pour les principes fondateurs de l'Union européenne est moins directe, les enjeux de mobilisation sont moindres. L'importance de certains marqueurs apparaît parfois « en creux » lorsque l'absence de tradition étatique en Grèce (ou tout du moins son caractère artificiel) et les dysfonctionnements de l'administration publique hellénique (mis en

Par ailleurs, ces données posent la question de la nécessité – ou de l'absence de nécessité – pour le bon fonctionnement de l'Union européenne de l'existence d'un noyau dur d'États membres partageants des expériences historiques communes et dont l'importance est considérée comme essentielle pour fournir une base normative et une vision du monde partagée autour desquelles peuvent s'articuler de manière harmonieuse les différentes parties constituant le système, et ce, malgré leurs différences, comme nous l'avons thématiqué au chapitre 5.

Ce constat met donc en exergue, d'une part la notion de compatibilité des profils nationaux en matière d'expérience historique les uns par rapport aux autres, mais aussi par rapport aux valeurs fondamentales et principes régissant le fonctionnement de l'Union européenne, et d'autre part, le problème que peut poser de la survivance de conflits hérités du passé lorsqu'ils ne sont pas pacifiés.

### C. POIDS DE L'HISTOIRE ET RESONANCE NORMATIVE

Chez les chercheurs travaillant sur l'Union européenne, l'approche dite du « *Constructivist institutionalism* » met l'accent sur le fait que l'impact que l'Union européenne peut avoir sur ses pays membres ne dépend pas seulement des constellations relatives aux intérêts domestiques matériels mais également de la mesure dans laquelle il y a une adéquation culturelle (*cultural match*) ou résonance entre les demandes émanant de l'Union européenne et les règles et discours politiques prévalant au niveau domestique (Sedelmeier 2006)<sup>220</sup>. Si l'on peut donc parler de situations ou de cas de résonance normative pour analyser la manière dont se déroule l'europanisation, il reste toutefois à savoir quels facteurs facilitent ou représentent un obstacle à cette résonance, notamment en conduisant à une convergence ou divergence d'appréciation et d'attitude entre les différents parties prenantes par rapport aux règles, principes et normes concernées.

Ce qui est en cause, c'est le jeu des modifications affectant l'organisation politique d'un pays et celles affectant la sensibilité et les comportements humains au niveau national, bref le lien entre structures et mentalités. La manière dont la coopération fonctionne au sein de l'Union européenne

---

évidence par la crise de la dette publique en 2008) est expliquée par l'héritage Ottoman, l'indépendance politique tardive et l'absence de révolution industrielle (Charalambis 2012).

<sup>220</sup> « *Processes of socialisation and persuasion are a mechanism for the EU's domestic impact, which rationalist approaches discard, but constructivism or sociological institutionalism are well equipped to analyse. Through such processes, candidate countries come to consider that the EU's rules have an intrinsic value, regardless of the material incentives for adopting them. A number of factors increase the likelihood that persuasion and socialisation are effective. If a candidate country – both elites and publics – positively identifies with the EU, or holds it in high regard, the government is more likely to be open to persuasion and to consider the rules that the EU promotes as positive* » (Sedelmeier 2006).

est forcément influencée par l'état des relations entre les partenaires et par leur attitude vis-à-vis des principes sur lesquels repose cette coopération ainsi que par rapport à sa raison d'être. D'où le rôle des habitus développés au fil des siècles et des différentes expériences historiques vécues par les nations composant l'Union européenne et ancrées dans leur système sociopolitique sous la forme de visions du monde, pratiques, codes de valeurs et adhésion à certains principes directeurs nécessaires à l'europanisation. Dans une communauté politique européenne en construction, les souvenirs partagés à travers des récits, symboles, rituels et autres pratiques mémorielles cristallisent une vision commune du monde, créent du lien social et servent de fondation à la constitution d'une identité collective (Calligaro et Foret, 2012, 20).

Cependant, comme le montre les données présentées dans le tableau ci-dessus, alors que le processus d'europanisation est sensé produire de la convergence entre les pays membres, les différentes phases d'élargissement de l'Union se traduisent par une diversification des expériences historiques et de leur effets sur le fonctionnement et le comportement des pays concernés par l'intégration européenne.

De fait, la question du poids de l'histoire sur le fonctionnement de l'Union européenne et de sa résonance normative se décline en quatre aspects distincts bien que complémentaires : il s'agit tout d'abord du socle de valeurs/structures communes fondé sur un partage des mêmes expériences historiques, ensuite de l'effet des clivages mémoriels sur l'identité et la reconnaissance réciproque de l'Autre, de l'effet de la distance entre les valeurs européennes et les valeurs/expériences de chaque Etat membre par rapport au degré de confiance dans l'Union européenne et enfin les conséquences de l'hétérogénéité des expériences historiques par rapport au besoin d'une mémoire partagée.

### **1) *Le rapport aux principes fondateurs***

Lorsque l'on cherche à identifier ce que Jürgen Habermas appelle « les racines historiques du profil politique de l'Europe unifiée » (Habermas, Derrida 2003), la pierre de touche la plus évidente de l'ancrage de cette communauté dans les profondeurs de l'histoire du continent se trouve dans les critères dits de Copenhague adoptés en 1993 et qui énoncent les conditions posées aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Celle-ci requiert de la part de ces États qu'ils aient des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection, l'existence d'une économie de marché viable, et qu'ils soient également capables de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur

de l'Union. En bref, comme le stipule le Conseil dans sa déclaration de 1993 : « L'adhésion présuppose la capacité du pays candidat à en assumer les obligations, et notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire »<sup>221</sup>. Or il se trouve que ces critères aussi techniques qu'ils soient sont avant tout l'expression de l'attachement des États membres de l'Union à des valeurs et principes, lesquels puissent en grande partie leurs racines dans les expériences historiques mentionnées ci-dessus.

C'est à ce niveau-là que les caractéristiques découlant des différentes expériences historiques présentent tout leur intérêt<sup>222</sup>. Le fait par exemple qu'une grande partie des États ayant rejoint l'Union européenne après la chute du mur de Berlin aient acquis ou retrouvé leur indépendance (marqueur 14) de manière relativement récente et qu'ils aient en même temps fait l'expérience d'une intégration politique et économique forcée sous la direction de l'Union soviétique (marqueur 18) peut expliquer une attitude critique par rapport au principe de supranationalité et à d'éventuels transferts de compétences supplémentaires. Après quelques 45 années de régime communiste, il en va de même en ce qui concerne la méfiance perceptible vis-à-vis de l'action étatique, ou pour ce qui est de la grande susceptibilité d'un pays comme la Pologne à l'égard du rôle de certains États membres au sein de l'Union et de tout ce qui pourrait passer comme des velléités hégémoniques<sup>223</sup>.

L'influence de certaines expériences historiques est également perceptible sur des aspects aussi différents mais fondamentaux pour le processus d'intégration européenne que la relation au pouvoir et à l'autorité, le rapport à la loi, l'attitude de confiance ou de défiance vis-à-vis de l'État et de ses institutions, le type de liens sociaux privilégié et leur mode de fonctionnement. A cet égard, il est intéressant de constater que les différences qui apparaissent en ce qui concerne la pertinence des expériences historiques mises en perspectives dans le tableau 5 sont en grande partie corroborées par les résultats d'études empiriques concernant les différences culturelles au sein de l'Union européenne.

Ainsi, pour ce qui est du rapport à la religion, l'indice calculé par Jürgen Gerhards (2006)<sup>224</sup> en ce qui concerne la proximité des États membres par rapport à la position de l'Union européenne en la matière donne une moyenne de 54,2% pour l'Europe des 15, de 40,7% pour les pays du 5ème

---

<sup>221</sup> Dans son point 7, cf. [www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/.../72922.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/.../72922.pdf)

<sup>222</sup> Cf. leur liste pour chacun des marqueurs en partie 2 de l'annexe 2.

<sup>223</sup> Dorota Dokowska évoque ainsi la crainte de certains polonais de se retrouver exploités par les grands pays : « l'Allemagne avec les Britanniques, nous dicte sa loi » (Dakowska 2011, 138).

<sup>224</sup> Indice calculé à partir des données de l'*European values survey* de 1999/2000. La position de l'Union européenne a été reconstruite sur la base du droit premier et secondaire en ce qui concerne les sujets suivants : séparation religion/morale de vie, séparation église/société, séparation religion/politique, tolérance par rapport aux autres religions.

élargissement et de 27,6 % pour la Roumanie et la Bulgarie et de 7,2% seulement pour la Turquie, c'est-à-dire une proximité en constante diminution au fil des élargissements, à l'image de l'évolution du degré d'homogénéité historique évoquée plus haut. Il est par ailleurs intéressant de constater qu'il y a des écarts importants au sein de ces groupes : ainsi la République tchèque et la Slovénie ont une attitude comparable aux pays d'Europe du Nord et de l'Ouest alors que la Grèce mais aussi l'Irlande et le Portugal sont beaucoup plus proches du deuxième et troisième groupe (Gerhards 2006, 88).

Il en va de même le degré de développement de la société civile. Le taux moyen de participation des citoyens dans une organisation est de 32,3% dans l'Europe des 15, de 25,3% dans celle des 25, de 17,3% pour la Bulgarie et la Roumanie et de 6,4% seulement pour la Turquie. Là aussi on constate des variations au sein du premier groupe, avec de grandes similarités pour les pays de l'Europe du Nord et une proximité des pays latins (Gerhards 2006, 235). La résonance normative et l'influence des expériences historiques différenciées ne se limitent toutefois pas à la dimension verticale de l'intégration, c'est-à-dire à la seule relation au fondement normatif de l'Union. Elle concerne également la dimension horizontale au travers de la relation qu'entretiennent nations et peuples Européens entre eux.

## 2) *La question de l'identité et de la reconnaissance de l'Autre*

D'un point de vue général, la question de la mémoire est intimement liée à celle de l'identité, qu'elle soit individuelle ou collective. Outre son rapport difficile au temps, une des causes de fragilité de l'identité telle que relevée par Paul Ricœur est sa confrontation avec autrui qui peut être ressentie comme une menace (Ricœur 2000, 99)<sup>225</sup>.

On touche là à un aspect fondamental de la relation au passé et à la mémoire qu'entretient l'Union européenne en tant que principale réalisation du processus d'intégration, à savoir comment au sein de cette communauté historiquement composite, l'Autre, comme fruit d'une histoire conflictuelle, peut-il être perçu d'une manière qui ne représente pas un danger pour l'identité de ses membres. En d'autres mots, qu'est ce qui fait que pour les français, les citoyens allemands par ailleurs membres de la même Union ne sont plus vus comme représentants de l'« ennemi héréditaire » mais comme des égaux en droit et en valeur, et réciproquement ? L'acceptation de l'Autre comme partenaire au

---

<sup>225</sup> Comme le souligne Ricœur par ailleurs, la difficulté primaire que connaît l'identité dans son rapport au temps vient du nécessaire recours à la mémoire en tant que composante temporelle de l'identité en conjonction avec l'évaluation du présent et la projection du futur, or « le rapport au temps fait difficulté en raison du caractère équivoque de la notion du même, implicite à celle de l'identique. Que signifie en effet rester le même à travers le temps ? » (Ricœur 2000, 98).

sein d'une communauté en formation – et à travers elle la question de la confiance mutuelle et de ses fondements – constitue donc un aspect tout à fait essentiel de l'intégration.

Dans un processus visant à établir « les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples Européens » (Préambule du Traité de Rome), union fondée sur des transferts de souveraineté et dotée de politiques communes entraînant par nature des conflits de partage d'ordre distributif ou redistributif, c'est la légitimité même de l'Union européenne, l'adhésion à ses objectifs, à ses institutions et à ses instruments, bref son fonctionnement général qui dépend de cette acceptation de l'Autre. Dans le même esprit, la volonté et la capacité des États membres à s'inscrire dans une véritable coopération sous-entend de pouvoir dépasser les conflits identitaires ou normatifs de manière pacifique.

Les peurs – qu'elles soient fondées ou non – peuvent s'exprimer par l'utilisation de préjugés dans la communication publique (*cf.* la référence à caractère dépréciatif aux « pays du Club Med » faite par Theo Waigel, ministre allemand des finances de 1989 à 1998 en lien avec l'état douteux des finances publiques de certains États)<sup>226</sup> et également faire l'objet d'instrumentalisation politique (que l'on pense au spectre du plombier polonais brandi lors du débat sur la ratification du projet de traité constitutionnel européen en 2005), tout comme le potentiel destructeur de ces références provient de ce que Paul Ricœur qualifie de blessures réelles ou symboliques emmagasinées dans les archives de la mémoire collective (2000, 99). C'est à ce niveau qu'interviennent les stéréotypes qui se nourrissent en grande partie des expériences historiques croisées que certaines nations ont pu avoir avec d'autres. Leur impact cognitif dans les relations interpersonnelles au sein de l'Union européenne ne doit pas être sous-estimé, On sait en effet que si les stéréotypes sont précieux dans la mesure où ils constituent l'amorce d'une connaissance de l'autre, ils bloquent le plus souvent la poursuite de cette connaissance, puisqu'ils se transforment rapidement en filtres qui empêchent l'enregistrement de tout nouvel aspect de la réalité envisagée (Wismann, 2000, 28)<sup>227</sup>.

### ***3) Les fondements historiques de la confiance et de la familiarité entre les peuples de l'Union européenne***

A côté de l'identité, l'existence d'un certain degré de confiance et de familiarité est indispensable pour un bon fonctionnement de l'europanisation. Cela concerne aussi bien la familiarité des

---

<sup>226</sup> Remarque faite dans le contexte de l'introduction du pacte de stabilité de l'euro. Sur cette question, voir Heipertz et Verdun 2003.

<sup>227</sup> Sur le rôle des stéréotypes dans le fonctionnement des institutions européennes, *cf.* Abélès 1992 et 1993.

citoyens par rapport aux institutions communautaires ou la confiance qu'ils ont dans l'Union européenne et dans la manière dont ses politiques sont conduites, que la confiance et la familiarité entre les différentes nations européennes à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union. Là aussi, les variations que l'on peut constater ne relèvent pas du hasard et sont ancrées dans les différentes réalités historiques nationales. Les données du *European value survey* analysée par Jan Delhey montrent qu'avant le dernier élargissement les ressortissants des pays de l'Europe des 15 considéraient la Roumanie, la Bulgarie comme étant peu dignes de confiance. Cette attitude est encore plus forte à l'encontre de la Turquie (Delhey 2007).

Cela étant, dans plusieurs cas, la confiance et la familiarité semblent croître avec le temps et les situations de défiance se font rares même si les Britanniques continuent à adopter une telle attitude par rapport aux Allemands et aux Français, et les Néerlandais par rapport aux Italiens<sup>228</sup>. Certains antagonismes qui renvoient à des rivalités anciennes ou à des échelles de valeurs différentes continuent donc de se manifester malgré les effets de plusieurs décennies d'intégration politique et économique. Les élargissements progressifs de l'Union affaiblissent son homogénéité en matière de niveau de confiance<sup>229</sup>.

Il est toutefois intéressant de constater que si l'ouverture à de nouveaux pays présentant des profils différents peut donner lieu à des « coûts d'intégration » comme ce fut le cas pour les élargissements vers le Sud et vers les pays d'Europe centrale et orientale, cela n'est pas toujours le cas, comme le montre l'exemple de l'adhésion des pays nordiques. Cela dépend en fait de quels pays on rapproche (Delhey 2007, 265). En tout cas, il s'agit d'un phénomène dynamique marqué par les interactions entre d'un côté l'influence des facteurs géo-historiques à un moment et dans une constellation donnés, et d'autre part les effets du processus d'intégration sur l'attitude des citoyens et sur la manière dont se déroule l'intégration d'un pays à l'autre, le tout étant sujet aux transformations de la composition de l'Union suite aux élargissements successifs qui en modifient la composition<sup>230</sup>.

Outre leur effet sur l'acceptation mutuelle et pour la confiance réciproque évoqués plus haut, les facteurs géo-historiques ont une influence sur l'adhésion aux valeurs, normes et principes de

---

<sup>228</sup> Le baromètre de confiance dans l'Europe des neuf est passé de 36 à 49 points vingt années après l'entrée de la Grande Bretagne, du Danemark et de l'Irlande (Delhey 2007, 268).

<sup>229</sup> « *The EU would today enjoy a higher level of cohesion measured as trust if it were still composed of the nine countries of which it consisted in 1973* » (Delhey 2007, 263).

<sup>230</sup> Phénomène qu'illustre bien la constatation faite par Jan Delhey comme quoi « *with respect to familiarity, dispersion was even greater in the EC-6 back then than in the current EU-25. Hence one can argue that the recent accessions have not put integration under pressure to an unknown extent; rather, they took the Community on a journey thirty years back into its own history* » (Delhey 2005, 13), même si le manque d'information sur l'impact définitif des derniers élargissements ne permet pas de tirer des conclusions définitives.

l'Union, que ce soit explicitement dans son droit communautaire ou dans la *soft law*. L'importance de cette variable pour l'europanisation est visible lorsque l'on compare les variations en termes de degré d'homogénéité historique telles qu'elles se dégagent du tableau présenté plus haut et les tendances qui apparaissent au niveau des différences d'attitude des élites politiques et économiques nationales au sein de l'Union européenne<sup>231</sup>.

#### 4) *L'absence d'une mémoire partagée ?*

Au vue de ces données, qu'en est-il de l'existence dans l'Union européenne d'une mémoire partagée ? On sait que dans la conception d'Ernest Renan, une nation est une âme, un principe spirituel, et que ces deux choses qui pour lui n'en font vraiment qu'une constituent ce principe spirituel : l'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis<sup>232</sup>.

Or, de ce point de vue, l'absence de mémoire commune et partagée peut être considéré comme un problème pour l'Union européenne, la mémoire historique en Europe étant encore largement nationale, conflictuelle et fragmentée<sup>233</sup>. Par ailleurs, l'Union ne disposant pas de mécanismes d'inculcation de sens par des instances collectives de socialisation comme l'enseignement public ou le service militaire, les moyens pouvant contribuer à l'émergence d'un sentiment d'appartenance collective se limitent aux politiques communautaires dont la responsabilité – au moins au niveau de leur mise en œuvre – est partagée avec les États membres.

Cette absence de mémoire à la fois commune et partagée n'est pas sans poser un problème en termes de sentiment d'appartenance à l'Union pour ses États membres, mais aussi pour ce qui est de la reconnaissance par les citoyens européens de l'appartenance légitime à l'Union de certains États membres ou candidats à l'adhésion. Pour ne prendre que le cas de la Turquie qui donne lieu à de

---

<sup>231</sup> L'existence de telles variations est en effet confirmée par les données du projet INTUNE portant sur l'attitude de différents groupes de personnalités européennes exerçant des responsabilités dans différents secteurs d'activité : « *There are significant differences between three groups of countries regarding attitudes toward importance of religion, European cultural tradition and origin. Elites from Western Europe are significantly different from other elites regarding importance of having European parents and European feelings [as constitutive parts for European identity]. Elites from southern Europe are different from other elites regarding attitudes towards significance of respecting European laws* » (INTUNE 2008, 6).

<sup>232</sup> Ernest Renan, « Qu'est-ce qu'une nation ? » Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882. [[http://classiques.uqac.ca/classiques/renan\\_ernest/qu\\_est\\_ce\\_une\\_nation/renan\\_quest\\_ce\\_une\\_nation.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/renan_ernest/qu_est_ce_une_nation/renan_quest_ce_une_nation.pdf)]

<sup>233</sup> Jay Winter constate qu'il n'existe pas de mémoire européenne de la grande guerre. « Plus on se dirige vers l'Est du continent, moins elle occupe une place centrale dans les récits nationaux et internationaux du siècle passé » (Winter 2017, 49).

nombreuses polémiques, certaines voix critiques par rapport à sa candidature avancent l'argument selon lequel l'Europe se trouverait être une construction historique et culturelle à laquelle la Turquie n'appartient visiblement pas (cf. William Wallace 2000, 478, cité in Scherpereel 2006, 24). Ce genre de raisonnement a d'autant plus de poids qu'il est utilisé dans une perspective de comparaison avec d'autres pays pour lesquels la question de l'appartenance légitime à l'Europe ne se pose pas. C'est ce que montre bien Thomas Diez quand il relève que « *one of Turkey's problems in attaining EU membership has been that while no one doubts the credentials of countries such as Romania as being European, both the political elite outside and within Turkey has portrayed the country in a much more ambivalent light for large parts of its history, most often declaring the need for Turkey to become European* » (Diez 2006, 246).

On le voit, une analyse des marqueurs géo-historiques que représentent différentes expériences sur le plan politique ou socio-culturel permet de mieux prendre conscience des raisons derrière l'existence de clivages et de divergences. L'existence d'expériences en partie antagonistes d'un pays à l'autre (marqueur 13 'Démocratie libérale avant 1914' par rapport aux marqueurs 15 et 16 'Dictature avant 1945 ou après 1945'), tout comme les cas d'asynchronie (c'est-à-dire quand une expérience est faite par un pays avec un décalage temporel par rapport à d'autres) illustrent bien la variété des situations et par la même occasion la difficulté de se référer au sein de l'Union à un passé commun. Cela étant, ce qui importe en fait, ce n'est pas tant de pouvoir faire référence à une mémoire commune que les conditions permettant une référence commune à des passés partagés.

Seule une prise de conscience de cette diversité, de même que l'adoption d'une distance critique par rapport au passé permettent de dépasser les obstacles pouvant survenir dans le cadre du processus d'intégration en liaison avec l'impact des expériences historiques. Lorsque dans son analyse du patriotisme constitutionnel et de sa validité pour l'Union européenne, Jean-Marc Ferry évoque « le bon usage de l'histoire propre », il plaide pour cette raison en faveur d'un rapport à l'histoire de la part des Etats Européens qui fonctionne de manière argumentative et autocritique, de sorte que la mémoire de chaque nation ne soit pas exclusive des autres ni indifférente aux réclamations venues du dehors, ancien adversaire ou ancienne victime (Ferry 2000, 167-168).

Certaines expériences historiques malgré leurs aspects tragiques ont une dimension constructive lorsque l'on parvient à extraire une valeur exemplaire des souvenirs traumatisants et que le rapport à la mémoire est transformé en projet...<sup>234</sup> Il s'agit là d'un aspect fondamental de l'acquis historique communautaire, tel que nous l'avons défini au chapitre 3. En tant que processus de civilisation des

---

<sup>234</sup> « Si le traumatisme renvoie au passé, la valeur exemplaire oriente vers le futur » écrit Paul Ricœur dans le prolongement de l'analyse que fait T. Todorov des abus de la mémoire (Ricœur 2000, 105).

comportements et des sentiments, le travail sur la mémoire ainsi réalisé est un moyen de dépasser les expériences traumatisantes en apprenant des erreurs passées et en évitant à l'histoire de se répéter.

#### **D. COHESION ET CAPACITE D'ASSIMILATION**

A côté des critères requis pour l'adhésion, les conclusions de la présidence du Conseil européen de Copenhague des 21 et 22 juin 1993 énonçaient que « la capacité de l'Union à assimiler de nouveaux membres tout en maintenant l'élan de l'intégration européenne constitue également un élément important répondant à l'intérêt général aussi bien de l'Union que des pays candidats »<sup>235</sup>. Cette question de la capacité d'absorption de l'Union tout en restant capable d'agir et sans perdre de vue ce qui correspond à l'intérêt général du tout, comme de ses parties, est intimement liée au degré d'homogénéité et de cohérence des États membres, les uns par rapport aux autres, et par rapport à ce tout qu'ils forment ensemble.

A côté des facteurs historiques influençant la capacité des États à se conformer aux évolutions entraînées par l'intégration et qui peuvent être qualifiés de terreau facilitant l'europanisation, il y a à deux autres dimensions qui ne sauraient être sous-estimées. Il s'agit tout d'abord de la manière dont les États conçoivent et appréhendent l'intégration, ainsi que la finalité et les réalisations de l'Union européenne, en fonction des expériences historiques qui les ont marqués et qui constituent, comme nous l'avons montré, des filtres affectant sa perception et la relation à ses règles de fonctionnement. Ensuite il y a la capacité, pour la communauté des États, comme pour les institutions communautaires, de dégager à partir du mélange formé par les différents parcours et expérience historiques des États membres un cadre normatif de référence nécessaire à l'Union pour s'accorder sur ses orientations et ses politiques, mais aussi pour asseoir sa propre légitimité.

Parmi les facteurs pouvant expliquer l'augmentation au fil du temps du taux de confiance et de familiarité entre pays membres de l'Union européenne, Delhey (2007) cite l'augmentation du tourisme, la convergence des modes de vie, les échanges intergénérationnels, la coopération au sein des institutions communautaires sur une longue période, et l'absence durable de guerres. Il est clair que, pour ce qui est des deux derniers facteurs, des différences importantes subsistent entre les différents pays Européens et que, par conséquent, ils ne peuvent peser de la même façon et dans la même mesure sur les différents aspects du processus d'europanisation.

---

<sup>235</sup> Point 7.A.iii) de la déclaration. [http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires\\_europeennes/Conclusions\\_CE/copenhague\\_juin1993.pdf](http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_europeennes/Conclusions_CE/copenhague_juin1993.pdf)

Le décalage entre le degré croissant d'hétérogénéité et la nécessaire unité représente un défi d'ordre politique, mais aussi en termes de communication et de représentation de cette différence, surtout quand il s'agit de mettre en valeur l'histoire pour justifier l'existence d'une communauté politique, comme dans le cas de ce projet emblématique qu'est le Musée de l'Europe censé faire découvrir aux Européens les racines de leur civilisation commune.<sup>236</sup> En effet, comme le souligne Véronique Charléty, l'Union politique étant en train de se bâtir sur un ensemble plus large que le noyau dur de l'Europe, la difficulté est donc bien de savoir comment rendre compte par exemple de l'histoire des Balkans, de l'histoire de la Grèce, de Byzance, comment présenter le parcours de la construction européenne alors que notre vision est, en partie, téléologique, pour essayer de montrer que l'Union européenne repose sur un socle commun ou une civilisation commune ? (Charléty 2006).

L'appartenance à un groupe (que ce soit une collectivité ou une communauté politiquement organisée) fournit le matériel de la mémoire collective et pousse les individus à se souvenir de certains événements et à en oublier d'autres. Les débats portant sur les expériences historiques majeures qu'a connu l'Europe, ainsi que sur leur interprétation et signification, nous rappellent que des lignes de fracture que l'on ne peut ignorer séparent encore les deux parties de l'Europe qui étaient délimitées par le rideau de fer, tout comme il existe des lignes de fracture entre toutes les nations de l'Europe indépendamment de leur localisation géographique Est/Ouest (Auer 2010, 22). En même temps, la remarque de Malraux citée en introduction de ce chapitre indique bien que, plutôt que des situations tranchées, nous avons à faire à une variété de degré et de nuances entre pays et en leur sein, même dans un cas extrême comme la Russie. Il y aurait par conséquent une gradualité de l'appartenance à ce qui définit l'Europe, ce qui pose la question de la définition d'un centre de gravité historique – ou de plusieurs centres – par rapport auquel se définirait le niveau d'appartenance.

Pour paraphraser Jules Michelet, et dans le prolongement de l'analyse des principes fondateurs de l'Union évoqués plus haut, la question est alors de savoir sur la base de quel corpus enraciné dans l'histoire est défini ce centre ; corpus qui, dans le cas de l'Union européenne, pour être acceptable par l'ensemble des États membres et des nations rassemblées emprunterait aux différentes expériences communes ce qui n'exclut pas les autres, et arriverait à se positionner comme l'intermédiaire entre toutes, au point que chacun puisse à volonté reconnaître en elles leur parenté avec tout le reste<sup>237</sup>.

Dans la lecture qu'en fait Stefano Bartoli (2007) pour son schéma d'analyse de l'Union européenne comme formation d'un système et structuration politique autour d'un nouveau centre, cette

---

<sup>236</sup> Cf. la présentation figurant sur le site internet [ <http://www.expo-europe.be/content/view/13/32/lang.fr/> ]

<sup>237</sup> Michelet évoquait la formation de la France comme juste milieu qui lui a permis d'intégrer les différentes parties du territoire (Seebacher 1993).

reconnaissance réciproque à travers des éléments partagés est à la base du concept de loyauté que l'on trouve dans les modèles d'analyse de Stein Rokkan, en ce qu'il correspond à ces mécanismes et structures incitant les composantes d'un système à y rester. En se référant à des systèmes territoriaux plutôt qu'à des choix individuels, Rokkan interprète la loyauté comme participant de ces structures et processus permettant à un système de se maintenir, et qui passent par l'intégration culturelle, le partage social d'institutions et les droits de participation. Comprise en ce sens, la loyauté repose sur l'identité, la solidarité, la confiance et le capital social qui existe au sein d'un système et entre ses membres. Tous ces facteurs présupposent toutefois la création de zones d'égalité à l'intérieur desquelles les calculs instrumentaux concernant la défense de ses propres intérêts sont suspendus ou considérablement réduits par un système de normes partagées. Comme le relève Stefano Bartolini, c'est pour cette raison que Stein Rokkan accorde une attention particulière à la manière dont les caractéristiques psychologiques individuelles trouvent leur source et sont renforcées par le processus historique produisant la perception d'un destin commun et partagé, le caractère légitime du partage des ressources à des fins d'aide et d'assurance mutuelle ainsi que le fait de partager des droits de délibération au sujet des décisions collectives sous la forme participation politique. Le concept rokkaniens de « *system building* » est pour cette raison particulièrement utile pour révéler les processus de formation d'identités et de solidarité à un niveau macro (Bartolini 2007, 31-32).

*In fine*, le difficile rapport entre le nécessaire pluralisme de l'Union et l'existence d'éléments hétérogènes et divergents renvoie à la question fondamentale pour la philosophie politique libérale de savoir comment concevoir et réaliser un accord public sur des normes communes ou des principes communs de justice politique, alors même que les ressortissants de la société concernés ne partagent pas tous les mêmes croyances, n'adhèrent pas unanimement aux mêmes valeurs, ne s'entendent éventuellement même pas sur un arrière-plan commun de visions du monde (Ferry 2000, 173-174).

On peut donc en conclure qu'à l'opposé d'une approche utilitariste, ce qui compterait dans un ensemble en construction comme l'Union européenne (pour sa cohésion, sa stabilité et le succès de l'intégration systémique), ce n'est pas que chacun ait à donner ou à recevoir, mais que chacun soit prêt à le faire dans les limites de ses capacités (Ferry 2000, 175). Il n'en reste pas moins qu'il n'est pas toujours clair dans quelle mesure l'existence de dispositions préexistantes influent sur ces capacités et sur la volonté de se plier aux règles en vigueur.

Comme le souligne judicieusement Yves Déloye (2006) dans son panorama des premières approches socio-historiques de la construction européenne, la fin du consensus permissif qui

accompagna les premières années de la construction communautaire oblige à prendre acte de la résonance historique de nombreux groupes sociaux, de certains segments administratifs voire de certains États-nations à ce processus d'intégration politique qui menace (ou est perçu comme menaçant) leur sécurité économique<sup>238</sup>, leur identité<sup>239</sup> et leur souveraineté<sup>240</sup>.

Il en va de même pour les variations nationales que l'on peut constater en la matière. Parce qu'elle établit une relation entre les héritages historiques et ce que Cirtautas et Schimmelfennig (2010) qualifient d'explications alternatives de l'eupéanisation qui mettent l'accent sur les processus d'apprentissage social et l'existence de facteurs conditionnels comme les identités collectives, la légitimité et l'écho que rencontrent les normes européennes. La prise en compte du rôle de certains facteurs géo-historiques dans la construction du système européen a pour principal avantage de faire apparaître l'origine de lignes de fracture sous-jacentes mais aussi ce qui cimente les différentes parties du système. Si on a bien soin d'éviter les dangers d'une approche communautariste marquée par son caractère essentialiste, c'est là toute l'utilité d'une démarche reconstructive.

\*

\*      \*

Après avoir étudié les effets des différentes temporalités à l'œuvre dans le processus d'intégration, de même que les conséquences des décalages existant comme source de conflits mémoriels ou de création de sens, la troisième et dernière partie de ce travail concerne le rapport qu'entretient l'Union européenne avec sa propre histoire et avec sa mémoire. Ce sera l'occasion de se pencher sur le rôle de l'historiographie dans la construction de l'objet d'étude qu'est devenue l'unification européenne après 1945, mais aussi sa contribution (intéressée) à la perception et à la définition de l'Europe comme sujet politique.

---

<sup>238</sup> On pense ici à l'attitude de l'opinion publique et d'une grande partie de la classe politique allemande face aux conséquences de la crise économique et financière. Pour ce qui est de la crise des réfugiés, l'attitude de la Hongrie, de la Slovaquie, de la République tchèque et de la Roumanie traduiraient des différences majeures de perception entre les pays d'Europe centrale et leurs autres partenaires au sein de l'Union européenne. Ces différences portent sur la culture politique, sur les représentations et les perceptions de l'identité européenne (Fondation Robert Schuman 2015).

<sup>239</sup> C'est particulièrement le cas au Royaume-Uni, comme en témoigne le succès des partisans du Brexit lors du référendum du 23 juin 2016. Pour une présentation des principaux arguments en la matière, cf. <http://www.brugesgroup.com/>. En Hongrie, le nationalisme hongrois a transformé son discours sous la pression des instances européennes, en passant de la promotion de la « politique de la nation » à l'accent mis sur la protection des minorités hongroises à l'étranger (Neumayer 2012).

<sup>240</sup> Cf. les craintes manifestées par une partie de l'opinion publique en Pologne ou en République tchèque au moment de leur adhésion à l'Union européenne par rapports aux conséquences possibles de la liberté d'établissement de ressortissants allemands sur des parties historiquement contestées de leur territoire (Silésie et région des Sudètes). Pour des exemples plus récents, on se reportera aux réactions de la population grecque face aux mesures imposées par la « Troïka » composée de représentants du FMI, de la Commission et de la Banque centrale européenne.

## **PARTIE III**

# **HISTORIOGRAPHIE ET MEMOIRE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE**

## **CHAPITRE 7**

### **COMMENT LES INSTITUTIONS EUROPEENNES FONT LEUR HISTOIRE**

*« Bien entendu, l'auteur de ces lignes étant un historien et non un homme politique, ces perspectives ne doivent pas être confondues avec des directives »*

(Jean-Baptiste DUROSELLE, Chapitre de conclusion de « L'Europe, histoire de ses peuples », Perrin, 1990, p. 632)

#### **A. UNE STRATEGIE EDITORIALE SINGULIERE**

Tout phénomène socio-politique d'importance est amené tôt ou tard à être étudié de manière scientifique par des observateurs extérieurs. De sujet, les acteurs de ce phénomène deviennent ainsi objet de la recherche. Il en va ainsi du processus de construction européenne qui, dès ses débuts a fait l'objet d'un travail d'analyse continu. Avant même l'apparition d'une historiographie scientifique, acteurs engagés et observateurs extérieurs (les journalistes) ont publié de nombreux ouvrages sur le phénomène, contribuant ainsi à lui donner corps et à façonner l'objet d'étude que la construction européenne est rapidement devenu<sup>241</sup>.

Parce qu'il s'agit d'un processus dynamique et inédit, l'évolution de l'intégration européenne, ses différentes phases, les orientations prises, de même que le rôle respectif des différents acteurs (États, institutions, individus) ou facteurs intervenant représentent un enjeu d'interprétation. En effet, pour ce qui est de la construction européenne, l'écriture de l'histoire tout comme les lectures qui en sont faites sont loin d'être neutres tant la légitimité des institutions européennes issues de ce processus est encore fragile.

L'étude des ouvrages consacrés par les principales institutions de l'Union européenne à leur histoire et l'analyse des raisons mises en avant pour justifier cette production historiographique d'un genre particulier sont riches en enseignements. On se trouve en effet dans le cas de figure singulier où les acteurs institutionnels de l'intégration européenne se prennent eux-mêmes comme objet d'étude et participent, de différentes façons, à la construction d'une historiographie les concernant.

---

<sup>241</sup> Les conditions d'apparition de ce que Cécile Robert et Antoine Vachez qualifient joliment « d'académie européenne » (2010) feront l'objet d'une analyse approfondie au chapitre suivant.

L'analyse proposée dans ce chapitre part d'une première constatation : au début des années 2000, en l'espace de trois années seulement, quatre des institutions composant l'Union européenne (Union européenne) – la Commission, le Parlement, le Comité économique et social et la Banque européenne d'investissement – ont publié des ouvrages consacrés à leur propre histoire<sup>242</sup>. Outre la nécessité de rechercher les raisons de cette concomitance, une telle vague de parutions soulève la question des objectifs poursuivis par ces institutions ainsi que de la signification de ces velléités d'écriture de l'histoire de la construction européenne par ceux-là mêmes qui continue à la faire.

Loin d'être un phénomène marginal, ces publications tout comme la stratégie éditoriale plus large des institutions européennes dans laquelle elles s'inscrivent renvoient à des enjeux institutionnels et politiques importants. Dans cette optique, notre analyse ne se focalisera pas sur le contenu de ces histoires, ni sur leur mérite scientifique en matière de contribution à l'amélioration des connaissances sur tel ou tel aspect de la construction européenne, mais bien plus sur ce que ces initiatives révèlent par rapport aux positionnements symboliques adoptés vis-à-vis de ces enjeux.

## **B. L'AUTO-HISTORIOGRAPHIE DE L'UNION EUROPEENNE COMME EXEMPLE D'HISTOIRE INSTITUTIONNELLE**

Une étude poussée des sources bibliographiques existantes montre que la parution des quatre ouvrages susmentionnés participe d'une tendance plus large qui, par les caractéristiques qu'elle présente et par les objectifs qui sont les siens, peut être qualifiée d'auto-historiographie de l'Union européenne. Il s'agit là d'une forme d'écriture de l'histoire qui s'apparente à celle de l'histoire institutionnelle en ce sens qu'elle porte sur ces acteurs collectifs que sont les institutions, mais qui,

---

<sup>242</sup> *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution*. Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes, 2007 ; *La banque de l'Union européenne. La BEI, 1958-2008*, Luxembourg : Imprimerie centrale, 2008 ; *Le Comité économique et social européen, 50 ans de démocratie participative*, Bruxelles, CESE, 2008 ; *La construction d'un parlement. 50 ans d'histoire du Parlement européen : 1958-2008*, Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes 2009. A noter la parution en 2014 du deuxième volet de l'histoire de la Commission *La Commission européenne 1973-1986. Histoire et mémoires d'une institution*, également paru à Office des publications de l'Union européenne. En ce qui concerne le Conseil de l'Union européenne, autre acteur central, la préparation d'un tel ouvrage a échoué. Pour le Conseil de l'Union européenne, le projet d'auto-histoire (cf. Mangenot 2012). Pour le Conseil européen, il a simplement donné lieu à un livre de témoignages : « *National Leaders and the Making of Europe – Key Episodes in the Life of the European Council* » avec des contributions de Pierre de Boissieu, Jim Cloos, Poul Skytte Christoffersen, Luuk van Middelaar, Jacques Keller-Noëllet, Guy Milton, Christine Roger, Thérèse Blanchet, David Galloway, André Gillissen, John Harper Publ, 2015. Pour ce qui est de la Cour de justice, les actes d'un colloque tenu en 2008 à l'occasion du cinquantième anniversaire des traités de Rome ont été publiés cette même année.

en plus, a ceci de particulier que ce sont ces mêmes institutions qui proposent une certaine lecture de leur fonctionnement actuel et passé.

Si l'on s'en tient aux seules sources officielles que sont les catalogues de publications des différentes institutions européennes depuis le milieu des années 80, on peut identifier au moins 49 références d'ouvrages ou de fascicules se rapportant à l'histoire des différents organes et institutions de l'Union et à leur contribution à la construction européenne dans son ensemble. Le corpus qui a servi de base à ce décompte a été constitué à partir d'une recherche systématique dans les catalogues en ligne des différentes institutions et organes de l'Union en utilisant le moteur de recherche du site de l'Office des publications<sup>243</sup>.

### 1) *Contexte*

La parution de ce genre d'ouvrage ne peut être comprise sans référence à la politique de communication et de publication des communautés en général. Comme le rappelle François Foret (2001, 78) à juste titre, tout pouvoir politique est amené à tenir un discours de légitimation pour donner sens à l'ordre qu'il fonde. Ce discours peut prendre les formes les plus diverses et se décliner dans une grande variété de registres : les publications grand public éditées par la Commission européenne à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires dans les onze langues communautaires en constituent un exemple significatif<sup>244</sup>.

Faisant suite à une décision des États membres en date du 8 avril 1965, un Office des publications officielles des communautés européennes a été mis en place en 1969 en tant que structure conjointe à la Commission, au Conseil, au Parlement, à la Cour de justice, au Comité économique et social et à la Cour des comptes. En tant qu'éditeur, l'Office publie chaque année un grand nombre de documents en lien avec les politiques et les activités de communication des institutions et autres organes de l'Union européenne et les met à disposition du public en format papier ou électronique.

---

<sup>243</sup> La période couverte par l'étude s'étend du milieu des années 80 – date à partir de laquelle les sources sont disponibles en ligne – à l'année 2016. Le corpus étudié est celui des 643 références en langue française appartenant au domaine « construction européenne » du catalogue en ligne de l'Office des publications de l'Union européenne, dont nous avons procédé au dépouillement [<https://bookshop.europa.eu/fr/>]. Des vérifications effectuées au hasard ont permis de s'assurer que tout ce qui a été publié en anglais l'a également été en français. N'ont pas été prises en compte que les publications pour lesquelles l'Institut universitaire européen figure comme éditeur à la place de l'Office des publications. La liste des 49 publications retenues avec les indications bibliographiques (institution et, le cas échéant, service, à l'origine de la publication, auteurs, année de publication, nombre de pages) figure en Annexe 2.

<sup>244</sup> Il s'agit le plus souvent de fascicule ayant un nombre limité de page est distribués gratuitement. Les ouvrages, eux ont un prix de vente. Même s'ils font également l'objet d'une large diffusion promotionnelle par les institutions, ils peuvent être commandés par les particuliers auprès de l'Office des publications, lequel a également pour vocation de fournir les Centres de documentation européenne installés dans les universités et les institutions d'enseignement supérieur et de recherche et qui s'adressent au monde académique et au grand public.

Les compétences de l'Office incluent l'édition ou la coédition des publications qui lui sont confiées de manière non obligatoires dans le cadre des prérogatives de chaque institution, notamment dans le contexte de leurs activités de communication<sup>245</sup>. Les publications grand public de l'Office en général, et plus particulièrement les publications à caractère historiographique émanant des différentes entités de l'Union ont donc vocation à participer à la politique d'information de l'Union dont on sait qu'elle vise non seulement à informer mais aussi à contribuer à l'éducation des citoyens<sup>246</sup>. A ces missions s'ajoute la contribution à l'entretien de la mémoire européenne. On remarquera que c'est à l'occasion de la parution en 2007 par l'Office des publications de l'Union européenne de l'ouvrage *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution* qu'a été lancé le programme d'histoire orale de la Commission. Il fait suite à la collection de 113 interviews de grands témoins de la construction européenne et d'acteurs de l'époque produite par l'équipe d'historiens internationaux ayant travaillé à la rédaction de ce premier volume. Un deuxième programme portant sur la période 1973-1986 comprenant quelques 218 enregistrements d'interviews a été réalisé à l'occasion de la préparation du second ouvrage<sup>247</sup>.

A côté de la publication d'ouvrages au titre de la stratégie de communication de l'Union<sup>248</sup>, les actions en direction du milieu académique producteur de savoir légitime sont un élément essentiel du contexte dans lequel s'inscrivent les pratiques d'auto-historiographie des institutions communautaires. L'étude de l'action des institutions européennes consistant à participer à la production d'une historiographie les concernant ne saurait en effet faire abstraction des rapports plus larges qu'entretient l'Union européenne avec les instances académiques dont la raison d'être est justement d'écrire l'histoire<sup>249</sup>.

---

<sup>245</sup> Présentation des missions de l'Office sur son site internet officiel [[http://publications.europa.eu/about\\_us/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/about_us/index_fr.htm)].

<sup>246</sup> Article 3 alinéa c) de la décision du parlement européen, du conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social européen et du Comité des régions du 26 juin 2009 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Office des publications de l'Union européenne (2009/496/CE, Euratom).

<sup>247</sup> Nous reviendrons au chapitre suivant sur la signification de ce type de co-production politico-académique de savoir sur la construction européenne.

<sup>248</sup> Cf. les travaux de Lise Rye sur l'histoire de cette politique : "The Origins of Community Information Policy. Educating Europeans", in W. Kaiser, B. Leucht, M. Rasmussen « The History of the European Union. Origins of a trans- and supranational polity 1950-72 », Londres, Routledge, 2009, 148-166.

<sup>249</sup> Le souci de soi des institutions participant à l'exercice du pouvoir que nous évoquons dans notre introduction générale s'est traduit dans le cas de l'Union européenne par la mise en place d'une politique de gestion de cette partie essentielle de la mémoire institutionnelle que sont les archives. Les Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) ont été créées à la suite des décisions du Conseil des Communautés européennes et de la Commission des Communautés européennes en 1983 d'ouvrir leurs archives historiques au public. Ce souci s'est accompagné d'une volonté de permettre non seulement la conservation des documents mais aussi leur accessibilité à un public universitaire à des fins de recherche académique. C'est ainsi qu'en 1984, un accord entre la Commission européenne et l'Institut universitaire européen (IUE) a jeté les bases pour l'établissement des archives à Florence. Depuis lors, un accord-cadre de partenariat en 2011 entre l'IUE et la Commission européenne a renforcé le rôle des Archives historiques dans la

Dans son analyse de la création du Musée de l'Europe à Bruxelles, Véronique Charléty (2006) évoquait le faible degré d'institutionnalisation du secteur culturel dans l'Union européenne, situation qui expliquerait l'existence d'initiatives congruentes en dehors du cadre communautaire. Cette faiblesse ne doit toutefois pas occulter l'existence d'initiatives provenant du sein même des institutions communautaires et visant à combler ce qui est perçu comme un déficit important en termes d'approche véritablement européenne des questions communautaires, notamment en ce qui concerne la promotion d'une identité commune. L'enjeu est toujours le même : la représentation légitime du collectif.

Les exemples d'une telle implication sont nombreux et concernent aussi bien la Commission, le Conseil ou le Parlement européen<sup>250</sup>. Ces initiatives participent de la relation complexe et consubstantielle à son développement que l'Union européenne entretient avec l'histoire du continent et avec son propre passé. En effet, ce rapport ne se limite pas à des références récurrentes au niveau des discours et déclarations officielles, il prend également la forme de liens institutionnels avec des acteurs extérieurs. C'est ainsi qu'à la suite d'un grand colloque que la Commission avait organisé à Luxembourg en 1982 pour lancer la recherche historique sur la construction européenne, le Groupe de liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès de la Commission des Communautés européennes a vu le jour qui rassemble des professeurs d'université des pays membres de l'Union européenne, spécialistes d'histoire contemporaine (Varsori 2010 ; Loth 2012). L'initiative de chercheurs allemands (W. Lipgens, H-P. Schwarz), français (R. Podevin, R. Giraud) ou britannique (D. Watt) souhaitant avoir accès aux archives historiques des Communautés avait alors rencontré l'intérêt de la Commission à promouvoir la recherche sur l'histoire de l'intégration européenne et l'intérêt particulier du service d'information universitaire animé par Jacqueline Lastenouse à se profiler au sein de la Commission comme du monde académique (Loth 2012, 50).<sup>251</sup> On verra que c'est justement en grande partie dans ce vivier d'historiens qu'ont été recrutés les auteurs commissionnés pour rédiger les quatre ouvrages susmentionnés.

---

préservation et l'accès aux fonds d'archives des institutions de l'Union européenne (*cf.* la présentation des archives sur le site de l'IUE [[http://www.eui.eu/Research/ArchivesHistoriquesDeUnion européenne/AProposDesArchives/Index.aspx](http://www.eui.eu/Research/ArchivesHistoriquesDeUnion%20europ%C3%A9enne/AProposDesArchives/Index.aspx)]). Les AHUE abritent également les 7.230 enregistrements audio et 600 interviews du programme d'histoire orale ainsi que de plus en plus de fonds correspondant aux archives personnelles d'acteurs de la construction européenne. Sur le rôle joué par l'historien allemand Walter Lipgens dans la création d'un service des archives historiques des communautés, *cf.* Loth 2017.

<sup>250</sup> C'est ainsi que le lancement officiel du chantier du Musée de l'Europe a eu lieu à l'occasion d'un grand colloque international sur les frontières de l'Europe organisé en 1999 au Parlement européen grâce au soutien du groupe PPE/DE. Charléty 2006, *op. cit.*

<sup>251</sup> Sur le rôle central joué par J. Lastenouse dans ce domaine, *cf.* Dulhpy et Manigand 2011.

Par ailleurs, au cours des dernières décennies, l'Union s'est dotée de mécanismes lui permettant de susciter l'intérêt de la sphère académique pour son fonctionnement et pour l'évolution de la construction européenne. Le « Programme Jean Monnet » a ainsi pour mission de stimuler l'enseignement, la recherche et la réflexion sur l'intégration européenne au sein d'établissements d'enseignement supérieur du monde entier. Lancée en 1989, l'action Jean Monnet est une des mesures de ce programme qui vise à soutenir l'enseignement universitaire et la recherche dans le domaine des études sur l'intégration européenne. Il inclut la création de chaires et de centres d'excellence Jean Monnet, de modules de cours, d'activités d'information et de recherche, ainsi que le soutien aux associations universitaires de professeurs et de chercheurs spécialisés dans l'intégration européenne<sup>252</sup>.

## 2) *Cadre analytique*

Ces précisions liminaires apportées, il convient de se pencher sur le genre de publications auquel les ouvrages identifiés dans le cadre de notre corpus peuvent être rattachés. A cet égard, nous avons à faire à une forme particulière d'histoire institutionnelle, étant donné que l'histoire ainsi écrite ne porte pas uniquement sur les institutions comme objet d'étude, mais que ces institutions se trouvent être elles-mêmes à l'origine de cette historiographie, que cela soit comme commanditaire ou comme auteur.

Ce phénomène s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus large que l'historiographie des seules institutions publiques puisqu'on en trouve de nombreux exemples dans le secteur privé. Les entreprises, on le sait, ont elles aussi recours depuis longtemps à la mise en scène de leur histoire. Des chercheurs en sciences de l'information et de la communication ont identifiés différents types de récits dans ce domaine : récits de « la maisonnée » qui répondent à une logique communautaire et visent par exemple à conter l'histoire d'une réussite, mais aussi les récits « de l'engagement » qui visent plus à mise en avant du bien commun (d'Almeida 2007). Indépendamment du fait qu'elle a été élaborée à partir de cas d'auto-historiographie portant sur des acteurs collectifs privés, cette grille de lecture se révèle très pertinente dans le domaine qui nous intéresse car tous les récits relevant de l'histoire institutionnelle procèdent d'un même besoin et souci de communication.

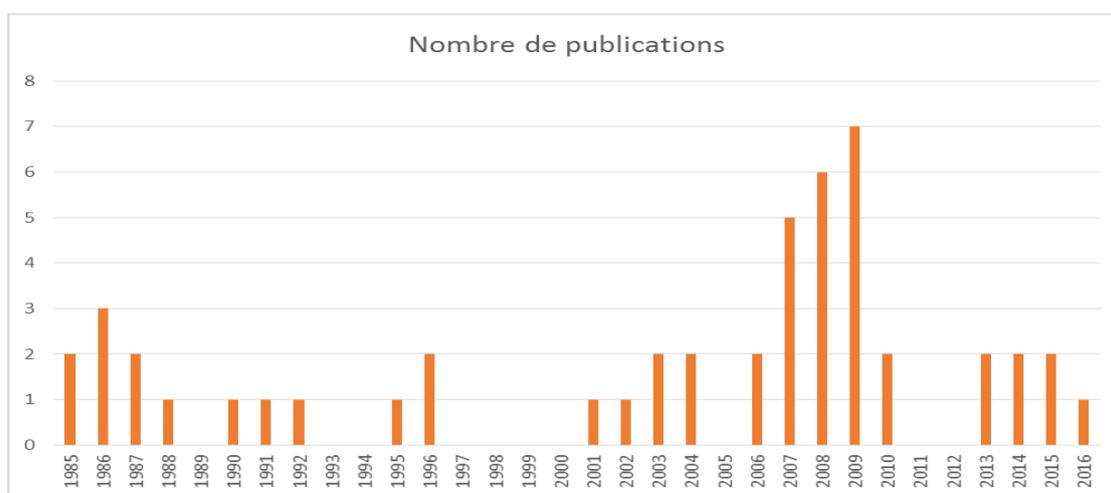
---

<sup>252</sup> La création de ce programme correspond à une véritable institutionnalisation de la politique de recherche communautaire, par laquelle les institutions bruxelloises contribuent plus ou moins directement par l'intermédiaire de différents instruments à l'expansion des études européennes (Robert et Vauchez 2010, 25). Une analyse des informations contenues dans la banque de données de l'action Jean Monnet montre la place relativement marginale occupée par l'approche historique dans ce programme, puisque que pour la période 1990-2013 pour laquelle les informations sont disponibles, sur les 1011 chaires référencées, seules 69 relèvent de la catégorie « Etudes historiques de l'Union européenne », soit moins de 7%. Les disciplines les plus représentées parmi les chaires sont le droit (376), suivi de la science politique et des sciences administratives (221), puis de l'économie (198). [source: <http://eacea.ec.europa.eu/llp/jeanmonnet/directory/New/Version/2008/V1/ajmrepertoire/distrib.Asp>, page consultée le 30/12/2016].

Pour ce qui est de l'administration française, Florence Descamps a ainsi montré que le développement au cours des années 1980 et 1990 des comités d'histoire au sein des ministères, grands corps et autres organisations étatiques a eu lieu dans un contexte de bouleversements institutionnels et environnementaux importants marqué par un questionnement identitaire (qui sommes-nous ?) ou stratégique (où allons-nous ?) de la part de ces institutions. A cela s'ajoutait une forte demande d'histoire, de connaissance sur le passé, de réflexivité, et de mémoire aussi, parfois empreinte de nostalgie ou d'inquiétude sur l'avenir (Descamps 2012).

Les pratiques d'auto-historiographie institutionnelle sont donc liées à des stratégies de communication et renvoient visiblement à l'existence d'une demande institutionnelle interne.<sup>253</sup> Pour les institutions européennes, publier de tels ouvrages renvoie à une double nécessité impérieuse : tout d'abord celle d'exister aux yeux des citoyens en travaillant à accroître leur visibilité, et ensuite celle d'asseoir leur légitimité, que cela soit par rapport aux États membres ou les unes par rapport aux autres<sup>254</sup>.

**Graphique 1 : Evolution du nombre d'auto-publications concernant l'histoire des institutions européennes**



(Source : cf. la liste des publications figurant en Annexe 2)

<sup>253</sup> Cette demande est fonction du contexte politique dans lequel elle est exprimée. Ainsi en Allemagne, à côté des grands groupes industriels ayant commandité la rédaction d'une histoire de leur organisation pendant les années sombres du national-socialisme, les grands ministères se sont également pliés à cet exercice d'introspection comme en témoignent le travail réalisé sur l'histoire du ministère des affaires étrangères et paru en 2010 sous la direction de E. Conze, N. Frei, P. Hayes et M. Zimmermann sous le titre *Das Amt und die Vergangenheit. Deutsche Diplomaten im Dritten Reich und in der Bundesrepublik* (Blessing Verlag)

<sup>254</sup> Le besoin d'exister se heurte à l'absence au niveau de l'Union européenne d'instances collectives de socialisation tel le service militaire ou l'enseignement scolaire. L'organisation nationale des systèmes d'éducation constitue un filtre bien visible dans le tropisme national prononcé qui caractérise l'enseignement de l'Union européenne en France dont les programmes scolaires présentent l'Europe avant tout comme une collection d'États (Bozec 2010).

Pour ce qui est des dates de parutions des ouvrages d'historiographie institutionnelle de la part des institutions européennes, on relève l'existence de deux pics de publications. Le premier a lieu au milieu des années 80, période marquée par les étapes importantes que sont l'adhésion de l'Espagne et du Portugal et l'adoption de l'Acte unique européen et qui correspond également aux initiatives des Communautés visant à une prise en compte de la dimension historiographique de la contribution des institutions européennes au processus d'intégration (décisions relatives aux archives historiques, soutien apporté au Comité de liaison des historiens auprès de la Commission des Communautés européennes). Le deuxième, plus conséquent en termes de volume, se manifeste entre 2006 et 2010, période pendant laquelle ont lieu la signature du traité de Lisbonne en 2007, la commémoration en mars de la même année du cinquantième anniversaire de la signature du traité de Rome, ou celle en 2010 du soixantième anniversaire de la déclaration Schuman. A noter que ce pic est suivi en 2013, 2014 et 2015 d'une nouvelle série de publications, avec notamment la sortie en 2014 du deuxième volume consacré à l'histoire de la Commission européenne (1958-1972) ou d'un ouvrage sur les 25 ans du Tribunal de l'Union européenne. Il semble donc que certaines conjonctures, notamment du fait de leur dimension symbolique ou commémorative, soient particulièrement propices à la mobilisation des institutions européennes sous la forme de stratégies de légitimation dans le domaine historiographique.

Parce qu'elles ont à la fois une dimension officielle (le nom de ces institutions apparaît comme éditeur), grand-public (leur diffusion s'adresse potentiellement à tous les citoyens de l'Union) et scientifique (participation de contributeurs académiques identifiables comme tels), certaines de ces publications combinent trois types d'usages du passé en concurrence identifiés par Gilles Pécout au sujet des débats autour des commémorations et célébration du 150ème anniversaire de l'unité italienne : l'usage savant et professionnel, l'usage public et l'usage politique<sup>255</sup>.

Pour mieux comprendre la finalité des différents genres existant ainsi que la spécificité de l'auto-historiographie des institutions communautaires par rapport aux autres publications participant à l'écriture de l'histoire de la construction européenne, le Tableau n°6 reproduit ci-dessous propose un classement de l'ensemble des types de publications pouvant traiter de cette thématique en fonction de deux critères : le premier axé sur l'auteur de la publication prend en compte qui est à l'initiative du projet éditorial, le conçoit, le pilote et le finance. Cette question est formellement distincte de celle de savoir qui est le ou les rédacteurs de l'ouvrage, celui-ci pouvant apparaître explicitement ou non sur la publication mais n'étant en tout cas pas son commanditaire ni son éditeur. Le deuxième critère porte sur l'objet de la publication et tient compte du contenu, ainsi que sa raison d'être.

---

<sup>255</sup> Gilles Pécout, « Verdi pris en otage », *Le Monde*, 12-13 septembre 2010.

Si on utilise ces critères pour classer les publications appartenant au corpus étudié, on constate que la plupart des cas identifiés relèvent de la première catégorie de la première colonne (publications émanant d'institutions européennes et visant à informer sur le travail de ces mêmes institutions). Pour une partie plus limitée d'entre elles, le fait que des auteurs universitaires identifiés comme tels aient contribué dans certains cas à ce genre de publications rapproche les ouvrages commémoratifs ainsi élaborés des monographies scientifiques portant sur les institutions européennes (quatrième catégorie de la première colonne).

**Tableau 6 : Catégorisation des différents types possibles de publications consacrées à la construction européenne**

<i>Objet de la publication Auteur de la publication</i>	<i>Informer sur le travail des institutions</i>	<i>Informer sur le travail des individus impliqués dans la construction européenne</i>	<i>Contribuer à la recherche sur la construction européenne</i>
<b>Institutions européennes</b>	Rapports d'activité Plaquettes, fascicules, posters et brochures de documentation Ouvrages commémoratifs Chroniques, chronologies, cartes	Publications en hommage à des personnalités ayant marqué l'institution Recueils de discours	Éditions de sources officielles Registres d'archives Matériel iconographique
<b>Acteurs/témoins de la construction européenne</b>	Ouvrages de souvenirs Préfaces	Mémoires Autobiographies	Témoignages oraux Archives de travail
<b>Journalistes couvrant les questions européennes</b>	Articles	Articles Nécrologies Biographie	Articles sur les travaux de recherche conduits sur la construction européenne
<b>Universitaires travaillant sur la construction européenne</b>	Monographies Articles scientifiques Actes de colloques	Biographies	Mise en perspective des travaux de recherche en matière de questions européennes. Mélanges en l'honneur de spécialistes de la question Bibliographies thématiques

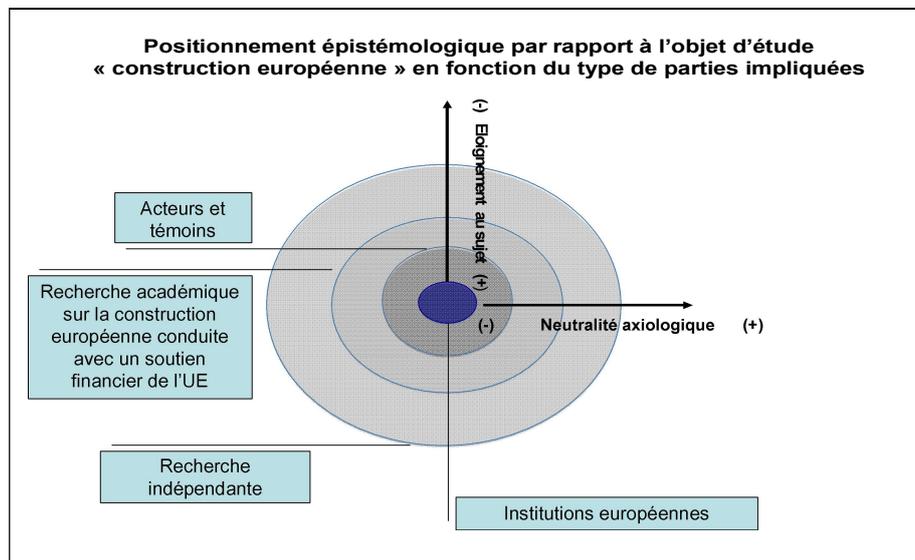
Les publications par les institutions européennes d'ouvrages portant sur leur propre histoire avec la participation d'universitaires sont révélatrices de leurs aspirations à communiquer sur leurs réalisations et leurs mérites. Elles ne sont toutefois pas sans poser problème du fait de leur ambiguïté intrinsèque. Le recours à des auteurs issus du monde académique comme rédacteurs ou conseillers confère à ces publications un certain degré d'érudition et en tout cas aux yeux des lecteurs, une crédibilité différente de celle qui entoure un ouvrage relevant du seul registre de la communication institutionnelle. En même temps, la mise à disposition des rédacteurs de sources interne (archives, témoignages), tout comme la publication sous l'étiquette officielle d'une des institutions de l'Union leur confèrent l'apparence d'une histoire autorisée<sup>256</sup>. Au moins en théorie, ces exemples posent alors la question de l'indépendance des scientifiques qui se prêtent à la rédaction d'un ouvrage commandé ; un aspect qui dans, le cas de

<sup>256</sup> Sur le modèle de la distinction entre biographie et biographie autorisée.

l'historiographie, est loin d'être neutre, sachant que pour reprendre la formule de Lucien Febvre, « L'histoire qui sert est une histoire serve »<sup>257</sup>.

Sur cet aspect, le schéma suivant propose quant à lui une catégorisation des positionnements épistémologiques possibles caractérisant les différents producteurs de publications consacrées à la construction européenne par rapport à leur objet d'étude. Il s'agit là d'un modèle théorique étant donné qu'une même personne peut selon les situations être rattachée à l'une ou à l'autre des catégories et que même si des auteurs publient en tant que chercheurs indépendants, ils n'en ont pas moins leurs propres engagements et convictions personnelles en matière de construction européenne<sup>258</sup>. Le schéma permet en tout cas de mettre en évidence les tensions qui peuvent découler d'une éventuelle confusion des genres.

**Graphique 2**



Ainsi, la participation d'historiens à une publication initiée et pilotée par une institution européenne à des fins d'auto-historiographie, si elle présente des avantages en termes de rapprochement par rapport au sujet (accès à l'information, notamment aux documents d'archive, possibilité d'établir des contacts privilégiés avec des témoins ou acteurs pour des entretiens) peut également avoir une influence sur la neutralité axiologique censée guider le travail des auteurs qui se réclament d'une

<sup>257</sup> Lucien Febvre « L'histoire dans un monde en ruines », *Revue de synthèse historique*, t. 30, n°88, février-juin 1920, p. 1-15, cité in O. Dumoulin, Olivier, « Les historiens au service de l'État ? (1871-1940) », in Baruch et Duclert (2000, 270°.

<sup>258</sup> Nous reviendrons sur cet aspect dans le chapitre suivant à travers le cas de l'historien allemand Walter Lipgens et du lien entre ses convictions personnelles et sa contribution à l'émergence des études européennes.

démarche scientifique. Même si les écueils que constituerait une présentation hagiographique ou apologétique de l'institution en question ainsi que de ses « grands hommes » est peu probable, la question du maintien de la distance critique ne peut être exclue *a priori*<sup>259</sup>.

Sur la petite cinquantaine de fascicules et d'ouvrages publiés par les institutions européennes au cours de la période de référence, huit seulement comportent des contributions d'universitaires identifiés comme tels.<sup>260</sup> Toutes sont publiées à l'initiative de la Commission, mis à part l'ouvrage paru en 2008 et consacré aux cinquante ans d'histoire du Parlement européen et co-édité par le Parlement et par l'Institut Universitaire européenne de Florence.

Le caractère hybride (autopromotion institutionnelle d'un côté<sup>261</sup>, analyse académique de l'autre) de cet ouvrage est rendu possible par le statut particulier de l'institution universitaire associée au projet puisque l'IUE, sans être une institution européenne puisqu'il relève d'une convention, est financé par les Etats membres et par l'Union européenne. A côté de personnes au profil également hybride comme Jean-Marie Palayret<sup>262</sup> ou Paolo Ponzano<sup>263</sup>, on trouve donc de nombreux universitaires parmi les contributeurs à cet ouvrage comme Luciano Bardi (professeur de politique comparée à l'université de Pise), Olivier Costa alors chargé de recherche au CNRS, Ann Rasmussen alors Max Weber Fellow à l'IUE et Florence Benoît-Rohmer (professeur de droit public à Strasbourg). Les conclusions étaient assurées par Yves Mény, président de l'EUI. Cette publication est un bon exemple de la coproduction politico-académique des études européennes que nous allons analyser plus en détail au chapitre suivant.

---

<sup>259</sup> La question de la neutralité axiologique se pose également au niveau de la recherche académique sur la construction européenne conduite avec des soutiens financiers Européens : les rétributions sous forme matérielle ou symbolique apportées par exemple par les chaires Jean Monnet ou les financements accordés dans le cadre des programmes Européens de recherche peuvent – au moins en théorie – ne pas être exemptes d'influence sur les questions posées et les approches suivies.

<sup>260</sup> C'est-à-dire du fait de leur affiliation à une institution relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le cas de contributeurs disposant de titres académiques mais n'étant pas des chercheurs professionnels est différent, *cf.* par exemple les contributions de Pascal Fontaine auteur d'une thèse de doctorat sur Jean Monnet (Ref. 1.1 et 1.3 de la liste figurant en Annexe II) ou de Klaus-Dieter Borchardt, docteur en droit et professeur invité à l'université de Würzburg depuis 2001 et fonctionnaire à la Commission depuis 1987 (Ref. 2.6).

<sup>261</sup> Ainsi que l'annonce le texte de présentation « Il ne s'agit pas ici simplement de rappeler l'évolution des fonctions du Parlement mais de montrer comment le Parlement a affirmé sa légitimité politique, au fil des décennies, et en quoi il représente les valeurs de l'Union européenne ».

<sup>262</sup> Historien, Jean-Marie Payleret a été directeur des Archives historiques de l'Union européenne pendant près de 25 années et professeur associé en charge de l'histoire de l'Intégration européenne à l'Institut des Hautes Etudes européennes à Strasbourg pendant 10 ans.

<sup>263</sup> Paolo Ponzano est entré à la Commission européenne en 1971 où il a servi dans différentes fonction, notamment comme Directeur pour les questions institutionnelles et de gouvernance, avant de rejoindre après sa retraite le centre Robert Schuman de l'IUE comme *senior fellow*.

### C. ÉTAT DES LIEUX DE L'AUTO-HISTORIOGRAPHIE DANS LES PUBLICATIONS COMMUNAUTAIRES

Malgré l'existence de nombreux points communs et le fait que la publication de ces ouvrages relève de fonctions bien déterminées, quelques variations peuvent être relevées au sein du corpus. Parmi les 49 publications répertoriées, trois ont un caractère inter-services affiché. Pour le reste, il apparaît que la Commission (18 occurrences) et le Parlement (17) sont les champions incontestés de la production de ce genre d'ouvrages, bien avant le Conseil (3), la Cour de justice, le Comité des régions et la BEI (2 pour chacun de ces organes), le reste des ouvrages référencés étant publié à l'initiative du Conseil économique et social européen, et même d'Eurostat.

Cela dit, il convient de préciser que toute publication de l'Office est la propriété de l'entité communautaire et non d'une ou plusieurs de ses composantes (Foret 2001, 85). Dans la plupart des cas, l'éditeur assume la qualité d'auteur aux yeux des lecteurs en occultant le rédacteur, qui comme le rappelle F. Foret, préfère généralement rester dans l'ombre, surtout s'il est universitaire. On note toutefois que pour les documents les plus sujets à controverse, l'institution éditant l'ouvrage peut se retrancher derrière la personne physique à l'origine du texte en faisant figurer le nom de celle-ci en bonne place accompagné des précautions d'usage<sup>264</sup>.

Dans ce cas-là, un avis figure en règle générale à la suite des indications bibliographiques pour véhiculer un message : « Cet ouvrage a été élaboré par une personnalité indépendante. Il vise à contribuer au débat public sur la construction européenne. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission des Communautés européennes. » (Réf. 2.2) ou « Signé par son auteur, ce texte n'engage pas la Commission européenne » (Réf. 2.10).<sup>265</sup> Le lien étroit entre le travail des rédacteurs extérieurs et l'aide apportée par des personnels œuvrant au sein des institutions est

---

<sup>264</sup> C'est le cas par exemple des deux ouvrages « inter-services » rédigés par Pascal Fontaine : « Jean Monnet un grand dessein pour l'Europe » (1988) et « Douze leçons sur l'Europe » paru la première fois en 1992 et qui a fait l'objet de plusieurs rééditions. Fils de François Fontaine, qui fut chef de cabinet de Jean Monnet lorsqu'il était Commissaire général au plan, puis chef du service d'information de la Haute autorité du charbon et de l'acier et directeur du bureau d'information des Communautés européennes à Paris, Pascal Fontaine a été directeur honoraire au Parlement européen, où il a exercé les fonctions de chef de cabinet du président Pierre Pflimlin. Il est intéressant de constater que sur ces brochures, Pascal Fontaine est présenté comme « ancien collaborateur de Jean Monnet » (1973 à 1976 il fut en effet l'assistant de Jean Monnet dans ses fonctions de président du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe) et « professeur à l'Institut d'études politiques de Paris », une manière de lui conférer une double légitimité académique et de témoin de la construction européenne. Antonin Cohen relève à juste titre que le récit romanesque et romantique sur la « naissance de l'Europe » développé par François Fontaine autour de la figure de Jean Monnet et de son rôle dans la déclaration Schuman dans ses publications (« Jean Monnet », Lausanne, Centre de recherches européennes, 1963 ; « Plus loin avec Jean Monnet », Lausanne, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 1983) ne doit son succès qu'à la très large diffusion dont il a pu bénéficier du fait de l'action de son fils Pascal qui a pu mobiliser les ressources offertes par les services en charge de la communication politique au sein des institutions européennes (Cohen 2007b).

<sup>265</sup> Ces références renvoient à la liste des publications du corpus reproduite en Annexe II et au numéro d'identification correspondant.

également mis en avant. Ainsi, pour l'ouvrage commémoratif « La Commission européenne, 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution », s'il est bien annoncé que l'ouvrage a été réalisé à l'initiative de la Commission européenne avec la participation et les témoignages d'anciens fonctionnaires européens, il est également précisé que son auteur Michel Dumoulin « tient à souligner que l'arrivée à bon port de ce projet commun doit beaucoup à trois personnes qu'un agréable devoir commande de remercier chaleureusement : Mmes Jacqueline Lastenouse et Natacha Wittorski, ainsi que M. Olivier Bailly » (Ref 2.13).

Le besoin de contribuer à l'écriture de l'histoire en laissant une empreinte écrite semble être partagé par toutes les institutions communautaires, aucune ne voulant être de reste. Il n'est pas jusqu'au service de traduction de la Commission qui, en 2010, ait souhaité mettre en valeur son travail et cherché à expliquer « pourquoi la traduction a-t-elle joué un rôle aussi important dans la construction de l'Europe ? » (Ref. 2.14). Même les groupes parlementaires ne résistent pas aux sirènes de la communication institutionnelle à visée commémorative, comme le montre la publication en 2007 par le service Recherche-Documentation-Publications du Parlement d'un ouvrage portant sur « 50 Ans d'Histoire du Groupe du PPE-DE (1953 - 2003) » (Ref. 3.3).

Les sujets abordés sont pour le moins divers. Les anniversaires et autres commémorations représentent un thème de prédilection car ils donnent l'occasion de revenir sur les grandes étapes de la construction européenne. Ainsi, la déclaration Schuman fait elle l'objet en 1991 d'un ouvrage commémoratif à l'occasion de son 40<sup>ème</sup> anniversaire (Ref. 2.5) puis de nouveau en 2000 lors du 50<sup>ème</sup> (Ref. 2.11), tandis que Pascal Fontaine livre la même année une analyse du caractère novateur de la déclaration (Ref. 2.10). Le fonctionnement de la CECA fait quant à lui l'objet en 2004 d'un ouvrage bilan confié à un universitaire spécialiste de la question en couvrant les 50 années de validité du Traité de Paris (Ref. 2.12)<sup>266</sup>. Enfin, le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la signature des traités de Rome a donné lieu à un colloque organisé par la Cour de justice qui en publie les actes en 2007 (Ref. 5.1). Cet anniversaire est également célébré par le Comité des régions (Ref. 6.2), par le Comité économique et social européen (Ref. 8.1) et par la Banque européenne d'investissement (Ref. 7.2), institutions qui en profitent pour rappeler les moments forts de leur évolution institutionnelle au cours des cinquante années qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur des traités de Rome.

---

<sup>266</sup> Il s'agit de Philippe Mioche, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Provence, et chaire Jean-Monnet d'histoire de l'intégration européenne.

La relance de Messine ayant conduit à la signature des Traités de Rome se trouve quant à elle évoquée par la Commission en 1985 sous la forme du catalogue de l'exposition élaborée par les archives de la Commission des communautés européennes (Ref. 2.2). Les trois premières vagues d'élargissement font elles aussi l'objet d'une mise en perspective en 1987 (Ref. 2.4) et le trentième anniversaire des premières élections directes au Parlement européen est célébré par la parution d'une étude publiée par le Parlement en 2007 (Ref. 3.2). Les événements majeurs que constituent les grands anniversaires ne donnent pas uniquement lieu à des ouvrages d'analyse historique « lourds » mais sont souvent accompagnés d'autres publications destinées à un large public sous un format plus réduit et plus synthétique (Ref. 3.6 ; 3.7).

Ces publications sont aussi l'occasion de donner la parole à des grands témoins, comme l'ouvrage rédigé en 1985 par le diplomate allemand et ancien commissaire européen (1958-1970) Hans von der Groeben et portant sur la première décennie de la CEE (Ref. 2.2). Le titre choisi « Combat pour l'Europe » montre que son caractère de plaidoyer pour la cause européenne est parfaitement assumé. C'est aussi le cas de celui rédigé par Jacques van Helmont, ancien collaborateur de Jean Monnet à la CECA et publié en 1986 sous le titre de « Options européennes 1945-1985 (Ref. 2.4). Le Parlement européen participe lui aussi à cette vague de témoignages en 1987 avec l'ouvrage « Bataille pour l'Union » consacré à l'action d'Altiero Spinelli au sein du Parlement européen (Ref. 3.1).

A côté de cette démarche que l'on pourrait qualifier de rétrospective, la politique de publication à caractère auto-historiographique qui vise à nourrir les études sur la construction européenne scande les moments forts du processus de construction européenne. Ainsi, à l'occasion de la signature de l'acte unique européen en 1986, le Conseil contribue à la publication de sources primaires en sortant un mince recueil de déclarations et d'allocutions (Ref. 4.1), tandis que la conférence intergouvernementale de 1996 fait elle l'objet d'une analyse « à chaud » avec la publication la même année des actes du colloque des chaires Jean Monnet consacré à cet événement (Ref. 2.8).

Au milieu des années 90, la montée en puissance de l'Union européenne et la complexité de son organisation et de ses politiques nécessitent de pouvoir disposer d'un ouvrage présentant une vue d'ensemble du processus d'intégration européenne et du fonctionnement actuel de l'Union, ce qui sera fait avec la publication de « L'Europe de A à Z », ouvrage rédigé par Werner Weidenfeld et

Wolfgang Wessels, professeurs de science politique, respectivement à l'université de Munich et de Cologne, publié en plusieurs langues et régulièrement actualisé depuis (Ref. 2.7)<sup>267</sup>.

#### **D. ANALYSE DES THEMES ABORDES**

L'analyse détaillée des thèmes abordés et du contenu des publications montre que cette politique remplit trois fonctions dont l'importance est mise en relief par les citations tirées des ouvrages et brochures appartenant au corpus et reproduites ci-dessous.

##### **1) Valorisation de l'action menée par l'institution et par ses collaborateurs ou dirigeants**

La valorisation de leurs activités par les institutions éditant ces publications a tout d'abord pour but de les distinguer les unes par rapport aux autres. Cela passe par la mise en avant systématique de leurs propres mérites, le cas échéant en soulignant l'antériorité de leur action par rapport aux autres<sup>268</sup>. La contribution de l'institution au processus de construction européenne est ainsi systématiquement mise en avant, sachant que de son point de vue, il est d'autant plus important de souligner son importance que celle-ci n'est pas forcément connue des lecteurs auxquels la publication est destinée<sup>269</sup>.

*« Le Parlement œuvre, depuis longtemps, pour cette primauté donnée à la défense des Droits de l'homme. Son combat date des premiers balbutiements de la construction européenne. »* (Chapitre : « Un combat qui remonte loin » in *Le Parlement européen au cœur du combat pour les valeurs européennes*, Ref. 3.6).

*« Le Parlement européen, seule institution européenne à être élue au suffrage direct, a toujours pensé que son rôle consistait à défendre fermement les intérêts des citoyens. La forte légitimité démocratique du Parlement européen était le fondement de la Communauté européenne »* (Préface non signée à « Le chemin vers les élections directes du Parlement européen », Ref. 3.2).

*« 50 années d'Histoire riches d'espoirs et d'actions au service de la paix et de la démocratie jalonnent ce livre que notre Groupe consacre à son 50ème anniversaire. On y retrouvera les hommes qui se sont dévoués à l'unification européenne et aux valeurs auxquelles s'identifie la famille démocrate chrétienne et modérée du continent ».* (50 ans d'histoire du Groupe du PPE-DE, 1953 – 2003, Ref. 3.3).

---

<sup>267</sup> Mises à part l'existence de rééditions qui donnent une indication concernant le succès d'un ouvrage ou d'une brochure, il n'est pas possible d'avoir des informations concernant le tirage et la diffusion des publications de l'Office européen.

<sup>268</sup> Tout comme les mémoires de Jean Monnet tendent à reconduire l'illusion propre au récit de vie qui fait de l'action d'un individu la cause efficiente des enchaînements historiques dont il est l'agent – illusion bien fondée qui transforme le récit en histoire et l'agent en auteur (Cohen 2007b, 25), l'auto-historiographie institutionnelle tend à faire de l'acteur collectif qu'est l'organisation la source principale des évolutions (évidemment positives) du processus de construction de l'Europe.

<sup>269</sup> Comme c'est le cas avec la contribution du CESE qualifiée de « substantielle » (Ref. 8.1).

*« La constance de cette identification entre la Commission et le projet européen après cinquante ans s'explique, dans une large mesure, par le fait que la Commission apparaît comme l'institution typiquement communautaire, alliant la responsabilité politique d'un exécutif, l'expertise administrative et la défense sans faille du projet européen. »* (Préface de M. Barroso in *La Commission européenne, 1958-1972*, Ref. 2.13).

L'accent mis sur la continuité des combats, l'idée de persévérance, le caractère pionnier de l'engagement en faveur de la « cause » européenne fait également la part belle à la contribution des différents acteurs ayant œuvré à la tête, ou à un niveau plus modeste au sein de ces institutions. L'insistance sur le rôle des individus tout comme la valorisation de leur action permettent d'honorer les mérites individuels et produisent un effet de distinction. Cela permet en même temps la transmission de valeurs intergénérationnelles et constitue un aspect important du développement de la mémoire institutionnelle. C'est ainsi qu'au cours de l'ouverture de la séance académique organisée à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration du 9 mai 1950, Viviane Reding, membre de la Commission, tint à saluer tout particulièrement *« les très nombreux fonctionnaires Européens, acteurs connus ou moins connus de cette construction, qui sont venus témoigner de leur conviction et de leur engagement. Leur présence ici est plus qu'un message »* (« Relire et compléter la déclaration du 9 mai 1950 », Ref. 2.11).

En magnifiant le rôle joué par certains individus, les grands Européens comme les anonymes, ces brochures et publications s'inscrivent dans un mouvement plus large qui accompagne la construction européenne depuis ses débuts, à savoir l'écriture d'une espèce de chanson de geste narrant l'épopée de la montée en puissance des institutions et les hauts faits de leurs hérauts<sup>270</sup>.

*« Le lien quasi charnel entre la Commission et l'intégration européenne tient aussi aux hommes et femmes qui y travaillent. [...] La conquête d'une identité et d'une légitimité n'aurait pas été possible sans l'imagination fertile des premiers membres du collège des commissaires, et sans la détermination farouche d'un grand nombre parmi ces premiers fonctionnaires, pétris d'un idéal nouveau, celui — toujours aussi présent — de l'intérêt général communautaire. »* (Préface de Barroso : in *La Commission européenne, 1958-1972*, Ref. 2.11).

Cette présentation de choses est exemplaire des tentatives de positionnement d'une institution par rapport aux autres en soulignant le caractère avant-gardiste de son action. On retrouve là un phénomène observé par F. Foret dans son analyse des brochures grand-public éditées par la Commission : le mécanisme de gratification réciproque entre les institutions, qui toutes participent

---

<sup>270</sup> C'est cette tendance qu'Alan Milward évoquait dans son chapitre "The Lives and Teachings of the European Saints" (Milward 1999).

au processus d'intégration et au fonctionnement de l'Union peut très vite se transformer en mode d'affirmation de chaque entité de l'Union au détriment des autres (Foret 2001, 86)<sup>271</sup>.

Certains auteurs, notamment universitaires sont bien conscients du danger que cela comporte : « *Les institutions, en dépit de leurs imperfections constituent un des legs les plus précieux de l'héritage Schuman qu'il serait désolant de dilapider notamment par des rivalités interinstitutionnelles. Le jeu n'est pas à somme nulle et il serait stupide de penser que l'Europe pourra progresser en affaiblissant telle ou telle de ces institutions ou en privilégiant l'une par rapport à l'autre* » (Yves Mény, in « Relire et compléter la déclaration du 9 mai 1950 », p. 64, Ref. 2.11).

Ces formes de valorisation visent également à renforcer la cohésion interne de l'institution et ainsi à inscrire son action dans la durée. Etant faites pour perpétuer leur action, l'établissement d'un lien passé-présent-futur est le propre des institutions. Il s'agit là d'un aspect qui était cher à Jean Monnet et dont l'importance a visiblement été intériorisée par nombre de ses « disciples »<sup>272</sup>.

Comme le relève avec justesse Florence Descamps au sujet de l'historiographie des institutions françaises, si l'hommage aux anciens participe à la recherche de la notoriété et du prestige et qu'elle représente une certaine forme de nostalgie, il s'agit en même temps d'un travail sur l'identité, une boîte à idées pour le présent et l'avenir (Descamps 2012). A travers ces messages, l'objectif n'est également rien moins que l'édification de l'opinion publique européenne.

## **2) *Légitimer l'institution en donnant un sens à l'histoire***

Mal connues du grand public, souvent la proie à des dénigrement de la part de leurs adversaires, les institutions européennes cherchent à démontrer leur légitimité et à justifier leur rôle. Cela passe notamment par la mise en exergue de ce qui est présenté comme leurs faits de gloire ainsi que leur contribution au bien commun.

*« L'histoire de l'évolution de la traduction à la Commission européenne est avant tout l'histoire des hommes et des femmes qui ont contribué par leur travail à la création de l'Union européenne. Sans les ponts jetés par la traduction, il aurait été impossible de concevoir une union entre les peuples de l'Europe. Sans traduction, comment trouver des compromis entre États, comment impliquer les citoyens Européens dans la construction*

---

<sup>271</sup> Il est intéressant de relever que ce genre de luttes d'influence remonte apparemment au tout début du développement d'une politique commune d'information, notamment dans les années 60, et ce malgré les différents accords et memoranda inter-institutionnels signés à cette époque (Rye 2009, 154).

<sup>272</sup> « La vie des institutions est plus longue que celle des hommes, et les institutions peuvent ainsi, si elles sont bien construites, accumuler et transmettre la sagesse des générations successives » (Monnet 1976, 449).

*d'un projet si ambitieux ? » (K.-J. Lönnroth, Préface, Histoire de la traduction à la Commission européenne, Ref. 2.15).*

*« Tout était à faire. L'ampleur de sa double mission — réaliser un marché commun dans une perspective politique et agir désormais en fonction du seul intérêt communautaire — a conduit les acteurs de cette époque à rechercher un profil nouveau, inconnu jusque-là ». (Préface de M. Barroso : in La Commission européenne, 1958-1972, 2.13).*

*« Cette capacité d'anticipation, cette volonté de faire vivre le rêve européen, étaient motivées par la consolidation de la paix, de la démocratie et de la liberté retrouvées ainsi que par la recherche du bien-être pour les citoyens Européens. » (Hans-Gert Pöttering, in La construction d'un parlement 1958-2008, Ref. 3.5).*

A travers ce vecteur de communication privilégié que sont les publications des différentes institutions communautaires, l'information est utilisée autant comme arme stratégique que comme ressource de légitimation pure (Foret 2001, 80). Par ailleurs, en voulant contribuer à l'écriture de leur histoire, les institutions communautaires proposent des angles d'approche qui donnent du sens à l'histoire de la construction européenne. On y trouve donc des conceptions souvent volontaristes :

*« Une connaissance plus large du Parlement et de ses actes permettra d'analyser et d'écrire de manière plus complète l'histoire des institutions européennes et favorisera ainsi, à long terme, une meilleure perception des fondements démocratiques de l'Union européenne. C'est dans cette optique que, comme Secrétaire général du Parlement européen, j'envisage également de publier une série de documents qui touchent à l'histoire de l'institution, série que la présente publication, au-delà de son caractère commémoratif, inaugure en apportant une première contribution à la diffusion des connaissances sur l'histoire de l'Union européenne. » (Harald Romer, secrétaire général du PE, in « Vers un Parlement unique », Ref. 3.8)*

On notera que lorsque les rédacteurs des ouvrages sont universitaires, l'approche est plus distanciée et les grilles de lecture proposées moins simplistes.

*« Les auteurs du présent ouvrage - historiens, politologues et experts des questions communautaires originaires de plusieurs pays membres - retracent l'évolution complexe de l'institution parlementaire européenne de 1958 à nos jours. Ils analysent, sans en omettre les limites, la composition, les procédures, les stratégies et les transformations du Parlement européen, dissèquent les relations, parfois conflictuelles, souvent collaboratives, que l'Assemblée entretient avec les autres organes du triangle institutionnel. Ils mettent enfin l'accent sur le rôle missionnaire que cette arène politique s'est assignée, tant dans le processus de constitutionnalisation de l'Union qu'en faveur de la défense et de la promotion des valeurs démocratiques ou de la constitution d'un embryon d'espace civique européen ». (Y. Mény, introduction à « La construction d'un parlement », Ref. 3.5).*

Le décryptage de l'évolution du processus de construction européenne que proposent ces publications cherche à en distinguer les grandes phases et à en marquer les césures. Les thèmes du tournant et de la relance sont pour cette raison récurrents.

*« L'adoption des traités de Rome marque un tournant et un moment de relance dans le processus de reconstruction socioéconomique et d'intégration morale et institutionnelle d'une Europe qui tentait de soigner les blessures de la Seconde Guerre mondiale ». (« Vers un Parlement unique », Ref. 3.8).*

*« Cet ouvrage est donc un livre d'histoire. Il est rythmé par les élargissements successifs de l'Union européenne mais aussi par les données changeantes de l'environnement économique et politique. Il cherche à comprendre comment la BEI a défini sa voie à travers les bouleversements d'un demi-siècle tout en restant fidèle au projet de ses origines ». (La banque de l'Union européenne, 1958-2008, Ref. 7.1)*

L'aspect consensuel domine dans ces présentations. Rien d'étonnant donc, si on y parle moins de victoires et de défaites que de dynamiques et de crises. L'ancrage dans la durée est quant à lui une autre dimension présente dans cette volonté de donner un sens à l'histoire. Dans le cas du Conseil, ce souci de justification passe par la publication en 2009 d'un ouvrage intitulé « Donner corps à une idée » qui va même au-delà de l'auto-présentation et de la commémoration. Dans la lignée de l'ouvrage fondateur de Denis de Rougemont de 1961 « 28 siècles d'Europe, la pensée à travers les textes », ce livre publié en collaboration avec l'éditeur Bruylant présentent les principales contributions à l'idée d'Europe, de Dante à Jean Monnet, en les resituant au sein de ce grand dessein qu'est l'unité de l'Europe (Ref. 4.2)<sup>273</sup>. Avec ce type d'ouvrage, on se trouve tout à fait dans la logique qui préside à l'écriture par des organisations de leur propre histoire afin d'introduire de la continuité dans la discontinuité et de l'unité dans la dispersion (d'Almeida 2007).

Outre la présence d'aspects quasi messianiques et l'inscription du propos dans une lecture linéaire et téléologique de l'intégration, le thème de la fidélité et de la nécessité d'entretenir la mémoire participent à cette construction de sens en enracinant l'action des institutions dans une tradition et dans la durée.

*« Grâce à l'unification européenne, le rêve des générations précédentes est devenu réalité. Notre histoire nous commande de préserver cette chance pour les générations futures. » (« Déclaration à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature des traités de Rome », Ref. 1.2)*

Dans son intervention à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration du 9 mai 1950. Etienne Davignon, vice-président de la Commission européenne de 1981 à 1985, associe la déclaration Schuman aux notions de reconnaissance, de fidélité et au besoin d'inspiration : *« la fidélité n'est pas seulement importante au niveau des idées, elle est importante au niveau du respect des institutions parce que Monsieur Schuman et les pères fondateurs ont imaginé une forme*

---

<sup>273</sup> *« Le présent ouvrage est destiné à présenter une partie très méconnue de l'histoire européenne, celle des tentatives successives entreprises pour concrétiser ce projet ambitieux. Ce faisant, il montre que l'objectif d'une Europe en paix avec elle-même plonge ses racines loin dans l'histoire et que de nombreuses idées avancées au cours des ans pour atteindre ce but portaient en elles le germe de l'Union européenne telle qu'elle existe aujourd'hui. » (In « Europe, donner corps à une idée », Ref 4.2).*

*d'institution qui n'a pas de précédent* ». La conclusion qu'il en tire est que la Commission en tant qu'incarnation de cet avenir commun a vocation à être l'inspiratrice de la voie à suivre pour atteindre cet avenir commun (« Relire et compléter la déclaration du 9 mai 1950 », Ref. 2.11, p. 6-7).

De son côté Nicole Fontaine ancienne présidente du Parlement européen souligne :

*« L'anniversaire qui nous réunit aujourd'hui et qui clôt ce colloque est un retour particulièrement actuel à l'inspiration originelle de la construction européenne, en cette période où l'Union se prépare à un élargissement ambitieux et doit être capable de changer d'échelle sans changer de nature »*. (« Relire et compléter la déclaration du 9 mai 1950 », Ref. 2.11, p. 82).

Les interprétations de l'histoire de l'unification européenne véhiculées par ces formes particulières d'historiographie à caractère officiel et auto-promotionnel participent du même courant que les autres formes de construction de sens évoqués plus haut aux chapitres 2 et 3, à savoir les discours mettant en avant le caractère « visionnaire » de l'action et des déclarations des « grands Européens », et la présentation donnée dans les préambules aux traités Européens de la manière dont la construction européenne comprise comme un processus enchainant des étapes successives vers une « union toujours plus étroite », logique d'intégration qui s'inscrirait dans le sens de l'Histoire du fait de la « communauté de destin » qui caractériserait les États membres de l'Union européenne et de la contribution qu'elle apporterait au progrès civilisationnel. Ce qui ressort en filigrane de ces présentations est une rhétorique de type prophétie auto-réalisatrice. Elle consiste à présenter l'Europe comme une prophétie en train de se réaliser et à laquelle on donne corps à travers de telles déclarations en faisant apparaître rétrospectivement le message véhiculé par ses « initiateurs » et autres prophètes tout en interprétant l'évolution de l'Union européenne sous cette lumière.

La définition et la présentation de la mémoire institutionnelle renvoient, on le voit, à de véritables enjeux politiques, car à travers la lecture de la construction européenne qu'elle donne, cette vision agit sur les trois dimensions constitutives de la mémoire culturelle collective que sont la création d'un ordre, celle d'un lien et l'introduction d'une démarche réflexive. Elle renforce la cohésion de l'institution en tant qu'organisation, elle crée du lien social entre les différentes personnes partageant cette mémoire collective de la construction européenne et vise à faciliter la transmission intergénérationnelle de ce qui est défini comme les valeurs et la conception que cette institution se fait de son rôle, conception importante pour susciter des vocations chez les agents à venir.

## E. LES ENJEUX DE L'AUTO-HISTORIOGRAPHIE

Pour conclure, il apparaît que lorsque les institutions européennes cherchent à faire leur histoire, les enjeux qui y sont liés se rapportent à deux questions principales :

- Quels sont les instances qualifiées pour écrire l'histoire (légitime ?) de la construction européenne et surtout qui a le droit de l'interpréter ?
- Comment construire cette histoire par rapport à celle des États nations qui ont longtemps détenu la place centrale dans les historiographies ? Cette question soulève le problème de la situation de concurrence qui règne entre les institutions communautaires et en même temps celle de la place du fait national dans ce processus, tension bien rendue par la différence entre la conception et l'image que renvoient d'eux les différentes institutions : le Conseil d'un côté et la Commission et le Parlement européen de l'autre. Alors que le premier a une production très limitée et met l'accent sur les contributions des penseurs nationaux comme dans l'anthologie publiée en 2009 (Ref. 4.2) ou se contente de publier les déclarations des représentants des pays membres lors de la signature de l'Acte unique européen (Ref. 4.1), les deux autres institutions se caractérisent par une production abondante et par un positionnement similaire en termes de défense et d'incarnation de l'esprit communautaire. Ce faisant, le Parlement met plus en avant sa contribution au combat pour les valeurs européennes (Ref. 3.6) ou son rôle « au service des citoyens » (Ref. 3.12) tandis que la Commission insiste sur les « réalisations » de la construction européenne (Ref. 2.14) et son mode de fonctionnement (Ref. 2.4 et 2.7)<sup>274</sup>.

La politique éditoriale des institutions européennes visant à participer à l'écriture d'une histoire qui les concerne, va dans le sens de ces analyses qui, pour reprendre celle de Robert Frank, mettent en avant la nécessité de suivre une approche européenne pour écrire l'histoire de l'Europe en général et celle de la construction européenne en particulier (2010). Dans cette optique, les formes d'auto-histoire institutionnelle présentées ci-dessus sont aussi compréhensibles que nécessaires. La probabilité que la lecture de l'histoire qu'elles proposent puisse contribuer à terme à émergence d'un *demos* européen est toutefois limitée<sup>275</sup>. En effet, comme le relève B. Geremek et R. Picht, si

---

<sup>274</sup> Il n'est pas possible de distinguer de véritable variation dans le temps en ce qui concerne la manière dont est réalisée cette forme d'historiographie institutionnelle de la construction européenne. C'est en partie dû au caractère relativement restreint de la période couverte, mais aussi à l'importance des publications à caractère commémoratif (40<sup>ème</sup> et 50<sup>ème</sup> anniversaire de la CECA par exemple).

<sup>275</sup> Sur le débat entre défenseurs et pourfendeurs d'une approche européenne en la matière, cf. Roussellier 1993 ainsi que Rioux 2006. Nous avons évoqué en début de Chapitre 1 les difficultés que posaient aux yeux de certains commentateurs l'absence d'une communauté d'expérience et de souvenir par rapport à l'émergence d'un *demos* européen.

un détour par l'histoire sur le moyen terme permet de rappeler que les citoyens européens vivent depuis cinquante ans une histoire commune d'apaisement entre peuples, cela ne signifie pas pourtant qu'il existe déjà un récit vraiment partagé de l'histoire continentale et qu'il puisse même en exister un à moyen terme susceptible d'être enseigné<sup>276</sup>.

Par ailleurs, la confusion des genres qui découle des tentatives de promotion et d'imposition d'une interprétation officielle de la construction européenne n'est pas sans dangers. S'interrogeant sur les écueils qu'il y a pour l'histoire institutionnelle de produire une mémoire manipulée, Denis Rolland remarque que « même si l'on peut bien comprendre que l'historien ne souhaite pas mettre en cause l'histoire de l'institution qui lui fournit sa principale source, l'historien ne peut se contenter de reproduire un discours commun. Il importe que soient fermement mentionnées certaines distances entre des travaux scientifiques et d'autres qui ne le sont pas : parce que ces écrits entretiennent une confusion dans l'esprit de leurs lecteurs ; parce qu'ils contribuent à entretenir l'idée que l'histoire des relations internationales se serait insuffisamment renouvelée » (Rolland 2012, 35).

Cela étant, l'étude de ces publications montre qu'à travers la politique de communication des institutions européennes, on touche à la production d'un ordre temporel, social et symbolique comme chaque organisation en produit, notamment au niveau national. Il est utile à cet effet de rappeler que l'Union européenne ne dispose pas de mêmes ressources symboliques et politiques que l'État-nation pour « récupérer » le passé et l'ajuster aux nécessités de sa légitimation<sup>277</sup>. On peut alors y voir à juste titre une des explications du tropisme de toutes les initiatives de commémoration de l'Union européenne à se focaliser sur les institutions européennes elles-mêmes et notamment sur leur histoire (Calligaro et Foret 2012).

En ce sens, il en va donc des institutions communautaires comme des autres : les enjeux sont certes parfois différents mais l'objectif poursuivi est bien celui d'un positionnement au sein de l'espace public, en interne comme par rapport à l'extérieur. On peut alors se demander s'il ne faut pas y voir dans ce mouvement un signe d'accès de l'historiographie de la construction européenne à la maturité, celle-ci étant au terme de son développement en proie aux mêmes interrogations que les autres formes d'écriture de l'histoire.

---

<sup>276</sup> Bronislaw Geremek, Robert Pitch (dir.), *Visions d'Europe*, Odile Jacob, 2007, cités in Belot et Bouillaud 2008, 16-17).

<sup>277</sup> Il lui manque ces deux instruments essentiels pour la transmission qu'ont été l'enseignement scolaire (notamment à travers la définition des programmes et des manuels) et la conscription (Schaub 2008).

## **CHAPITRE 8**

### **LA COPRODUCTION POLITICO-ACADEMIQUE DES ETUDES EUROPEENNES (1945-1992)**

*« [...] si je me suis décidé à faire le récit des événements auxquels j'ai participé, ce n'est pas par complaisance envers le passé ni pour ajouter aux bibliothèques de l'histoire. C'est pour tenter d'éclairer ceux qui vont me lire demain sur la nécessité profonde de l'unification européenne dont les progrès se poursuivent sans relâche à travers les difficultés ».*

(Jean MONNET, « Mémoires », Paris, Fayard, 1976, p. 609)

Dans le prolongement des approches réflexives qui parcourent le débat général des sciences sociales, et afin d'apporter une contribution pleine et entière à la socio-histoire de l'Europe intégrée, il apparaît nécessaire en dernier lieu d'analyser les études européennes elles-mêmes en tant que forme de connaissance sur l'Europe, de manière à développer ce que l'on pourrait qualifier de « sociologie politique réflexive de l'Union européenne » (Georgakakis 2008, 56). La montée en puissance des études européennes comme domaine de recherche et d'enseignement académique a fait l'objet d'analyses extensives au cours des dernières années. Toutefois, jusqu'à présent, les travaux conduits portent essentiellement sur la manière dont une discipline comme la science politique s'est saisie de ce champ (Belot, Magnette et Saurugger 2008), sur la contribution respective de certaines disciplines à la compréhension de l'Union européenne (Kaiser 2006 ; Milward 2006 ; Wessels 2006 ; Rosamond 2007), ou sur la façon dont le processus d'intégration européenne est abordé dans différentes aires culturelles (Kohler-Koch Larat, 2009).

Pour l'analyse du processus d'intégration et le fonctionnement du système européen de gouvernance, on peut désormais également recourir à de nombreuses revues d'ensemble des théories et concepts utilisés (Saurugger 2009 pour une synthèse en langue française), voire de panoramas permettant de suivre l'évolution des thèmes et débats au sein d'une discipline, comme dans le cas de la production historiographique consacrée à la construction européenne (Kaiser et Varsori 2010).

## A. LES ÉTUDES EUROPEENNES OU LA TRANSFORMATION D'UN SUJET EN OBJET

Au-delà de la connaissance des figures les plus saillantes de la création des études européennes, des principaux réseaux qui se sont mis progressivement en place en lien avec cette entreprise, de même que des lieux dédiés aux questions européennes qui ont vu le jour au niveau national ou avec une dimension transnationale, il importe de comprendre comment, en l'espace d'une cinquantaine d'années, l'Europe politique est devenu un objet de connaissance savante produite dans un cadre institutionnalisé via un travail de recherche et une transmission organisée des savoirs<sup>278</sup>.

Même si le concept d'études européennes entendues comme « un ensemble d'entreprises académiques portant sur, forgés avec et pour, les acteurs politiques et institutionnels Européens » (Robert et Vauchez 2010) renvoie dans les faits à une réalité assez floue car polymorphe<sup>279</sup>, il recouvre néanmoins un contenu tangible, lequel se décline sous la forme d'enseignements dédiés faisant l'objet d'une reconnaissance officielle de la part des autorités universitaires nationales en tant que cursus ou diplômes *ad-hoc*, de même que par la création de structures spécialisées (chaires, instituts, associations) consacrées à l'étude des différentes facettes de ce sujet. La prise de conscience du besoin de connaissances sur ces questions provient également des institutions européennes et se manifeste par la mise en place de programmes de soutien (notamment financier) et de coopération (partenariat avec des associations ou des groupes de chercheurs) à destination des acteurs de la sphère académique qui se consacrent à ces questions.

Loin d'avoir toujours été un espace académique spécialisé et en grande partie restreint au monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, les conditions de l'apparition de l'Europe comme objet d'étude et sa consécration académique progressive comme objet de connaissance savante méritent d'être reconstituées, et les mécanismes qui ont conduit à son émergence puis à son institutionnalisation, déconstruits. A cet effet, il est intéressant de constater que dès ses débuts, le

---

<sup>278</sup> La période couverte par notre analyse (1945 à 1992) se limite volontairement aux cinq premières décennies de la construction européenne. Elle comprend les travaux portant sur les différentes tentatives de coopération institutionnalisée qui ont vu le jour après la deuxième guerre mondiale, notamment avec la création de la CECA, puis de la CEE, pour se terminer avec la signature du traité de Maastricht en 1992. L'étude de la phase initiale des études européennes a pour but de retracer sa genèse et les logiques d'institutionnalisation ayant contribué à structurer ce domaine d'étude désormais très diversifié et ramifié. L'année 1992 représente un tournant important en ce qu'elle correspond à la création de l'Union européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui. Il s'agit d'un saut qualitatif sans précédent en matière d'intégration ainsi que d'un changement d'échelle géographique avec les transformations résultant de la chute du rideau de fer.

<sup>279</sup> Les difficultés de définition que soulève ce concept d'études européennes portent à la fois sur ce que recouvre exactement la notion d'Europe (par exemple en ce qui concerne la délimitation du périmètre géographique concerné) et sur la manière de l'étudier (disciplines et savoirs académiques mobilisés, raison d'être des études européennes etc.). Sur ces aspects, cf. Dezalay et Madsen (2006).

processus d'intégration européenne a fait l'objet d'un travail d'analyse continu. Avant même la généralisation d'une approche scientifique, acteurs engagés, grands témoins et observateurs extérieurs ont publié des ouvrages, articles, brochures d'information ou recueils de documents sur le phénomène, contribuant de cette manière à lui donner corps et à façonner cet objet d'attention que la construction européenne est rapidement devenue<sup>280</sup>.

Afin de prendre l'entière mesure de la manière dont s'est réalisée la coproduction politico-académique des études européennes, deux faits importants doivent être rappelés. Il se trouve tout d'abord que l'intérêt pour les questions européennes a précédé la mise en place de ce qui allait devenir les organisations préfiguratrices de l'Union européenne (CECA puis CEE). Par ailleurs, avant que de se concentrer presque exclusivement sur l'étude des institutions de l'Union européenne, de ses politiques, des acteurs et dynamiques qui s'y rattachent, l'intérêt pour la connaissance de la construction européenne a dans un premier temps porté sur l'ensemble des formes de coopération qui voyaient alors le jour : l'Organisation européenne de coopération économique, le Conseil de l'Europe, l'OTAN. Ce faisant, l'attention ainsi manifestée ne se limitait pas aux aspects juridiques, politiques et économiques des tentatives d'unification de l'Europe mais concernait également sa dimension culturelle et civilisationnelle<sup>281</sup>.

Une autre particularité des études européennes réside dans le caractère transnational des interactions entre individus et structures ancrés dans différents pays et domaines d'activité et qui ont participé à son développement au fil des phases successives de la construction européenne. De fait, ce qui rend la constitution de l'Europe comme objet d'étude particulièrement intéressant, c'est la manière dont sujet et objet se constituent mutuellement, tout comme le caractère à la fois évolutif et ouvert du processus de construction européenne dont les manifestations et effets sont pour le moins protéiformes et sujets à des interprétations multiples et parfois divergentes.

Compte tenu de l'absence de précédent historique et de véritables modèles de référence, les débats autour de la portée et de la finalité de la dynamique enclenchée en Europe occidentale dans l'immédiat après-guerre et qui s'est traduite par des mobilisations visant à la création d'institutions transnationales étaient – et restent – vivaces. Les interrogations qui s'y rattachent sont en effet plurielles et touchent aussi bien à la définition de la nature du phénomène qu'à sa délimitation et à son interprétation, que cela soit dans son ensemble ou pour ce qui est de ses différents aspects pris

---

<sup>280</sup> Sur cet aspect, cf. la bibliographie de l'édition originale de l'ouvrage fondateur de Pierre Gerbet « La construction de l'Europe » (1983, 467-476).

<sup>281</sup> Cf. les anthologies d'Yves Hersant et de Fabienne Durand-Bogaert (2000) ou celle de Paul Michael Lützeler (1992).

séparément. A cela s'ajoute le fait qu'au-delà de la production de savoirs factuels sur l'Europe, la fonction des études européennes est également de créer du sens.

Comprendre la construction transnationale des études européennes et la dynamique qui la sous-tend implique par conséquent d'étudier non seulement les différentes activités auxquelles elle donne lieu (discussions, publications, création d'institutions dédiées), de même que des acteurs qui y participent, mais aussi les enjeux politiques, idéologiques, conceptuels et académiques qui s'y rattachent en fonction des contextes et époques.

Concrètement, hier comme aujourd'hui, la raison d'être des études européennes est d'analyser les différents éléments constitutifs du processus d'intégration européenne, notamment les initiatives successives visant à développer la coopération sur un mode interétatique ou supranational dans un nombre croissant de domaines. Plus particulièrement, il s'agit d'essayer de comprendre le sens du processus en cours (sa signification, tout comme sa direction) à travers la mise en perspective des événements et initiatives s'y rattachant pour en dégager la trajectoire prise, le caractère réversible ou non de l'évolution, ce qui fait son essence et ce qui serait sa finalité. Que cela soit au travers de la réalisation de chronologies, la mise en valeurs du rôle de certaines catégories d'acteurs ou d'institutions, ou en essayant de reconstituer une généalogie des idées et sources d'inspiration de ce qui est présenté par d'aucuns comme la recherche de l'unité européenne<sup>282</sup>, il s'agit en fait à chaque fois d'un travail d'interprétation basé sur une approche sélective visant souvent, inconsciemment ou non, à influencer l'orientation du processus.

Pour comprendre comment s'effectue cette construction, il importe de bien garder à l'esprit le fait que, comme l'avancent Cécile Robert et Antoine Vauchez, loin de s'imprimer par la seule force des idées, les entreprises académiques menant à la création du champ des études européennes sont le produit conjoint d'investissements à la fois scientifiques, politiques et institutionnels, forgés et portés dans des espaces hybrides (Robert et Vauchez 2010, 34).

Compte tenu des enjeux liés à l'évolution de la construction européenne et des logiques propres aux milieux concernés, la création des études européennes a donné lieu à différents types de combats. L'investissement des acteurs impliqués dans ce processus passe par plusieurs formes d'engagement

---

<sup>282</sup> Il est à cet égard révélateur qu'aussi bien des militants fédéralistes que des universitaires patentés aient ressenti le besoin de mettre en avant l'aspiration à l'unité de l'Europe qui s'est manifesté au fil des siècles. On pense à l'ouvrage fondateur de Denis de Rougemont « Vingt-huit siècles d'Europe, la conscience européenne à travers les textes », Paris, Payot 1961, à celui d'Henri Brugmans « L'idée européenne 1920-1970 », Bruges, De Tempel, 1970, de même qu'à ceux de Bernard Voyenne « Histoire de l'idée européenne », Paris, Payot, 1964 et de Jean-Baptiste Duroselle « L'idée de l'Europe dans l'histoire », Paris, Denoël, 1965.

ayant chacun leur finalité et des objectifs distincts, mais qui en fonction des contextes ou des personnes concernées, peuvent être combinés les uns avec les autres.

**Tableau 7 : Typologie des formes d'engagement pratiquées dans le champ des études européennes<sup>283</sup>**

Domaine d'engagement	Objectifs
Politique	Faire valoir la nécessité de l'unification du continent Travailler à l'émergence d'une architecture institutionnelle et au développement de politiques communes
Culturel	Mettre en valeur les fondements intellectuels du projet européen Promouvoir une conscience européenne commune
Civique	Rendre l'Europe plus intelligible Expliciter les perspectives d'une Europe unie au grand public
Scientifique	Contribuer à une meilleure connaissance théorique et empirique de l'Europe comme entité historique, juridique, politique, sociale et culturelle en mettant en valeur de l'importance de la construction européenne d'un point de vue scientifique et sociétal Diffuser cette connaissance par des publications et l'enseignement

Aussi, pour mieux comprendre la naissance de cet objet mouvant que sont les études européennes et son développement, nous utiliserons trois grilles de lecture : tout d'abord la notion de « champ » pour comprendre le fonctionnement de l'espace académique des études européennes avec ses stratégies partiellement concurrentes et ses rapports de force, ensuite celle de « marginal sécant » pour prendre toute la mesure de la position clef qu'ont occupé certains entrepreneurs des études européennes au début de ce processus, enfin la dynamique d'institutionnalisation qui permet l'apparition de structures stables visant à inscrire l'étude des questions européennes dans la durée via la production et la reproduction d'un savoir légitimé<sup>284</sup>.

<sup>283</sup> Cette typologie s'inspire de la description des « combats pour l'Europe » de l'historien Jean-Baptiste Duroselle dans l'étude que lui a consacré Franck Chimot (1998).

<sup>284</sup> Nous focaliserons notre analyse essentiellement sur la contribution des entrepreneurs d'institutions étant donné l'aspect structurant pour l'apparition d'un champ que représente la création d'organisations. Sur le processus d'institutionnalisation de nouvelles disciplines et domaines de connaissance comme les sciences sociales au XIXe siècle en France, et notamment pour la sociologie, cf. Kerady 1976.

## **B. LA CONSTITUTION D'UN CHAMP**

En 1968, l'historien allemand Walter Lipgens commence son ouvrage consacré à l'analyse des projets de fédération européenne des mouvements de résistance entre 1940-1945<sup>285</sup> par une dédicace à cinq grandes figures : le dirigeant français du mouvement de résistance Combat Henri Frenay (1905-1988), le député travailliste britannique Ronald McKay, le comte Helmuth James von Moltke (1907-1945) fondateur du cercle de Kreisau qui militait pour le renversement d'Hitler, le militant anti-fasciste italien Altiero Spinelli (1907-1986) et le pasteur néerlandais Willem A. Visser't Hooft (1900-1985) cofondateur du conseil œcuménique des églises.<sup>286</sup> La mention de leurs noms est suivie de l'expression en latin *Viris Igni Spectatis* (« Des hommes regardant le feu »), qui fait allusion à leur attitude pendant la deuxième guerre mondiale face au brasier du nazisme et du nationalisme qui avait mis le feu à l'Europe toute entière. A sa manière, chacun d'entre eux ne s'est pas contentée d'observer de manière critique les événements mais s'est engagée par la réflexion et au travers de prises de position publiques sur l'avenir du continent, jetant ainsi, d'après Walter Lipgens, les bases idéologiques du rapprochement et de la coopération en Europe de l'Ouest après-guerre.

L'intérêt porté à ce qu'il qualifie dans son avant-propos de « contribution de l'esprit européen à son relèvement » (Lipgens 1968, IX), tout comme la nature de la dédicace, sont significatifs du rapport que certains auteurs académiques travaillant sur la construction européenne entretiennent avec leur sujet. Si dans le cas de l'ouvrage en question, l'approche suivie et les méthodes employées s'inscrivaient bien dans un cadre scientifique, l'intérêt porté à ces questions par son auteur se nourrissait d'une conviction personnelle et d'une adhésion manifeste à l'objectif d'unification européenne.

### ***1. Un espace transnational dynamique***

La combinaison de ces deux caractéristiques n'est pas neutre. En effet, à travers l'autorité que confère l'appartenance de leurs auteurs à la sphère universitaire, les jugements de valeurs portés sur certaines époques ou événements contribuent à donner un sens à la construction de l'Europe et à la faire exister comme objet d'étude académique légitime. Ainsi, Jean-Baptiste Duroselle (1917-1994), pro-européen convaincu et professeur d'histoire des relations internationales à la Sorbonne,

---

<sup>285</sup> « Europa-Föderationspläne der Widerstandsbewegungen 1940-1945 », Munich, R. Oldenbourg Verlag, 1968.

<sup>286</sup> Sur l'importance des convictions religieuses et de l'expérience de la résistance dans l'engagement européen de H. Frenay, on se rapportera à notre article (Larat 2004).

qualifiait la marche vers l'Europe initiée par Jean Monnet d'« unique réussite de la IV<sup>e</sup> république » (Chimot 1998)<sup>287</sup>.

Pour l'analyste critique qu'est Antonin Cohen, l'espace de relations académiques qui font exister les études européennes n'est autre que le fruit du travail d'unification symbolique qu'auraient réussi à imposer un certain nombre d'entrepreneurs dans leur entreprise de singularisation d'un champ d'études spécialisé (Cohen 2006, 107-108). Si certains universitaires ont bien contribué à développer les études européennes sur la base de convictions personnelles comme nous allons le montrer ci-dessous, la constitution de cet espace ne fut toutefois pas le seul fait de chercheurs établis mais également de personnes situées à la lisière de la sphère académique et que leur engagement en tant qu'euro péistes ont amené à investir le domaine de l'enseignement et des publications sur les questions européennes.

Une conception des études européennes qui va au-delà des seuls cercles académiques est donc nécessaire pour bien comprendre leur naissance et leur évolution. En tant que cadre d'interactions autour des questions relatives à l'intégration européenne et à ses effets, le champ des études européennes est en fait un espace transnational multiniveaux (les niveaux nationaux et européen restant distincts les uns des autres mais étant en interaction) de plus en plus structuré et internationalisé au fil du temps, où se rencontrent divers groupes d'acteurs, avec des profils et statuts différents, porteurs de stratégies et de visions spécifiques et représentant des intérêts particuliers, voire en partie concurrents.

Il existe par ailleurs une dimension dynamique dans ce phénomène puisque ce champ est en voie de renouvellement permanent. Appréhender la construction des études européennes sous cet angle permet de faire ressortir les jeux de pouvoir et autres types de relations qui caractérisent les interactions entre les entreprises d'origine académique et celles issues des sphères politiques et intellectuelles qui, dans les décennies suivant les premières initiatives visant à créer en Europe un espace de relations économiques, bureaucratiques, juridiques et politiques ont parallèlement fait émerger un champ d'études progressivement institutionnalisé et reconnu autour de cet objet. En suivant une telle approche, l'attention est ainsi portée sur les modalités qui, comme les trajectoires et les positions des agents peuplant ou pratiquant les études européennes, confèrent à ce champ sa

---

<sup>287</sup> Agrégé d'histoire en 1943, J.-B. Duroselle obtint son doctorat ès-lettres en 1949 et enseigna à l'université de la Sarre de 1950 à 1957 puis à partir de 1958 à l'Institut d'études politiques de Paris avant de devenir professeur d'histoire des relations internationales à la faculté des lettres de Paris en 1964.

réalité, à savoir ce par quoi il se matérialise ou acquiert son degré d'épaisseur et de consistance (Georgakakis 2008).

Résultat de la volonté d'objectiver l'Europe comme idée puis comme projet, le champ des études sur l'Europe a été dès son apparition un espace marqué par des enjeux politiques et idéologiques (notamment en lien avec les conceptions fédéralistes), mais aussi de pouvoir, d'influence et de recherche de reconnaissance et de consécration, y compris en termes de concurrence institutionnelle et de débouchés professionnels pour les acteurs individuels. Analyser les études européennes comme un champ en voie de constitution, c'est donc comme le suggèrent Yves Dezalay et Mikael Rask Madsen, s'interroger sur les circuits permettant à l'expertise, aux capitaux ou aux idéologies de circuler et qui contribuent à remettre en question les hiérarchies institutionnelles ou l'équilibre des alliances, tant au niveau européen que dans les champs nationaux du pouvoir ou du savoir (Dezalay et Madsen 2006, 278). Concrètement, ce sont les concurrences entre élites nationales aux capitaux et aux intérêts distincts, de même que les échecs et les réussites de ces entreprises initiales qui permettent de comprendre l'hétéronomie de cet espace de pouvoir (Cohen 2007, 6)<sup>288</sup>.

## ***2. Propriétés biographiques et positionnement dans le champ***

Pour pouvoir déchiffrer le positionnement des principaux acteurs ayant participé à la construction du champ, il est utile d'analyser leurs propriétés biographiques à travers les avantages ou inconvénients que ces dernières procurent par rapport aux aspects constitutifs de ce champ d'activité en construction, notamment du fait de ses caractéristiques structurelles : dépassement d'un espace morcelé reposant sur des bases nationales, avec des barrières linguistiques et une compartimentation disciplinaire liés aux aspects juridiques, économiques, politiques de l'intégration. Ces propriétés se transforment en un capital plus ou moins mobilisable en fonction des objectifs que se fixent ces acteurs et en fonction de l'évolution du champ dans le temps.

Cela étant, pour ce qui est des différences en matière de capital académique, d'ouverture sur l'international ou les clivages en termes de ressources symboliques mobilisées, il n'y a point de déterminisme : à ses débuts, la possession d'un capital académique n'était pas automatiquement synonyme d'un avantage supérieur pour investir le champ par rapport au militantisme ou au fait de

---

<sup>288</sup> Soulignons par ailleurs que le processus de construction de ce champ et le sens que prennent les études européennes sont au demeurant très différents en fonction des pays concernés.

disposer d'une orientation cosmopolite.<sup>289</sup> Ainsi que le relève Didier Georgakakis, dans de nombreux cas, les positions centrales au sein du champ en formation appartiennent plutôt à ceux qui sont dans une position intermédiaire, à la jonction de différents espaces. C'est en effet la possession de ces deux espèces de capital qui détermine l'occupation d'une position forte au sein du champ, et avec elle la possibilité de circuler et de détenir des propriétés multi-positionnelles (Georgakakis 2008, 74).

La connaissance des propriétés différentielles des différents acteurs investis dans le développement des études européennes revêt donc une grande importance pour ce qui est de leur positionnement et de leur contribution, ces propriétés devant être rapprochées des caractéristiques du champ en construction.

**Tableau 8 : Lien entre les propriétés biographiques des promoteurs des études européennes et leur positionnement dans le champ en construction**

Propriétés biographiques	Favorables à l'insertion dans le champ	Défavorables à l'insertion dans le champ
	<i>Dimension transnationale et multiniveaux du champ</i>	
Orientation cosmopolite (du fait de la naissance, de l'exil contraint ou volontaire)	Maitrise d'une ou plusieurs langues étrangères, compétences interculturelles Mobilité géographique, capacité d'adaptation à différents environnements Distance par rapport au cadre national	Absence d'ancrage institutionnel national Caractère « apatride » aux yeux de leur détracteurs Besoins de reconnaissance par d'autres instances, notamment européennes
<i>Dimension idéologique et normative</i>		
Militantisme	Identification avec l'idée européenne	Manque d'objectivité et de distance critique
<i>Production de connaissances savantes sur un objet protéiforme et mouvant</i>		
Capital académique (type d'études supérieures et diplômes obtenus, expérience professionnelle dans l'enseignement et la recherche)	En cas de capital élevé : capacité à suivre une démarche scientifique, légitimité à produire un discours savant	En cas de capital réduit : soupçon de subjectivité dans l'étude des questions européennes, absence de légitimité aux yeux de la communauté scientifique
Ouverture intellectuelle	Capacité à développer des approches transdisciplinaires et à aborder des sujets délaissés par la recherche académique	Problème de reconnaissance en l'absence d'un ancrage disciplinaire clair et reconnu

<sup>289</sup> La production de connaissances savantes sur n'importe quel objet est usuellement l'apanage de structures dédiées fonctionnant selon une logique scientifique et avec une rationalité propre valorisant la possession de diplômes d'études supérieures (au premier rang desquels le doctorat) ainsi que de parcours codifiés garant de la maîtrise des règles de la connaissance scientifique. Compte tenu de l'insertion des activités liées au développement des études européennes dans les secteurs de la production et de la transmission de connaissances, ce type de capital s'est trouvé de plus en plus valorisé au sein du champ.

En ce qui concerne le groupe des « juristes organiques de la Communauté », qui en raison des liens professionnels entretenus avec les institutions européennes circulaient entre les deux milieux et ont apporté comme nous le montrerons plus loin une contribution importante au lancement des études européennes, Julie Bailleux constate que si pour certains d'entre eux ils pouvaient faire valoir des titres académiques prestigieux, leur neutralité et la scientificité de leurs prises de position sont en revanche largement sujettes à caution. Les cas du juriste Français Pierre-Henri Teitgen et du Belge Fernand Dehousse sont à cet égard emblématiques (Bailleux 2010, 307)<sup>290</sup>.

Pour comprendre comment est apparue la production de savoirs savants sur l'Europe en construction, outre l'identification des espaces carrefours où se sont définies les orientations des études européennes naissantes, il importe donc de démonter les processus de structuration du champ dont les différents acteurs participants – et notamment les multi-positionnés – sont les protagonistes.

Comme nous allons le voir dans la section suivante, il se trouve en effet qu'à leur début notamment, certains promoteurs des études européennes avaient pour particularité d'être à la fois auteurs de travaux d'études et de réflexions sur la construction européenne et également des acteurs du même phénomène, tant par leur engagement dans les mouvements européistes que par des actions de formation ou la construction de réseaux.<sup>291</sup> A l'origine des études européennes telles que nous les connaissons aujourd'hui se trouvaient en effet différentes formes d'engagement. Quand bien même, comme le montrent les exemples présentés ci-dessous, la délimitation entre ces différents types n'était pas toujours aussi évidente, il convient de les distinguer. Ce faisant, on peut mieux comprendre l'évolution qu'ont connu les études européennes depuis leur genèse jusqu'à leur institutionnalisation au cours des dernières décennies sous la forme d'organisations, de programmes et de moyens d'échange et de communication dédiés, ainsi que la mise en place d'instances de reconnaissance et de reproduction, notamment sur le plan académique ; l'objectif de contribuer à une connaissance scientifique de l'Europe ayant petit à petit supplanté tous les autres.

---

<sup>290</sup> Docteur en droit et licencié en sciences sociales en 1929, agrégé de l'enseignement supérieur, Fernand Dehousse (1906-1976) fut professeur ordinaire à l'Université de Liège, associé à l'Institut de droit international à partir de 1947. En matière de questions européennes, il est l'auteur des ouvrages suivants : « L'activité du Conseil de l'Europe dans le domaine social », Paris, Pedone, 1954 ; « Principes de droit agraire communautaire », Bruxelles, Bruylant, 1967, et de « L'avenir institutionnel des communautés européennes », Nancy, Centre européen universitaire, 1967. Nous reviendrons plus loin sur le cas de Pierre André Teitgen.

<sup>291</sup> A l'exception bien entendu des auteurs américains, cf. Cohen (2017).

## C. PROMOUVOIR LES ETUDES EUROPEENNES PAR LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION

La volonté d'informer, de documenter et d'expliquer ce qui était en train de se passer est concomitante aux débuts de la construction européenne. A cet égard, deux éléments fondamentaux pour comprendre l'émergence des études européennes méritent d'être soulignés : la thématisation précoce au sein des mouvements Européens de la nécessité de développer des structures de formation et de sensibilisation aux questions européennes, ainsi que la présence d'un nombre significatif d'universitaires parmi les militants de l'unité européenne, c'est-à-dire d'individus dont la profession était justement la production et la transmission de savoirs savants.

### 1. *La Haye et Lausanne comme points de départ*

Pour ce qui est du premier aspect, le congrès de l'Europe qui s'est tenu à La Haye du 7 au 10 mai 1948 peut être considéré comme un point de départ pour le lancement des études européennes.<sup>292</sup> Ainsi, considérant que les efforts d'union du continent devaient être soutenus et vivifiés par un réveil de la conscience européenne et que celle-ci devait être informée, stimulée, et dotée de moyens d'expression, la résolution culturelle adoptée par le congrès préconisait la création d'un Centre Européen de la Culture (CEC) dont une des missions était de promouvoir le sentiment d'appartenance européenne par le moyen d'informations et d'initiatives notamment dans les établissements d'enseignement supérieur<sup>293</sup>. Parmi les activités que le CEC mettra en place, on relèvera la création dès 1951 d'une Association des instituts d'études européennes qui, comme le montre Nicolas Stenger (2017), était conçue comme un réseau scientifique et militant au service de l'unification de l'Europe.

Le congrès de la Haye fut suivi du 8 au 12 décembre 1949 de la conférence européenne de la culture organisée à Lausanne par la section culturelle du Mouvement européen. A cette occasion fut

---

<sup>292</sup> Il est intéressant de constater que quand on classe les participants au congrès de la Haye en grandes catégories, selon leur rattachement à l'un des quatre pôles principaux (politique, intellectuel, économique et syndical, ce qui est le cas pour 90 % d'entre eux), on constate que 44,5 % des congressistes relèvent principalement du pôle politique, 25,5 % du pôle intellectuel, 14 % du pôle économique et 4,5 % du pôle syndical, la seconde catégorie étant surtout représentés dans la commission culturelle du congrès (Cohen 2006). Pour ce qui est de la délégation française, parmi les universitaires français présents à La Haye, il y avait René Capitant et le doyen de la faculté de droit de Paris Léon Juliot de la Morandière. Côté allemand, outre Walter Hallstein, il y avait deux professeurs de droit de l'université de Fribourg (Grewe et von Dietz) ainsi qu'un professeur de philosophie (Hilkmann) et de théologie catholique (Reatz), tous deux de Mayence. Au sein de la délégation italienne, on décompte six professeurs dont les recteurs des universités Bocconi de Milan et de Trieste (*cf.* la liste des participants reproduite sur le site du CVCE. [[http://www.cvce.eu/obj/list\\_of\\_the\\_national\\_delegations\\_at\\_the\\_hague\\_congress\\_7\\_10\\_may\\_1948-en-5386a33f-398a-4c4b-a541-5b87ecd88fb.html](http://www.cvce.eu/obj/list_of_the_national_delegations_at_the_hague_congress_7_10_may_1948-en-5386a33f-398a-4c4b-a541-5b87ecd88fb.html)])

<sup>293</sup> Résolution culturelle du congrès européen de La Haye (7-10 mai 1948), reproduite sur le site du CVCE [[http://www.cvce.eu/obj/resolution\\_culturelle\\_du\\_congres\\_europeen\\_de\\_la\\_haye\\_7\\_10\\_mai\\_1948-fr-f9f90696-a4b2-43fd-9e85-86dee9fb57a5.html](http://www.cvce.eu/obj/resolution_culturelle_du_congres_europeen_de_la_haye_7_10_mai_1948-fr-f9f90696-a4b2-43fd-9e85-86dee9fb57a5.html)], document consulté le 16/8/2016.

présentée l'initiative d'un religieux Belge, le Père Karel Verleye, de créer à Bruges un collège consacré à l'étude de l'Europe « vue comme une civilisation historique évoluant vers l'union ». C'est Henri Brugmans, qui dans la foulée se vit prié par Salvador de Madariaga et Joseph Ratinger d'en devenir le recteur, décision qui fut actée lors d'une réunion de l'exécutif du Mouvement européen<sup>294</sup>.

Outre le Collège d'Europe de Bruges qui fut fondé en 1949, on assista dans les années qui suivirent à la création de toute une série d'institutions qui, malgré leur particularités respectives et les contextes spécifiques dans lesquelles elles ont vu le jour, avaient pour objectif commun de vouloir traiter des questions relatives à la construction européenne : Europa Institut de Sarrebruck (1951), Institut Universitaire européen de Turin (1952), Institut des Hautes Etudes Européennes de Strasbourg (1953) et Centre international de formation européenne de Nice (1954)<sup>295</sup>. Outre l'ampleur du phénomène (nombre important d'organismes créés dans un laps de temps réduit), ce qui ressort de ce mouvement, c'est le souhait convergent de ces organisations et de leurs fondateurs d'investir la sphère académique et plus particulièrement le domaine de l'enseignement supérieur<sup>296</sup>. Si la dimension militante restait souvent présente dans ces initiatives, elle se doublait également d'un désir d'aborder les questions européennes au travers d'une démarche rationnelle. Ainsi, le rapport général de la conférence européenne de la culture prévoyait que le Collège européen de Bruges en voie de constitution se donnerait pour but immédiat « l'étude scientifique de la situation européenne dans ses implications historiques et sociologiques »<sup>297</sup>.

---

<sup>294</sup> Cf. le témoignage de Henri Brugmans dans ses mémoires (1994, 299-300). Alexandre Marc aurait souhaité obtenir ce poste, mais aurait été évincé car jugé trop « anticonformiste ». Il en conçut longtemps une certaine amertume, « tant était puissant le besoin qu'il n'avait cessé d'éprouver d'enseigner l'Europe et le fédéralisme en disposant de la durée » (Gouzy 2001, 37).

<sup>295</sup> En ce qui concerne le centre des études européenne de Nancy fondé en 1950, l'objectif pédagogique était au départ surtout focalisé sur la dimension culturelle de l'Europe et peu sur la dimension politique ou juridique. Pour une présentation détaillée de l'histoire des instituts de Bruges, Nancy, de Strasbourg, puis celui un peu plus tardif de Genève (1963) mais directement relié à la création du CEC, on se reportera aux contributions respectives de Philippe Perchoc, Jean-Denis Mouton, Marie-Thérèse Bitsch et de François Saint-Ouen et Nicolas Stenger in Larat, Manganot et Schirmann 2017. Pour ce qui est de la création de l'Ecole de l'Europe de Tours et de la tentative de mettre en place un institut d'études européennes au Luxembourg, cf. Bailleux 2014, 38-44.

<sup>296</sup> On sait que le Mouvement européen avait identifié plusieurs domaines d'action privilégiés et ciblait pour ce faire différents types de publics : enseignement primaire et secondaire, milieux étudiants, formation professionnelle. Parmi ses préoccupations, trois étaient en lien étroit avec le développement des études européennes : les campagnes européennes de la jeunesse avec l'organisation d'universités d'été, l'éducation civique et la formation des adultes, de même que la formation de cadres pour faire fonctionner les institutions européennes.

<sup>297</sup> Rapport général sur la conférence européenne de la culture (Lausanne, 8-12 décembre 1949), p. 10. Document reproduit sur le site du CVCE [[http://www.cvce.eu/obj/rapport\\_general\\_sur\\_la\\_conference\\_europeenne\\_de\\_la\\_culture\\_lausanne\\_8\\_12\\_decembre\\_1949-fr-dc341cef-6e17-4ac9-9be5-ab70d098beec.html](http://www.cvce.eu/obj/rapport_general_sur_la_conference_europeenne_de_la_culture_lausanne_8_12_decembre_1949-fr-dc341cef-6e17-4ac9-9be5-ab70d098beec.html)], consulté le 16/8/2016.

## ***2. Aux sources des études européennes : universitaires activistes de l'Europe et activistes Européens aux vellétés d'enseignement***

Derrière ces initiatives on trouve des personnes que l'on peut qualifier d'entrepreneurs des questions européennes, c'est-à-dire d'acteurs pour lesquels l'engagement en faveur de l'Europe allait au-delà du militantisme en faveur de telle ou telle solution institutionnelle pour organiser la coopération en Europe et réaliser son unification. Cette mobilisation dans le domaine politique se doublait en effet de leur souci de s'engager dans le domaine de la production et de la diffusion de connaissances sur l'Europe, se rapprochant en cela des activités traditionnelles de la sphère académique au sein de laquelle se trouvaient également des personnes s'intéressant à la construction européenne.

Ainsi, à l'intersection entre le monde académique et de celui du militantisme européen se sont retrouvées plusieurs catégories et générations successives d'acteurs qu'il est par conséquent utile de distinguer. On y trouvait tout d'abord le groupe de ceux qui avaient investi en premier les questions européennes au niveau de la recherche et que l'on peut qualifier de premiers contributeurs scientifiques, et ce, pas uniquement par ce qu'eux-mêmes étaient des universitaires sur le plan professionnel qui s'intéressaient à ces questions, mais par ce que leur approche était essentiellement académique. Paradoxalement, Ernst Haas, et Karl Deutsch qui en sont les principaux représentants se trouvaient dans une position d'outsiders par rapport au phénomène qu'ils entendaient décrire, et ce malgré les origines européennes de ces « émigrés scholars », comme l'a bien retracé Antonin Cohen (2017). Le fait que les sciences sociales aux USA, du fait de leur état d'avancement, fournissait des outils conceptuels utiles pour appréhender le phénomène explique en grande partie le rôle de ces pionniers, nonobstant le fait que ces derniers ne faisaient pas preuve à l'égard de leur objet d'étude d'une neutralité axiologique totale.

Dans la deuxième catégorie on trouve les universitaires qui, à un moment ou à un autre de leur carrière, se sont mis au service des institutions européennes<sup>298</sup>. C'est le cas par exemple de Paul Reuter (1911-1990) impliqué dans la conception du plan Schuman<sup>299</sup>, de Robert Marjolin (1911-

---

<sup>298</sup> Cécile Robert et Antonin Vauchez remarquent que loin d'être un fait rare, la multi-appartenance, singulièrement à l'univers académique et à celui des institutions européennes est particulièrement répandue (Robert et Vauchez 2010, 14).

<sup>299</sup> Reçu premier à l'agrégation de droit en 1938, Paul Reuter (1911-1990) commença sa carrière universitaire comme professeur à l'université de Poitiers, puis à Aix-en-Provence après la guerre et enfin à la faculté de droit de l'université de Paris à partir de 1951. Il a également enseigné le droit des organisations européennes à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Académie de la Haye, où il donne son premier cours sur « Le Plan Schuman ». Il apporta également une contribution importante à la construction des études européennes au travers de ses publications, en particulier « La conception du pouvoir politique dans le plan Schuman », *Revue française de science politique*, 1951 ; « La Communauté européenne du charbon et de l'acier », Paris, LGDJ, 1953 ; ou « Organisations européennes », Paris, PUF,

1986) secrétaire général de l'OECE (1948-1955) puis vice-président de la Commission européenne (1958-1967)<sup>300</sup>, ou de Walter Hallstein président de la Commission européenne (1958-1967)<sup>301</sup>.

Le troisième groupe est quant à lui constitué d'universitaires qui, en plus de leur carrière politique sur le plan national (laquelle les a souvent menés à exercer des responsabilités importantes), se sont engagés en faveur de l'unité européenne en militant dans les mouvements européistes, et ont également souhaité s'impliquer dans l'enseignement des questions européennes ainsi que dans des publications à ce sujet. On peut donc parler à leur sujet d'universitaires activistes de l'Europe, puisqu'il s'agissait de personnes dont la profession principale était l'enseignement supérieur et qu'ils combinaient une légitimité scientifique découlant de leur parcours universitaire avec un capital politique important du fait de leur engagement national et européen. Les profils et parcours des quatre personnalités françaises centrales que sont les économistes René Courtin et André Philip et les juristes François de Menthon et Pierre-Henri Teitgen présentés dans le tableau ci-dessous sont à cet égard riches d'enseignements.

Enfin, moins commun en termes de profils et de parcours, il y a le groupe des activistes d'une cause politique qui ont investi le champ de la production et de la reproduction du savoir par le biais de la formation. Le propre de ses personnes que l'on peut qualifier de marginaux-sécants<sup>302</sup> est qu'ils appartenaient à plusieurs mondes différents.

De fait, la nature ouverte (incertitude sur l'orientation qu'allait prendre la construction européenne), le caractère pluridisciplinaire des sujets ainsi que la confusion des genres qui caractérisait ce champ à ses débuts (enjeux à la fois de militantisme, académique et de positionnement politique pour la CEE) ont certainement favorisé les profils de personnes pouvant mobiliser des ressources dans ces différents domaines et leur a permis, en étant à leur intersection, de jouer un rôle moteur dans la promotion des

---

Thémis, 1965. Pour une présentation de la pensée de Paul Reuter concernant l'intégration européenne on se reportera à l'article d'Antonin Cohen (1998).

<sup>300</sup> Auteur d'une thèse de doctorat sur les mouvements économiques de longue durée publiée en 1941, Robert Marjolin (1911-1986) fut tout d'abord professeur d'économie politique à la faculté de droit de Nancy (1955-1957) puis à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris (1967-1969). Publications sur les questions européennes : « Europe and the United States in the world economy », Durham, Duke University Press, 1953 ; « Les Problèmes économiques du Marché Commun en 1964 », Paris, Bureau d'Information des Communautés Européennes, 1964. Sur son rôle dans la construction européenne, cf. Bossuat (2009).

<sup>301</sup> Walter Hallstein (1901-1982) a soutenu une thèse de doctorat en droit international privé à l'université de Bonn en 1925. Après son habilitation en 1929, il devint professeur de droit des sociétés et de droit privé à l'université de Rostock (1930), puis à partir de 1941 à l'université de Francfort. Publications sur les questions européennes : « Der Schuman-Plan », Francfort sur le Main, Klostermann, 1951 ; « United Europe », Cambridge, Harvard University Press, 1962 ; « Der unvollendete Bundesstaat. Europäische Erfahrungen und Erkenntnisse », Dusseldorf, Econ, 1969 (paru en français sous le titre « L'Europe inachevée », Robert Laffont, 1970).

<sup>302</sup> Le terme de marginal-sécant désigne les acteurs qui interviennent dans plusieurs systèmes d'action et peuvent de ce fait jouer un rôle d'interprète et de passeur entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires (Crozier et Friedberg 1977, 73).

études européennes à côté des formes exclusivement académiques d'appropriation de l'Europe comme sujet et de participer ainsi à sa transformation en objet d'étude et d'enseignement universitaire.

Les quatre exemples paradigmatiques présentés dans le tableau suivant que sont Alexandre Marc, Denis de Rougemont, Hendrik Brugmans et Eugen Kogon ont en commun de constituer des cas d'engagement précoce et de combiner des formes d'actions plurielles. Tous les quatre présentent des traits propres aux marginaux-séquents si on rapproche les éléments marquants de leur biographie des caractéristiques du milieu dans lequel ils vont évoluer : (a) ils déployèrent une activité militante importante au sein des mouvements fédéralistes où ils exercèrent des responsabilités majeures ; (b) leur activisme passa par la publication de nombreux ouvrages, articles ou brochures consacrés à la construction européenne ; (c) ils accordèrent une attention particulière à l'enseignement et aux activités de formation (au sens large du terme) portant sur les questions européennes. C'est la raison pour laquelle par contraste avec le groupe précédent des « universitaires activistes » on peut les qualifier « d'activistes Européens aux vellétés d'enseignement ».

On retrouve ainsi parmi eux les fondateurs de trois organismes qui se consacreront parmi les premiers à l'étude et à l'enseignement des questions européennes : le collège d'Europe de Bruges établi en 1949, l'Institut d'études européennes de Genève fondé en 1963 et le Centre international de formation européenne de Nice, créé en 1954 et qui propose depuis 1964 un programme de troisième cycle en études européennes et internationales<sup>303</sup>.

Les études européennes sont dès leurs débuts une coproduction politico-académique : la configuration initiale des rapports entre savoirs et construction européenne est en effet marquée par l'étroitesse des liens entre les univers académique (réduits au début pour l'essentiel au droit et à l'économie ainsi que le montrent les quatre exemples cités ci-dessus) et politico-administratif auquel on peut rattacher celui du militantisme. Ces espaces se constituent de concert par le biais de rapports interpersonnels, et l'intermédiaire d'« agents doubles » situés à la croisée de ces deux univers (Robert et Vauchez, 2010). Cela explique la place particulière occupée par les passeurs lors de la phase initiale de développement des études européennes, qu'ils relèvent de la catégorie des marginaux sécants ou de celle des universitaires activistes. Les spécificités de leur parcours personnel (compétences linguistiques, contacts), leurs ancrages institutionnels multiples et leur appartenance à différents réseaux plaçaient ces personnes à l'intersection de différents sous-champs thématiques et domaines d'activités ou en situation de passer de l'un à l'autre. Les passeurs ont ainsi contribué à la circulation des idées en donnant une dimension véritablement européenne et multidisciplinaire à l'étude du phénomène européen.

---

<sup>303</sup> La mission assignée au nouvel organisme était « de propager dans l'opinion, au travers de la formation de ses cadres, l'idéal de l'Europe unie ». Le CIFE se présente aujourd'hui comme étant un établissement d'enseignement supérieur privé enregistré auprès de l'Académie de Nice et un Centre de recherches. Il reçoit une subvention institutionnelle dans le cadre du programme Jean Monnet de l'Union européenne.

**Tableau 9 : Marginaux-sécants et universitaires activistes : analyse croisée des contributions de huit pionniers des études européennes**

	<b>Alexandre Marc (1904-2000)</b>	<b>Denis de Rougemont (1906-1985)</b>	<b>Hendrik Brugmans (1906-1997)</b>	<b>Eugen Kogon (1903-1987)</b>
<b>Formation</b>	Etudes de philosophie à Iéna. Diplômé de l'École libre des sciences politiques (1927)	Licence de lettres à l'université de Neuchâtel (1930) Docteur honoris causa de la faculté de droit de l'université de Zurich (1971).	Doctorat de français et de littérature à l'université d'Amsterdam (1934)	Etudes d'économie et de sociologie à Munich Thèse de doctorat sur « L'État corporatif et le fascisme » à l'université de Vienne (1927)
<b>Militantisme en faveur de la construction européenne</b>	Secrétaire général de l'Union européenne des fédéralistes (1946) Participe au Congrès de la Haye (1948) Participe à la Conférence européenne de la culture de Lausanne (1949) Animateur du Mouvement fédéraliste européen (1953)	Discours inaugural au congrès de Montreux (1947) Elu délégué général de l'Union européenne des fédéralistes au congrès de La Haye, rédige le « Message aux Européens » (1948) Rapporteur général à la conférence européenne de la culture de Lausanne (1949)	Elu président du comité exécutif de l'Union européenne des fédéralistes (1947) Participe au Congrès de la Haye (1948) Participe à la Conférence européenne de la culture de Lausanne (1949)	Elu membre du comité central de l'Union européenne au congrès de Montreux (1947) Participe au Congrès de la Haye (1948) Membre du secrétariat général du conseil international du Mouvement Européen, et de son comité exécutif (1949) Préside la section allemande de l' <i>Europa Union</i> (1949 à 1953)
<b>Contribution au développement de l'enseignement sur les questions européennes</b>	Fonde le Centre international de formation européenne (1954) Dirige le programme annuel de troisième cycle, consacré aux études européennes et internationales lancé un an plus tôt par le CIFE (1965)	Cofondateur de la Fondation européenne de la Culture (1954) Fonde l'Institut universitaire d'études européennes (l'Union européenne) associé à l'université de Genève (1963) où il enseigne jusqu'à la fin de sa vie l'histoire des idées européennes et le fédéralisme	Recteur du Collège d'Europe, (1950-1972) Cofondateur de la Fondation européenne de la Culture (1954) Professeur extraordinaire d'histoire de la culture européenne à la Katholieke Universiteit Leuven (1972 à 1980)	Titulaire de la chaire nouvellement créée de « politique scientifique » ( <i>Wissenschaftliche Politik</i> ) à l'université technique de Darmstadt (1951-1968)
<b>Exemples de publications consacrées aux questions européennes (date de parution)</b>	« Europe, terre décisive » (1959) fonde la revue <i>L'Europe en formation</i> (1960) « L'Europe dans le monde » (1965)	« Lettres aux députés Européens » (1950) « Vingt-huit siècles d'Europe: la conscience européenne à travers les textes » (1961) « Lettre ouverte aux Européens » (1970) Fonde la revue <i>Cadmos</i> (1978) « Rapport au peuple européen sur l'état de l'union de l'Europe » (1979)	« La Cité européenne. Programme fédéraliste » (1950) « Le congrès de La Haye - avant, pendant et après » (1969) « L'idée européenne 1920-1970 » (1970)	Fonde la revue <i>Frankfurter Hefte</i> (1946) « Die Aussichten Europas » (1948) Nombreux articles sur les questions européennes (réunis dans « Europäische Visionen ». 1995)

	<b>René Courtin (1900-1964)</b>	<b>François de Menthon (1900-1984)</b>	<b>André Philip (1902-1970)</b>	<b>Pierre-Henri Teitgen (1908-1997)</b>
<b>Formation et parcours académique</b>	<p>Doctorat (1924), Agrégé d'économie (1930)                      Professeur d'économie à l'université de Montpellier (1930-1942)                      A la libération, nommé professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris</p>	<p>Agrégé de droit (1920), Thèse de doctorat (1921)                      Professeur d'économie politique à la faculté de droit de Nancy (1929-1939)                      De nouveau professeur à la Faculté de droit à Nancy de 1959 à 1962</p>	<p>Doctorat en économie politique (1923) et doctorat en droit (1924), Agrégation de droit (1926).                      Professeur d'économie à la faculté de droit de Lyon (1926-1936)                      Professeur de sciences économiques à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris (1957-1967)</p>	<p>Docteur et agrégé de droit public (1934)                      Professeur à l'université de Montpellier (1946)                      Professeur à Faculté de droit de Rennes (1946) puis à la Faculté de droit de Paris (1961)</p>
<b>Engagement politique national</b>	<p>Résistant (Mouvement Combat)                      Rédige en 1943 avec De Menthon et Teitgen le <i>Rapport sur la politique économique d'après guerre</i></p>	<p>Résistant (mouvement Combat), commissaire à la Justice au sein du Comité français de la Libération nationale d'Alger.                      Ministre de la Justice dans le Gouvernement provisoire du général de Gaulle. Fondateur du MRP, député de la Savoie (1946-1958).                      Ministre de l'Économie nationale dans le gouvernement Bidault (1946)</p>	<p>Résistant (réseau Libération Sud), rejoint Londres en 1942, Commissaire au CFLN d'Alger.                      Député socialiste du Rhône (1936-40 ; 1946-51).                      Ministre de l'Économie et des Finances des gouvernements Gouin (1946), puis Blum (1946-47).                      Ministre de l'Économie nationale dans le gouvernement Ramadier (1947).</p>	<p>Résistant (mouvement Liberté, puis Combat).                      Député MRP d'Ille-et-Vilaine de 1945 à 1958.                      Très nombreuses fois ministre (1944-1956)</p>
<b>Militantisme en faveur de la construction européenne</b>	<p>Participe au congrès de la Haye où il rédige la résolution politique avec Duncan Sandy.                      Fonde en 1947 le Conseil français pour l'Europe unie                      Président du Mouvement européen France (1952 à 1962)</p>	<p>Participe au congrès de la Haye                      Rédige un projet de Constitution fédérale des États-Unis d'Europe (1948)                      Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (1952-1954)                      Membre de l'Assemblée de la Communauté européenne pour le charbon et l'acier (1951 à 1958).</p>	<p>Délégué général du mouvement européen lors de sa création en 1948                      Participe à la conférence de la Haye                      Membre de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe (1949-1960)                      Président du comité exécutif international du Mouvement démocratique et socialiste pour les États-Unis d'Europe (1950 à 1964).</p>	<p>Participe au congrès de la Haye                      Préside la commission juridique du Mouvement européen                      Rédige l'avant-projet de convention européenne des droits de l'homme (1949)                      Juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme (1976-1980).</p>
<b>Contribution au développement de l'enseignement sur les questions européennes</b>	<p>Texte sur l'unification économique de l'Europe publié par les éditions du Centre européen universitaire de Nancy en 1951</p>	<p>Président du Centre européen universitaire de Nancy de 1961 1968</p>	<p>Professeur d'économie politique à l'Institut d'études européennes de Sarrebruck de 1951 à 1957</p>	<p>Intervenant au Centre européen universitaire de Nancy                      1963 : Directeur du centre universitaire d'étude des communautés européennes à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris</p>
<b>Exemples de publications consacrées aux questions européennes</b>	<p>« Les Problèmes de l'Union économique de l'Europe ». Paris: Domat-Montchrestien, 1949                      « Le Marché commun ». Paris: Ed. de l'Épargne, 1958</p>	<p>« Le rôle économique des organisations politiques européennes ». Nancy : Centre européen universitaire, 1954.                      « Rapport fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production sur la politique financière et d'investissement de la Communauté » CEECA., 1946.                      « Rapport intérimaire sur l'activité de la Haute autorité dans le domaine de la coordination des politiques énergétiques ». CEEC., 1958.</p>	<p>« Pour une communauté européenne réelle : le plan Schuman ». Gand : Snoeck-Ducaju, 1951.                      « L'Unité européenne, l'heure de la décision », Paris : Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe, 1951.                      « Communauté européenne du charbon et de l'acier », Paris : Presses universitaires de France, 1952.                      « Le Commerce international et l'unification de l'Europe ». Sarrebruck : Université de la Sarre, 1953.</p>	<p>« Les Etapes de l'idée européenne ». Paris, Imprimerie nationale, 1964                      « L'application du Droit communautaire par les juridictions françaises », Bruxelles, 1965                      « Cours de droit administratif européen », Paris, 1970                      « La Décision dans la Communauté économique européenne. » Leyde: A.W. Sijthoff, 1972</p>

Toutefois, au fur et à mesure que les études européennes se sont de plus en plus concentrées sur la production d'un savoir savant, parmi les entrepreneurs des questions européennes, ceux qui par rapport aux universitaires patentés ne disposaient que d'un capital académique limité et étaient privés d'ancrage universitaire n'ont eu pour perspective que de renforcer leur crédibilité par la fidélité à leur engagement et à leur adhésion à la doctrine qu'ils défendaient (dans le cas d'Alexandre Marc, le fédéralisme intégral), au risque de se voir de plus en plus isolés au sein du champ des études européennes. Outre la stratégie poursuivie par Hendrik Brugmans qui a réussi à faire du Collège d'Europe une véritable pépinière de cadres pour les institutions européennes, une alternative consistait également à investir l'enseignement de sujets émergents, c'est-à-dire non encore préemptés mais politiquement et scientifiquement porteurs, comme ce fut le cas pour Denis de Rougemont avec les questions de coopération transfrontalière ou environnementales à partir de la fin des années soixante-dix<sup>304</sup>.

#### D. UNE DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

Dès l'année universitaire 1954-1955, un cours consacré aux « Institutions européennes depuis 1945 » est dispensé à l'Institut d'Etudes politiques de Paris par Paul Reuter<sup>305</sup>. Pour la science politique, le cours de Pierre Gerbet consacré à la politique d'unification européenne sera créé en 1964 également à Sciences-Po Paris.

Plusieurs années après la mise en place des principales institutions porteuses du processus d'intégration européenne (CECA en 1952, CEE en 1958) et alors que des enseignements dédiés étaient déjà dispensés dans les instituts d'études européennes créés à cet effet, les études européennes faisaient ainsi leur entrée dans les programmes officiels de l'enseignement supérieur tandis que la production de connaissances relatives à la construction

---

<sup>304</sup> Pour ce qui est d'Eugen Kogon, son expérience de l'univers concentrationnaire (très tôt opposé au nazisme, il fut interné au camp de concentration à Buchenwald de 1939 à 1945) déboucha sur la publication en 1946 d'un ouvrage de référence : « Der SS-Staat: Das System der deutschen Konzentrationslager » (paru en français sous le titre de « l'Etat SS »). Il devint un spécialiste du totalitarisme et s'investit également dans ses activités de publiciste et de professeur à l'université de Darmstadt sur les questions relatives à la consolidation de la démocratie dans la jeune république fédérale allemande. Cf. Kogon (1995 et 1997).

<sup>305</sup> Si on en croit la présentation du site internet du "Centre d'excellence Jean Monnet de Rennes, le premier enseignement de droit européen dans une université française aurait été mis en place à l'Université de Rennes au cours de l'année universitaire 1962-1963 à l'initiative du professeur Pierre-Henri Teitgen par un de ses doctorants, Jean Raux (1936-2013), alors assistant, qui dispensa un cours sur les organisations européennes [<http://cejm.univ-rennes.eu/fr/presentation/>]. En fait, des enseignements avaient déjà eu lieu auparavant, comme lors de l'année universitaire 1957-1958 à Lille avec le cours d'introduction à l'étude du marché commun de François Le Roy, ou au Centre universitaire des hautes études européennes de Strasbourg. Cf. la rubrique Enseignements et congrès de l'Annuaire français de droit international, volume 4, 1958.

européenne bénéficiait de la multiplication des publications de la part d'acteurs également impliqués dans le développement de la formation aux questions européennes.

### **1. Tentative de classification des instituts d'études européennes**

En lien avec l'analyse de la constitution d'un champ des études européennes et de manière à comprendre la diversité des réalisations qui ont vu le jour dans ce cadre, on peut classer les différents instituts de formation qui ont vu le jour au fil des années autour de deux axes, représentant les deux principales dimensions relatives à leur raison d'être<sup>306</sup>.

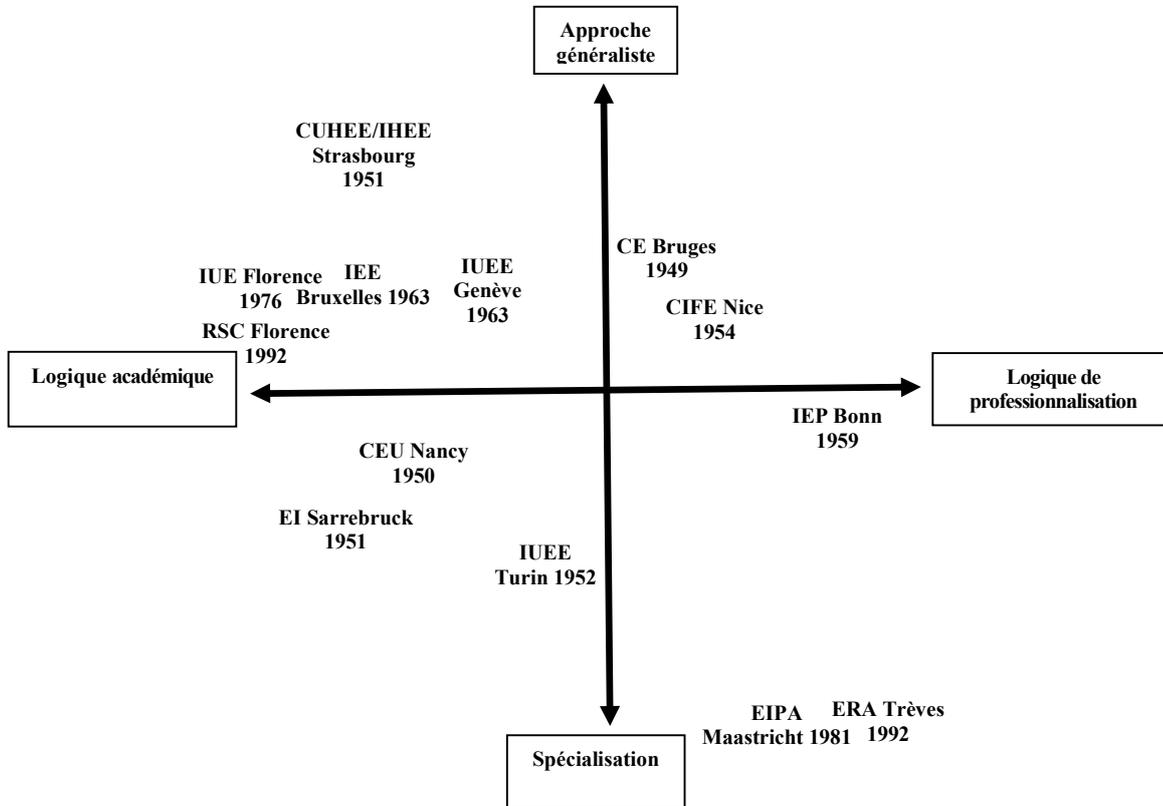
La première dimension (abscisse) se réfère au type d'approche suivie par l'institut dans sa démarche : soit une approche académique fortement adossée au système universitaire, visant avant tout à la formation intellectuelle des participants sur les différentes questions touchant à l'Europe, soit une approche professionnalisante, visant à transmettre des savoirs et compétences nécessaires et applicables dans la nouvelle sphère des affaires européennes et donc de plus en plus orientés vers les besoins des institutions européennes mais aussi des différents « métiers de l'Europe ».

La deuxième dimension (ordonnée) porte quant à elle sur le degré de spécialisation des enseignements dispensés, ou au contraire sur leur caractère volontairement généraliste. Alors que les instituts ayant choisi de se spécialiser se focalisent sur un domaine particulier des études européennes, en général à partir d'une discipline académique (droit, science politique...), ceux qui adoptent une vocation généraliste privilégient les approches pluridisciplinaires ou transdisciplinaires, voir sur la base d'aires culturelles.

---

<sup>306</sup> Nous ne prenons pas en compte ici les instituts qui se consacrent exclusivement à la recherche comme le *Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung* (MZES, fondé en 1989) de l'université de Mannheim en Allemagne, ARENA à Oslo (*Advanced Research on the Europeanisation of the Nation-State* fondé en 1994), ou l'*Institut für europäische Integrationsforschung* de l'université de Vienne (1995). Même s'ils apportent une contribution majeure à la production des connaissances savantes, il s'agit de créations beaucoup plus récentes qui n'entrent pas complètement dans la période couverte par notre analyse.

**Graphique 3 : Catégorisation des instituts d'études européennes en fonction de l'approche suivie et de leur logique de fonctionnement<sup>307</sup>**



Dans le prolongement de ce qui avait été expérimenté à Nancy et à Strasbourg au tout début des années cinquante<sup>308</sup>, d'autres universités ont mis en place une structure dédiée à l'enseignement des questions européennes qui ne cessaient de prendre de l'importance avec la montée en puissance des Communautés : c'est le cas en 1963 de l'université libre de Bruxelles (ULB) dont les autorités académiques avec l'aide de personnalités européennes comme Paul-Henri Spaak ont souhaité créer un institut ayant pour mission d'«approfondir dans le domaine des sciences morales, politiques et économiques, les problèmes que pose la

<sup>307</sup> Les dates indiquées correspondent à la fondation officielle des établissements. Ainsi la délibération du Conseil de l'Université de Strasbourg créant le Centre universitaire des hautes études européennes date du 26 janvier 1951 même si le décret ne sera publié qu'en 1953. Pour l'IUE européenne, la date figurant entre parenthèse renvoie à la création du Centre Robert Schuman. Le positionnement indiqué par rapport aux deux axes a pu connaître des évolutions substantielles. Critère pris en compte pour le positionnement par rapport à l'abscisse : objectifs poursuivis par l'établissement, statut, degré de reconnaissance des diplômes délivrés. Critères pris en compte pour l'ordonnée : contenus des enseignements, profil des intervenants, organisation en filières. La présentation en détail des critères et les modes de calcul utilisés figurent en Annexe 3, p. 234.

<sup>308</sup> Alors que le centre européen de Nancy (CEU) à partir du milieu des années soixante se focalise de plus en plus sur les aspects juridiques de l'intégration (Mouton 2017), l'Institut des hautes études européennes de Strasbourg (IHEE) gardera une orientation généraliste, atténué par la création de filières (Bitsch 2017).

réalisation d'une Europe toujours plus unie»<sup>309</sup>. Même s'il était adossé à l'université de Genève et vit le jour grâce au soutien des autorités universitaires locales, la création de ce qui devint l'Institut universitaire d'études européennes de Genève (IUEE) relevait quant à lui surtout d'une logique militante ainsi que de la nécessité pour son initiateur Denis de Rougemont de se trouver un ancrage institutionnel lui offrant stabilité et reconnaissance professionnelle<sup>310</sup>. A l'opposé, on constate que les structures dont la vocation était plus militante (Bruges, Nice, Bonn<sup>311</sup>) n'étaient pas rattachées à des universités et prirent la forme de structures *ad-hoc*.

L'Institut universitaire européen de Florence (IUE) représente un cas particulier. Tout d'abord parce qu'il s'agit d'une initiative de la Communauté européenne qui cherchait à créer une université européenne. Contrairement aux intentions qui ont présidé à sa fondation en 1976, ce n'est toutefois qu'avec l'ouverture du *Robert Schuman for advanced studies* en 1992 que les études européennes à l'institut ne se focalisèrent plus uniquement sur l'Europe comme zone géographique (essentiellement à travers une approche comparée), mais aussi sur les différents aspects liés à la construction européenne.

---

<sup>309</sup> Cf. la présentation de l'historique de l'Institut d'études européennes de Bruxelles (IEE) sur son site internet, de même que Nieuwenhuys (2017). Pour l'ULB, l'objectif était également de répondre aux impératifs de sa situation géographique dans la capitale de l'Europe ; Bruxelles nourrissant l'ambition de tenir une place importante dans la vie européenne et internationale.

<sup>310</sup> Les aspects matériels ne peuvent être laissés de côté dans l'analyse de la constitution du champ des études européenne. La forte personnalisation qui caractérise les instituts de Genève et de Nice, tout comme la place centrale qu'occupe l'engagement de leurs fondateurs s'expliquent non seulement par leur orientation idéologique et leur positionnement spécifique dans le champ européen, mais aussi par l'investissement de ces personnalités qui avaient besoin de ces structures pour assurer leur subsistance, et ce en l'absence de sécurité de l'emploi et de possibilité de mobilité comme le permettent une carrière académique.

<sup>311</sup> Parmi les instituts de la première vague (fondation antérieure au début des années soixante, c'est-à-dire au développement des activités de la CEE et de ses politiques publiques), l'*Institut für europäische Politik* de Bonn (IEP) occupe une place particulière, car si ses activités en termes d'organisation de colloques, journées d'études ainsi que de publications (importante collection d'ouvrages et d'annuaires, publication de la revue *Integration*, en collaboration avec l'*Arbeitskreis europäische Integration AEI*) étaient très importantes, ce fut le seul à ne pas développer de programme d'enseignement destiné à un public étudiant puisque l'institut privilégia la mise en place un programme ambitieux de formation permanente. Fondé en 1959 (d'abord sous le nom de *Bildungswerk europäische Politik* jusqu'en 1964), sous l'impulsion notamment du banquier d'affaire Friedrich von Oppenheim et du politiste Heinrich Schneider, l'IEP fait partie des principaux lieux de production d'un savoir spécifique sur les institutions et l'intégration européenne en Allemagne. Placé dès sa fondation à la croisée des mondes académique et politique (du fait, entre autres, de ses liens avec le mouvement fédéraliste allemand *Europa-Union*), il constitue depuis plus de 50 ans comme le fait remarquer Francisco Roa Bastos (2017) un véritable « nœud » du réseau savant allemand sur les questions européennes, mais aussi transnational, ayant contribué à l'institutionnalisation des études européennes. La dynamique des activités développées par l'IEP et AEI doit être replacée dans le contexte particulier de création de la RFA et de la politique de rééducation menée auparavant par les alliés et prolongée par le gouvernement fédéral et celui des Länder à travers leur soutien à de nombreuses fondations politiques ou à des organes dédiés comme la *Bundeszentrale für politische Bildung* créée 1952.

On rappellera par ailleurs avec Julie Bailleux qu'à l'époque, dans un contexte national et international marqué par la remise en cause du droit qui se trouvait déconsidéré en sa qualité d'instrument de légitimation des souverainetés nationales ayant conduit à la guerre, les premiers centres d'études consacrés à l'Europe mirent l'accent sur les humanités, afin de penser l'«Europe civilisationnelle», ou bien se tournèrent vers des disciplines en cours d'autonomisation vis-à-vis du droit, comme l'économie ou la science politique, ce qui explique l'absence de département de sciences juridiques au sein des premiers centres dédiés à l'enseignement de l'Europe (Bailleux 2014). Cette situation changea rapidement à partir de du milieu des années cinquante avec l'importance croissante prise par les institutions européennes mais aussi du fait de l'investissement des questions européennes par les juristes.

Ce tableau de la multiplication des structures dédiées aux études européennes est complété par les instituts créés à partir du milieu des années soixante-dix, c'est-à-dire en lien avec la montée en puissance des activités de la CEE puis de l'Union européenne, comme ce fut le cas avec l'EUI (Payleret 2017). Leur création répond au besoin croissant de formation de praticiens des affaires européennes et d'experts dans des domaines particuliers de l'intégration. Ces instituts sont par conséquent à vocation professionnelle et spécialisées. C'est le cas sur le plan juridique pour l'académie du droit européen de Trèves (ERA) fondée en 1992 et sur le plan de l'administration publique de l'*European institute of public administration* (EIPA) établi à Maastricht en 1981 qui bénéficie du soutien financier de la Commission européenne et des états membres de l'Union européenne.

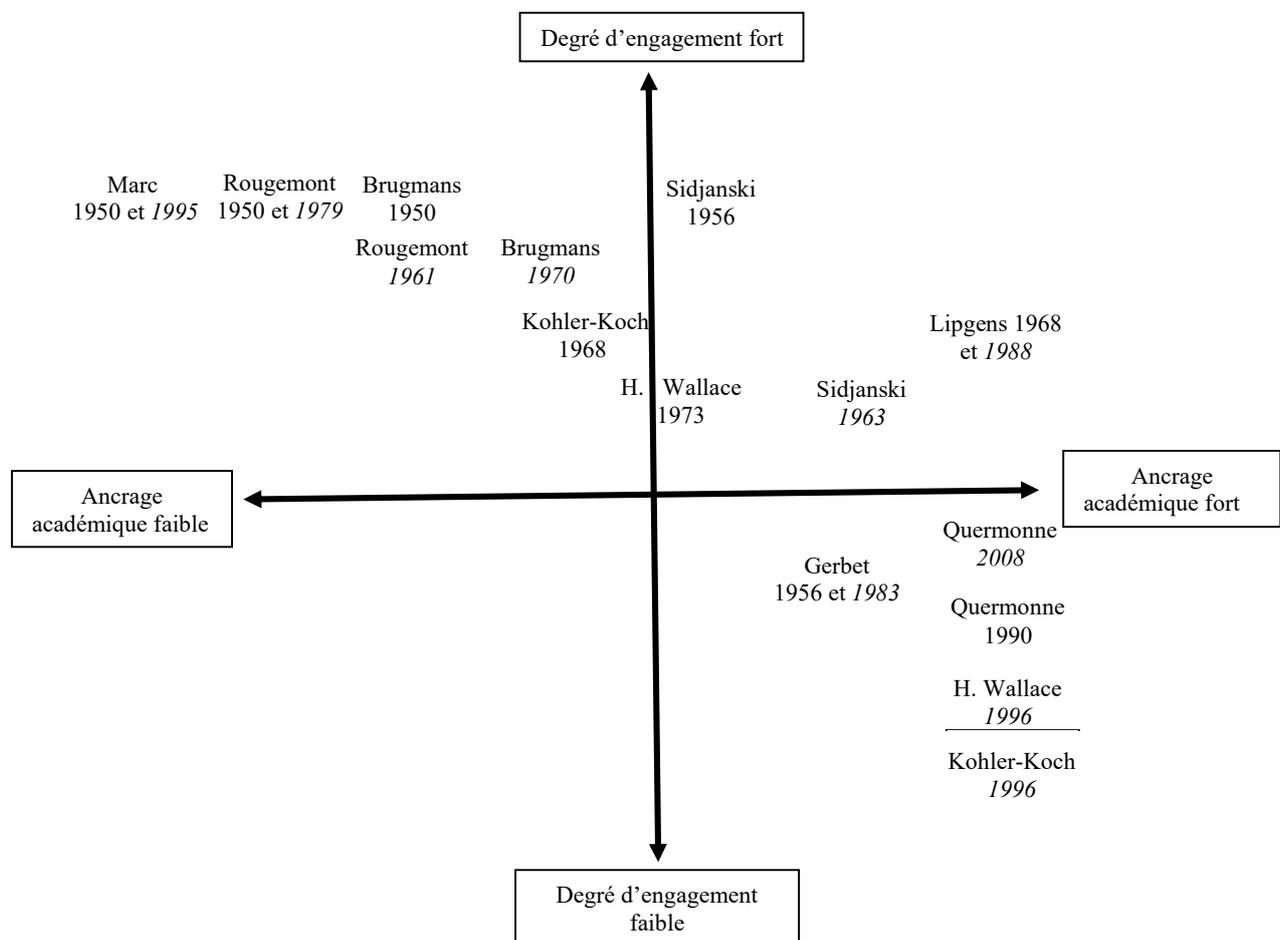
## **2. Stratégies de publication et structuration du champ**

A côté des activités d'enseignement, la construction des études sur l'Europe passe également par la production de connaissances sous la forme de publications, qui en fonction de la forme qu'elles prennent (format, type d'approche suivie, degré d'abstraction par rapport au sujet, niveau d'exigence intellectuelle, type de public concerné...) peuvent être rattachées à différents sous-champs (politique, journalistique, vulgarisation dans le cadre de la formation pour adultes, expertise technique, scientifique), contribuant par là même à la structuration progressive des études européennes.

La classification suivante prend en compte deux dimensions relatives à la structuration du champ des études européennes par les auteurs sélectionnés et par leurs publications sur les questions

européennes<sup>312</sup>. La première (abscisse) se rapporte au positionnement académique de l'auteur au moment de la parution de la publication référencée. Ont été pris en compte : son ancrage institutionnel du moment (université ou structure autre), le type de poste occupé, de même que les titres et grades universitaires détenus. La deuxième (ordonnée) fait référence au niveau d'engagement pro-européen manifesté dans l'ouvrage, ce degré étant fonction de sa tonalité, du public visé, ainsi que de l'orientation de la maison d'édition. Le positionnement des auteurs sélectionnés a été indiqué à deux moments de leur carrière afin de rendre compte d'éventuelles évolutions.

**Graphique 4 : Positionnement d'auteurs emblématiques des études européennes en fonction de l'approche suivie et de leur logique de fonctionnement**



<sup>312</sup> Comme pour le graphique précédent, il s'agit là d'une représentation permettant de visualiser de manière indicative le positionnement respectif d'un certain nombre d'acteurs choisis pour leur rôle dans la promotion et le développement des études européennes. Aux contributeurs d'auteurs de publications sur les questions européennes de la première génération, c'est-à-dire nés au début des années 1900 et qui se trouvaient également impliqués dans la création des instituts d'études européennes de cette époque (Alexandre Marc, Henri Brugmans, Denis de Rougemont) s'ajoutent ceux de la deuxième génération, nés dans les années 1920 (Dusan Sidjanski pour la Suisse, Walter Lipgens pour l'Allemagne et Jean-Louis Quermonne pour la France), auxquels nous avons ajouté deux personnalités majeures de la troisième génération, celle née dans les années 1940 (Beate Kohler-Koch pour l'Allemagne et Helen Wallace pour la Grande-Bretagne). Cette tentative de reconstitution de la structuration du champ des études européenne n'a bien entendu pas la prétention d'être exhaustive ni représentative de l'ensemble des domaines linguistiques ou disciplinaires concernés.

Les différences de positionnement des acteurs appartenant aux trois générations représentées sont intéressantes à plus d'un titre. On constate tout d'abord que pour les auteurs caractérisés par un positionnement académique faible et un engagement européen marqué, à savoir ceux ayant essentiellement investi le champ des études européennes par militantisme, leur positionnement n'évolue pas dans le temps.

En effet, rien ne distingue véritablement une des premières publications d'Alexandre Marc consacrée à l'Europe (« Institutions de l'Europe fédérée », Paris, La Fédération, série « Notes doctrinales », 1950, 24 pages) de son dernier ouvrage (« Fondements du fédéralisme. Destin de l'homme à venir », Paris, L'Harmattan, 1997, 232 p)<sup>313</sup>. Il en va de même pour Henri Brugmans (« La Cité européenne. Programme fédéraliste », Paris, Le Portulan, collection L'homme et la cité, 1950, 99 pages, et « L'idée européenne 1920-1970 », Bruges, De Tempel, 1970, 404 p., troisième édition, collection cahiers de Bruges) et pour Denis de Rougemont (« Lettres aux députés Européens », Neuchâtel : Ides et calendes, 1950, 33 p. et « Lettre ouverte aux Européens », Albin Michel, Paris, 1970, 213 p)<sup>314</sup>.

Ce positionnement stable contraste fortement avec celui d'auteurs plus jeunes qui incarnent la troisième génération. Elles ont commencé leur carrière avec des publications caractérisées par un degré d'engagement assez marqué, avant d'investir pleinement le champ académique avec des contributions scientifiques majeures. C'est le cas pour l'Allemagne de Beate Kohler-Koch, et pour la Grande-Bretagne d'Helen Wallace dont les parcours sont emblématiques de la troisième génération des contributeurs au développement des études européennes.

Beate Kohler-Koch (née 1941) a étudié l'économie politique à l'université de Cologne où elle soutient sa thèse de doctorat en 1970. Après avoir travaillé comme collaboratrice scientifique à l'institut de recherche en science politique et en questions européennes de l'université de Cologne de 1967 à 1969, elle devient directrice de l'*Institut für Europäische Politik* de Bonn de 1969 à 1973<sup>315</sup> avant d'obtenir en 1972 un poste de professeur en science politique à l'université technique de Darmstadt, puis d'occuper la chaire de relations internationales et

---

<sup>313</sup> Son ouvrage paru en 1965 « L'Europe dans le monde, Paris, Payot, 248 p., [Coll. Bibliothèque politique et Économique] reprenait les idées-forces de son œuvre et ce qu'il appelait « principes directeurs du fédéralisme (Gouzy 2010).

<sup>314</sup> Synthèse remarquable et résultat d'un important travail de compilation de sources, l'ouvrage « Vingt-huit siècles d'Europe : la conscience européenne à travers les textes, d'Hésiode à nos jours », publié en 1961 (Paris : Payot, 427 pages) occupe une place à part par rapport au reste de ces publications sur les questions européennes.

<sup>315</sup> Sur cet aspect, cf. son témoignage (Kohler 2019).

d'intégration européenne à l'université de Mannheim de 1990 à 2007. A ce titre, elle a exercé différentes responsabilités au sein du centre européen de recherche en sciences sociales de Mannheim (MZES) et a conduit un grand nombre de projets de recherche consacrés aux questions européennes. Avant d'entamer une carrière académique et de se faire un nom à travers ses publications comme une des meilleures spécialistes des questions d'intégration en Allemagne, elle a publié plusieurs ouvrages dans la collection de l'office de formation sur la politique européenne de l'IEP (*Europäische Schriften des Bildungswerks Europäische Politik*)<sup>316</sup>. Alors qu'elle enseignait à l'université de Darmstadt, elle publia un important état des lieux consacré aux perspectives d'adhésion à la Communauté européenne de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal (« Politischer Umbruch in Südeuropa : Portugal, Griechenland, Spanien auf dem Weg zur Demokratie », 1981, 460 pages). Enfin, au milieu des années quatre-vingt-dix, elle sera une des premières à théoriser la transformation de la gouvernance dans l'Union européenne<sup>317</sup>.

En ce qui concerne Helen Wallace (née en 1946), elle a tout d'abord étudié les humanités à l'université d'Oxford de 1963 à 1967 avant de suivre la formation post-graduée du collège d'Europe en 1967-1968 et de continuer ses études à l'université de Manchester (1969–73) où elle soutient en 1975 sa thèse de doctorat sur les conséquences sur le plan de la politique intérieure de la candidature du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne. *Lecturer* à l'université de Manchester de 1974 à 1978, elle fait un passage dans l'administration en enseignant au *Civil Service College* (1978–85), puis en participant au centre de prospective du Ministère des affaires étrangères (1979–80) avant d'obtenir un poste de directrice du programme de recherche sur l'Europe occidentale au *Royal Institute of International Affairs*. En 1992, elle rejoint l'université du Sussex comme professeur et fonde le *Sussex European Institute*. Elle publie son premier ouvrage avant même de terminer sa thèse (« National governments and the European Communities », London: PEP and Chatham

---

<sup>316</sup> Il s'agissait de ressources bibliographiques sur l'évolution prévisible de la construction européenne (« Die Zukunft Europas », 1968, 137 pages), sur la dynamique du processus d'intégration avec des textes de Dusan Sidjanski, Ernst B. Haas, Leon N Lindberg, Ronald Clapham et Wolfgang Schröder (« Erfolge und Krisen der Integration », 1969, 136 pages) ou sur les questions de monnaie unique (avec Gert Schlaeger « Ein Markt und eine Währung : Zur Problematik der EWG-Währung », 1968, 137 pages, nouvelle édition en 1971).

<sup>317</sup> Notamment à travers son article paru en 1996 « Catching Up with Change: The Transformation of Governance in the European Union » dans le *Journal of European Public Policy*.

House, 1973, 104 p.) et s'impose très rapidement comme une contributrice de premier plan des études européennes en Grande-Bretagne<sup>318</sup>.

Le positionnement des auteurs de la deuxième génération est sensiblement différent. Même s'ils sont animés par des convictions personnelles fortes qui sous-tendent une partie de leurs publications, à la différence de leurs prédécesseurs, D. Sidjanski et W. Lipgens disposent d'un ancrage académique complet.

Le parcours de Dusan Sidjanski (né 1926), de par sa proximité idéologique et personnelle avec Denis de Rougemont, figure phare des auteurs engagés de la première génération, est significatif de l'évolution du champ<sup>319</sup>. Après avoir soutenu une thèse de doctorat de science politique à l'université de Lausanne en 1954 sur le fédéralisme national et le fédéralisme international, il soutint en 1959 une thèse d'habilitation à la faculté des sciences économiques et sociales de l'université de Genève sur les dimensions institutionnelles, économique et politique de la Communauté économique européenne. Il est nommé la même année privat-docent à l'université de Genève, puis chargé de cours de science politique (1963-1965), professeur extraordinaire (1965-1968) et enfin professeur ordinaire, enseignant à l'institut universitaire d'études européennes. Si sa première publication consacrée à l'Europe («Nécessité politique de l'union : l'indépendance européenne», in « L'Europe s'inscrit dans les faits », paru en 1956 dans le bulletin du Centre européen de la culture, pp. 28-34) a une tonalité militante marquée, la parution quelques années plus tard en 1963 de «Dimensions européennes de la science politique» (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 188 p.) témoigne de son rôle de pionnier dans la production de connaissances savantes sur l'Europe<sup>320</sup>.

---

<sup>318</sup> C'est en 1977 que parait la première édition de l'ouvrage qu'elle co-signe avec son mari, William Wallace et Carole Webb «Policy-making in the European Communities». (London : Wiley, 1977, 341 p) un grand classique de l'analyse du fonctionnement de l'Union européenne qui a fait l'objet de nombreuses rééditions et actualisations et publié à partir de 1996 chez Oxford University Press. A noter qu'Helen Wallace n'a jamais cru qu'un universitaire devait se limiter à une posture moniste considérant qu'avoir des activités sortant parfois du champ académique strictement délimité équivaudrait à un dévoiement de son éthique professionnelle. Elle a au contraire toujours considéré, qu'à côté de sa vie de chercheur rédigeant des livres et des articles conceptuels, son objet d'étude – l'Europe communautaire – avait aussi une existence politique et qu'apporter sa connaissance aux praticiens de l'Europe communautaire était un engagement honorable et non une compromission (Lequesne 2011).

<sup>319</sup> Pour une présentation détaillée de sa contribution aux études européennes, cf. Saint Ouen (2017).

<sup>320</sup> Il sera fera par ailleurs rapidement un nom dans la science politique francophone grâce à ses travaux avec Jean Meynaud sur les groupes de pression européens parus à la fin des années soixante-début des années soixante-dix.

Walter Lipgens (1925-1984) a quant à lui suivi des études d'histoire à l'université de Tübingen où il obtient son doctorat en 1948. En 1955 il commence à travailler comme chercheur à plein temps pour la *Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik* à Bonn, un *think-tank* d'analyse de la politique étrangère où il étudie la relance européenne. Après son habilitation en 1960, il exerce les fonctions équivalentes à celles d'un maître de conférences à l'université de Heidelberg en 1962 et obtient la chaire d'histoire moderne et contemporaine à l'Université de Sarrebruck en 1966. Fédéraliste convaincu, il se consacre à partir du milieu des années soixante aux plans d'unification européenne des mouvements de résistance, puis des mouvements européens d'après-guerre. Parallèlement il met en place et anime un réseau transnational d'historiens. Ses publications s'adressent aussi bien à un large public («*Europa-Föderationspläne der Widerstandsbewegungen : 1940 - 1945. Eine Dokumentation*», München : Oldenbourg, 1968, *Schriften des Forschungsinstituts der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik e.V.* ; Bd. 26, 547 pages), à un public scolaire («*Die Europäische Integration*», Stuttgart : Klett Quellen und Arbeitshefte zur Geschichte und Gemeinschaftskunde, 1972, 116 pages), qu'à un public scientifique («*The struggle for European Union by political parties and pressure groups in Western European countries 1945–1950*», Berlin, De Gruyter, 1988, édité avec Wilfried Loth, 849 pages).

Dans l'espace francophone, Pierre Gerbet (1918-2010) incarne un autre exemple de cette transition entre le groupe des précurseurs et celui de la généralisation des études européennes, même si son capital académique était moins élevé. Ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris, il passe l'agrégation d'histoire en 1946 mais ne soutiendra une thèse de doctorat sur travaux qu'en 1977. En 1949 il devient secrétaire général de l'*Année politique*, et en 1958 il est chargé de recherche au Centre d'Études des relations internationales rattaché à la Fondation nationale des Sciences politiques, puis maître assistant à partir de 1966 à Science-Po Paris. Nommé professeur des universités en sciences politiques à Poitiers (1980-1984), il devint professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1984, un an avant son départ à la retraite<sup>321</sup>. En 1956, il publie dans la *Revue française de sciences politiques* un des tous premiers articles scientifiques consacré au plan Schuman («*La genèse du Plan Schuman : des origines à la déclaration du 9 mai 1950*») et en 1983 un des premiers ouvrages de synthèse

---

<sup>321</sup> Comme le remarque à juste titre Elisabeth du Réau (2010), c'est la bivalence des compétences de Pierre Gerbet en histoire et en science politique qui le prédisposa à développer le cours annuel sur la politique d'unification européenne à Sciences-Po Paris à partir de 1964, cours pionnier qui a marqué des générations.

sur l'histoire de l'unification européenne («La construction de l'Europe», Paris, Imprimerie nationale, 495 pages) qui connaîtra de nombreuses rééditions.

Enfin, Jean-Louis Quermonne représente un cas de figure spécifique puisque appartenant à la même génération que Sidjanski et Lipgens (il est né en 1927), la date de son entrée dans le champ des études européennes le rattache plutôt aux auteurs de la troisième génération. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, licencié ès Lettres et docteur en Droit public, il est reçu à l'agrégation de droit public en 1952 et commence sa carrière professorale à la faculté de droit d'Alger (1952-56) avant de rejoindre la faculté de droit et de science Economique de Grenoble de 1957 à 1977. Il enseigne comme professeur des universités à Sciences Po Paris à partir de 1977, puis de nouveau à Grenoble (1989-1996). Ses travaux de recherche portent sur l'Etat et l'administration publique avant qu'il ne se tourne vers les questions européennes. En 1990, il publie un article dans la *Revue française de science politique* (« Existe-t-il un modèle politique européen ? », 1990. pp. 192-211), puis un ouvrage consacré au système politique européen (« Le système politique européen des Communautés économiques à l'Union politique », Paris : Montchrestien, 1993) qui connaîtra de très nombreuses rééditions, avant de publier « L'Union européenne dans le temps long » (Paris : Presses de Sciences Po, La bibliothèque du citoyen, 2008, 221 pages) avec une préface de Jacques Delors, dans lequel il évoque la nécessité d'achever l'union politique de l'Europe et de prendre la mesure de la fédération d'États-nations.

### ***3. Une institutionnalisation multiforme***

La multiplication de structures pérennes dédiées à la production, à la transmission et à la reproduction de savoirs sur l'Europe a contribué à l'institutionnalisation des études européennes<sup>322</sup>. La création d'instituts, de chaires, d'enseignements dédiés, de réseaux ainsi que de plateformes permettant des échanges réguliers (revues, collections d'ouvrages, rencontres annuelles, programmes et bourses d'études) ont permis aux études européennes de s'inscrire dans la durée en offrant des ressources financières et des postes nécessaires à son

---

<sup>322</sup> Comme le montre la création de l'IUEE de Genève, donner une dimension académique aux programmes de formation créés dans le cadre d'initiatives militantes comme le CEC, c'était assurer leur pérennité en ancrant ces activités dans un cadre reconnu avec un marché et des débouchés fonctionnels assurés.

essor<sup>323</sup>. Un autre aspect important de la construction du champ est le développement de réseaux transnationaux<sup>324</sup>.

On sait que les premières études scientifiques sur le processus d'intégration européenne ont pris corps, dès les années 1950, dans les réseaux du *foreign policy establishment*, dans les milieux de l'économie politique, aussi bien que du droit et de la science politique. En Europe, elles ont bénéficié des ressources de la Fondation Ford ou ont été suscitées par les institutions européennes elles-mêmes à travers la constitution de réseaux d'études sur la construction européenne. C'est à ces logiques convergentes que l'on doit par exemple la création de l'*University Association for Contemporary European Studies* ou en France avec la Commission pour l'étude des Communautés européennes (Cohen, Dezalay et Marchetti 2007, 12).<sup>325</sup>

La montée en puissance des institutions européennes a ainsi joué un rôle déterminant dans l'institutionnalisation des études européennes du fait des moyens d'intervention importants et ciblés qu'elles ont progressivement consacré à leur soutien. On sait l'intérêt que le service de presse et d'information des Communautés a rapidement porté au monde de l'enseignement supérieur.<sup>326</sup> En 1978, la fondation de l'Eurobaromètre marqua une étape importante dans le développement des études européennes avec la production de données statistiques sur l'état de l'opinion publique par rapport aux questions européennes, données élaborées en collaboration avec des chercheurs et faisant depuis l'objet d'une intense exploitation scientifique (Inglehart and Reif 1991 ; Aldrin 2010). En 1982, le Comité de liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès de la Commission des Communautés européennes voit le jour. Ce réseau spécialisé apporta une contribution importante au développement des études historiques sur la construction européenne grâce à un accès facilité aux archives et à la multiplication de projets de recherche regroupant des équipes plurinationales, à l'organisation

---

<sup>323</sup> L'ouverture de bibliothèques spécialisées ainsi que la mise en place de centres de documentation (souvent avec le soutien des Communautés européennes) a également contribué à ce développement.

<sup>324</sup> Outre le militantisme au sein du Mouvement européen, une première forme de multiplication des liens transnationaux est passée par les responsabilités exercées par certains entrepreneurs des études européennes au sein des organes de pilotage des instituts d'études européennes ainsi que par des interventions croisées : D. Sidjanski enseigne à Strasbourg de 1956 à 1962 et à Bruges de 1972 à 1985, tandis qu'A. Marc, H. Brugmans et P. Reuter viennent témoigner à Genève...

<sup>325</sup> Sur ces deux réseaux on se reportera à Drake (2017) et Canihac (2017).

<sup>326</sup> La Commission souhaitant que le monde de l'éducation supérieure « puisse enfin étudier l'intégration européenne en toute indépendance » (Commission européenne 2014, 11). Sur le rôle joué dans ce domaine par ces deux personnalités centrales que furent Jacques-René Rabier et Jacqueline Lastenouse, cf. Dulphy et Manigand (2009 et 2011).

de nombreux colloques ainsi qu'au lancement en 1995 d'une revue dédiée sous la forme d'un périodique trilingue, la Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne (Varsori 2010 ; Loth 2012)<sup>327</sup>. Pareillement, mais dans le domaine de l'enseignement, le lancement de l'action Jean-Monnet en 1990 a eu un effet structurant sur les études européennes.

Enfin, l'inscription de thématiques touchant à l'intégration européenne dans les programmes cadres de recherche et de développement (PCRD) de la Commission à partir de 1994 permit de consacrer des moyens financiers importants à la constitution de grands réseaux de recherche transnationaux disciplinaire ou pluridisciplinaires : les programmes cadres 4, 5 et 6 portant sur les périodes 1994-1998, 1998-2002 et 2002-2006 permirent ainsi de financer quelque 73 projets portant sur divers aspects de la construction européenne pour un budget total de près de 63 millions d'euros (Larat & Schneider 2009, 176). Ces actions vinrent renforcer les effets des programmes nationaux de recherche consacrés aux questions européennes qui sont mis en place à partir du milieu des années 1990.

Tout cela a permis de réaliser l'intégration du champ des études européennes : l'établissement de contacts, liens, passerelles et interactions entre les sous-champs concernés, les appartenances nationales et linguistiques et les différentes disciplines académiques ont contribué à intégrer les différentes sous-parties d'un espace jusqu'alors fragmenté<sup>328</sup>.

De fait, dans la construction des études européennes, trois phases peuvent être distinguées : celle des promoteurs, celle des développeurs et celle de la normalisation. Comme l'ont montré les exemples présentés dans le tableau 9, la promotion des études européennes fut avant tout le fait de personnes appartenant à la première génération d'acteurs, c'est-à-dire nées au début des années 1900 (pour rappel, Jean Monnet est né en 1888 et Robert Schuman en 1886). Cette phase qui correspond dans le domaine de l'enseignement à la création de la première vague d'instituts est marquée par l'action d'entrepreneurs au profil militant et disposant d'un capital académique souvent limité. Les publications consacrées aux questions européennes à cette époque sont soit descriptives car portant sur des formes de coopération européenne en voie de

---

<sup>327</sup> L'intérêt manifesté par la Commission pour le travail des historiens est à rapprocher avec les velléités d'auto-historiographie que manifestent en parallèles les institutions européennes. Les publications résultant de ce souci de produire leur propre histoire participent également à la construction des études européennes. Sur cette contribution d'un genre particulier, cf. le chapitre précédent.

<sup>328</sup> Parmi les premières activités structurantes des études européennes permettant de surmonter le caractère segmenté et morcelé du champ, citons l'élaboration d'une bibliographie européenne par Centre européen de la culture de même que l'initiative de la Commission de tenir une liste des thèses de doctorat consacrées à des questions relatives à la construction européenne. En 1970, l'Office des publications des communautés publia un premier catalogue sous le titre de « Etudes universitaires sur l'intégration européenne : thèses terminées/publiées 1959-1969 ».

réalisation, soit à fort contenu normatif et programmatique et relèvent plus de la prise de position que de l'analyse scientifique.

Alors que jusqu'au milieu des années 1960 on ne compte en Europe qu'un nombre très limité de travaux scientifiques consacrés aux questions européennes (*cf.* pour l'espace francophone les articles de Paul Reuter et de Pierre Gerbet dans la Revue française de Science Politique ou les publications de Pierre Duclos sur le Conseil de l'Europe)<sup>329</sup>, ce type de publications connaît un développement sur le plan quantitatif et qualitatif au cours des années 1970 et 1980, que cela soit en droit, en histoire ou en science politique. Parallèle à celle des institutions européennes, la montée en puissance des études européennes est également le fait de structures non académiques comme le Centre européen de la culture ou l'*Institut für europäische Politik* en Allemagne, auxquelles contribuent souvent des universitaires qui commencent à se spécialiser sur les questions européennes par conviction.

La période qui débute avec les années 1990 correspond à une phase de consécration des études européennes dont les différentes activités et expressions (enseignements, réseaux académiques, production de connaissances scientifiques) sont désormais bien établies et font l'objet de reconnaissance de la part du monde universitaire et des autorités nationales et européennes. Les publications ne sont plus le fait de chercheurs isolés mais désormais le fruit du travail d'auteurs participant à des réseaux nationaux ou européen et pouvant présenter leurs travaux dans des enceintes dédiées (*European Consortium of Political Research, European Community Studies Association*) qui servent de lieu d'échange et de socialisation. On passe dans cette phase d'un savoir européen militant à un savoir académique de l'Europe avec pour conséquence une professionnalisation et une spécialisation croissante des acteurs du champ.

Si la période s'étendant de la fin des années quarante au début des années soixante avec la montée en puissance de la CEE a représenté une fenêtre d'opportunité pour des marginaux sécants en ce sens qu'elle a favorisé momentanément l'engagement politique par rapport aux autres formes de capital, l'institutionnalisation des études européennes, la diversification des formes d'intégration qui se traduit par une dynamique de plus en plus complexe avec des aspects techniques croissants, conduisent à la valorisation d'éléments relevant du capital académique (diplômes, insertion dans des cursus de reconnaissance universitaire) et donc en grande partie nationaux. Cela explique la marginalisation progressive des promoteurs qui disposaient d'un capital limité dans ce domaine (D. de Rougemont, A. Marc). A l'inverse, le

---

<sup>329</sup> Pour une vue d'ensemble, *cf.* Mangenot (2009a).

parcours d'acteurs ayant développé un intérêt précoce pour les questions européennes mais à partir d'un ancrage universitaire s'est quant à lui trouvé valorisé (D. Sidjanski).

### **E. UNE NORMALISATION DES ETUDES EUROPEENNES ?**

Né dans le prolongement des entreprises paneuropéennes et en marge des communautés savantes établies, le champ des études européennes est donc bien, surtout à ses débuts, loin d'être le fait des seuls universitaires, mais mêle au contraire toutes sortes d'acteurs : hauts fonctionnaires, parlementaires, commissaires, diplomates et, plus rarement, des dirigeants d'entreprises, impliqués dans la construction européenne (Robert et Vauchez 2010, 19-20). Par rapport à la construction d'un champ caractérisé par la transformation d'un sujet politique en objet d'étude, la valeur ajoutée de la contribution d'une partie des acteurs clefs résidait souvent dans la combinaison de leur engagement pro-européen et de leur activité académique<sup>330</sup>.

La proximité avec l'objet étudié et ses enjeux explique que la constitution du champ, sa définition et ses orientations n'aient pas été exemptes de relations de pouvoir et de luttes d'influences, les questions académiques n'étant par ailleurs pas étrangères aux luttes proprement politiques de représentation de l'histoire en train de se faire, auxquelles – faut-il le rappeler ? – participent conjointement les acteurs de la construction européenne (Cohen 2006, 105).

Aussi, la formation de cet espace de pouvoir s'est accompagnée d'investissements savants (fondations d'instituts, de périodiques ou de réseaux) qui ont contribué à définir et à borner l'espace du pensable, les pères fondateurs des institutions européennes et des études européennes ayant en partie réussi à imposer leur vision politique et scientifique de l'Europe en opérant, comme le soulignent A. Cohen, Y. Dezalay et D. Marchetti un double transfert des catégories politiques dans le champ scientifique et des problématiques savantes dans les discours politiques (Cohen *et alli* 2007, 8).

L'analyse du rôle de l'historiographie dans la construction de l'Union européenne comme objet d'étude fournit un bon exemple de cette « circularité des processus d'eupéanisation »,

---

<sup>330</sup> D'où l'importance pour un historien engagé de la construction européenne comme l'était Walter Lipgens de mettre en valeur et de documenter l'influence exercée par les diverses réflexions et initiatives émanant des mouvements militant en faveur de l'unité européenne. En tant qu'historien, il souhaitait avec ce travail de présentation d'archives sur les débuts de l'intégration européenne contribuer à sa manière à ce que l'Europe acquière « une conscience historique de soi » (Fehrenbach 1984).

c'est-à-dire de la circulation intraeuropéenne des savoirs et des savoir-faire, du fait de l'interpénétration des sphères locales, nationales et transnationales et de la polyvalence des acteurs engagés dans la construction de la mémoire européenne (Gensburger, Lavabre 2012, 13). Les enjeux des interactions entre les sphères politiques et académiques y sont, de fait, particulièrement importants.

L'historiographie produit en effet un discours sur l'Europe qui, pour reprendre la distinction effectuée par l'historien Heinz Gollwitzer dans le cadre de son étude sur la question européenne en Allemagne au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle (Gollwitzer 1964, 12) véhicule à la fois une *Europabild* (image de l'Europe) et une *Europagedanke* (pensée sur et de l'Europe). La notion d'*Europabild* renvoie à l'idée d'Europe vue comme une famille de peuples, une unité culturelle et une communauté de destin politique, tandis que celle d'*Europagedanke* évoque la prise de conscience d'une appartenance commune et les propositions d'organisation du continent européen qui en découlent.

La construction collective d'un récit historique centré autour de la personne de Jean Monnet est un bon exemple de la nature et de l'importance de ces interactions. Elle est, pour partie, le produit de la promotion d'un groupe de « modernisateurs », au sein de ce champ qui se définit autant par sa position spécifique entre les élites politiques parlementaires et les élites administratives et diplomatiques traditionnelles que par une structure de capital spécifique : un groupe dont la réussite certaine dans le champ du pouvoir dans la France de la IV<sup>e</sup> République n'a pas toujours été suivie d'effet symbolique; mais groupe qui, « en bâtissant la gloire de Jean Monnet est aussi à la recherche de sa propre reconnaissance dans l'espace symbolique que définit l'histoire » (Cohen 2007, 25-27)<sup>331</sup>.

Autrement dit, la diversité des contributions des entrepreneurs des études européennes que nous avons évoqués ci-dessus n'est pas uniquement le reflet de leurs parcours et de leurs positionnements respectifs dans le champ en construction, mais témoignent également du caractère équivoque des visions que ces personnes exprimaient et des différents projets que regroupe le terme d'Europe, des conceptions fédéralistes d'un Alexandre Marc à l'approche culturelle d'un Denis de Rougemont.

---

<sup>331</sup> Le récit héroïque de la contribution de Jean Monnet à la construction européenne n'a pu prendre *in fine* sa forme historique qu'à travers le travail de redéfinition de leur discipline par les historiens du temps présent, dont la construction européenne (et plus généralement les « relations internationales ») a été un terrain privilégié (Cohen *et alli* 2007, 27).

Dans son étude des mobilisations en vue de l'institution d'une représentation parlementaire européenne dans les années 1950, Antonin Cohen émet l'hypothèse selon laquelle les clivages idéologiques (entre fédéralistes et unionistes) réputés avoir déterminé les prises de positions sur des bases nationales (par exemple britannique contre continental) sur l'avenir de l'Europe, reposaient, en fait, sur des oppositions sociales (entre professionnels de la politique et non-professionnels), notamment à propos de l'enjeu central de ces mobilisations (Cohen 2006).<sup>332</sup> Cette multiplicité des jeux et des enjeux doit être rapportée au principe social générateur des oppositions qui structuraient (et continuent dans une certaine mesure à structurer) cet espace transnational alors encore faiblement institutionnalisé, c'est-à-dire la prétention concurrente de ces différents groupes d'élites à imposer la création d'institutions internationales propres à valoriser le type de capital spécifique dont ils sont détenteurs au niveau national (*ibidem*, 115).

Plus largement, à travers la production de savoir savant, bénéficiant donc d'une double légitimité scientifique et morale, c'est un discours sur l'Europe qui se met en place dans le champ des études européennes. Pour ce qui est de l'histoire, la question consistant à savoir dans quelle mesure l'historiographie de la construction européenne n'est pas une création politique des institutions européennes mérite bien d'être posée, étant donné que celle-ci a été au départ initiée et développée par les récits produits et diffusés par les activistes de l'Europe<sup>333</sup>. Aujourd'hui, la production de sens par les études européennes continue mais la construction d'un « récit » sur la construction européenne puis d'une historiographie fait désormais place au développement de théories interprétatives concurrentes et de plus en plus critiques (Manners & Whitman 2016).

La normalisation des études européennes à laquelle on assiste dans la phase actuelle de son évolution conduit à un renforcement croissant des approches disciplinaires au détriment des approches globales, du fait de la complexification mais aussi de l'évolution d'un marché des métiers de l'Europe demandant une spécialisation croissante, ce qui conduit par conséquent à une différenciation de plus en plus grande de l'offre de formation mais aussi des publications consacrées à ces questions. Pour autant, l'évolution du champ des études européennes dans le

---

<sup>332</sup> « Ce que recouvrent en effet les clivages idéologiques et/ou nationaux qui se sont fait jour à La Haye, c'est un rapport distinct au politique, et notamment au parlementarisme (c'est-à-dire à la prétention des professionnels de la politique au monopole de la représentation politique), qui oppose très largement les professionnels de la politique parlementaire à tous les autres groupes d'élites, économiques, syndicales, intellectuelles, non professionnels de la politique » (Cohen 2006, 114).

<sup>333</sup> La capacité des entrepreneurs (politiques, administratifs ou économiques) d'Europe à faire advenir les divers projets institutionnels et professionnels paneuropéens des années 1950 et 1960 s'est jouée pour partie dans leur aptitude à se doter de nouveaux instruments de description et d'évaluation de la réalité institutionnelle née des traités communautaires de Paris (1951) et de Rome (1957) (Robert et Vauchez 2010).

–

sens d'une académisation et d'une baisse de normativité (mais pas forcément des discours teintés d'idéalisme) qui va de pair avec la montée en puissance de l'intégration, son approfondissement et sa diversification, modifie les types de positionnement privilégiés mais pas le fait qu'il s'agit toujours d'une co-production politico-académique de l'objet « Europe ».

## **CONCLUSION**

Face aux questions que pose au chercheur l'émergence d'un système politique encore en voie de définition, à côté de l'étude des événements, décisions et mécanismes ayant provoqué des changements institutionnels, il est important d'essayer de comprendre comment la communauté politique en formation qu'est l'Union européenne pense son existence et comment elle cherche à inscrire le processus d'intégration dont elle est issue dans le cours de l'Histoire. Ce faisant, nous avons mis en lumière deux phénomènes qui se révèlent particulièrement éclairant : le recours à des interprétations du passé comme ressources politiques à des fins de légitimation ou de délégitimation, et l'influence du passé lui-même sur cette nouvelle communauté et sur son évolution.

La socio-histoire de l'Europe intégrée à laquelle nous avons cherché à apporter une contribution au travers des différentes approches suivies et des thématiques abordées dans ces différents chapitres fait ainsi ressortir le rôle de plusieurs facteurs dans la transformation des structures socio-politiques de l'Europe unifiée, et en particulier de ce que Norbert Elias appelait la « relation nous-je » en tant que processus d'intégration sociale assurant le passage d'un niveau inférieur à un niveau supérieur de pouvoir (Elias 1997, 219). En guise de conclusion et de mise en perspective des différents éléments constitutifs de cette relation au passé et à l'histoire, nous allons tenter de mettre en relation ces derniers avec les enjeux politiques actuels auxquels ils donnent lieu afin de proposer un cadre d'analyse plus englobant des mécanismes formels et informels de mise en récit mémoriel de l'histoire européenne.

#### **A. LES RECITS SUR EUROPE ET L'INSTRUMENTALISATION DE LA MEMOIRE**

Dans son analyse de la construction du récit présentant Jean Monnet comme « le père de l'Europe » Antonin Cohen remarque que la réussite d'une institution politique a invariablement pour effet d'engendrer un récit susceptible de rendre compte de manière rationnelle de ses origines et de ses fins. Il précise que ce récit ne peut efficacement contribuer à la légitimation de l'institution dont il retrace l'origine, et donc au processus même de son institutionnalisation, « qu'à condition de s'énoncer en termes suffisamment neutres et autour de valeurs et de figures relativement partagées » (Cohen, 2007, 31). Comme nous l'avons montré dans notre première partie consacrée à l'analyse de la place des figures historiques récentes ou passées que l'on retrouve au centre des récits sur l'Europe, cette tentative de

légitimation passe par un travail de sélection et d'interprétation du rôle de certaines figures ou moments historiques.

A partir des discours institutionnels, au sens de discours émanant de locuteurs s'exprimant pour le compte d'institutions publiques, nationales ou européennes, d'administrations, ou de partis politiques, ou bien des discours émanant de personnes publiques ou privées, tout comme au travers de l'étude de la dimension symbolique du langage et de sa valorisation socio-communicationnelle à laquelle l'utilisation de figures symboliques dans ces discours donne lieu, il est possible de retracer la manière dont certaines idées et concepts sont mis en circulation, s'articulent les uns par rapport aux autres et produisent un système de sens dans le cadre de la construction européenne.

C'est notamment le cas des récits portant sur la recherche des origines et qui visent à insérer les tentatives d'unification de l'Europe dans une dynamique plus large en les rattachant à des expériences historiques beaucoup plus anciennes. L'instrumentalisation de la symbolique carolingienne à travers le Prix Charlemagne et les discours prononcés à cette occasion avec leurs évocations d'autres figures historiques qualifiées de « grands Européens » en sont des manifestations emblématiques.

Qu'il s'agisse d'une mémoire inventée ou de pratiques visant à mettre en perspective différents événements et acteurs de l'histoire de la construction européenne elle-même, le rapport à la mémoire et au passé occupe, comme nous l'avons démontré, une place centrale dans les discours sur l'unification européenne. En rattachant par exemple la Communauté économique européenne et la Communauté du charbon et de l'acier à une origine unique et univoque, comme le font les discours analysés au Chapitre 3 dont l'objectif est de célébrer l'ensemble des organisations et des institutions qui se sont vues investies d'un intérêt proprement européen, les pratiques commémoratives remplissent des fonctions essentielles. C'est ainsi, comme le relève également Antonin Cohen, que la commémoration permet, entre autres, de « tirer un trait définitif sur toutes les aventures, bien souvent malheureuses, qui ont pourtant constitué, de 1948 à 1957, le cadre politique dans lequel a pris corps ce qui va devenir la fin ultime de la construction européenne : le marché » (Cohen 2007, 19).

L'enjeu pour cette communauté politique en construction est de taille, car comme le soulignent de leur côté Sarah Gensburger et Marie-Claire Lavabre (2012), l'identité politique

se nourrit de l'inculcation d'un rapport affectif au passé<sup>334</sup>. Un autre aspect important de cette pratique de la commémoration est la création d'un sentiment de continuité, que cela soit au sein de la jeune histoire de la construction européenne ou entre celle-ci et l'histoire de l'Europe en général.

Au niveau européen, comme pour ce qui est de l'histoire nationale, l'idée de continuité historique doit en effet beaucoup à l'existence de récits : récit des origines mais aussi récits de ce que Jacques Revel (2011) qualifie d'enchaînements ou de ré-enchaînements, et qui cherchent à articuler certains événements ou étapes du processus d'intégration les uns par rapport aux autres. Ces récits visent également à inscrire l'ensemble de ce processus dans le sens d'une évolution de l'histoire de l'Europe sur le long terme en produisant un discours d'évidence<sup>335</sup>. Aussi, comme nous l'avons mis en avant dans nos chapitres successifs, ce n'est donc pas étonnant si on trouve de nombreuses traces de ce type de récits dans les discours prononcés par les « pères fondateurs » ou qui leur sont consacrés, tout comme à des occasions récurrentes lors de moments importants de la construction européenne. Pareillement, les récits d'enchaînement ou de ré-enchaînement constituent un élément central de l'auto-historiographie des institutions européennes.

En étudiant comme nous l'avons fait au Chapitre 2, l'activité de ceux que Cornelia Constantin qualifie d'« entrepreneurs mémoriels » (Constantin 2011, 114) notamment pour ce qui est des instances dont l'objectif est de perpétuer la mémoire de figures présentées comme étant de « grands Européens », on peut mettre à jour les mécanismes par lesquels une certaine mémoire européenne est cultivée et propagée par des institutions ou groupements visant à promouvoir une lecture particulière de la construction européenne à des fins de construction d'une identité collective. La déclaration Schuman du 9 mai 1950 occupe à cet égard une place particulière, tant sa mise en récit par certains acteurs qui l'ont sanctuarisée a permis de transformer cet événement en un acte fondateur indiscutable (Cohen 2012).

---

<sup>334</sup> Luuk van Middelaar évoque quant à lui avec justesse la phase au cours de laquelle la Commission à la suite de la déclaration de Copenhague sur l'identité européenne, et afin de se frayer un chemin dans la conscience des populations et de susciter l'émergence d'une identité européenne, succomba à la tentation de recourir aux techniques politiques du nationalisme du XIXe siècle : époussetage du passé européen comme miroir du « nous » actuel et mise en route des machines à récits et images. La question à laquelle la Commission essayait ainsi de répondre était « comment faire pour devenir un ? » (Middelaar 2012, 346-351).

<sup>335</sup> A travers la sacralisation de certains principes à l'œuvre dans l'acquis historique communautaire, on peut se demander si on n'assiste pas à l'un de ces processus de rationalisation des conceptions du monde envisagé par Max Weber, du fait du besoin qu'éprouvent les couches privilégiées par les ordres politiques, sociaux et économiques existant de voir leur situation (ou en l'occurrence leur conception de l'intégration européenne) légitimée. Cette légitimation revient à transformer une configuration de rapports de pouvoir purement factuels en un cosmos de droits acquis et, par là de la sacraliser (Sintomer 2013, 29).

Enfin, la lecture du passé à laquelle ces récits sur l'Europe donnent lieu met en jeu les fondements normatifs du processus d'intégration. Paradoxalement, cette forme d'instrumentalisation s'inscrit dans le prolongement de la tendance qu'ont eu les nations du fait de la partition du monde en deux camps opposés après 1945 à tenter d'harmoniser les valeurs « universelles » prévalant dans leur camp respectif avec la diversité des mythologies nationales. En cela, le projet européen est particulièrement fascinant car encore plus ambitieux et intégrateur puisque, ainsi que le relève l'historien roumain Lucien Boia, pour se réaliser « il doit trouver non seulement des solutions pratiques, mais aussi un point d'équilibre entre la constellation nationaliste de l'imaginaire et une mythologie purement européenne »<sup>336</sup>. En même temps, ce à quoi on assiste souvent dans ces discours et écrits n'est autre qu'une réécriture de l'histoire pour ajuster le mythe à la réalité ainsi que le qualifie Michel Mangenot dans son analyse de l'ouvrage de Marc Joly sur Jean Monnet (2009b).

Plus largement encore, il ressort des différents éléments traités dans notre première partie que la relation étroite qui caractérise le rapport de la construction européenne à la mémoire passe en grande partie par l'activation et la mobilisation de symboles et de discours. Cela correspond bien à ce qu'Oriane Calligaro et François Foret (2012) constatent dans leur analyse de la finalité et des usages de la mémoire européenne en action et par rapport à son caractère paradoxal : si la recherche d'un grand récit est bien présente parmi les motivations des acteurs, elle coexiste avec des stratégies visant d'autres types de légitimation ou poursuivant des intérêts de court terme. En cela, l'Union européenne apparaît moins comme étant a-historique, que reflétant de manière exacerbée les mutations sociales et politiques contemporaines qui touchent également les pays qui en sont membres. C'est la raison pour laquelle, pour comprendre la portée, mais aussi les limites de la contribution de l'instrumentalisation de la mémoire à la construction d'une *politeia* européenne, il importe de prendre toute la mesure des lignes de fracture qui traversent l'Europe sur le plan historique et mémoriel.

## **B. COEXISTENCE DE DIFFERENTES TEMPORALITES ET GESTION DES CONFLITS MEMORIELS**

Si certaines propositions de classification (Déloye 2006) laissent entendre que le rapport que l'Union européenne entretient à l'histoire correspondrait à un ordre politique post-étatique et

---

<sup>336</sup> Lucien Boia, « Mythes politiques », in « Pour une histoire de l'imaginaire », 1998 (cité in Hersant et Durant-Bogaert 2000, 834). Boia relève à ce sujet que si Charlemagne peut bien être regardé comme père de l'Europe, la plupart des autres repères possibles (Napoléon, les Habsbourg) sont plus équivoques.

serait caractérisé par son caractère réflexif (par opposition au rapport de type instrumental caractérisant l'ordre étatique qui prévalait en Europe du XIVe au XXe siècle et à une relation que l'on pourrait qualifier de traditionnelle au Moyen-âge), l'usage de la symbolique carolingienne, le discours sur les grands hommes de l'Europe, ou le recours des institutions européennes à l'auto-historiographie montrent que le rapport instrumental au passé n'est pas le monopole des Etats-nations mais qu'il concerne également l'Union européenne.

Même si cette instrumentalisation n'est peut-être plus aussi ouvertement pratiquée que dans ce que Yves Déloye (2006 et 2008) qualifie d'ordre étatique (par rapport à l'ordre post-étatique actuel), et que cette approche n'est pas assumée par ses auteurs du fait de la vision critique postmoderne et du désenchantement ayant suivi l'ère des nationalismes du XXe siècle, elle n'en est pas moins bien présente dans les usages que l'Union européenne fait de la mémoire. C'est singulièrement le cas à travers l'importance accordée au travail sur le passé comme instrument censé lui permettre de mieux maîtriser l'avenir.

A cause des différentes vagues d'élargissement qu'elle a connu, l'Union européenne est confrontée à un mouvement de recomposition de sa mémoire collective. Les exemples évoqués au Chapitre 5 sont à cet égard très parlants : les temporalités qui cohabitent en son sein ne sont pas synchrones et certaines parties qui l'ont rejoint récemment entendent être reconnues avec leurs spécificités, lesquelles résultent elles-mêmes de décalages temporels par rapport à la partie de l'Union qui préexistait pour ce qui est d'une partie de leurs expériences sociales ou politiques, cette situation étant source de tensions.

Les différences fondamentales en termes de politique internationale qui sont apparues au moment de la deuxième guerre d'Irak en 2003 ont ainsi démontré que les pays d'Europe du Centre et de l'Est avaient un rapport différent à la période 1939-1945 du fait de leur expérience historique (Revel 2011)<sup>337</sup>. Or il se trouve que les gisements mémoriels de l'Europe et les remontées récurrentes du passé qui émanent de ces derniers représentent un potentiel conflictuel important pour l'Union européenne en général et pour certains de ses États membres en particulier. Nombreuses sont les lignes de conflit inter- comme intra-étatiques à trouver leur origine dans un passé, qui pour reprendre la désormais célèbre formule d'Henri Rousso « ne passe pas » (Rousso et Conan, 2001). La volonté qu'avait exprimé en 2002 les membres de la Convention européenne (chargée d'engager un débat sur l'avenir de

---

<sup>337</sup> De fait, ce n'est pas tellement la référence à ces deux dates qui les différencie des autres pays de l'Union européenne (nous avons eu l'occasion de montrer au Chapitre 6 à quel point la deuxième guerre mondiale reste une expérience marquante) mais la manière dont celles-ci sont perçues et la signification qui s'y attache.

l'Union européenne dans la perspective de la convocation d'une conférence intergouvernementale) d'évoquer les expériences historiques douloureuses du continent dans le préambule du traité constitutionnel qui était alors en préparation souligne bien la prise de conscience de l'importance des ombres que l'histoire fait peser sur les sociétés et sur le développement de l'intégration européenne<sup>338</sup>.

Ce diagnostic s'applique à la plupart des pays européens, et plus particulièrement à la partie orientale du continent. En effet, comme le soulignent George Mink et Laure Neumayer, l'espace mémoriel en Europe postcommuniste n'est pas stabilisé et ses failles constituent des gisements mémoriels aux multiples ressources (Mink et Neumayer 2007)<sup>339</sup>. La persistance de conflits mémoriels au sein de l'Union européenne comme à ses confins représente un défi par rapport à une partie des principes directeurs sur lesquels repose le processus de construction européenne, tels que nous les avons présentés au Chapitre 4.

La « grammaire des normes et des règles » qui permet de gérer les situations post-conflit peut prendre la forme de différents dispositifs de prise en charge des passés douloureux, lesquels vont des commissions bilatérales d'historiens aux stratégies d'historicisation des héritages conflictogènes (Mink et Neumayer 2007, 13-14). Le règlement des conflits mémoriels est d'autant plus essentiel que l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale fournit une véritable fenêtre d'opportunité pour la médiatisation et la (ré)activation de conflits liés à la mémoire collective. L'utilisation des ressources mémorielles comme forces mobilisables afin d'atteindre un objectif politique est en effet une stratégie tentante. En témoigne l'auto-victimisation comme répertoire d'action à rentabilité renouvelée qui apparut lors de la polémique entre l'Allemagne et la Pologne sur la création d'un centre de commémoration des expulsés (Dakowska 2007) ou les débats virulents au Parlement européen sur l'évaluation rétrospective du communisme (Neumayer 2018).

Il est intéressant de constater que le phénomène de récupération de la mémoire historique qui a lieu à cette occasion prend des formes variées, la pluralité des expériences mémorielles trouvant son prolongement dans la prolifération des formes de mobilisation et d'invocation du passé (Maurel 2008). Que cela concerne le traitement politique de la mémoire collective ou

---

<sup>338</sup> Cf. les extraits de ce préambule reproduits dans le Tableau 2, p. 78.

<sup>339</sup> Voir notre compte rendu de lecture de cet ouvrage paru dans *Politique Européenne*, hiver 2007. Sur cette question, cf. également Joerges, Mahlmann et Preuß 2008. Compte tenu de la contribution à construction d'une Europe unifiée et pacifiée de la réconciliation entre la France et l'Allemagne, le travail sur la mémoire réalisé dans ce cadre pourrait servir de modèle pour apurer les blessures héritées de l'histoire dans d'autres parties du continent (Chaigneau et Seidendorf 2013).

l'attitude des élites et de l'opinion publique face à la mémoire et à l'oubli, il s'agit toujours de savoir comment gérer la mémoire traumatique du passé en évitant l'écueil de l'amnésie et du ressentiment. De fait, le besoin de gestion des conflits liés au passé ne se présente pas seulement par rapport aux régimes totalitaires ou dictatoriaux, mais aussi pour les Etats démocratiques, comme le démontre le rapport problématique entre la légalité et la légitimité de mesures violentes d'expulsion au nom de la démocratie cristallisé dans le débat autour des fameux Décrets Beneš en Tchécoslovaquie (Blaive 2007) et dans ceux qui concernent le passé colonial de pays comme la France, la Grande Bretagne ou même l'Allemagne.

Par rapport à ce que nous avons décrit plus haut au sujet du travail sur l'histoire effectué par l'Union européenne et la contribution au processus de civilisation ainsi apportée, la question qui se pose alors est de savoir dans quelle mesure les phénomènes de décalage temporel et de dissonance cognitive, tout comme l'hétérogénéité des expériences historiques qui caractérisent les différentes parties constitutives de l'Union européenne, peuvent être source de conflits d'intensité plus ou moins forte.

Aujourd'hui encore, dans une Union caractérisée par un haut degré d'intégration et de protection des normes et principes démocratiques, les antagonismes mémoriels intereuropéens restent problématiques, sachant par ailleurs que les situations conflictuelles sont inhérentes à la vie démocratique et que la violence politique peut également naître de l'impossibilité d'éprouver et d'exprimer pacifiquement la conflictualité des positions et la diversité des lectures du passé. Tout cela montre que ce n'est pas tant l'opposition des mémoires et des interprétations du passé qui pose éventuellement problème, que la manière dont s'effectue la confrontation. Comparé au dialogue constructif dans le respect de la douleur respective et de la hiérarchie des responsabilités et des crimes, le déni de clivage n'apporte rien.

Au contraire, ainsi que le souligne Hervé Rayner (2007) au sujet des querelles historiographiques italiennes concernant l'interprétation de la période 1943-45, lorsqu'il y a dissentiment heuristique, les polémiques peuvent avoir un effet désinhibant conduisant à des réexamens critiques. Dans son étude des commissions d'historiens comme acteurs de la réconciliation, Anne Bazin (2007) arrive à une conclusion similaire : la résolution durable de conflits liés à l'histoire suppose sinon l'harmonisation des lectures divergentes et parfois contradictoires du passé, du moins l'acceptation et la reconnaissance de ces différentes lectures par l'ensemble des protagonistes. Dans cette perspective, ce n'est pas tant la suppression de la divergence (laquelle ne peut être éliminée par décret) ni même une quelconque uniformisation des représentations du passé par l'Union européenne (forcément

réductrice au niveau de la complexité des implications émotionnelles) qui doit être recherchée, que l'acceptation par les différentes parties en cause de la pluralité des points de vue ainsi que de leur légitimité en tant que telle.

Face à la prolifération des phénomènes mémoriels en Europe, notamment sous la forme d'usage des passés symboliques conflictuels, on peut en effet constater que l'Union Européenne « prise et citée comme modèle de la réussite de la coexistence pacifique entre anciens ennemis, n'est ni exempte de régressions, ni innocente dans sa manière de gérer les passés problématiques » (Mink 2008, 25).

### C. QUELLE CAPACITE DE L'UNION EUROPEENNE A FAIRE FACE AUX DEFIS MEMORIELS ET IDENTITAIRES ?

De fait, on peut se demander si l'Europe est – ou doit être – un espace de moralisation des usages et des abus des stratégies historisantes (Mink 2007). Conduire une socio-histoire de la construction européenne implique en tout cas d'essayer de savoir quand et comment les luttes mémorielles sont-elles saisies par l'Europe et l'implique en tant qu'institution politique, et plus concrètement lorsque c'est le cas, par quels acteurs et quelles procédures de mise à l'agenda cela passe-il, et avec quels enjeux. L'intérêt est en effet de savoir si l'Union européenne, à l'image du schéma de *nation building* qui tend à s'imposer spontanément à l'esprit par rapport à la constitution d'une *politeia*, impose une approche particulière des conflits de mémoire, accompagnée d'une vision normative du salut par elle-même. Cette interrogation prend une signification particulière quand on la rapproche du rôle qu'elle entend jouer dans les politiques de réconciliation, notamment par rapport au corpus de valeurs et de principes que représente l'acquis historique communautaire.

Ce souci occupe une place centrale dans la résolution du Parlement européen du 19 septembre 2019 que nous avons déjà évoquée à plusieurs reprises<sup>340</sup>, considérant « qu'il convient d'entretenir la mémoire du passé tragique de l'Europe, afin d'honorer les victimes, de condamner les auteurs de crimes et de jeter les bases d'une réconciliation fondée sur la vérité et l'œuvre de mémoire » (point H) et que « la commémoration des victimes des régimes totalitaires et autoritaires, la reconnaissance et la prise de conscience des séquelles, communes à toute l'Europe, laissées par les crimes commis par les dictatures stalinienne, nazie et autres

---

<sup>340</sup> Résolution 2019/2819(RSP) sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe.

revêtent une importance cruciale pour maintenir l'unité de l'Europe et de ses peuples et construire une Europe à même de résister aux menaces extérieures contemporaines » (point L). Ces considérants conduisent le Parlement européen à demander aux institutions de l'Union européenne et aux parties prenantes de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les crimes contre l'humanité commis par les régimes totalitaires ne tombent pas dans l'oubli et soient jugés. Pour que ces crimes ne se reproduisent jamais plus, il souligne l'importance d'entretenir la mémoire du passé « car il n'y a pas de réconciliation sans travail de mémoire » (point 4). Il prône le développement d'une culture mémorielle partagée de manière à permettre notamment à la jeune génération d'acquérir la résilience nécessaire pour faire face aux menaces auxquelles la démocratie est confrontée (point 10).

Jusqu'à présent, ce rôle se résume à une position d'arbitre dans les relations bilatérales ainsi que de passeur de normes et de bonnes pratiques vers les états postcommunistes (Neumayer 2007). Or, par rapport au caractère uniforme de la conception européenne du rapport aux conflits de mémoire, on ne peut ignorer l'existence au sein de l'Union européenne de dissensions et de tensions structurelles liées à des problèmes de décalage temporel et de dissonances cognitives, ainsi que son hétérogénéité croissante en ce qui concerne le poids de marqueurs historiques sur ses États membres. Cela souligne les limites d'un mythe communautaire unificateur comme nous l'avons montré dans notre première partie<sup>341</sup>.

En revanche, les développements présentés en deuxième partie montrent l'utilité d'une réflexion de fond sur les dispositifs visant à produire de la réconciliation et du rapprochement en ce qui concerne leur contribution en tant qu'instrument de la gouvernance des relations bilatérales et multilatérales en Europe. L'idée de civilisation des relations internationales esquissée en son temps par Norbert Elias ouvre à cet égard des perspectives prometteuses, même si l'étude du lien entre politiques de gestion du rapport au passé et la pacification des relations interétatiques fournit en même temps l'occasion de s'interroger sur les apories possibles d'une politique mémorielle axée sur le relativisme ou la volonté d'absolutiser la paix dans le consensus.

Il en va de même pour l'influence sur le fonctionnement actuel de l'Union de ces phases historiques communes à tout ou partie du continent européen et qui par leur portée et

---

<sup>341</sup> A l'opposé, la rédaction du manuel d'histoire franco-allemand a ainsi eu pour principal mérite de permettre de croiser les regards et de montrer que différentes approches d'un même événement sont non seulement possibles mais légitimes. Sur le manuel, sa genèse et son contenu, cf. Defrance et Pfeil 2006. Pour une excellente analyse de ses enjeux et les raisons de l'usage limité qui en est fait, voir Seidendorf 2013b.

l'importance de leur legs sur le plan politique, culturel ou économique ont durablement structuré l'espace européen. En effet, comme le relève Didier Georgakakis (2008), la fabrique de l'histoire de l'Europe et de sa mémoire ne se réduit pas à la guerre, elle est aussi celle des multiples conflits bilatéraux, même s'ils n'ont pas toujours été armés, qui ont marqué l'Europe depuis 1945, ou encore celle des sorties des régimes autoritaires et de la façon dont se sont jouées ces sorties pour un ensemble de groupes sociaux.

A l'image de ce qu'a entrepris Stefano Bartolini (2007) dans son étude sur le phénomène de restructuration politique que connaît l'Europe entre ses États nations et l'Union en formation, le recours à des indicateurs politiques ou macro-sociologiques est une manière d'essayer de déterminer un centre de gravité historique de l'Union européenne autour duquel les pays membres s'articulent. Outre la reconstitution des contours temporels et historiques de l'Europe, l'étude de tels indicateurs permet de faire ressortir les modalités qui confèrent une réalité à ce centre, ce par quoi il se matérialise ou acquiert son degré d'épaisseur et de consistance sociopolitique, les éléments qui constituent son noyau dur et ceux qui se trouvent à ses marges, enfin, ce qui est important pour la cohésion et le bon fonctionnement de l'Union européenne en lien avec la place de l'histoire dans le processus d'intégration.

L'étude du poids des marqueurs historiques telle que nous l'avons conduite fournit également l'occasion de s'interroger sur les moyens qui relient le passé au présent sous la forme d'une « palette de modes d'action déjà éprouvés » (Laborier 2003, 447) mobilisables par les acteurs contemporains. Ce faisant, deux types d'histoire distingués par Jay Rowell (2004, 159) se matérialisent : celle inscrite dans les institutions, catégories et instruments d'action publique (l'histoire faite chose), et celle qui apparaît dans les représentations et cadres cognitifs des individus (l'histoire incorporée).

Outre la mise en exergue des latences et résiliences historiques qui se manifestent publiquement et électoralement en Europe (Déloye 2006), les variations qui ressortent du Tableau 5 en ce qui concerne la pertinence de différents marqueurs historiques par rapport aux étapes successives d'élargissement de l'Union européenne, apportent des éléments de réponse circonstanciés à la question posée par Jürgen Habermas et Jacques Derrida (2003) dans leur prise de position commune à l'occasion des manifestations transeuropéennes de rejet de l'intervention américaine en Irak : « Existe-t-il des expériences, des traditions et des acquis communs qui fondent chez tout citoyen européen la conscience d'un destin politique dont nous ayons fait l'épreuve commune et que nous pourrions à l'avenir façonner en commun ? ».

On peut en effet se demander si l'expérience européenne que constitue le processus d'unification du continent (Frank 2010) n'est pas le résultat d'une évolution qui a vu la superposition de différentes expériences historiques partagées par certains États ; l'intégration étant rendue possible par l'existence de proximités nées d'expériences antérieures communes. En ce sens, les variations constatées au sein de l'Union par rapport à ces marqueurs historiques doivent surtout nourrir la réflexion sur la nature d'un « commun » permettant de penser un « nous » politique européen<sup>342</sup>. L'hétérogénéité croissante que nous avons mise en évidence au niveau des indicateurs retenus semble en tout cas avoir pour conséquence la réduction du socle commun d'expériences et de traditions.

Cet aspect est loin d'être secondaire et fait écho à la question que se pose Marc Joly dans le cadre du rapprochement qu'il opère entre la pensée de Jean Monnet et celle de Norbert Elias par rapport au caractère civilisateur de la construction européenne : « si la force d'une évolution sociale donnée se constate dans la reconfiguration de l'habitus social qu'elle entraîne (et qui l'entraîne), est-il possible d'opposer la dynamique d'une évolution sociale à la capacité de résistance de l'habitus social, comme si celle-là pouvait se dérouler dans l'ignorance de celle-ci ? » (Joly 2007, 185)<sup>343</sup>.

Dans cet esprit, on peut s'interroger sur la capacité de l'Union européenne à faire face aux défis mémoriels et identitaires. Ainsi, la ténacité des structures de la personnalité liée à la forme stato-nationale que révèlent les débats sur les causes et remèdes à apporter à la crise économique et financière en Europe et à ses conséquences devrait moins être analysée comme la cause que comme le révélateur d'une tension structurelle qui découle de l'hétérogénéité croissante de l'Union européenne en ce qui concerne ses marqueurs historiques.

Par ailleurs, il semble que la solidité de l'acquis historique se trouve mise en question après les élargissements en direction des pays d'Europe centrale et orientale compte tenu de la

---

<sup>342</sup> Pour Janie Pelabay (2015, 6), les bénéfices attendus de la consolidation de ce « nous » politique fait d'un « commun » européen (au sens de Jonathan White dans son article de 2010, *Europe and the common*) sont multiples : « assurer la stabilité de l'euro-polity et le fonctionnement institutionnel de l'Union, motiver les citoyens à participer à la vie démocratique de l'Union européenne ou, suivant une aspiration plus forte encore, permettre aux citoyens et peuples Européens de nouer des relations effectives d'entente, de confiance et de solidarité ».

<sup>343</sup> De son côté, dans un manifeste appelant à contrecarrer l'influence allemande comme source de pensée unique en Europe, le philosophe italien Giorgio Agambem lance l'avertissement suivant : « Une Europe qui prétend exister sur une base strictement économique, en abandonnant toutes les parentés réelles entre les formes de vie, de culture et de religion, n'a pas cessé de montrer toute sa fragilité, et avant tout sur le plan économique » « Que l'Empire latin contre-attaque ! », *Libération*, 24 mars 2013.

manifestation récurrente de conceptions illibérales de la démocratie chez les dirigeants de certains de ces nouveaux pays membres (notamment en Hongrie et en Pologne), conceptions qui reposent sur un rejet de certaines normes européennes notamment par rapport au passé<sup>344</sup>.

Enfin, la dynamique civilisatrice porte en elle-même ses propres limites. Si l'identité sociale des individus d'un groupe se construit d'abord et avant tout dans le rapport, voire l'opposition à d'autres groupe, dans le cas de l'Europe contemporaine, la définition du « nous » et donc du « je » dans l'opposition à l'autre devrait se révéler difficile dans une Europe pacifiée sans ennemi extérieur. Ainsi que le rappelle Florence Delmotte, Elias montre en effet que, comme toutes les unités de survie, l'Europe est née elle aussi dans la guerre et pour la guerre entre 1939 et 1945 : « Néanmoins, il souligne que si les unités de survie naissent des guerres, il n'en va pas de même pour les identités qui correspondent à ces unités de survie, qui se déploient bien plus tardivement et se fondent sur d'autres éléments. Le conflit armé ne suffit jamais à intégrer véritablement les membres d'une unité de domination » (Delmotte, 2002, 20).

#### **D. LA NECESSAIRE PRISE EN COMPTE DE L'HISTORIOGRAPHIE DANS LA CONSTRUCTION DE L'OBJET « EUROPE »**

Le dernier apport de notre étude permet de constater que toute socio-histoire de la construction européenne doit automatiquement passer par une réflexion sur la manière dont s'écrit cette histoire, et en particulier celle des institutions qui en résulte. Pour ces dernières, l'existence même d'un récit historique à leur propos à des fins de légitimation fait en effet pleinement partie de leur mode de fonctionnement (Bouillaud 2013, 165).

Comment se saisir d'un objet aussi flou que l'émergence d'un objet de recherche, s'interroge Antonin Cohen (2017b) au sujet de la structuration atlantique des *European studies* ? Les exemples présentés dans notre troisième partie indiquent que cela nécessite avant tout de s'interroger sur les conditions de l'apparition de cet objet, de même que sur les luttes de classement et d'interprétation auxquelles il donne lieu du fait des enjeux politiques et symboliques qui s'y rattachent.

---

<sup>344</sup> Dans un entretien au quotidien *Le Monde* en date du 30 mars 2017, Koen Lenaert président de la Cour de justice de l'Union européenne déclarait que l'Union européenne est un ordre juridique composé d'un grand nombre d'Etats aux cultures juridiques différentes et que « le génie de la construction européenne est d'unir dans la diversité ». C'est, d'après lui, un processus profondément imprégné de la négociation politique et démocratique, puisque les normes sont issues de majorités qualifiées au Conseil et au Parlement européen. A ses yeux, ce principe de négociation doit être salué et valorisé car il s'agit de l'antidote du conflit et de la guerre.

Au-delà du débat sur cette forme particulière d'historiographie officielle, et dans une perspective comparative avec d'autres champs historiques, il s'agit donc de questionner ce que signifie écrire l'histoire d'institutions pour elles-mêmes et les raisons qui poussent les institutions à (faire) écrire leur histoire (Mangenot et Schirmann 2014). Ce faisant, l'analyse de la production éditoriale des différentes institutions et organes de l'Union européenne en matière d'auto-histoire peut être interprétée comme une expression de ces concurrences bureaucratiques et institutionnelles qui clivent l'espace politique européen (Georgakakis 2008). Plus spécifiquement, essayer de répondre à la question « pourquoi les institutions européennes font leur histoire ? » permet de décortiquer ce qui apparaît comme des entreprises d'imposition d'une histoire unifiée (au moins dans une perspective institutionnelle) dont il importe de comprendre comment elles fonctionnent concrètement : les interprétations de cette histoire relèvent en effet de stratégies d'historicisation qui résultent tout à la fois des relations européennes, des mobilisations partisans ou politiques nationales et de leur traduction dans les clivages politiques internes aux institutions européennes (Georgakakis 2008). Par ailleurs, en revenant sur les conditions méthodologiques de réalisation de ces formes d'auto-historiographie, c'est une pluralité de pratiques et de rapports à l'histoire qui en ressort.

A cet égard, il apparaît indispensable d'appréhender l'Europe comme un espace social transnational à la croisée des champs de pouvoir nationaux où s'affrontent de multiples stratégies politiques, bureaucratiques, économiques, juridiques et académiques, lesquelles ne se limitent pas aux relations diplomatiques interétatiques (Cohen *et alli* 2007). Or, si ces entreprises concurrentes contribuent à faire exister cet espace mouvant, pris dans des logiques partiellement contradictoires, il importe également de relever, comme le font Antonin Cohen, Yves Dezalay et Dominique Marchetti, que cet espace a aussi été « le produit d'investissements savants qui ont donné à cet ensemble hétérogène l'image d'une construction cohérente. Ces représentations rationalisantes de la construction européenne sont co-constitutives de cet espace social fragmenté » (*Ibidem*, 5), ce qui ressort clairement de l'analyse des études européennes comme espace de production et de diffusion de savoir savant sur la construction européenne en tant que sujet politique et objet académique.

Quant au rôle de l'historiographie dans la construction de l'objet « études européennes » et sa contribution à l'identification de ce qui constituerait les différents éléments d'une mémoire et d'une identité commune, l'ouvrage *Europa, notre histoire*, publié sous la direction d'Etienne François et de Thomas Serrier (2017) montre malgré son caractère monumental que la

définition de ce que l'on peut considérer comme étant un « héritage européen » (pour reprendre son sous-titre ambitieux) est une entreprise aussi difficile que nécessaire pour penser l'Europe.

Enfin, pour ce qui est du rapport entre mémoire et communauté imaginée, la muséographie participe elle aussi de cette volonté de créer du sens en proposant une certaine lecture de l'histoire. La Maison de l'histoire européenne qui a ouvert ses portes en mai 2017 à Bruxelles après une longue gestation a justement pour vocation officielle de favoriser la compréhension du passé commun et des différentes expériences des citoyens Européens. L'objectif affiché est de devenir une source permanente pour l'interprétation du passé de l'Europe, et un creuset de la mémoire européenne<sup>345</sup>.

Cette forme de commémoration peut être rapprochée de ce que nous avons qualifié en introduction de souci de soi des institutions européennes, souci qui ne vise pas seulement à développer une conscience commune sous la forme d'une identité collective des Européens, mais aussi une conscience de soi en tant qu'organisation politique, cette volonté passant pour l'Union européenne par la nécessité de gouverner son rapport au passé et à l'histoire.

Cela étant, si on considère la faible résonance que trouvent auprès des populations européennes des manifestations symboliques comme le Prix Charlemagne, il faut alors souligner l'efficacité toute relative de ces usages politiques du passé comme source de légitimation de la construction européenne<sup>346</sup>. De manière générale, c'est le résultat de l'utilisation par l'Union européenne de pratiques d'ordre symbolique visant à « rendre le peuple européen gouvernable » (Scott 1998, cité par McNamara 2015, 2) qui apparaît dans son ensemble comme ténu, rendant difficile la capacité à faire se rapprocher les citoyens Européens en périodes de crise et de tensions comme lors de la crise de la zone Euro. Néanmoins, comme le remarque également Kathleen McNamara, les dernières avancées en termes d'intégration politique et monétaire, si elles ont été accueillies à contrecœur par une partie de l'opinion publique n'auraient pas été possibles sans des décennies d'une lente et progressive accumulation de symboles et de pratiques qui ont créé un consensus permissif pour de tels développements politiques (McNamara 2015, 12).

---

<sup>345</sup> <https://historia-europa.ep.eu/fr>

<sup>346</sup> De manière générale, plusieurs éléments peuvent expliquer l'échec relatif des politiques mémorielles contemporaines par rapport aux objectifs civiques proclamés, comme la prévention de l'intolérance ou de la violence. Elles reposeraient tout d'abord sur une prémisse erronée (l'idée que la verbalisation des souffrances permettrait d'apaiser le souvenir d'un passé conflictuel) ainsi que sur la tendance chez les promoteurs de ces politiques à surévaluer leur pouvoir par rapport aux instances de socialisation primaire comme la famille (Gensburger et Lefranc, 2017).

## E. LA QUESTION RECURRENTE DE L'IDENTITE

En vérité, ce que l'étude de la relation de l'Union européenne au passé et à l'histoire fait apparaître en creux, n'est autre que la question d'une éventuelle modification de l'équilibre entre les niveaux nationaux et européen d'identification. Les actes de commémoration officiels ainsi que la célébration de modèles donnés en exemple, tout comme l'accent mis dans certains discours sur l'existence de valeurs issues d'un héritage commun, combinée à l'affirmation par les décideurs Européens de l'existence d'une communauté de destin<sup>347</sup>, n'ont pour d'autre but que de susciter l'apparition d'un sentiment d'appartenance et d'identification avec la communauté politique en construction.

Rapportée à l'Union européenne, l'existence d'une identité commune – ou en tout cas son émergence – peut se concevoir de trois manières. Dans l'immédiat après-guerre, l'identité européenne sous sa forme culturelle a pu être considérée par les auteurs fédéralistes comme une donnée présente dans son histoire : ils cherchaient ainsi à dépasser les blessures vives du passé récent en puisant dans l'histoire millénaire de l'Europe des exemples de précédents concernant l'unification du continent. L'enjeu était alors de dégager les caractéristiques de cette identité, étant entendu que ce qui est présenté comme sa pré-existence légitimait le projet européen<sup>348</sup>. La deuxième conception voudrait que l'identité européenne apparaisse naturellement quand les effets positifs de l'intégration se seront fait sentir, cette transformation progressive prenant la forme d'un changement d'orientation de la part des citoyens en faveur du centre en formation<sup>349</sup>. Enfin, selon un dernier type d'interprétation,

---

<sup>347</sup> Rappelons que le préambule de ce qui aurait dû devenir le « Traité établissant une constitution pour l'Europe » établissait un lien entre ses héritages culturels, religieux et humanistes et les valeurs universelles sur lesquelles reposent le projet européen (démocratie, égalité, liberté, Etat de droit). Les chefs d'Etats et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne s'y déclaraient convaincus que l'Europe « désormais réunie au terme d'expériences amères, [entendait] poursuivre cette trajectoire de civilisation, de progrès et de prospérité » et déclaraient que les peuples de l'Europe, tout en restant fiers de leur identité et de leur histoire nationale, étaient « résolus à dépasser leurs anciennes divisions, et, unis d'une manière sans cesse plus étroite, à forger leur destin commun » [<http://www.constitution-europeenne.fr/fileadmin/cv00850.fr03.pdf>].

<sup>348</sup> C'était notamment l'objectif poursuivi par les nombreuses anthologies et autres ouvrages consacrés à la conscience européenne et à l'idée d'Europe à travers les âges ; un type de publications dont l'importance a été évoquée plus haut, en particulier dans la production bibliographique de la première génération des auteurs ayant contribué à la naissance des études européennes.

<sup>349</sup> Dans le sens d'un « *shift of loyalty* », tel que le concevait Ernst Haas (1958) ou d'un « *sense of community* » selon Karl Deutsch (Deutsch et alli, 1957).

possible, l'identité européenne se construit par l'effet d'un volontarisme politique du nouveau centre, comme ce fut le cas pour les identités nationales<sup>350</sup>.

Dans le premier comme dans le troisième cas de figure, on relèvera que la mémoire occupe une place privilégiée et, à travers elle, tout ce qui participe à une éventuelle conscientisation. Ce qui est en jeu est loin d'être anodin, notamment si, comme l'avance Norbert Elias, une grande partie de ce qui s'est passé dans les générations antérieures et qui s'est perpétué par la transmission de la mémoire collective et a survécu dans l'image du « nous » d'un groupe, perd son sens ou en change dès lors que change l'identité du groupe et en même temps l'image de ce « nous » (Elias 1997, 290).

Dans le processus de construction européenne, une question centrale qui se pose à cet égard est de savoir si l'adoption d'une mémoire commune doit être le préalable à l'apparition d'une identité commune des Européens. Dans ce cas de figure aussi, les défis sont immenses, car, ainsi que le reconnaît Tzvetan Todorov, une telle mémoire commune n'est réellement possible que si elle prend la forme d'une « mémoire générale », étant donné que ce qui serait une « mémoire de tous » exigerait que les mémoires particulières deviennent identiques, ce qui apparaît impossible<sup>351</sup>. Il est en revanche possible de lui demander de tenir compte du point de vue des autres, de relever ressemblances et différences, et de les situer sur un plan général. Une « mémoire générale » européenne serait donc, au contraire, une « somme des différences, une prise en considération des points de vue nationaux ou régionaux » (Todorov 2007, 342).

Cette constatation relative aux enjeux caractérisant la relation de l'Union européenne au passé et à l'histoire débouche sur une ultime interrogation concernant les attentes que cette communauté politique en construction peut nourrir à l'égard des producteurs de savoir légitime qui consacrent leurs travaux à son étude et qui sont en mesure de livrer une analyse qui contribuerait à cette prise de conscience. Dans le contexte de panne de l'imaginaire dont semble souffrir le projet européen, on ne peut, comme le rappelle Jean-Frédéric Schaub à juste titre, attendre des historiens ou des autres spécialistes en sciences sociales qu'ils offrent

---

<sup>350</sup> C'est Norbert Elias qui relevait que la manipulation des sentiments vis-à-vis de l'Etat et de la nation, du gouvernement et du régime politique constituait une technique courante de la pratique sociale ; et de préciser que dans tous les Etats nationaux les institutions d'enseignement public sont orientées à l'extrême vers l'approfondissement et le renforcement d'un « nous » exclusivement axé sur la tradition nationale (Elias 1997, 273).

<sup>351</sup> "At present, Europeans cannot agree on a set of common narratives or memory spaces that would ground their common historical experiences. Any potential European memory would seem to be in constant tension with competing memories, most notably the divergent but ubiquitous memories of the Holocaust" (Hansen-Magnusson, Wüstenberg 2012, 67).

une panoplie de rechange et qu'ils fabriquent les « attendrissements et adhésions sentimentales » à l'Europe qui lui font encore défaut. La raison de cette nécessaire abstinence est justement à rechercher dans l'usage qui a été fait de ce genre de pratiques par le passé et avec lequel le projet européen entendait rompre : les historiens s'y sont consacrés, au service de la construction nationale et, ce faisant, ils ont pris une part de responsabilité forte dans les désastres que les nationalismes ont déchainés en Europe (Schaub 2008, 211)<sup>352</sup>. En revanche, contribuer à une socio-histoire de la construction européenne en provoquant des confrontations autocritiques relatives au passé (Habermas et Derrida 2003) permet d'éviter les écueils résultant d'une histoire directement ou indirectement au service du politique<sup>353</sup> tout en dégageant ce qui fait l'essence même du politique. Tel est peut-être le principal enseignement d'une socio-histoire de la construction européenne.

---

<sup>352</sup> A cette critique il faudrait rajouter l'asservissement d'une grande partie des historiens à l'idéologie dominante dans les régimes communistes et fascistes.

<sup>353</sup> Pour reprendre le jugement de Lucien Febvre dans sa leçon inaugurale à l'université de Strasbourg tout juste redevenue française et pour lequel « l'histoire qui sert, c'est une histoire serve » ; les historiens ne devant point être « les missionnaires débottés d'un Évangile national officiel, si beau, si grand, si bien intentionné qu'il puisse paraître ». [« L'histoire dans un monde en ruine », *Revue de synthèse historique*, t. 30, 1920, [https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Histoire\\_dans\\_le\\_monde\\_en\\_ruines](https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Histoire_dans_le_monde_en_ruines)].

## **ANNEXES**

## **ANNEXE 1 : EXPLICATIONS RELATIVES A LA LECTURE DU TABLEAU N°6 (p. 135)**

### **A) LEGENDE**

Ce tableau panoptique répertorie tous les pays européens au sens du Conseil de l'Europe, plus le Belarus. Les Etats ont été regroupés en fonction de leur date d'adhésion à l'Union européenne ou selon leur statut de candidat et la probabilité de leur adhésion, ou en fonction de l'existence d'accords de coopération (AEELE) ou de partenariat (pays balkaniques, ex-républiques soviétiques). Afin de pouvoir rendre compte de l'évolution chronologique de la construction européenne, le cas de l'ex RDA a été traité séparément, la réunification allemande en 1990 étant considérée comme une forme d'élargissement de la Communauté européenne.

Les différents marqueurs renvoyant à des expériences historiques majeures sont présentés dans un ordre chronologique. L'encodage par pays relatif à chacun de ces marqueurs prend en considération la pertinence de cette expérience pour la population vivant sur le territoire correspondant au pays dans ses frontières actuelles. Le marquage en jaune de la cellule correspondante indique que l'expérience historique s'applique pour le pays en question ; si la cellule est marquée en vert, ce n'est pas le cas. Le chiffre figurant dans la cellule indique le degré de pertinence de ce marqueur pour le pays en question (2 = tout à fait pertinent, 1 = en partie pertinent, 0 = pas du tout pertinent). Dans le cas où une partie seulement du territoire du pays aurait été concerné par l'expérience historique à laquelle renvoie le marqueur, la cellule est marquée par un hachurage jaune et vert<sup>354</sup>. L'encodage d'un marqueur comme « pertinent » par rapport à un pays figurant sur la liste signifie que la plus grande partie de son territoire a été impliqué dans l'expérience historique en question, ou en tout cas touché directement par ses conséquences. Ainsi, le territoire actuel de la Grèce ayant fait entièrement parti de l'empire byzantin, ce marqueur a été codé comme tout à fait pertinent pour ce pays.

Pour procéder à l'encodage, nous nous sommes appuyés sur des ouvrages de référence, notamment des atlas historiques ou des dictionnaires encyclopédiques de manière à pouvoir prendre en compte de manière la plus fiable possible les variations géographiques au sein de l'espace européen liées aux expériences historiques retenues.

---

<sup>354</sup> Quand une petite partie seulement d'un territoire lors d'une période limitée est concernée, la note attribuée est de 1 ou de 0,5 (Exemple : l'influence de Byzance en Italie concerna essentiellement l'extrême sud de l'Italie entre 867-1204).

## **B) Pertinence pour le processus de construction européenne des marqueurs historiques sélectionnés en référence aux principes fondateurs de l'Union européenne**

### **(1) Empire romain d'Occident**

Caractéristiques pertinentes : Importance accordée au droit, *Civitas romanum*, centralisation, administration publique développée, vertu civilisatrice de la paix et de la stabilité politique, *Pax romana*.

Référence utilisée pour la codification en ce qui concerne ce marqueur<sup>355</sup>: *Hilgemann 94 et 100 a et b*

### **(2) Empire byzantin (867-1204)**

Caractéristiques non pertinentes : absence de séparation au niveau politique entre les domaines temporel et spirituel ainsi qu'entre l'empereur et le chef de l'église (césaropapisme).

Référence : *Hilgemann 170 a et b*.

### **(3) Empire carolingien**

Caractéristiques pertinentes : Dichotomie entre le pape et l'empereur, renaissance carolingienne (notamment en ce qui concerne l'héritage romain en terme administratif)

Références : *Chaliand 37, DUBY 43*.

### **(4) Empire ottoman**

Caractéristiques non pertinentes : Islam comme religion, culture et idéal politique tout à la fois, absence de séparation entre la communauté politique et la communauté religieuse.

Références : *DUBY 71b, Chaliand 55, Hilgemann 182*.

### **(5) Renaissance**

Caractéristiques pertinentes : Attention croissante portée à la dignité de l'individu et à la liberté de conscience, importance accordée au savoir et à l'esprit critique.

Référence : *DUBY 69b, Hilgemann 208-217, Vidal-Naquet 147*.

### **(6) Réformation**

Caractéristiques pertinentes : Contestation du pouvoir de l'église, liberté de croyance partielle, idée de libre arbitre

Références : *DUBY 70a, Hilgemann 226-232, Vidal-Naquet 153*

### **(7) Lumières**

Caractéristiques pertinentes : Anti-absolutisme, idée de séparation des pouvoirs, importance accordée à la raison et au progrès et à la dignité humaine, refus de l'arbitraire, idée de contrat social, sensibilisation croissante aux principes de tolérance, droits de l'homme, citoyenneté moderne.

---

<sup>355</sup> Ces indications renvoient aux ouvrages cités à la fin de cette annexe ainsi qu'à la partie de ces ouvrages utilisés à cet effet. Lorsque plusieurs cartes ou graphiques figurent sur une même page, les références ont été précisées par l'adjonction d'une lettre (a, b, c, d).

Références : *Vidal-Naquet 187, Hilgemann 247.*

### **(8) Romantisme**

Caractéristiques pertinentes : Importance accordée aux sentiments individuels, épanouissement personnel, autonomie des passions par rapport à la raison, sensibilité pour les injustices et inégalités.

Caractéristiques non pertinentes : Montée du sentiment national, discriminations

Références : *Hilgemann, Mourre*

### **(9) Expériences avec l'outre-mer**

Caractéristiques pertinentes : Ouverture sur le monde et à l'altérité, développement du commerce international.

Caractéristiques non pertinentes : Esclavage, impérialisme et colonialisme

Références : *Duby 64-65. Duby 85 c et D, 86 A et B, 87 C*

### **(10) Révolution industrielle (XIX siècle)**

Caractéristiques pertinentes : Développement économique et technique, esprit d'entrepreneuriat, innovations, sensibilisation aux questions sociales, émergence du droit d'association.

Caractéristiques non pertinentes : Inégalités, atteintes à la dignité, destruction de certaines structures traditionnelles de solidarité

Référence : *Hilgemann 316; Koenemann 116*

### **(11) Première guerre mondiale**

Caractéristiques pertinentes : Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

Caractéristiques non pertinentes : Nationalisme triomphant, guerre totale, atteintes à la dignité et à certaines formes de liberté, destructions massives

Référence : *Duby 91a et 94b, Hilgemann 406*

### **(12) Deuxième guerre mondiale**

Caractéristiques non pertinentes : négation radicale de la dignité humaine, injustices généralisées, privations de droits et de libertés, occupations, destructions, déportations en masse, faillite morale de la civilisation européenne.

Référence : *Vidal-Naquet 269, Duby 99 c*

### **(13) Démocratie libérale (avant 1918)**

Caractéristiques pertinentes : Contrôle démocratique du gouvernement par les citoyens, pluralisme politique et alternance, règles démocratique, liberté de la presse et de l'opinion, société civile, légalisme.

Référence : *Mourre*

### **(14) Indépendance nationale (avant 1914)**

Caractéristiques pertinentes : Souveraineté nationale, expérience de la citoyenneté et de l'auto-gouvernement, libre expression de l'identité nationale

Caractéristiques non pertinentes : oppression des minorités (dans certain cas), négation de la diversité culturelle et linguistique

Référence : *Mourre*

### **(15) Régimes dictatoriaux ou autoritaires (1918-1939)**

Caractéristiques non pertinentes : Absence de pluralisme, absence de liberté d'opinion et de la presse, répression et persécutions, endoctrinement des masses

Référence : *Hilgemann 416 a + b, Mourre*

### **(16) Dictature (1945-1991)**

Caractéristiques non pertinentes : Absence de pluralisme, absence de liberté d'opinion et de la presse, liberté de mouvement réduite, persécutions et oppression.

Référence : *Mourre*

### **(17) État providence (avant 1950)**

Caractéristiques pertinentes : Développement de mécanismes de solidarité, régulation, transferts sociaux, système de représentation d'intérêt.

Référence : *Flora*

### **(18) Régime communiste**

Caractéristiques non pertinentes: Restrictions apportées à différentes formes de liberté, rôle prédominant de l'État, collectivisme, économie planifiée, hégémonie du parti communiste, répression

Référence : *Hilgemann 509.*

## **C) MODE DE CALCUL DU DEGRE DE CONGRUENCE HISTORIQUE POUR CHAQUE MARQUEUR ET DU DE L'INDICE D'HOMOGENEITE**

Afin de calculer pour chaque marqueur le degré de congruence historique pour la Communauté/Union Européenne en fonction des différentes vagues d'élargissement passées, ou de manière à connaître ce que serait ce degré de congruence en cas d'adhésion d'un groupe de pays donnés, nous avons tout d'abord calculé la moyenne du niveau de pertinence (valeur notée sur une échelle de 0 à 2, 0 = pertinence négative, 2=pertinence positive) de chacune des expériences historiques pour le groupe de pays en question :

$$M = (\Sigma \text{ de toutes les valeurs pour les pays considérés} / \text{nombre de pays considéré} \times 2) \times 100$$

Exemples : Moyenne pour les 6 pays fondateurs de la CEE concernant la pertinence du marqueur « Empire romain » :  $M = (2+2+2+2+2+1/6 \times 2) \times 100 = 91,67\%$

Moyenne cumulée du degré de convergence historique pour le marqueur « Empire romain » après le premier élargissement :  $MC = (2+2+2+2+2+1+2+0+0/9 \times 2) \times 100 = 72,22\%$

Sur la base des degrés de convergence pour l'ensemble des 18 marqueurs, un indice d'homogénéité historique a été calculé pour chacune des étapes de la construction européenne, de même que pour les différents scénarios possible d'élargissement :

$IHH = (\sum \text{des moyennes cumulées de toutes les valeurs pour les pays considérés} / \text{nombre de marqueurs}) \times 100$

Exemple : Index d'homogénéité historique pour les six pays fondateurs de la CEE :

$IHH = (M1+M2+M3+M4+M5+M6+M7+M8+M9+M10+M11+M12+M13+M14+M15+M16+M17+M18/18) \times 100 = 68,29\%$

Si pour les pays en questions, il y a une majorité de codages positifs en ce qui concerne la pertinence d'un marqueur, la couleur de la cellule correspondante a été marquée en jaune ( $MC = > 50\%$ ). En cas de majorité de codages négatifs, la cellule est marquée en vert ( $M < 50\%$ ).

#### Sources utilisées pour l'encodage des variables :

- CHALIAND, Gérard ; RAGEAU Jean Pierre, *Atlas des empires*, Paris, Payot, 1993.
- DUBY, Georges, *Grand atlas historique*, Paris, Larousse, 2006.
- FLORA, Peter et (sd) *The development of welfare states in Europe and in America*, Brunswick, New Jersey, Little, Brown and co, 1976.
- HILGEMANN, Werner ; KINDER, Hermann, *Atlas historique*, Paris, Perrin, 2006.
- KOENEMMAN, Ludwig (sd), *Atlas historica*, Paris, Edition place des victoires, 2010.
- MOURRE, Michel, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris, Bordas 1996.
- VIDAL-NAQUion européenneT, Pierre (sd) (1992), *Histoire de l'humanité*, Hachette.

**ANNEXE 2 : LISTE DES PUBLICATIONS DE L'OFFICE DES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPEENNE PRISES EN COMPTE DANS LE CADRE DE L'ETUDE PRESENTEE AU CHAPITRE 7<sup>356</sup>**

**1. Publications interservices**

1.1) « Jean Monnet : un grand dessein pour l'Europe » (par Pascal Fontaine). Service auteur : Office des publications officielles des communautés européennes, 1988, 51 pages, Luxembourg.

1.2) « Déclaration à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature des traités de Rome ». Service(s) auteur(s): Union européenne : 2007

1.3) « Douze leçons sur l'Europe » (par Pascal Fontaine). Service auteur : Commission européenne, Direction générale de la communication. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2010, 80 p. (1ère édition en 1992 sous le titre 'Dix leçons sur l'Europe')

**2. Publications de la Commission**

2.1) « La relance européenne. De la Conférence de Messine aux Traités de Rome ». Service(s) auteur(s): Commission européenne. Année de publication : 1985 (catalogue de l'exposition élaborée par les archives de la Commission des communautés européennes). 82 p.

2.2) « Combat pour l'Europe. La construction de la Communauté européenne de 1958 à 1968 ». Service(s) auteur(s): Commission européenne. Auteur : Hans von der Groeben. Avant-propos de M. Pierre Pflimlin. NB : L'édition originale de cet ouvrage a été publiée en 1982 par Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, sous le titre « Aufbaujahre der Europäischen Gemeinschaft — Das Ringen um den Gemeinsamen Markt und die Politische Union (1958-1966) ». Année de publication : 1985. 308 p.

2.3) « L'unification européenne. Création et développement Histoire, objectifs et réalisation de la Communauté ». Service(s) auteur(s): Commission européenne. Année de publication : 1986 (suivi d'une nouvelle édition en 1987). 82 p.

2.4) « Options européennes 1945-1985 ». Service(s) auteur(s): Commission européenne. Auteur : Jacques van Helmont. Avant-propos de Jean-François Deniau. Année de publication: 1986. 186 p.

2.4) « Élargissements de la Communauté européenne (1973/1981/1986) ». Service(s) auteur(s): Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture. Année de publication : 1987. 178 p.

2.5) « Un avenir à construire ensemble. Actes de la séance commémorative organisée par la Commission européenne à l'occasion du 40e anniversaire de la déclaration du 9 mai 1950, Bruxelles le 8 mai 1990 ». Service(s) auteur(s): Commission européenne. Année de publication : 1991. 55 p.

2.6) « L'unification européenne. Création et développement de l'Union européenne ». Service(s) auteur(s): Direction générale de la communication, Commission européenne. Avec

---

<sup>356</sup> Cette liste couvre la période allant jusqu'à l'année 2016.

des interventions de : Jacques Delors, Bernard Clappier, Georges Berthoin, Pierre Uri, Dirk Spierenburg, Karl Heinz Narjes, Max Kohnstamm, Albert Coppé, Franco Bobba, Enrique Barón Crespo, Gerard Collins, Ole Due. Manuscrit rédigé par Klaus-Dieter Borchardt. Année de publication: 1995 (quatrième édition). 80 p.

2.7) « L'Europe de A à Z. Guide de l'intégration européenne ». Service(s) auteur(s): Commission européenne, Secrétariat général, Direction générale de la communication. Auteurs : Werner Weidenfeld et Wolfgang Wessels ; publié en coopération avec l'Institut für Europäische Politik (première publication en langue allemande à l'IEP en 1991. Année de publication : 1996. Depuis, 11ème édition. 288 p.

2.8) « Actes du colloque des Chaires Jean Monnet sur la Conférence intergouvernementale de 1996, Bruxelles, les 6 et 7 mai 1996 ». Service(s) auteur(s): Commission européenne, Secrétariat général, Direction générale de la communication. Année de publication : 1996. 311 p.

2.9) « Quatrième conférence ECSA-world. L'Union européenne et l'euro: Aspects économiques, institutionnels et internationaux, Bruxelles, 17 et 18 septembre 1998 ». Service(s) auteur(s): Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture. Année de publication: 2000. 306 p.

2.10) « Une idée neuve pour l'Europe. La déclaration Schuman 1950-2000 ». Service(s) auteur(s): Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture. Auteur : Pascal Fontaine. Année de publication: 2000 (Edition actualisée de celle parue en 1990). 43 p.

2.11) « Relire et compléter la déclaration du 9 mai 1950. Séance académique organisée à l'occasion du 50ème anniversaire de la déclaration du 9 mai 1950. Bruxelles 8-9 mai 2000 ». Service(s) auteur(s): Commission européenne. Luxembourg, office des publications officielles, Année de publication : 2001. 178 p.

2.12) « Les cinquante années de l'Europe du charbon et de l'acier 1952-2002 ». Service(s) auteur(s): Commission européenne. Année de publication : 2004. 128 p.

2.13) « La Commission européenne, 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution ». Service(s) auteur(s): Commission européenne. Sous la direction de Michel Dumoulin, en collaboration avec Marie-Thérèse Bitsch, Gérard Bossuat, Éric Bussière, Julie Cailleau, Yves Conrad, Anaïs Legendre, Matthieu Lethé, Wilfried Loth, Jan van der Harst, Arthe Van Laer et Antonio Varsori. Ouvrage réalisé à l'initiative de la Commission européenne avec la participation et les témoignages d'anciens fonctionnaires Européens. Année de publication : 2006 (édition de luxe de l'ouvrage paru en 2007 à l'OPOCE, nouvelle édition en 2014). 642p.

2.14) « L'Europe des réalisations dans un monde en mutation. La vision des leaders politique et académiques » Programme de la conférence mondiale Jean Monnet/ECSA-Monde 2008. Service(s) auteur(s) : Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture. Auteurs : Martin Holland ; Jan Jarab ; Maria Jepsen ; Dora Kostakopoulou; Manuel Medina Ortega; Philomena Murray; Antonio Papisca; Odile Quintin; Ferdinando Riccardi; Vivien A. Schmidt; Kristen Silverberg; Iris Vittini; Paul J.J. Welfens. Année de publication : 2009. 261 p.

2.15) « Histoire de la traduction à la Commission européenne ». Service(s) auteur(s): Direction générale de la traduction, Commission européenne, 2008, 79 p.

2.16) « La traduction à la Commission : 1958-2010 ». Service(s) auteur(s): Direction générale de la traduction, Commission européenne. Année de publication : 2009. 159 p.

2.17) « La Commission européenne 1973-1986. Histoire et mémoires d'une institution ». Service(s) auteur(s): Commission européenne. Auteurs : Éric Bussière, Vincent Dujardin, Michel Dumoulin. Année de publication : 2014. 667 p.

2.18) « La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution ». Service(s) auteur(s): Commission européenne. Auteur(s) privé(s): Michel Dumoulin, Marie-Thérèse Bitsch, Gérard Bossuat. Année de publication : 2014. 645 p.

2.19) « Commission en direct », #17, Numéro célébrant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la chute du rideau de fer et du mur de Berlin avec un dossier spécial sur 1989, l'année des révolutions. Service(s) auteur(s): Commission européenne, Direction générale des ressources humaines et de la sécurité. Parution : novembre 2014. 64 p.

### **3) Publications du Parlement européen**

3.1) « Bataille pour l'Union ». Service(s) auteur(s): Parlement européen. Auteur : Altiero Spinelli (1979-1986). Année de publication : 1987. 58 p.

3.2) « Le chemin vers les élections directes du Parlement européen ». Service(s) auteur(s): Direction générale de la présidence unité «centre archivistique et documentaire» (CARDOC), Luxembourg. Document établi à l'occasion du trentième anniversaire des premières Élections directes du Parlement européen (juin 1979). Auteur de l'étude et Responsable de la recherche documentaire : Franco Piodi. Responsable de la recherche iconographique et des relations avec les Services de l'Édition et de la Distribution : Margret Schelling. Coordinateur de l'ouvrage : Donato Antona. Hors-série. Année de publication : 2009. 99 p.

3.3) « 50 Ans d'Histoire du Groupe du PPE-DE (1953 - 2003) ». ». Groupe PPE-DE - Groupe du Parti Populaire Européen, Service(s) auteur(s) : Parlement européen, Bruxelles, Parlement européen - Service Recherche-Documentation-Publications, Année de publication 2003. 207p.

3.4) « Notre démocratie - Our democracy - Unsere Demokratie ». ». Service(s) auteur(s) : Parlement européen. Année de publication : 2004. 105 p.

3.5) « La construction d'un parlement. 50 ans d'histoire du Parlement européen : 1958-2008 ». Collection « 50<sup>e</sup> anniversaire du Parlement européen ». Service(s) auteur(s): Parlement européen, Institut Universitaire Européen de Florence. Année de publication : 2008. 303 p.

3.6) « Le Parlement européen au cœur du combat pour les valeurs européennes ». Service(s) auteur(s): Parlement européen, Luxembourg, OPOCE. NB : Contient une chronologie, plus un historique « 1953-2007 : le long chemin de la Charte des droits fondamentaux ». Année de publication : 2008. 88 p.

3.7) « 50 ans d'histoire du Parlement européen ». Service(s) auteur(s): Parlement européen. Année de publication : 2010. 170 p.

3.8) « Vers un parlement unique. L'influence de l'assemblée commune de la CECA sur les traités de Rome ». Service(s) auteur(s): Parlement européen. Luxembourg. Direction générale de la présidence du PE, Unité « Centre archivistique et documentaire » (CARDOC). Série Cinquantième anniversaire des traités de Rome. Hors-série. Année de publication : 2007. 231p.

3.9) « Le Parlement européen et les travaux de la Convention européenne ». Service(s) auteur(s): Parlement européen. . Luxembourg. Direction générale de la présidence du PE, Unité « Centre archivistique et documentaire » Les cahiers du CARDOC n°1, septembre

2007. Auteur de l'étude : Franco Piodi. Coordonnateur de l'ouvrage. Donato Antona. Année de publication : 2007. 159 p.

3.10) « Le Parlement européen il y a 50 ans ». Service(s) auteur(s): Parlement européen, Luxembourg, Direction générale de la présidence du PE, Unité « Centre archivistique et documentaire ». Les cahiers du CARDOC n°2. Auteur de l'étude : Franco Piodi. Coordonnateur de l'ouvrage. Donato Antona. Année de publication 2008. 138 p.

3.11) « Les commissions de l'assemblée commune ». Service(s) auteur(s): Parlement européen. Luxembourg. Direction générale de la présidence du PE, Unité « Centre archivistique et documentaire » Les cahiers du CARDOC n°3, septembre 2008. Auteur de l'étude : Franco Piodi. Coordonnateur de l'ouvrage. Donato Antona. Année de publication : 2008. 136 p.

3.12) « Les citoyens s'adressent au Parlement européen : les pétitions 1958-1979 ». Service(s) auteur(s): Parlement européen. 58 p. Année de publication : 2009. Luxembourg. Direction générale de la présidence du PE, Unité « Centre archivistique et documentaire » Les cahiers du CARDOC n°4, juin 2009. Auteur de l'étude : Franco Piodi. Coordonnateur de l'ouvrage. Donato Antona.

3.13) « Le Parlement européen et l'unification de l'Allemagne ». Service(s) auteur(s): Parlement européen. 119 p. Année de publication : 2009. Luxembourg. Direction générale de la présidence du PE, Unité « Centre archivistique et documentaire » Les cahiers du CARDOC n°5, novembre 2009. Auteur de l'étude : Franco Piodi. Coordonnateur de l'ouvrage. Donato Antona.

3.14) « De la déclaration Schuman à la naissance de la CECA : le rôle de Jean Monnet ». Service(s) auteur(s): Parlement européen. 231 p. Année de publication : 2010. Direction générale de la présidence du PE, Unité « Centre archivistique et documentaire » Les cahiers du CARDOC n°6, mai 2010. Auteur de l'étude : Franco Piodi. Coordonnateur de l'ouvrage. Donato Antona.

3.15) « Construire une Maison de l'histoire européenne. Un projet du Parlement européen ». Service(s) auteur(s): Parlement européen. Année de publication : 2013. 52 p.

3.16) « Histoire des pouvoirs budgétaires et de la politique de l'Union européenne : le rôle du Parlement européen. Partie I : La Communauté européenne du charbon et de l'acier, 1952-2002 ». Service(s) auteur(s): Parlement européen, Direction générale des services de recherche parlementaire. Auteur(s) privé(s): Alfredo De Feo. Année de publication : 2015. 62p.

#### **4) Publications du Conseil**

4.1) « Allocutions et déclarations faites à l'occasion de la signature de l'Acte unique européen ». Service(s) auteur(s): Conseil de l'Union européenne, 30 p. Année de publication: 1986.

4.2) « Europe, donner corps à une idée ». Service(s) auteur(s): Conseil de l'Union européenne, Secrétariat général du Conseil. 303 p. Année de publication : 2009. Introduction par Jean-Paul Jacqué. Co-édition Bruylant.

4.3) « Le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne au fil du temps. Pouvoir décisionnel et pouvoir législatif dans l'intégration européenne ». Service(s) auteur(s): Conseil de l'Union européenne, Secrétariat général du Conseil. Année de publication : 2016. 68 p.

## **5) Publications de la Cour de justice**

5.1) Actes du colloque pour le cinquantième anniversaire des Traités de Rome. Service(s) auteur(s): Court of Justice of the European Union. Année de publication : 2007, 126 p.

5.2) « 25 ans du Tribunal. Itinéraire d'une juridiction en constante évolution » Service(s) auteur(s): Cour de justice de l'Union européenne. Année de publication : 2015. 53 p.

## **6) Comité des régions**

6.1) « Principales dates de l'histoire du Comité des Régions ». Service(s) auteur(s): Comité des régions de l'Union européenne. 32 p. Année de publication : 2006 (nouvelle édition en 2009, 36 p.

6.2) « Les collectivités locales et régionales au cœur de l'Europe. Le Comité des Régions célèbre le 50e anniversaire des traités de Rome ». Service(s) auteur(s): Comité des régions de l'Union européenne. 59. Année de publication : 2007.

## **7) Publications de la banque européenne d'investissement**

7.1) « La banque de l'Union européenne. La BEI, 1958-2008 ». Service(s) auteur(s): Banque européenne d'investissement. 384 p. Année de publication : 2008.

7.2) « Cinquante ans d'activité de la Banque européenne d'investissement. Grande histoire et petits souvenirs ». Service(s) auteur(s): Banque européenne d'investissement. 160 p. Année de publication : 2009.

## **8) Publication du Comité économique et social européen**

8.1) « Le Comité économique et social européen : 50 ans de démocratie participative (1958-2008) ». Service(s) auteur(s): CESE, 183 p, 2008. Sous la direction de Catherine Sophie Dimitroulias.

## **9) Publication d'EUROSTAT**

9.1) « Mémoires d'Eurostat. Cinquante ans au service de l'Europe ». Service(s) auteur(s): Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2003, 219 pages. Texte d'Alberto De Michelis et Alain Chatraine.

**ANNEXE 3 : CRITERES UTILISES POUR LE POSITIONNEMENT DES INSTITUTS D'ETUDES EUROPEENNES EN FONCTION DE L'APPROCHE SUIVIE ET DE LEUR LOGIQUE DE FONCTIONNEMENT (Graphique 3, p. 193)**

**Critères abscisse**<sup>357</sup>

**Objectifs** : formation à vocation purement académique (2) ; formation à vocation académique et militante (1) ; formation à vocation militante et professionnalisante (-1); formation purement professionnalisante en ce qui concerne les affaires européennes (-2).

**Statut** : Etablissement complètement intégré à l'université (2), établissement rattaché à une université (1) ; reconnaissance internationale de la qualité d'établissement d'enseignement supérieur / de formation continue (-1), établissement privé ne faisant pas l'objet d'une reconnaissance internationale (-2).

**Diplômes** : Formation débouchant sur la délivrance de diplômes nationaux ou reconnus nationalement (2) ; diplômes universitaires d'établissements (1) ; reconnaissance du niveau de diplôme par un état (-1) ; absence de diplôme ou de délivrance de grade académique (-2).

**Critères ordonnée**

**Enseignements** : Part importante des enseignements consacrée aux questions culturelles et civilisationnelles sur l'Europe (2) ; curriculum couvrant l'ensemble des thématiques concernées par l'intégration européenne (1) ; curriculum privilégiant certains aspects de la construction européenne (-1) ; enseignements uniquement focalisés sur une ou plusieurs thématiques spécialisées en relation avec l'intégration européenne (-2).

**Filières** : Formation organisée uniquement autour d'un parcours commun à tous le participants (2) ; formation organisée autour d'un tronc commun complété par des filières d'approfondissement généralement alignées sur des disciplines académiques (1) ; filières sans tronc commun (-1) ; une seule thématique ou filière spécialisée (-2).

**Intervenants** : Personnel enseignant exclusivement universitaire principalement rattaché à l'établissement (2) ; enseignants très majoritairement universitaires, en partie extérieurs à l'établissement ou à l'université de rattachement (1); combinaison d'intervenants praticiens

---

<sup>357</sup> Entre parenthèses : valeur attribuée à cette caractéristique pour le positionnement sur l'axe en question.

ou militants européens avec quelques universitaires généralistes (-1); intervenants uniquement praticiens ou universitaires spécialisés (-2).

Les informations nécessaires à la catégorisation ont été tirées des sites internet des organisations ainsi que des différents contributions consacrées aux instituts de Nancy, Strasbourg, Bruges, Bonn, Genève et Florence dans l'ouvrage (Larat, Mangenot, Schirmann 2017).

	Nancy	Sarrebruck	Nice	Strasbourg	Florence EUI	Florence DSC	Turin	Bruxelles	Genève	Bonn	Bruges	Maastricht	Trèves
<i>Statut</i>	2	2	-2	2	2	2	1	2	1	-2	-1	-1	-1
<i>Diplômes</i>	1	2	-1	1	2	2	1	2	1	-2	-1	-1 <sup>358</sup>	-2
<i>Objectifs</i>	1	1	1	2	2	2	-1	1	1	-1	1	-2	-2
<b>Total abscisse</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>-2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>-5</b>	<b>-1</b>	<b>-4</b>	<b>-5</b>
<i>Enseignements</i>	-1	-1	2	2	2	1	-1	1	2	1	1	-2	-2
<i>Intervenants</i>	-1	1	-1	2	2	1	-1	1	-1	-1	1	-2	-2
<i>Filières</i>	1	-2	1	1	-1	-1	-1	1	1	-1	1	-2	-2
<b>Total ordonnée</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>-3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>-1</b>	<b>3</b>	<b>-6</b>	<b>-6</b>

<sup>358</sup> Propose désormais des parcours de master en lien avec les universités de Nancy et Maastricht.

## BIBLIOGRAPHIE

ABELES, Marc (1997), « De l'Europe politique en particulier et de l'anthropologie en général », *Cultures et conflits*, n°28 « Interpréter l'Europe », 1-16.

ABELES, Marc ; BELLIER, Irène; McDONALD, Maryon (1993), « Approche anthropologique de la Commission européenne ». Executive summary. Document interne, décembre 1993.

ALMEIDA, Nicole d' (2007), « Les promesses de la communication », Paris, PUF.

ANDERSON, Benedict (2002), « L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme », Paris, La Découverte/Poche.

ASSMAN, Jan (1992), « Das Kulturelle Gedächtnis », Munich, C.H. Beck [version française « La mémoire culturelle : Ecriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques », Aubier, 2010]

AUER, Stefan (2007), « Whose Europe is it anyway? Derrida, Habermas, Havel, Patocka and Rumsfeld debate the meaning of European identity », unpublished manuscript.

AUER, Stefan (2010), « Die EU und die Geburt des freien Europas. Identität, Legitimität und das Erbe von 1989 », *Osteuropa*, 60, Jg. 8/2010, 3-23.

BAILLEUX, Julie (2014), « Penser l'Europe par le droit. L'invention du droit communautaire en France », Paris, Dalloz.

BARTOLINI, Stefano (2007), « Restructuring Europe. Centre formation, system building, and political structuring between nation state and European Union », Oxford, Oxford University Press.

BARUCH, Marc-Olivier et DUCLERT, Vincent (sd) (2000), « Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945 », Paris, La Découverte.

BAZIN Anne (2003), « Les décrets Benes. De l'usage du passé dans le débat européen », *Critique internationale*, 4, n° 21, 42-49.

BAZIN, Anne (2007), « Produire un récit commun : les commissions d'historiens, acteurs de réconciliation » in Mink, Georges; Neumayer, Laure (sd.) (2007), « L'Europe et ses passés douloureux », Paris, La Découverte, 104-117.

BECK, Ulrich; GRANDE, Edgar (2004), « Das Kosmopolitische Europa », Francfort a. M. Suhrkamp [Edition française: « Pour un empire européen », Flammarion, 2007]

BELOT, Céline ; BOUILLAUD, Christophe, (2008), « Vers une communauté européenne de citoyens ? Pour une approche par les sentiments », *Politique européenne*, 3, n° 26, 16-17.

BELOT, Céline ; MAGNETTE, Paul ; SAURUGGER, Sabine (sd.) (2008), « Science politique de l'Union européenne ». Paris : Economica.

BENDER, Karl-Heinz (1995), « Mitteleuropa und die Deutschen, oder die Wiedervereinigung der Karolinger », Bonn, Bouvier.

BENJAMIN, Walter (1991), « Über den Begriff der Geschichte, IX. Illuminationen ». [1940], *Gesammelte Werke*. H. Schweppenhäuser et R. Tiedemann (eds.). Tome I/2, Francfort/Main,

Suhrkamp, 690-708. [Trad. française: *Sur le concept d'histoire*, Gallimard, Folio/Essais, 2000]

BEZES, Philippe (2002), "Aux origines des politiques de réforme administrative sous la Vème République : la construction du «souci de soi de l'État»", *Revue française d'administration publique*, n°102, 306-325.

BOLLINGER, Pierre, « Theda Skocpol, l'État, l'histoire et la science politique américaine », *Raisons politiques*, 2002/2 (n° 6), p. 134-148.

ABELES, Marc (1992), «La vie quotidienne au Parlement européen », Paris, Hachette.

BITSCH, Marie-Thérèse (2017), « Les études européennes à Strasbourg. Histoire de l'IHEE (1951-2013) », à paraître in F. Larat, M. Mangenot et S. Schirmann (eds), « Les études européennes : genèse et institutionnalisation d'un objet d'étude », Paris, L'Harmattan, Collection FARE.

BLAIVE, Muriel (2007), «De la démocratie tchèque et des 'décrets Beněš' », in Mink, Georges; Neumayer, Laure (sd.) (2007), «L'Europe et ses passés douloureux », Paris, La Découverte, 118-127.

BOGDANDY, Armin von (2003), „Europäische und nationale Identität: Integration durch Verfassungsrecht?“, *Veröffentlichungen der Vereinigung der deutschen Staatsrechtslehrer*, Band 62, 156-219.

BOLLINGER Pierre, « Theda Skocpol, l'État, l'histoire et la science politique américaine », *Raisons politiques*, 2002/2 (n° 6), p. 134-148

BONNET, Jean-Claude (1997), “ Les morts illustres ”, in Pierre Nora (sd.), «Les lieux de mémoire », tome 2, « La Nation », Paris, Gallimard, 1831-1854.

BORDONOVE, Georges (1989), «Charlemagne, empereur et roi », Paris, Pygmalion.

BOSSUAT, Gérard (1994), « Les fondateurs de l'Europe », Paris, Belin Sup.

BOSSUAT, Gérard (2009), entrée « Robert Marjolin », in P. Gerbet (dir.), G. Bossuat et Th. Grosbois, « Dictionnaire historique de l'Europe unie », Bruxelles, André Versaille éditeur, 645-647.

BOTTICI Chiara (2008), “Europe, War and Remembrance”, in Fulvio Cerutti et Onia Lucarelli (dir.), “The Search for a European Identity. Values, policies and Legitimacy of the European Union”, Londres, Routledge, 45-58.

BOUCKAERT, Geert ; POLITT, Christopher (2004), « Public management reforms : a comparative perspective », Oxford, Oxford University Press.

BOUILLAUD, Christophe (2013), «La genèse de la CCE : une coproduction des technocrates, des politiques et du patronat ? », *Lecture croisée, Politique européenne*, n°41, 164-176.

BOZEC, Géraldine (2010), «L'Europe au tableau noir. Comment les instituteurs français enseignent-ils l'Union européenne aujourd'hui ? », *Politique européenne*, n°30, 153-186.

BRAIBANT, Guy (2001), «La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Témoignage et commentaires », Paris, Point Seuil.

BRAUD, Philippe (1996), «L'émotion en politique », Paris, Presses de Science Po.

- BUTON, François ; MARIOT, Nicolas (2006), Entrée «Socio-histoire in « Dictionnaire des idées », 2<sup>ème</sup> volume de la collection des Notionnaires de l'Encyclopaedia Universalis, 731-733. <http://www.jourdan.ens.fr/~mariot/hopfichiers/PDF/sociohistDEF.pdf>
- CALLIGARO, Oriane ; FORET, François (2012), «La mémoire européenne en action », *Politique européenne*, 2, n°37, 18-43.
- CALMETTE, Joseph (1941), « L'effondrement d'un empire, la naissance d'une Europe IX-XIe siècle », Paris, Aubier.
- CANIHAC, Hugo (2017), « Genèses de deux associations d'étude de la construction européenne : la CEDECE et l'AEI », à paraître in F. Larat, M. Mangenot et S. Schirmann (eds), « Les études européennes : genèse et institutionnalisation d'un objet d'étude », Paris, L'Harmattan, Collection FARE.
- CASTIGLIONE, Dario (2006), "Are those that forget the past doomed to repeat its mistakes?", in E.O. Eriksen; Cgh. Joerges; F. Rödl (Hg.) *Law and Democracy in the Post-National Union*, Oslo, Arena Report No1, [http://www.arena.uio.no/cidel/Reports/Report106/0\\_Content.pdf](http://www.arena.uio.no/cidel/Reports/Report106/0_Content.pdf)
- CHAIGNEAU, Clémentine, SEIDENDORF, Stefan (2013), «Le "modèle franco-allemand" est-il transportable? », in S. Seidendorf (dir.) «Le modèle franco-allemand : les clefs d'une paix perpétuelle ? Analyse des mécanismes de coopération », Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 25-53.
- CHALIAND, Gérard ; RAGEAU Jean Pierre (1993), «Atlas des empires », Paris, Payot, 1993.
- CHARALAMBIS, Dimitris (2012), « Etat, fonction publique et économie de marché en Grèce. Le paradoxe du contrat clientéliste contre le contrat social », in *Actes de la conférence ENA/EKDDA « Ethique et déontologie dans l'administration publique moderne »* de décembre 2011, Athènes, Imprimerie nationale, 29-50. (en français et en grec)
- CHARLÉTY, Véronique (2006), «Introduire l'histoire dans l'espace public européen », *Politique européenne*, n°18, 6, 17-48.
- CHEKEL, Jeffrey T (1996), «Constructivist approaches to European integration », *ARENA Working papers*, n°6, Oslo.
- CHIMOT, Franck (1998), "Jean-Baptiste Duroselle ou combats pour l'Europe", *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°5, été.
- CHRISTIANSEN, Thomas; JOERGENSEN Knud Erik and WIENER, Antje eds (2001) "The Social Construction of Europe", Londres, SAGE.
- CICHOCKI, Marek A. (2006), *The Impact of Accession : Old and New Member States and the Legacy of the Past*, in W. Sadurski, J. Ziller, K. Zurek, "Après Enlargement, Legal and Political responses in Central and Eastern Europe", Robert Schuman Center [[http://castor.iue.it/RSCAS/e-texts/2006\\_ApresEnlargement\\_Sadurski&al.pdf](http://castor.iue.it/RSCAS/e-texts/2006_ApresEnlargement_Sadurski&al.pdf)]
- CICHOCKI, Marek A. (2007), "New countries, old myths. A central European appeal for an expansion of European understanding", *IP-Journal*. 68-71.
- CIRTAUTAS, Arista Maria and Schimmelfennig, Frank (2010) "Europeanisation Before and After Accession: Conditionality, Legacies and Compliance", *Europe-Asia Studies*, 62: 3, 421-441.

COHEN, Antonin (1998), « Le plan Schuman de Paul Reuter. Entre communauté nationale et fédération européenne », *Revue française de science politique*, Volume 48, n°5, 645-66.

COHEN, Antonin (2006), «De congrès en assemblées. La structuration de l'espace politique transnational européen au lendemain de la guerre », in « La socio-histoire de l'intégration européenne », *Politique européenne* n°18, 105-125.

COHEN, Antonin (2007), «Le 'père de l'Europe'. La construction sociale d'un récit des origines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1, n°166-167, 14-29.

COHEN, Antonin (2012), «De Vichy à la Communauté européenne », Paris, PUF.

COHEN, Antonin (2017a), « Les 'émigrés scholars' dans la genèse transatlantique des études européennes », in F. Larat, M. Mangenot et S. Schirmann (eds), « Les études européennes : genèse et institutionnalisation d'un objet d'étude », Paris, L'Harmattan, Collection FARE, 27-50.

COHEN, Antonin (2017b), « La structuration atlantique des European Studies : La Fondation Ford et l'institut de la Communauté européenne pour les études universitaires dans la génération d'un « objet », *Revue française de science politique*, vol. 67, no 1, 69-96.

COHEN, Antonin *et al.* (2007), «Esprits d'État, entrepreneurs d'Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1, n°166-167, 5-13.

COMAN, Ramona (2012), «Les nouveaux États membres et 'les vieux malentendus «de l'intégration européenne' », *Politique européenne*, n°38, 70-92.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (1989), « Actes du colloque organisé à Bruxelles le 12 novembre 1988 à l'occasion du centenaire de la naissance de Jean Monnet », Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.

CONSTANTIN, Cornelia (2001), “‘Great friends’: Creating legacies, networks and policies that perpetuate the memory of the Fathers of Europe”, *International Politics*, vol. 48, n° 1, 112-128.

COSSART, Paula; HAYAT, Samuel; TAIEB, Emmanuel (2014), “Approches historiques du politiques. Science politique/histoire. Obstacles à l'hybridation », *Chronique bibliographique, Revue française de science politique*, vol 64, n°3, 503-506.

COUGHLAN, Anthony (2015), “Tackling the EU Empire. Basic critical facts on the EU/Eurozone. A handbook for Europe's democrats, whether on the political Right, Left or Centre”, Londres, The Bruges Group.

DAKOWSKA, Dorota (2007), «Le 'Centre contre les expulsions' : les enjeux d'un débat transnational », in MINK, Georges; Neumayer, Laure (sd.) (2007), «L'Europe et ses passés douloureux », Paris, La Découverte, 128-139.

DAKOWSKA, Dorota (2011), « Spécificités polonaises », in Daniel Gaxie, Nicolas Hubé, Marine De Lassalle, Jay Rowell (dir.), « L'Europe des Européens. Enquête comparative sur les perceptions de l'Europe », Paris, Economica, 106-110.

DAKOWSKA, Dorota ; ROWELL, Jay (2011), « Existe-t-il un effet national ? Diversité et historicité des expériences collectives », in Daniel Gaxie, Nicolas Hubé, Marine De Lassalle, Jay Rowell (dir.), « L'Europe des Européens. Enquête comparative sur les perceptions de l'Europe », Paris, Economica, 129-148.

- DEFRANCE, Corine ; PFEIL, Ulrich (2006), «Le manuel franco-allemand d'histoire : L'aboutissement d'un long travail de coopération entre historiens français et allemands », IFRI, *Visions franco-allemandes*, n°11, 3-5.
- DEHOUSSE, Renaud (2005), «La fin de l'Europe », Paris, Flammarion.
- DELHEY, Jan (2005), "A trade-off between enlargement and integration? An analysis of trust between EU nationalities", *WZB Discussion Paper*, SP I 2005-203.
- DELHEY, Jan (2007), "Do Enlargements Make the European Union Less Cohesive? An Analysis of Trust between EU Nationalities, *JCMS*, Volume 45, n°2, 253-279
- DELMOTTE, Florence (2002). *Norbert Elias et l'intégration postnationale*. In: *Schweizerische Zeitschrift für Politikwissenschaft*, Vol. 8, no.1, 3-26
- DELMOTTE, Florence (2012). *La sociologie historique de Norbert Elias*. In: *Cahiers Philosophiques*, Vol. 128, no.1, 42-58.
- DELOYE, Yves (1997), «Sociologie historique du politique», Paris, La Découverte.
- DELOYE, Yves (2006), «Éléments pour une approche socio-historique de la construction européenne. Un premier état des lieux », *Politique européenne*, n°18, 5-15.
- DELOYE, Yves (2008), «Socio-histoire », in Céline Belot, Paul Magnette et Sabine Saurugger (sd.) «Science politique de l'Union européenne », Paris, Economica, 133-152.
- DELUERMOZ, Quentin (sd) (2012), «Norbert Elias », Paris, Perrin, collection Tempus.
- DESCAMPS, Florence (2012), "Les comités d'histoire des ministères et l'histoire de l'Etat : une exception française ?", in Jean-Michel Eymeri-Douzans, Geert Bouckaert, (dir.), «La France et ses administrations. Un état des savoirs », Bruxelles, Bruylant, 83-102.
- DEUTSCH, Karl W (1968), "The Analysis of International Relations", Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- DEUTSCH, Karl W. *et al.* (1957), "Political community and the North Atlantic area: international organization in the light of historical experience", Princeton, New Jersey, Princeton University Press.
- DEUTSCHES HISTORISCHES MUSEUM (2003), "Idee Europa: Entwürfe zum Ewigen Frieden", Berlin DHM/Henschel. [catalogue de l'exposition *Ordnungen und Utopien für die Gestaltung Europas, von der Pax Romana zur Europäischen Union*].
- DIEZ, Thomas, (2006), «Paradoxes of Europe's Borders », *Comparative European Politics*, 4, 235-252.
- DRAKE, Helen (2017), "What's in a subject association? UACES and European Studies in the United Kingdom, 1967-2017", à paraître in F. Larat, M. Mangelot et S. Schirmann (eds), « Les études européennes : genèse et institutionnalisation d'un objet d'étude », Paris, L'Harmattan, Collection FARE.
- DROUMPOUKI, Anna Maria (2013), "Trivialization of World War Two and Shoah in Greece: Uses, Misuses and Analogies in Light of the Current Debt Crisis", *Journal of Contemporary European Studies*, Volume 21, Issue 2, 190-201.
- DUBY, Georges (2006), "Grand atlas historique", Paris, Larousse, 2006.
- DULHPY, Anne ; MANIGAND, Christine (2009), « Entretien avec Jacques-René Rabier », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n°7, janvier-avril 2009.

- DULHPY, Anne ; MANIGAND, Christine (2011), « Entretien avec Jacqueline Lastenouse », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 15, septembre-décembre 2011.
- DÜLMEN, Richard van (1996) « 'Europäische Geschichte' und moderne Geisteswissenschaft », in „Europa Entdecken“, Francfort a. M., Fischer, 1996. 33-37.
- DUMOULIN, Olivier (2000), « Les historiens au service de l'État ? (1871-1940) », in M.-O. Baruch et V. Duclert (sd), « Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945 », Paris, La Découverte, 2000.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste (1995), « L'Europe, histoire de ses peuples », Paris, Librairie académique Perrin, collection « Pluriel ».
- ECKERT, Andreas, , RANDERIA, Shalini (2017), « La vieille Europe », in Etienne François et Thomas Serrier (sd) „Europa. Notre histoire. L'héritage européen depuis Homère“, Paris, Les Arènes, 1365-1375.
- EDELMANN, Murray (1964), “The symbolic uses of Politics”. Urbana, University of Illinois Press.
- EDELMANN, Murray (1971), “Politics as Symbolic Action. Mass Arousal and Quiescence”. Chicago, Markham Publishing Company.
- EDER, Klaus (2005), “Remembering National memories together. The formation of a transnational identity in Europe”, in K. Eder and W. Spohn, “Collective memory and European identity. The effects of integration and enlargement”, Londres, Ashgate, 197-219.
- ELIAS, Norbert (1995), « La civilisation des mœurs », Paris, Calmann Levy, collection Agora Pocket [*Über den Prozess der Zivilisation*, Suhrkamp Verlag, 1969].
- ELIAS, Norbert (1997), « La société des individus », Paris, Calmann Levy, collection Agora Pocket. [*Die Gesellschaft der Individuen*, Suhrkamp Verlag, 1987]
- EUROZINE (2005), Editorial : « Europäische Geschichten. Auf dem Weg zur Meistererzählung? » *Eurozine*, 03.05.2005, [<http://www.eurozine.com/articles/2005-05-03-eurozine-de.html>]
- EVERS, Tilman (1994), “Das Ethos der Europäischen Union. Europapreisträger als Denkfabrik und moralische Instanz : Ein Vorschlag ” *Beiträge zur Demokratieentwicklung von unten*, Volume 7, Bonn, Stiftung Mitarbeit, 84-94.
- FERRY, Jean-Marc (2000), « La question de l'état européen », Paris, Gallimard NRF Essais.
- FLORA, Peter (sd) (1976), “The development of welfare states in Europe and in America”, Brunswick, New Jersey, Little, Brown and co.
- FONDATION ROBERT SCHUMAN (2015), « Crise des réfugiés : une nouvelle fracture "Est-Ouest" en Europe ? », *Entretien d'Europe* n°88 [<http://www.robert-schuman.eu/fr/entretiens-d-europe/0088-crise-des-refugies-une-nouvelle-fracture-est-ouest-en-europe>]
- FORET, François (2008), « Légitimer l'Europe. Pouvoir et symbolique à l'ère de la gouvernance », Paris, Presses de Sciences Po.
- FORET, François (2001), « Les brochures grand public de la Commission : entre rhétoriques politique et bureaucratie », *Pôle Sud*, n°15, 72-92.

FRANÇOIS, Etienne (2003), *L'émergence d'une mémoire européenne*, in Jean-Noël Jeanneney et Philippe Joutard, «Du bon usage des grands hommes en Europe », Paris, Perrin, 112-126.

FRANÇOIS, Etienne et SERRIER, Thomas (2017), *L'ombre de la seconde guerre mondiale* », in Etienne François et Thomas Serrier (sd) „Europa. Notre histoire. L'héritage européen depuis Homère“, Paris, Les Arènes, 27-33.

FRANK, Robert (2010), «Espace de référence culturelle, mémorielle et symbolique, espace public et démocratie européenne », « L'expérience européenne. 50 ans de construction européenne, 1957-2007. Des historiens en dialogue », Actes du colloque international de Rome 2007, sous la direction de Gérard Bossuat, Éric Bussière, Robert Frank, Wilfried Loth, Antonio Varsori, Bruxelles, Paris, Baden-Baden, Bruylant, LGDJ, Nomos Verlag, 211-233.

FRIED, Johannes (2003), «Karl, der große Europäer? Ein dunkler Leuchtturm“, in Stefan Aust, Michael Schmidt-Klingenberg, «Ein Kontinent macht Geschichte. Experiment Europa », DVA, Stuttgart.

GALLAND, Olivier ; LEMEL, Yannick (2007), «Valeurs et cultures en Europe », Paris, La Découverte, collection Repères.

GARCIA, Patrick (2006), «Politiques de la mémoire », *Eurozine*, 03-07-2006 [<http://www.eurozine.com/articles/2006-07-03-garcia-fr.html>]

GAULLE, Charles de (1970), «Discours et messages. Dans l'attente » (février 1946-avril 1958), Paris, Plon.

GEARY, Patrick (2004), «Quand les nations refont l'histoire : L'invention des origines médiévales de l'Europe », Paris, Aubier

», Paris, Presses de Sciences Po.

GENSBURGER, Sarah ; LAVABRE, Marie-Claire (2012), «D'une 'mémoire européenne' à l'europanisation de la 'mémoire' », *Politique européenne*, n° 37, 9-17.

GEORGAKAKIS, Didier (2008), «La sociologie historique et politique de l'Union Européenne: un point de vue d'ensemble et quelques contre-points », *Politique européenne*, n° 25, 53-85.

GEORGAKAKIS, Didier (sd.) (2012), «Le champ de l'Eurocratie. Une sociologie politique du personnel de l'UE », Paris, Economica.

GERBET, Pierre (1983), « La construction de l'Europe », Paris, Imprimerie nationale.

GERHARDS, Jürgen (2005), „Kulturelle Unterschiede in der Europäischen Union. Ein Vergleich zwischen Mitgliedsländern, Beitrittskandidaten und der Türkei“, Wiesbaden, VS Verlag. 2. Auflage.

GOELDNER, Markus (1988), «Politische Symbole der europäischen Integration“, Bern, Peter Lang.

GUISAN, Catherine (2003), « Un sens à l'Europe, Gagner la paix (1950-2003) », Paris, Odile Jacob.

GUISAN, Catherine (2012), “A political theory of identity in European integration. Memory and policies”, Abingdon, Routledge.

HAAS, Ernst B. (2004), “The Uniting of Europe”, Notre Dame, University of Notre Dame Press.

HABERMAS, Jürgen (2011), „Zur Verfassung Europas. Ein Essay“, Francfort, Edition Suhrkamp.

HABERMAS, Jürgen ; DERRIDA Jacques (2003), «Europe : plaidoyer pour une politique extérieure commune », *Libération*, 31 mai 2003.

HALBWACHS, Maurice (1994), «Les cadres sociaux de la mémoire », Paris, Albin Michel.

HAMMERSCHMID, Gerhard ; VAN DE WALLE, Steven ; RHYS, Andrew ; BEZES, Philippe (eds) (2016) “Public administration reforms in Europe. The view from the top”. Cheltenham, Edward Elgar publishing.

HAMPE, Karl (sd.) (1935), “Karl der Große oder Charlemagne?: Acht Antworten deutscher Geschichtsforscher“, Berlin, Mittler.

HANSEN-MAGNUSSON, Hannes; WÜSTENBERG Jenny (2012), “Commemorating Europe? Forging European Rituals of Remembrance through Anniversaries”, *Politique européenne*, n° 37, 44-70.

HARTOG, François (2012), “Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps”, Paris, Point Seuil.

HARTOG, François ; REVEL, Jacques (eds) (2001), «Les usages politiques du passé». Paris, Editions de l'EHESS, collection «Enquête».

HEIPERTZ, Martin, VERDUN, Amy (2003) “The Dog that Would Never Bite? The Past and Future of the Stability and Growth Pact”, *MPIfG Working Paper*, 03/12.

HERSANT, Yves ; DURAND-BOGAERT, Fabienne (2000), “Europes. De l'antiquité au XXe siècle », Paris, Robert Laffont, Bouquins.

HILGEMANN, Werner ; KINDER, Hermann (2006), „Atlas historique“, Paris, Perrin.

HIRSCHMANN, Albert, O., (1970), “Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States”, Cambridge, MA, Harvard University Press.

HIRSCHMANN, Albert, O., (1974), “Exit, Voice and Loyalty: Further Reflections and a Survey of Recent Contributions”, *Social Science Information*, n°13 (February), 7–26.

HOBSBAWM, Eric; RANGER, Terence (Hrsg.) (2000), “The invention of tradition”, Cambridge, Cambridge University Press.

HORS, Romain, « Etudes européennes et science politique française. Histoire et évolutions d'une relation délicate, de l'après-guerre à nos jours », Mémoire de recherche, Master II Sociologie et institutions du politique, Paris 1, Septembre 2008.

HÜLSSE, Rainer (2003), «Sprache ist mehr als Argumentation. Zur wirklichkeitskonstituierenden Rolle von Metaphern“, *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, 2, 211-246.

IHL, Olivier (2004), «Démocratiser les honneurs », *Genèses*, 2, n°55, 2-3.

INGLEHART Ronald ; RABIER Jacques-René (1984), « La confiance entre les peuples : déterminants et conséquences », *Revue française de science politique*, 34<sup>e</sup> année, n°1, 1984. 5-47.

INTUNE (2008), “Patterns of regional diversity in elite attitudes and recruitment », n°EL-08-13, *Elite Working Group Paper*, University of Siena, Faculty of Political Sciences.

JARAUSCH, Konrad H. (2008), “Konfligierende Erinnerungen. Nationale Prägungen, Verständigungsversuche und europäische Geschichtsbilder“, in Joerges, Christian;

Mahlmann, Matthias; Preuß, Ulrich (eds.) "Schmerzliche Erfahrungen" der Vergangenheit und der Prozess der Konstitutionalisierung Europas, Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften, 15-25.

JAUME, Lucien (2010), «Qu'est-ce que l'esprit européen ?», Paris, Flammarion, collection Champs essais.

JEANNENEY, Jean-Noël; JOUTARD, Philippe, (sd.) (2003), «Du bon usage des grands hommes en Europe », Paris, Perrin.

JEISMANN, Michael (2008), „Völkermord und Vertreibung als Medien der Europäisierung“, in Joerges, Christian; Mahlmann, Matthias; Preuß, Ulrich (eds.) "Schmerzliche Erfahrungen" der Vergangenheit und der Prozess der Konstitutionalisierung Europas, Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften, 299-307.

JOERGES, Christian (2005), “Constructing Europe in the shadows of its pasts”, in Joerges, Christian and Paul Blokker (eds), “Recrafting the Past after “Bitter Experiences”: the Shadows of the Past(s) over the Constitutionalization of Europe”, *German Law Journal*, special issue, n°2, February 2005, 7-15

JOERGES, Christian (2006), “Working through ‘bitter experiences’ towards a purified European identity? A critique of the disregard for history”, in “European constitutional theory and practice, Law and Democracy in the Post-National Union, Erik Oddvar Eriksen, Christian Joerges and Florian Rödl (eds), ARENA, Oslo. [[http://www.arena.uio.no/cidel/Reports/Report106/13\\_Joerges.pdf](http://www.arena.uio.no/cidel/Reports/Report106/13_Joerges.pdf)]

JOERGES, Christian; MAHLMANN, Matthias; Preuß, Ulrich (eds.) (2008), „Schmerzliche Erfahrungen der Vergangenheit und der Prozess der Konstitutionalisierung Europas“, Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften.

JOLY, Marc (2007), «Le mythe Jean Monnet. Contribution à une sociologie historique de la construction européenne», Paris, CNRS Éditions.

JØRGENSEN, Knud Erik; POLLACK Mark A. and ROSAMOND, Ben (eds) (2007), “The Handbook of European Union Politics”, Londres, Sage.

JUDT, Tony (2006), “Postwar. A history of Europe since 1945”, Londres, The Penguin Press HC.

JÜNGER, Ernst (1971), « La Paix », Paris, La Table Ronde.

KAINA, Viktoria; Karolewski, Pawel Ireneusz (2009), "EU governance and European identity", *Living Reviews in European Governance*, Vol. 4, n°2: <http://www.livingreviews.org/lreg-2009-2>

KAISER, Wolfram (2006), “From state to society? The historiography of European integration”, in M. Cini and A. Bourne (eds) “Palgrave advances in European Union Studies”, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 190-208.

KAISER, Wolfram, VARSORI, Antonio (eds) (2010), “European Union history. Themes and debates”, Basingstock, Palgrave MacMillan.

KARADY Victor (1976), « Durkheim, les sciences sociales et l'Université : bilan d'un semi-échec ». *Revue française de sociologie*, 17-2, 267-311

KÄSTNER, Harald (Hrg.) (1982), „Die Karlspreisträger und ihre europäischen Reden“, Europa-Union Verlag, Bonn.

- KIELMANSEGG, Peter (1996), „Integration und Demokratie“, in B. Kohler-Koch et M. Jachtenfuchs, „Europäische Integration“, Opladen, Leske + Budrich, 47-72.
- KNIPPING, Franz (2004) «Rom 25. März 1957. Die Einigung Europas“, Munich, DTV.
- KOENEMMAN, Ludwig (sd) (2010), «Atlas historica », Paris, Edition place des victoires.
- KOHLER, Beate (2019), „Das Institut für Europäische Politik in den 1960er- und frühen 1970er-Jahren: Vom Bildungswerk Europäische Politik zum Institut für Europäische Politik“, in: Hartmut Marhold (Hrsg.), „Wegbereiter der europäischen Integration. 60 Jahre Institut für Europäische Politik“, Baden-Baden, Nomos: 87 – 109.
- KOHLER-KOCH, Beate ; LARAT, Fabrice (eds) (2009), "European Multi-level Governance: Contrasting Images in National Research", Cheltenham, Edward Elgar Publ.,
- KOHLER-KOCH, Beate ; CONZELMANN, Thomas ; KNOTT, Michèle (2004), «Europäische Integration - Europäisches Regieren“, Opladen, VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- KÖNIG, Helmut (2008), „Politik und Gedächtnis“, Weilerswist, Velbrück Wissenschaft.
- KOSELLECK, Reinhard Koselleck (2000), „Vergangene Zukunft – Zur Semantik geschichtlicher Zeiten“, Francfort a. M., Suhrkamp.
- KOSLOWSKI, Peter (sd.) (1992), „Europa imaginieren“, Berlin, Springer.
- KOUDENHOVE-KALERGI, Richard (1958), „Eine Idee erobert Europa. Meine Lebenserinnerungen“, Vienne, Verlag K. Desch.
- KOVACS, Janos Matyas (2006), “Between resentment and indifference. Narratives of solidarity in the enlarging Union”, in Krzysztof Michalski (ed) “What holds Europe together? Conditions of European solidarity”, Budapest, Central European University Press, 54-85.
- LARAT, Fabrice (1999), «The political dimensions of narrative”, Paper presented at the 27<sup>th</sup> Annual ECPR Joint Sessions of Workshops, Workshop Nr. 22 "The Political Uses of Narrative", Mannheim.
- LARAT, Fabrice (2000), « L'Europe et ses grands hommes. Le Prix Charlemagne entre commémoration et distinction », in A. Bachoud, J. Cuesta, M. Trebitsch (sd.), « Les intellectuels et l'Europe de 1945 à nos jours », Paris, Presses Universitaires Denis Diderot, 263-278.
- LARAT, Fabrice (2003), «Histoire politique de l'intégration européenne », Paris, La Documentation Française.
- LARAT, Fabrice (2005), “Presenting the Past. Political Narratives on European History and the Justification of EU Integration”, in Christian Joerges and Paul Blokker (eds), “Recrafting the Past after “Bitter Experiences”: the Shadows of the Past(s) over the Constitutionalization of Europe”, *German Law Journal*, special issue, n°2, February 2005, 37-55.
- LARAT, Fabrice (2006a), «Vergegenwärtigung von Geschichte und Interpretation der Vergangenheit: zur Legitimation der europäischen Integration“, in Matthias Schöning, Stefan Seidendorf (Hg.): «Reichweiten der Verständigung. Intellektuellendiskurse zwischen Nation und Europa“. Heidelberg, Universitätsverlag C. Winter, 240-262.
- LARAT, Fabrice (2006b), «L'Europe à la recherche d'une figure tutélaire. L'instrumentalisation de la symbolique carolingienne comme tentative de fondation d'un projet politique“, *Politique européenne*, numéro spécial "La construction européenne entre

histoire et mémoire : les enjeux d'une sociologie historique de l'intégration communautaire", sous la direction d'Yves Déloye, n°18, 49-67.

LARAT, Fabrice (2008), "Aufarbeitung der Vergangenheit und Zivilisierung Europas", in Christian Joerges/Matthias Mahlmann/Ulrich K. Preuß (Hrsg.) "Schmerzliche Erfahrungen" der Vergangenheit und der Prozess der Konstitutionalisierung Europas, Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften, 48-62.

LARAT, Fabrice (2009), "Europe's south: Similarities and differences in governance research", in Beate Kohler-Koch; Fabrice Larat (Eds), "European Multi-level Governance: Contrasting Images in National Research", Cheltenham, Edward Elgar Publ., 121-140.

LARAT, Fabrice (2009), entrée «Prix Charlemagne » in Pierre Gerbet (dir.), « Dictionnaire historique de l'Europe unie », Bruxelles, André Versaille éditeur, 863-865.

LARAT, Fabrice (2011), "Split memories, cognitive dissonance, and the challenge of civilizing our way to deal with history in Europe", Working paper series Governance and Globalization, Science Po in China, n°29, June 2011, 16 p.. [http://sciencespo-globalgovernance.net/webfm\\_send/113](http://sciencespo-globalgovernance.net/webfm_send/113)

LAVERGNE, Bernard (1952): «La petite Europe, succédané imprévu du Saint empire romain germanique », *L'année politique et économique*, n°25, 421-458.

LE THEULE, François-Gilles (2017), « Le centre des études européennes de Strasbourg », à paraître in F. Larat, M. Mangenot et S. Schirmann (eds), « Les études européennes : genèse et institutionnalisation d'un objet d'étude », Paris, L'Harmattan, Collection FARE.

LEGGEWIE, Claus (2011), «Der Kampf um die europäische Erinnerung. Ein Schlachtfeld wird besichtigt », Munich, Verlag C.H. Beck.

LEQUESNE, Christian (1998), « Comment penser l'Union Européenne ? », in Marie-Claude Smouts, « Les nouvelles relations internationales », Paris, Presses de Sciences Po, 103-134.

LEQUESNE, Christian (2011), Discours d'éloge prononcé à l'occasion de la remise du titre de docteur honoris causa à Helen Wallace à Science Po, Paris le lundi 21 novembre 2011.

LITTOZ-MONNET, Annabelle (2012), «The EU politics of remembrance: Can Europeans remember together? », *West European Politics*, 35:5, 1182-1202.

LOTH, Wilfried (2008), «Explaining European Integration : The Contribution from Historians », *Revue d'histoire de l'intégration européenne*, vol 14, n°1, 2008, 9-26.

LOTH, Wilfried (2012), "La contribution du Groupe de liaison à l'histoire des institutions européennes", in S. Schirmann et M. Mangenot, «Les institutions européennes font leur histoire », Bern, Peter Lang Verlag, 47-58.

LOTH, Wilfried (2017), «Walter Lipgens et la construction transnationale des études européennes », à paraître in F. Larat, M. Mangenot et S. Schirmann (eds), « Les études européennes : genèse et institutionnalisation d'un objet d'étude », Paris, L'Harmattan, Collection FARE.

LOWI, Theodor (1972), « Four systems of policy, politics and choice », *Public administration revue*, Vol 32, H: 4, 298-310.

LÜTZELER, Paul Michael (1992), « Die Schriftsteller und Europa. Von der Romantik bis zur Gegenwart », Munich, Piper Verlag.

MAMER, Gérard (1994), Postface, in Halbwachs, Maurice, «Les cadres sociaux de la mémoire », Paris, Albin Michel, 299-367.

MANGENOT (Michel), SCHIRMANN (Sylvain), dir., (2012) « Les institutions européennes font leur histoire. Regards croisés soixante ans après le traité de Paris », Bruxelles, P.I.E Peter Lang.

MANGENOT, Michel (2005), «Administration publiques et services d'intérêt général : quelle européanisation ? ». Maastricht, Institut européen d'administration publique.

MANGENOT, Michel (2009), Compte rendu de l'ouvrage de Marc Joly, «Le mythe Jean Monnet ». *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 56-2, 252-254.

MANGENOT, Michel (2012), « Histoire et rapport à l'histoire du Conseil et de son secrétariat général », in M. Mangenot et S. Schirmann, « Les institutions européennes font leur histoire. Regards croisés soixante ans après le traité de Paris », Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 183-188.

MANNERS, Ian (2011), «Symbolism in European integration », *Comparative European Politics*, Vol. 9, 3, 243-268.

MARCOWITZ, Reiner; PFEIL, Ulrich (2006), „Europäische Geschichte à la franco-allemande? Das deutsch-französische Geschichtsbuch in der Analyse“, *Dokumente* 5/06, 53-61.

MAUREL, Marie-Claude (2008), «Le passé en héritage », Introduction à M.C. Maurel et F. Mayer (sd.) «L'Europe et ses représentations du passé. Les tourments de la mémoire ». Paris, L'Harmattan, 11-18.

MAZOVER, Mark (2005), «Le continent des ténèbres, Une histoire du XXème siècle ». Bruxelles, Editions Complexe.

MCNAMARA, Kathleen R. (2015), “JCMS Annual Review Lecture: Imagining Europe: The Cultural Foundations of EU Governance”, *Journal of Common Market Studies*, Volume 53, 22-39.

MIDDELAAR, Luuk, van (2012), «Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement », Paris, Gallimard, Bibliothèque des idées.

MILWARD, Alan (1999), “The European Rescue of the Nation-State”, Londres, Routledge.

MILWARD, Alan (2006), “History, political science and European integration”, in Knud Erik Jørgensen, Mark A. Pollack, Ben Rosamond, “Handbook of European Union Politics”, Londres, Sage.

MINK, Georges (2007), «L'Europe et ses passés 'douloureux' : stratégies historisantes et usages de l'Europe », in Georges Mink et Laure Neumayer, Laure (sd.), «L'Europe et ses passés douloureux », Paris, La Découverte, 11-35.

MINK, Georges (2008), «L'Europe élargie : du risque de désunion mémorielle», in M.C. Maurel et F. Mayer (sd.) «L'Europe et ses représentations du passé. Les tourments de la mémoire ». Paris, L'Harmattan, 21-50.

MINK, Georges; NEUMAYER, Laure (sd.) (2007), «L'Europe et ses passés douloureux », Paris, La Découverte.

MOLINIER, Joël (2005), «Les principes fondateurs de l'Union Européenne », Paris, PUF.

MONNET, Jean (1976), «Mémoires », Paris, Fayard.

MORIN, Edgar (1987), «Penser l'Europe », Paris, Gallimard.

MORRISSEY, Robert (1997), « L'empereur à la barbe fleurie », Paris, Gallimard.

- MOURRE, Michel (1996), «Dictionnaire encyclopédique d'histoire », Paris, Bordas.
- MOULTON, Jean-Denis (2017), « Le Centre européen universitaire de Nancy », à paraître in F. Larat, M. Mangenot et S. Schirmann (eds), « Les études européennes : genèse et institutionnalisation d'un objet d'étude », Paris, L'Harmattan, Collection FARE.
- MÜLLER, Jan-Werner (ed) (2002), "Memory and Power in Post-War Europa. Studies in the Presence of the Past", Cambridge, Cambridge University Press.
- MÜLLER-FAHRENHOLZ, Geiko (2000), „Heilt die Zeit alle Wunden? Vergebung in der Politik – Eine Friedensaufgabe“, in D. Senghaas, „Frieden machen“, Francfort/Main, Suhrkamp.
- MÜNKLER, Herfried (1996), „Reich, Nation, Europa. Modelle politischer Ordnung“, Weinheim, Beltz Athenäum.
- NASHO AH-PINE, Elda (2017), « Quel sens pour l'intégration européenne », *Revue française de science politique*, vol. 66, n°6, 963-987.
- NEUMAYER, Laure (2007), «La réconciliation : variations sur un thème européen», in Georges Mink et Laure Neumayer (sd.), «L'Europe et ses passés douloureux », Paris, La Découverte, 247-259.
- NEUMAYER, Laure (2012), «Dépasser Trianon. Les transformations du nationalisme hongrois, de la politique de la nation à la protection des minorités dans l'UE », *Politique européenne*, n°37, 102-131.
- NEUMAYER, Laure (2015), "Integrating the Central European Past into a Common Narrative: the mobilizations around the 'crimes of Communism' in the European Parliament". *Journal of Contemporary European Studies*, "Transnational Memory Politics in Europe: Interdisciplinary Approaches" 23 (3), 344-363.
- NEUMAYER, Laure (2018), « Les entrepreneurs de mémoire anticomunistes au Parlement européen : dispositions à agir et sens du jeu parlementaire », in Sébastien Michon (sd), « Le Parlement européen au travail », Presses Universitaires de Rennes, collection Res Publica, 81-101.
- NIEUWENHUYTS, John (2017), « L'Europe dans l'enseignement supérieur belge : l'Institut d'études européennes à Bruxelles dans la production d'un champ interdisciplinaire », à paraître in F. Larat, M. Mangenot et S. Schirmann (eds), « Les études européennes : genèse et institutionnalisation d'un objet d'étude », Paris, L'Harmattan, Collection FARE.
- NOIRIEL, Gérard (2006), «Introduction à la socio-histoire », Paris, La Découverte, collection Repères ».
- NORA, Pierre (2002), «Gedächtniskonjunktur“, *Transit*, April [http://www.eurozine.com/articles/2002-04-19-nora-de.html]
- NOTRE EUROPE (2008) «Rencontre avec Bronisław Geremek », Rencontre européenne n°9 [http://www.notre-europe.eu/media/RE9-BGeremek-fr.pdf]
- OSTEUROPA (2008), „Geschichtspolitik und Gegenerinnerung. Krieg Gewalt und Trauma in Osten Europas“, Sonderheft, 6, Juni, Berlin.
- PELABAY, Janie (2014), « Identifier l'Europe ? Un retour critique sur la quête d'Européanité », in Marie Auffray-Seguet, Jean-Marc Ferry et Arnauld Leclerc (dir.), « Europe. Crise et critique », Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 223-243.

- PELABAY, Janie (2015), «Que peut nous dire la théorie politique de l'intégration européenne et de l'UE ? ». Papier présenté au module transversal 3 «Les études européennes entre interdisciplinarité et normalisation », congrès AFSP d'Aix en Provence.
- PERCHOC, Philippe (2012), «Une tribune pour l'Europe. Pratiques et usages du discours européen au Collège d'Europe », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n°17, mai-août 2012, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)
- PETERS, Bernhard (1993), "Integration moderner Gesellschaften", Francfort/Main, Suhrkamp.
- PFLIMLIN, Pierre (1991), « Mémoire d'un européen », Paris, Fayard.
- PIERSON (1996), "The Path to European Integration: A Historical Institutional Analysis", *Comparative Political Studies*, vol. 29, no. 2, 123-163.
- POPA, Ioana (2007), « La structuration internationale des études européennes: un espace scientifique dissymétrique », in Didier Georgakakis and Marine de Lasalle (eds), « La nouvelle gouvernance européenne. Genèses et usages politiques d'un livre blanc », Strasbourg, Presse Universitaires de Strasbourg, 92-117.
- PREDA, Daniela (2009), «L'Action Jean Monnet et le développement d'une historiographie européenne ». [consulté en mars 2011] [http://ec.europa.eu/education/jean-monnet/doc/conf09/preda\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/jean-monnet/doc/conf09/preda_fr.pdf)
- PREUSS, Ulrich (2008), «Kann Erinnerung legitimität stiften ? », in Joerges, Christian; Mahlmann, Matthias; Preuß, Ulrich (eds.) "Schmerzliche Erfahrungen" der Vergangenheit und der Prozess der Konstitutionalisierung Europas", Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften, 308-320.
- PUNTSCHER-RIEKMANN, Sonja (1998), „Die kommissarische Neuordnung Europas. Das Dispositiv der Integration“, Vienne-New York, Springer Verlag.
- RAYNER, Hervé (2007), «Retour sur les querelles historiographiques et politiques concernant la période 1943-1945 en Italie », in Mink, Georges; Neumayer, Laure (sd.) (2007), «L'Europe et ses passés douloureux », Paris, La Découverte, 76-87.
- REAU, Elisabeth du (1996), « L'idée d'Europe au XXe siècle », Bruxelles, éditions Complexe.
- RESZLER, André (1981), «Mythes politiques modernes », Paris, PUF.
- REVEL, Jacques (2011), „Diskordanz der Zeiten“, in *Frankreich Jahrbuch 2010* „Frankreichs Geschichte: vom (politischen) Nutzen der Vergangenheit“, Opladen, VS Verlag, 94-107.
- RICOEUR, Paul (1983), « Temps et récit », tome I. Paris, Seuil.
- RICOEUR, Paul (1984), « Temps et récit », tome 2. Paris, Seuil.
- RICOEUR, Paul (2000), «La mémoire, l'histoire, l'oubli », Paris, Point Seuil essai.
- RIOUX, Jean-Pierre (1996), «Pour une histoire de l'Europe sans adjectif », *Vingtième siècle*, n°50, avril-juin, 101-110.
- RITTBERGER, Volker; MOGLER, Martin; ZANGL, Bernhard (1997), „Vereinte Nationen und Weltordnung. Zivilisierung der internationalen Politik“, Opladen, Leske + Budrich.
- ROA-BASTOS, Francisco (2017), « La contribution de l'Institut für Europäische Politik (IEP) et du «complexe fédéraliste allemand à la construction des études européennes », à

paraître in F. Larat, M. Mangelot et S. Schirmann (eds), « Les études européennes : genèse et institutionnalisation d'un objet d'étude », Paris, L'Harmattan, Collection FARE.

ROBERT, Cécile, VAUCHEZ (2010), «L'académie européenne. Savoirs, experts et savants dans le gouvernement de l'Europe », *Politix*, n°89, 9-34.

ROKKAN, Stein (1999), "State Formation, Nation Building and Mass Politics in Europe. The Theory of Stein Rokkan", edited by P. Flora, S. Kuhnle and D. Urwin, Oxford, Oxford University Press.

ROLLAND, Denis (2002), «La mémoire manipulée et l'histoire institutionnelle : pour une histoire rénovée des Affaires étrangères », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°65-66. 28-35.

ROBERS, Norbert (2000), „Prävention und Friedenskonsolidierung als Aufgabe für gesellschaftliche Akteure“, in D. Senghaas, „Frieden machen“, Francfort/Main, Suhrkamp, 219-242.

ROSAMOND, Ben (2007) "The political science of European integration: disciplinary history and EU studies", in Knud Erik Jørgensen, Mark A. Pollack, Ben Rosamond, «Handbook of European Union Politics», Londres, Sage, 7-30.

ROSOUX, Valérie (2017), « Comment faire la paix », in Etienne François et Thomas Serrier (sd) „Europa. Notre histoire. L'héritage européen depuis Homère“, Paris, Les Arènes, 185-199.

ROUGEMONT, Denis (1990), «Vingt-huit siècles d'Europe. La conscience européenne à travers les textes », Paris, Christian de Bartillat.

ROUSSELIER, Nicolas (1993), «Pour une écriture européenne de l'histoire de l'Europe », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°38, avril-juin 1993, 74-89.

ROUSSO, Henri ; CONAN, Eric (2001), «Vichy un passé qui ne passe pas », Paris, Gallimard, Folio Histoire.

ROWELL, Jay (2004), Compte rendu de l'ouvrage de Pascale Laborier, et Dany Trom (dir.) «Historicités de l'action publique », *Critique internationale*, n°22, 157-160.

RUPNIK, Jacques; BAZIN, Anne (2006), « Vorwärts zurück : Deutschland, Polen, Tschechien », *Osteuropa*, 56 Jg., 10, 41-50.

RYE, Lise (2009), "The Origins of Community Information Policy. Educating Europeans", in W. Kaiser, B. Leucht, M. Rasmussen «The History of the European Union. Origins of a trans- and supranational polity 1950-72 », Londres, Routledge, 148-166.

SAINT-OUEN (2017), « Dusan Sidjanski : étudier l'Europe et contribuer à la construire », à paraître in F. Larat, M. Mangelot et S. Schirmann (eds), « Les études européennes : genèse et institutionnalisation d'un objet d'étude », Paris, L'Harmattan, Collection FARE.

SAURUGGER, Sabine (2009), "Théories et concepts de l'intégration européenne", Paris, Presses de Science-Po.

SCHAUB, Jean-Frédéric (2008), «L'Europe a-t-elle une histoire ? », Paris : Albin Michel, bibliothèque des idées.

SCHEIDE, Carmen (2008), «Errinerungsbrüche: Baltische Erfahrungen und Europas Gedächtnis“, *Osteuropa*, 6/Juni, 117-128.

SCHERPEREEL, John A; ZIERLER, Matthew C (2011), "Barriers to Socialization: Turkey and Regional International Organizations", *European Integration*, Vol. 33, n°1, 19-36.

SCHIMMELFENNIG, Frank (2005), "Transnational socialization. Community-building in an integrated Europe", in W. Kaiser and P. Starie, "Transnational European Union. Towards a common political space", Oxon, Routledge, 61-82.

SCHIMMELPFENNIG, Frank (2009), "Europeanization Beyond Europe", *Living Reviews in European Governance* 4: 3, 2009, online article (<http://www.livingreviews.org/lreg-2009-3>).

SCHIRMANN, Sylvain ; MANGENOT, Michel (sd.) (2012), «Les institutions européennes font leur histoire », Bern, Peter Lang.

SCHMIDT, Vivien A. (2010), «Taking ideas and discourses seriously: explaining change through discursive institutionalism as the fourth new institutionalism », *European political science review*, 2:1, 1-25.

SCHNAPP, Alain (1993), «Le passé », in Antoine Compagnon et Jacques Seebacher (sd), «L'esprit de l'Europe », tome 2, « Mots et choses », Paris : Flammarion, 142-160.

SCHNEIDER, Heinrich (1977), «Leitbilder der Europapolitik 1. Der Weg zur Integration“, Bonn, Europa Verlag.

SCHOMMER, Oliver (2008), «Kollektive Erinnerung und europäische Integration zwischen West- & Osteuropa », Mémoire de diplôme en science politique, Université de Mannheim, 122p.

SEDELMEIER, Ulrich (2006), "Europeanisation in new member and candidate states", *Living Reviews in European Governance*, Vol. 1 (2006) No. 3: <http://www.livingreviews.org/lreg-2006-3>

SEEBACHER, Jacques (1993), «L'histoire », in Antoine Compagnon et Jacques Seebacher (sd), «L'esprit de l'Europe », tome 2, « Mots et choses », Paris, Flammarion, 161-172.

SEIDENDORF, Stefan (2008), "Book Review - Building a Polity, Creating a Memory? Europe's Constitutionalization and Europe's Past", *German Law Journal*. Vol. 09, n°10.

SEIDENDORF, Stefan (2011), "Europa und sein politisches Imaginaire: Vom Nutzen der Geschichte für Europas Selbstverständnis“, *Frankreich Jahrbuch 2010* «Frankreichs Geschichte: vom (politischen) Nutzen der Vergangenheit“, Wiesbaden, VS Verlag, 94-107.

SEIDENDORF, Stefan (2013a), "Constructing European citizens? Evaluating the integrative force of teaching history", in Kauppi, Niilo (ed) "A political sociology of transnational Europe", Colchester, ECPR Press, 243-264.

SEIDENDORF, Stefan (2013b), "Pourquoi le manuel d'histoire franco-allemand n'a-t-il pu paraître qu'en 2006?", in S. Seidendorf (dir.) «Le modèle franco-allemand : les clefs d'une paix perpétuelle ? Analyse des mécanismes de coopération », Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 163-180.

SEIDENDORF, Stefan, (2006), «Verständigung gegen die Vergangenheit ? – Europäisierung von Erinnerung in Frankreich und Deutschland“, in S. Seidendorf und M. Schöning, Reichweiten der Verständigung, Heidelberg, Winter Verlag, 263-289.

SEIDENDORF, Stefan, (2007), "Europäisierung nationaler Identitätsdiskurse? Ein Vergleich französischer und deutscher Printmedien". Baden-Baden, Nomos Verlag.

SEIGNOBOS, Charles (1931), "Histoire de l'Europe", Paris, Editions de Cluny.

- SEILER, Daniel-Louis (2014), « Qu'est-ce que l'Europe », Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- SHAPIRO, Michael (ed) (1984), "Language and politics". Oxford, Basil Blackwell.
- SINTOMER, Yves (2013), « Introduction » à l'ouvrage de Max Weber, « La domination », Paris, La découverte, 2013, 29.
- SKOCPOL, Theda (1993), « Formation de l'Etat et politiques sociales aux Etats-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.96-97, mars 1993. Esprits d'État. 21-37.
- SMITH, Anthony (1997), "National Identity and the Idea of European Unity" in Peter Gowan und Perry Anderson (sd), "The Question of Europe", Londres, Verso, 8-42.
- SOEFFNER, Hans-Georg (2004), «Selbsterlösung. Einige Grundzüge deutscher Erinnerungspolitik», *Mannheimer Vorträge*, n°27, Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung.
- SPETH, Rudolf (1999), „Europäische Geschichtsbilder heute“, in Bock, Petra, Wolfrum, Edgar (sd.), „Umkämpfte Vergangenheit“, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 159-175.
- STEFFEN, Katrin (2006), «Ambivalenz des affirmativen Patriotismus. Geschichtspolitik in Polen“, *Osteuropa*, 56. Jg., 11-12/2006, 219-233.
- STRATH, Bo (2005), "Methodological and Substantive Remarks on Myth, Memory and History in the Construction of a European Community", *German Law Journal*, n°2 (February).
- SKOCPOL, Theda (1993), « Formation de l'Etat et politiques sociales aux Etats-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.96-97, mars 1993. Esprits d'État. 21-37.
- STRATH, Bo (2017), « Bruxelles ou la sortie de l'histoire », in Etienne François et Thomas Serrier (sd) „Europa. Notre histoire. L'héritage européen depuis Homère“, Paris, Les Arènes, 473-485
- TILLY, CHARLES. "Political Identities in Changing Polities." *Social Research*, vol. 70, no. 2, 2003, 605–620.
- TODOROV, Tzvetan (2014), «A la recherche de l'Europe », Texte de la conférence prononcée au Conseil de l'Europe le 13 février 2014 et publiée dans la revue en ligne *Etudes européennes*, [[http://www.etudes-europeennes.eu/images/stories/Variations\\_europeennes/Speech\\_Todorov\\_fr.pdf](http://www.etudes-europeennes.eu/images/stories/Variations_europeennes/Speech_Todorov_fr.pdf)]
- TRAUSCH, Gilbert (1995), "Der Schuman-Plan zwischen Mythos und Realität", in Rainer Hudemann, Hartmut Kaelble, Klaus Schwabe (dir.), „Europa im Blick der Historiker“, Munich, Oldenbourg, 105-128.
- TRAUSCH, Gilbert (1999), «Conscience de l'identité européenne après 1945 », in Thomas Jansen «Réflexions sur l'identité européenne », Bruxelles, Commission Européenne - Cellule de prospective.
- URBAN, Thomas (2007), „Es hitlert sehr. Das Deutschlandbild der polnischen Medien“, *Osteuropa*, 57. Jg., 1, 57-71.
- VATTIMO, Gianni (1993), «Le progrès », in Antoine Compagnon et Jacques Seebacher (sd), «L'esprit de l'Europe », tome 2, « Mots et choses », Paris : Flammarion, 198-208.
- VIDAL-NAQUET, Pierre (sd) (1992), «Histoire de l'humanité », Paris, Hachette.

VIGEZZI, Brunello (2004), «Histoire et historiens de l'Europe au XXe siècle», in: Robert Frank (sd) «Les identités européennes au XXe siècle », Paris, Publications de la Sorbonne, 164–184.

WEBER, Max Weber (2005), „Wirtschaft und Gesellschaft“, Francfort/Main, Zweitausendeins.

WEILER, Jo (1995), “The State "über alles": Demos, Telos and the German Maastricht Decision”, New York, Jean Monnet Center for international and regional economic law and justice [<http://centers.law.nyu.edu/jeanmonnet/archive/papers/95/9506ind.html>]

WERNER, Karl Ferdinand (1995b), «Aachen – Aix la Chapelle », in Moeller, Horst ; Morizet, Jacques (sd), «Allemagne-France - Lieux et mémoire d'une histoire commune », Albin Michel, 43-74.

WERNER, Karl Ferdinand (1995a), „Karl der Grosse oder Charlemagne? von der Aktualität einer Überholten Fragestellung“, Munich, Verlag der Bayerische Akademie der Wissenschaft.

WESSEL, Ramses A (2006), “A legal approach to EU studies”, in Knud Erik Jørgensen, Mark A. Pollack, Ben Rosamond, “Handbook of European Union Politics”, London, Sage, 104-113.

WIENER, Anje (2007), “Contested meanings of norms: A research design”, *Comparative European Politics*, 5, 1-17.

WINTER, Jay (2017) « La première guerre mondiale, suicide de l'Europe », in Etienne François et Thomas Serrier (sd) „Europa. Notre histoire. L'héritage européen depuis Homère“, Paris, Les Arènes, 35-54.

WISMANN, Heinz (2003), « Qu'est-ce qu'un «grand européen ? », in Jean-Noel Jeanneney et Philippe Joutard (sd.), « Du bon usage des grands hommes en Europe », Paris, Perrin, 132-137.

WOLF, Sebastian (2007), „Der Weg nach vorn führt zurück: Zur Bedeutung der geschichtlichen Dimension im europäischen Konstitutionalisierungsprozess“, *Integration* n°. 1, 333-337.

-